

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de ville, lundi le 4 août 1969, à 8 h.p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
~~Marcel Gervais~~ Voir RA. 69-247 *B/*

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption - Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
procès verbal Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
69-236

ET RESOLU que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 21 juillet 1969, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 21 juillet 1969

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

Etaient aussi présents: M. le gérant Roland Desaulniers  
M. l'ingénieur Ronald Marcoux.

KIWANIS -  
pollution de  
l'air

1) Les membres du Conseil recommandent au gérant M. Desaulniers de transmettre à M. Denis Guérin du club KIWANIS toute la documentation reçue de Québec concernant la pollution de l'air en notre cité.

Amplificateur  
service des  
loisirs

2) Les membres du Conseil recommandent l'achat d'un amplificateur au montant de \$100.00 pour le service des loisirs municipaux.

Couvercles  
de poubelles

3) Les membres du Conseil recommandent l'achat de 24 couvercles de poubelles, et ce, au prix soumis, soit \$18.50 l'unité.

Achat -  
Contrôle  
clignotant

4) Les membres du Conseil recommandent l'achat d'un système de signalisation (contrôle clignotant) devant servir dans les zones scolaires et ce, au prix de \$316.16 soumis par la maison General Electric; aussi d'installer ce dit système pour une période d'essai sur la rue Thibeau devant l'Ecole de la Ferté.

Servitude -  
Commission  
scolaire

5) Les membres du Conseil autorisent le Greffier de la Cité à demander à la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine, une servitude sur le terrain de l'école d'youville, afin de raccorder l'aqueduc de la rue St-Henri à la rue DeGrandmont, et une autre servitude sur le terrain de l'école Dollard afin de raccorder l'aqueduc des rues St-Irénée et St-Pierre, le tout tel que

montré sur les plans de M. Ronald Marcoux, ing.

Inspecteur  
en bâtiment  
re: haies  
re: cabane

- 6) Les membres du Conseil recommandent à l'inspecteur en bâtiment M. Jacques Bettez, de faire respecter le règlement concernant les haies qui obstruent la rue ou qui excèdent sur les trottoirs de la municipalité, aussi de demander à la compagnie Laurentide Ready Mix, de démolir la cabane existante et dangereuse sise sur leur terrain.

Peinture  
re: Tour  
Tricentenaire

- 7) Les membres du Conseil recommandent de faire peindre la tour du tricentenaire sise à l'entrée ouest des limites de la cité.

(Jean Beudin)  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport  
de comité  
69-237

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU que le rapport de la séance de comité, tenue le 21 juillet 1969, soit et est adopté.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Demande de réparation à la propriété sise au 57 Radnor et appartenant à M. D. Drolet;
- b) Approbation de la Régie des Eaux des plans A-563, E-538, E-543, E-541, GA 5, GE 5, GA 8, GE 8, soumis par l'ingénieur M. R. Marcoux;
- c) Réclamation de M. Marcel Bellefeuille, 275 rue Milot, Cap. (\$90.00);
- d) Avis de Me Bertrand Lamothe, RE: Cas de M. Albany Roberge;
- e) Avis de Me Jacques Lacoursière, RE: Eugène Skovyski;
- f) Demande du Club Nautique de Shawinigan Inc., RE: Courses en Canots;
- g) Réclamation de M. Léo Trudel;
- h) Remerciements de Madame Sylvio Hénair;
- i) Réclamation de M. Chas.-Edouard Arel du 877 Guilbert;
- j) Réclamation de M. Gérard Croteau du 919 Thibeau;
- k) Demande de M. Jacques Giroux;
- l) Réclamation du Marché Fusey Inc. par l'entremise de leur procureur, Me Gérald Grégoire

Félicitations  
RE: 50 ième  
anniversaire  
mariage  
69-238

Proposé par M. le Conseiller LIONEL RHEAULT et  
Appuyé par M. le Conseiller à l'unanimité

ET RESOLU que Messieurs les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sont heureux d'offrir à M. et Mme J.-Arthur Bruneau, à M. et Mme Louis-Eugène Montplaisir,

à M. et Mme Edgar Therrien, leurs plus sincères félicitations pour leur cinquantième anniversaire de mariage.

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et messieurs les conseillers souhaitent longue vie, santé et bonheur à ces heureux jubilaires.

ADOPTE

Sympathies  
69-239

Proposé par le Conseiller SYLVIO HENAIRE et  
Appuyé A L'UNANIMITE

ET RESOLU que c'est avec regret que messieurs les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Henri Loranger, ex-maire de la municipalité de Ste-Marthe, et père de Me Jérôme Loranger, notaire en notre Cité.

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et messieurs les Conseillers offrent à la famille éprouvée et tout spécialement à l'épouse du défunt leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69-240

Proposé par et  
Appuyé L'UNANIMITE

ET RESOLU que c'est avec regret que messieurs les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Pierre Nérin, président de la Fédération des entrepreneurs en construction du Québec et président-fondateur de l'Ecole d'Apprentissage de l'industrie de la construction sise en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et messieurs les Conseillers offrent à la famille éprouvée et tout spécialement à son épouse leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Revision  
Cadastrale  
69-241

Proposé par M. le Conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le Conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, autorise l'arpenteur-géomètre M. Georges Gariépy, à continuer la revision cadastrale entreprise depuis quelques années.

Aussi ce Conseil s'engage à payer 50% des frais à encourir pour l'année 1969-70 et sollicite du service de cadastre par l'entremise de l'honorable Ministre des Terres & Forêts, une subvention égale à la part de la Municipalité.

ADOPTE

Emprunt  
temporaire  
69-242

Proposé par M. le Conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le Conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement d'une institution bancaire, au besoin et par tranches, les montants suivants:

- 1.-) \$70,000.00 en vertu du règlement No. 487 (\$77,000.) approuvé par les Affaires et la Commission municipales aux dates respectives des 6 et 11 juin 1969;
- 2.-) \$135,000.00 en vertu du règlement No. 490 (\$150,000.) approuvé par les Affaires et la Commission municipales aux dates respectives des 29 avril et 1er mai 1969;
- 3.-) \$60,000.00 en vertu du règlement No. 491 (\$65,000.) approuvé par les Affaires et la Commission municipales aux dates respectives des 29 avril et 1er mai 1969;
- 4.-) \$38,000.00 en vertu du règlement No. 492 (\$42,000.) approuvé par les Affaires et la Commission municipales aux dates respectives des 23 et 27 mai 1969.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de TROIS CENT TROIS MILLE (\$303,000.00) Dollars.

ADOPTE

Règlement 309-I - Autos-Taxis 69-243  
 Proposé par M. le Conseiller SYLVIO HENAIRE  
 Appuyé par M. le Conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU UNANIMEMENT que le Règlement No. 309-I, concernant les autos-taxis dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est adopté.

ADOPTE

AVIS DE MOTION 69-244  
 Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CHANGEANT LA DATE DES ELECTIONS GENERALES AU PREMIER "LUNDI" DU MOIS DE NOVEMBRE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 4 août 1969.

ADOPTE

(signé) Lionel Rheault  
 Conseiller de la Cité du  
 Cap-de-la-Madeleine

AVIS DE MOTION 69-245

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UN PUIS ARTESIEN ET AMELIORANT LE SYSTEME DE DISTRIBUTION D'EAU".

ADOPTE

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine  
 ce 4 août 1969

(signé) Jean-Paul Lavergne  
 Conseiller de la Cité du  
 Cap-de-la-Madeleine

AVIS  
DE  
MOTION  
69-246

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

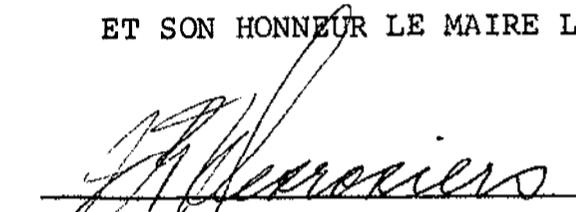
"REGLEMENT POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENT POUR LES LOISIRS,  
LE SERVICE DE LA POLICE ET LE DEPARTEMENT DE GENIE  
AINSI QUE POUR DIVERSES AMELIORATIONS."

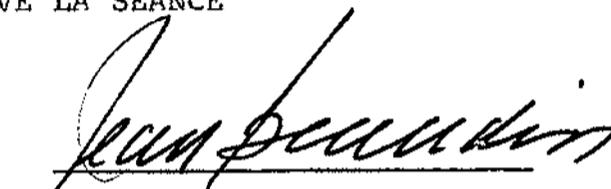
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine  
ce 4 août 1969

ADOPTE

(signé) Martin Bergeron  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le Maire

  
Le Greffier

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de ville, lundi, le 11 août 1969, à 8 h.p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
    Sylvio Hénaire  
    Jean-Paul Lavergne  
    Martin Bergeron  
    Rodrigue Lepage  
    Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
 procès  
 verbal  
 69-247

Proposé par M. le Conseiller : JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le Conseiller : MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 4 août 1969 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et en rayant le nom de M. le Conseiller Marcel Gervais, celui-ci était absent lors de cette séance.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 4 Août 1969

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les conseillers: Lionel Rheault,  
    Sylvio Hénaire  
    Jean-Paul Lavergne  
    Martin Bergeron  
    Rodrigue Lepage

Etaient aussi présents: M. le gérant Roland Desaulniers  
 M. l'ingénieur Roanld Marcoux

Publication  
 Journal  
 "Unique"

1) Les membres du Conseil recommandent la publication d'un message de "meilleurs voeux", au prix de \$300.00, à l'endroit de l'honorable Maurice Bellemare, et ce, dans le journal spécialement publié en l'honneur de son vingt-cinquième anniversaire de vie politique.

Drapeau  
 municipal

2) Les membres du Conseil recommandent la confection d'un drapeau municipal tel que soumis par son honneur le Maire et autorise une demande de prix pour cinquante unités et pour cent unités.

Eclairage  
 "baseball"-  
 Piscine  
 intérieure

3) Les membres du Comité recommandent à l'ingénieur, M. Ronald Marcoux, de prendre les informations nécessaires pour savoir le coût de l'éclairage d'un terrain de "baseball" ainsi que le coût de la construction d'une autre piscine semi-olympique, laquelle pourrait devenir, d'ici quelques années, une piscine intérieure.

- Réparations urgentes - Centre récréatif
- 4) Les membres du Conseil autorisent un montant de \$5,000.00 pour certaines réparations majeures et urgentes au Centre récréatif et recommandent de retenir les services d'un plombier, M. Nova Durocher ou autres. Cette dépense sera prise au budget dudit Centre Récréatif.
- Lettrage - Auto Pontiac Radar
- 5) Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police de faire lettrer l'auto de marque Pontiac, laquelle devra servir, comme les autres, à l'utilisation du système de Radar.
- Lampes de rues
- 6) Les membres du Conseil recommandent l'installation de nouvelles lampes de rues par la compagnie Hydro-Québec, et répartie de la façon suivante:
- a) 6 lampes de 4,000 lumens, rue Des Erables, entre Dessureault et Patry;
  - b) 5 lampes de 4,000 lumens, rue Des Erables, entre Patry et De Grandmont;
  - c) 6 lampes de 4,000 lumens, rue de Mézy, entre Montmagny et rue Denonville;
  - d) 3 lampes de 4,000 lumens, rue St-André, entre Pie XII et rue projetée;
  - e) 3 lampes de 4,000 lumens, rue Vincent Massey, entre Mère Gamelin et Michener;
  - f) 3 lampes de 4,000 lumens, rue Bertrand, entre Patry et Dessureault;
  - g) 2 lampes de 4,000 lumens, rue Dorion, au nord de Michener;
  - h) 1 lampe de 4,000 lumens, rue Michener,
- Local Croix Rouge
- 7) Les membres du Conseil recommandent de prêter à la Société Canadienne de la Croix Rouge, section Cap-de-la-Madeleine, le local anciennement occupé par la Jeune Chambre de Commerce et situé au Centre Brunelle, et ce, tant et aussi longtemps que la municipalité n'en aura pas besoin.
- Réclamations RE:A.Roberge RE:E.Skorupski
- 8) Les membres du Conseil recommandent au Greffier de transmettre à notre aviseur légal les lettres de Me Lamothe et de Me Lacoursière. Aussi, Me Guy Lebrun est autorisé à défendre la municipalité si nécessaire.
- DEmande RE:poste de taxis
- 9) Les membres du Conseil recommandent de transmettre, pour approbation, à l'inspecteur en bâtiments, les demandes de messieurs Léo Montambeault et Marcel Francoeur pour l'établissement d'un nouveau poste d'autos-taxis.

Fourniture gazoline 10) Ouverture de cotations pour la fourniture de gazoline:

SOUMISSIONNAIRES	PRIX CONTRAT (1) AN		PRIX CONTRAT (2) ANS	
	ROUGE	JAUNE	ROUGE	JAUNE
Texaco Canada Ltd.	.3915 ¢	.3415 ¢	.3890 ¢	.3390 ¢
Gulf Oil Can. Ltd.	.4067 ¢	.3567 ¢	.4067 ¢	.3567 ¢
Pétroles Irving Inc.	.41 ¢	.36 ¢	.40 ¢	.35 ¢
Shell Canada Ltd.	.43 ¢	.38 ¢	.43 ¢	.38 ¢

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la compagnie Texaco Canada Ltd., et recommandent la signature d'un contrat de deux (2) ans aux prix soumis.

Filles d'Isabelle 11) Les membres du Conseil ne recommandent pas la publication d'un message dans l'Album "Souvenir" des Filles d'Isabelle.

Annonce RE: Radar 12) Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police d'annoncer officiellement par la voie des journaux et de la radio, la date exacte où le système de radar sera en opération.

(Jean Beaudin)  
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 69-248

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de Comité, tenue le 4 août 1969 soit et est adopté, en rayant les mots "au complexe récréatif," à l'article 3, et ajoutant les mots "comme les autres," à l'article 5.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE à cette séance:

- a) Demande de M. Alfred Lafrenière, président de la Garde Paroissiale du Cap-de-la-Madeleine Inc., des Instruments de Musique, (l'ancienne Union Musicale);
- b) Lettre de Pauline Montplaisir, du 54 rue Vachon, au sujet d'un terrain appartenant à la Cité et situé face à sa propriété;
- c) Lettre de M. François Deshaies, du 444-A, rue Thibeau; Arrêt d'autobus face à sa propriété;
- d) Lettre de Messieurs Léo Montambeault et Marcel Francoeur, RE:, sujet: demande par chacun d'un permis d'auto-taxi;
- e) Lettre de remerciements de M. et Mme Louis-Eugène Montplaisir - sujet: Voeux de félicitations de 50ème anniversaire de mariage;
- f) Demande d'approbation d'un plan (17193) par M. Roger Gélinas, arp.-géo.

Listes  
des  
comptes  
69-249

Proposé par M. le Conseiller : RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le Conseiller : MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros  
147-C comportant des dépenses de \$ 91,584.25  
148-C " " " " \$ 58,529.69  
149-C " " " " \$ 48,266.08  
150-C " " " " \$ 39,164.95  
151-C " " " " \$ 19,092.44  
le tout formant un grand total de \$ 256,637.41  
soient et sont adoptés pour paiement.

ADOPTE

69-250  
Licences  
Auto-Taxi  
69-251

Ce No. n'a pas été accordé à aucune résolution.  
Proposé par M. le Conseiller: LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le Conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le trésorier de la Cité soit et est autorisé d'émettre un quatrième permis d'auto-taxi à M. Léo Montambeault et un premier permis d'auto-taxi à M. Marcel Francoeur.  
Les deux permis sont émis pour un poste devant être exploité au 1187 de la rue Thibeau, le tout tel qu'approuvé par l'Inspecteur en bâtiment.

ADOPTE

Taux -  
Officiers  
élection  
69-252

Proposé par M. le Conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le Conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine recommandent de payer aux Officiers d'élection et du bureau de revision les taux suivants, lors de l'élection de Novembre 1969, à savoir:

Juge Municipal	\$ 50.00 par séance;
Greffier de la Cour Municipale	\$ 3.33 par heure supplémentaire en dehors du temps normal;
Secrétaire d'élection	\$ 4.00 l'heure pour temps supplémentaire en dehors temps normal;
Enumérateur	\$ 0.20 par nom plus (+) \$ 0.05 par nom pour classification et transcription;
Scrutateur	\$ 30.00 (journée du vote);
Greffier du Scrutin	\$ 25.00 (journée du vote);
Constables SPéciaux	\$ 1.85 l'heure;
Dactylo (Copie des listes électorales)	\$ 0.03 par nom.

LE TOUT devant être soumis pour approbation au Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTE

Plan -  
RE:  
Lot No 421-E  
69-253

Proposé par M. le Conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le Conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot No. 421-E, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, arp.-géo., en date du 6 août 1969, et portant le numéro 17193.

ADOPTE

Règlement  
No 496.-  
Emprunt.  
69-254

Proposé par M. le Conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le Conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le règlement No. 496, pour autoriser un emprunt de \$30,000.00, pour des travaux de construction d'un puits artésien et amélioration au système de distribution d'eau, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption  
Règlement  
No. 496  
Emprunt  
69-255

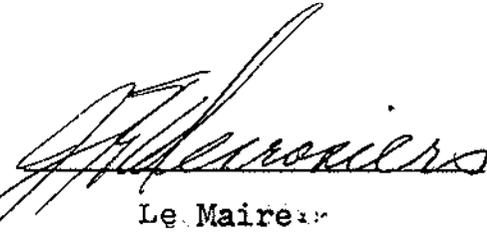
Proposé par M. le Conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le Conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est, par la présente, autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs pour "Mercredi" le 20 août 1969, à sept (7) heures P.M., relativement à l'adoption du règlement No. 496, au montant de \$30,000.00, pour construction d'un puits artésien et amélioration au système de distribution d'eau.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue MERCREDI, le 20 août 1969, entre sept (7) et neuf (9) heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "Le Nouvelliste" et St.Maurice Valley Chronicle, en date du 14 août 1969, et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, relativement au règlement No. 496, au montant de \$30,000.00 pour travaux de construction d'un puits artésien et amélioration au système de distribution d'eau.

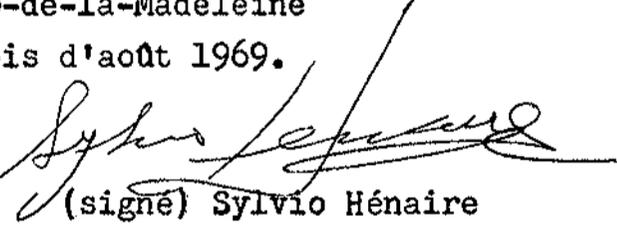
Présidée par Monsieur le Conseiller Sylvio Hénaire, l'assemblée fut déclarée ouverte à sept (7) heures p.m. précises.

Outre Monsieur le Conseiller Hénaire qui présidait, était aussi présent un contribuable électeur de la Cité.

Lecture par le Greffier de la Cité agissant comme secrétaire de l'assemblée, de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et du règlement concerné.

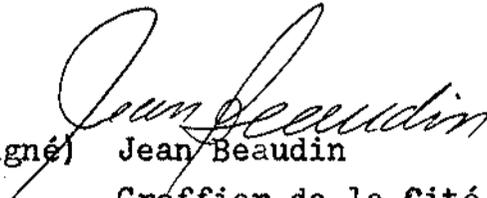
A neuf (9) heures précises, p.m., soit exactement deux heures après l'ouverture de l'assemblée, personne n'ayant demandé que ledit règlement soit soumis aux électeurs pour approbation, le président de l'assemblée, en l'occurrence Monsieur le Conseiller Sylvio Hénaire, déclare donc que ledit règlement est réputé être approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine  
ce 21<sup>ème</sup> jour du mois d'août 1969.



(signé) Sylvio Hénaire

Conseiller de la Cité



(signé) Jean Beaudin

Greffier de la Cité

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de ville, lundi le 25 août 1969, à 8 h. p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les conseillers Lionel Rheault  
 Sylvio Hénair  
 Jean-Paul Lavergne  
 Martin Bergeron  
 Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption -       Proposé par M. le conseiller   SYLVIO HENAIRE  
 Procès verbal   Appuyé par M. le conseiller   JEAN-PAUL LAVERGNE  
 69-256

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 11 Août 1969, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 11 Août 1969

PRESENTS:  
 Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
 Sylvio Hénair  
 Jean-Paul Lavergne  
 Martin Bergeron  
 Rodrigue Lepage  
 Marcel Gervais  
 Etaient aussi présents: M. le gérant Roland Desaulniers  
 M. l'ingénieur Roland Marcoux

Cotations-  
 Achat de  
 pneus

1)                   ACHAT DE 6 PNEUS (900 x 20 x 12 plis)  
 (All Grip)

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>MARQUES</u>	<u>PRIX</u>
1-Garage Charles Turcotte	No.1683 Seiberling	\$ 548.94
2-Buisson Station Texaco	No.1684 -	\$ -
3-Trois-Rivières Chevrolet	No.1685 Uni-Royal	\$ 602.64
4-Sirois Automobiles Ltée	No.1686 BFGoodrich	\$ 654.78
5-Magasin Service Goodyear	No.1687 -	\$ -
6-Vanasse Auto Tire	No.1688 Goodyear	\$ 705.72
7-Parent & Lachance Tire	No.1689 Firestone	\$ 660.00

Le Garage Charles Turcotte ayant soumissionné pour du

10 Plis, les membres du Conseil recommandent l'achat des pneus du Garage Trois-Rivières Chevrolet.

ACHAT DE 8 PNEUS (825 x 15 x 4 plis)

8-Garage Charles Turcotte	No. 1676	-	\$	-
9-Buisson Station Texaco	No. 1677	-	\$	-
10-Trois-Rivières Chevrolet	No. 1678	Uni-Royal	\$	155.80
11-Sirois Automobiles Ltée	No. 1679	BFGoodrich	\$	200.00
12-Magasin Service Goodyear	No. 1680	-	\$	-
13-Vanasse Auto Tire	No. 1681	Goodyear	\$	222.80
14-Parent & Lachance Tire	No. 1682	Firestone	\$	202.40

Les membres du Conseil recommandent l'achat des pneus du Garage Trois-Rivières Chevrolet.

- Offre de Vente de Terrains 2) Les membres du Conseil n'acceptent pas l'offre de terrains, (419-565-612), par la compagnie Trust Royal du Canada.
- Instruments de Musique 3) Les membres du Conseil n'acceptent pas de prêter les Instruments de musique de l'ancienne "Union Musicale" à la Garde Paroissiale du Cap-de-la-Madeleine Inc.
- Autorisation Cie Martin Mfrg. Ltd. 4) Les membres du Conseil autorisent la compagnie Martin Manufacturing Ltd. à faire l'essai d'un "Chenille à Traction", sur le terrain de la Cité et à un endroit désigné par l'ingénieur M. Ronald Marcoux et ce, pour une période de 50 heures.  
Le tout à la condition qu'il défraie le coût de l'opérateur et de la consommation de l'essence.
- Terrain- Georges Gagnon 5) Les membres du Conseil acceptent de vendre à M. Georges Gagnon, du 185 de la rue Rochefort, la lisière de terrain de 14 pieds de largeur, appartenant à la Cité et voisin de sa propriété, au prix de l'évaluation municipale.
- Congrès 1969- Directeur de Police 6) Les membres du Conseil acceptent d'allouer au Directeur de Police, un montant de \$ 300.00 dollars plus (+) les frais d'inscription pour le congrès national des Chefs de Police, lequel sera tenu à Edmonton, Alberta, au cours du mois de septembre 1969.
- Assistant- Directeur des Loisirs 7) Les membres du Conseil autorisent le gérant, M. Roland Desaulniers, à faire une demande d'application dans le journal "Journal du Cap", pour l'engagement d'un Assistant-Directeur des Loisirs.

- Aménagement  
parc "Ouest"  
Hôtel de  
Ville
- 8) Les membres du Conseil recommandent à l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux, d'ajouter au futur règlement de pavage, l'aménagement du parc "Ouest" de l'Hôtel de Ville.
- Medias  
d'information  
Séance-Comité
- 9) Les membres du Conseil autorisent les représentants des medias d'information, à assister aux séances de comité.
- Appareil  
téléphonique-  
Salle Comités
- 10) Les membres du Conseil autorisent l'installation d'un appareil téléphonique dans la salle des comités et recommandent à la téléphoniste de monter, pour le soir, les lignes 375-1661 et 375-1666.

Signé: (Jean Beaudin)

Greffier de la Cité

Adoption  
rapport  
de comité  
69-257

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 11 août 1969, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption  
procès verbal  
assemblée  
publique  
69-258

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs, tenue le 20 Août 1969, concernant l'adoption du règlement No. 496, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption  
listes de  
comptes  
69-259

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

152-C	comportant des dépenses de	\$ 150,757.20
153-C	" " "	\$ 16,198.40
154-C	" " "	\$ 20,859.41
155-C	" " "	\$ 22,564.49
156-C	" " "	\$ 5,634.81

le tout formant un grand total de \$ 216,014.31  
soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE à cette séance:

- a) Lettre de réclamation de Madame Médéric Bruneau, 129, rue St-Valère, Cap-de-la-Madeleine;
- b) Lettre de réclamation de Monsieur Denis Guérin, 157, rue Rochefort, Cap-de-la-Madeleine;
- c) Avis de réclamation de Me Jean-Maurice Béliveau, Avocat, pour son client, monsieur Justin Laprise;
- d) Bref d'Assignation de Me Gérard Grégoire, Avocat, pour sa cliente, dame Anita Ouellette-Robitaille;
- e) Demande d'approbation d'un plan No. D-2338 , par monsieur Edouard Lair, arpenteur-géomètre;
- f) Lettre (19 août 1969) du Directeur de Police, monsieur Guy Blanchet, concernant le Congrès Annuel des Chefs de Police du Canada, lequel Congrès sera tenu à Edmonton, Alberta.

Sympathies  
69-260

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Marie-Alice Rocheleau, épouse de Monsieur Raoul Rocheleau, ex-maire de notre Cité.

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers offrent à la famille éprouvée, et tout particulièrement à son époux et à son fils, Paul, leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69-261

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de madame Bertha Germain, épouse de monsieur Bruno Germain et mère de monsieur Philias Germain.

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité offrent à la famille éprouvée et tout particulièrement à son époux et à son fils, leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Contrat  
Hydro-  
Québec  
69-262

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, autorisent son honneur le Maire et le Greffier à signer le contrat avec l'Hydro-Québec, pour la fourniture de l'électricité, à l'usine de filtration du rang St-Malo.

ADOPTE

Plan  
D-2338  
Edouard Lair,  
a.g.  
69-263

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 143-25, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g.  
en date du 12 août 1969 et portant le numéro D-2338.

ADOPTE

Vente  
terrain à  
Georges  
Gagnon  
69-264

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acceptent de vendre à monsieur Georges Gagnon, demeurant au 185 de la rue Rochefort, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ce qui suit:

- a) Un emplacement connu et désigné au cadastre révisé de la paroisse (maintenant Cité) du Cap de la Madeleine, comme étant le numéro de subdivision deux cent soixante-treize (273), du lot de cadastre originaire trois cent quatre-vingt-sept (387);
- b) Le prix de vente de cet emplacement est de deux cent cinquante (\$250.00) Dollars, payable à la signature du contrat. Le contrat à intervenir devra comprendre les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont, par la présente, autorisés à signer tel contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Vente  
terrain à  
H.-Paul  
Hébert  
69-265

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à monsieur Henri-Paul Hébert, du Cap-de-la-

Madeleine, et ce, pour le prix de huit cents (\$0.08) le pied carré, un terrain ou emplacement situé en front de la rue Dessureault en la Cité, de forme rectangulaire, mesurant, mesure anglaise, cent (100) pieds de front par environ cent soixante-six pieds et soixante-quinze centièmes (166.75), connu et désigné comme faisant partie des lots numéros suivants:

- a) Une partie du lot numéro quatre cent vingt-trois (P-423) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, borné comme suit:

En front, vers le SUD-EST, sur une largeur de cent pieds (100) par la rue Dessureault; en profondeur, vers le NORD-OUEST, par une partie du lot 422-C tel que désigné ci-après à l'article (b); du côté NORD-EST, sur une profondeur d'environ 40 pieds, par le lot 423-96 appartenant à monsieur Réal Beaudry; de l'autre côté, vers le SUD-OUEST, sur une profondeur d'environ 38 pieds par une partie du lot 423 appartenant à la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

- b) Une partie du lot numéro quatre cent vingt-deux-C (P-422-C) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, borné comme suit: en front, vers le SUD-EST, par une partie du lot numéro quatre cent vingt-trois (P-423), tel que désigné ci-haut à l'article (a); à la profondeur, vers le NORD-OUEST, sur une largeur de cent pieds (100) par une partie du lot quatre cent vingt-trois (423) appartenant à la Cité; d'un côté, vers le NORD-EST, sur une profondeur d'environ cent vingt-six pieds et soixante-quinze centièmes (126.75), par une partie du lot 422-C, appartenant à REAL BEAUDRY; et du côté SUD-OUEST, sur une profondeur d'environ cent vingt-huit pieds et soixante-quinze centièmes (128.75) par une partie du lot 422-C, appartenant à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Le tout formant une superficie d'environ seize mille six cent soixante-quinze (16,675) pieds carrés.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu, en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité;
- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain, à la Cité, en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice, aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Vente  
Terrain-  
Cie  
Demorigny-  
69-266

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à la compagnie Demorigny du Cap-de-la-Madeleine et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar, ce qui suit:

- 1- a) Un terrain ou emplacement situé à l'intersection des rues de l'Aviation et Dumont, en la Cité, de forme rectangulaire, mesurant, mesure anglaise, environ cent soixante-six pieds et soixante-quinze centièmes, (166.75) en front de la rue de l'Aviation, par une profondeur d'environ deux cent quatre-vingts pieds (280) le long de la rue Dumont, connu et désigné comme faisant partie du lot No. suivant:

- b) Une partie du lot quatre cent vingt-deux-C (422-C) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain et borné comme suit:
- 1o En front, du côté NORD-EST, sur une largeur de cent soixante-six pieds et soixante-quinze centièmes (166.75) par la rue de l'Aviation, quatre cent vingt-deux-C-7 (422-C-7); en profondeur, vers le SUD-OUEST, par une partie du lot quatre cent vingt-deux-C (422-C), étant la propriété de la Cité; d'un côté, vers le NORD-OUEST, sur une profondeur de deux cent quatre-vingts pieds (280) par la rue Dumont, quatre cent vingt-deux-C-9 (422-C-9); et de l'autre côté, vers le SUD-EST, par les numéros quatre cent vingt-deux-C-17 (422-C-17) et quatre cent vingt-deux-C-15 (422-C-15);
  - 2o Le tout formant une superficie d'environ quarante-six mille six cent quatre-vingt-dix (46,690) pieds carrés.
- 2- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins de construction d'une bâtisse devant être utilisée par la Protection Civile du Québec, et que le tout (terrain et bâtisse) sera rétrocédé gratuitement à la Cité, lorsque la Protection Civile aura acquitté la dette contractée par la Corporation Demorigny, pour les fins de construction de cette dite bâtisse;
  - b) Ledit terrain présentement vendu devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu, en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité;
  - c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à

la Cité, en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice, aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain, seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire-Suppléant et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Echange  
entre  
REAL  
ST-LOUIS  
et  
CITE  
69-267

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acceptent l'échange suivant avec monsieur Réal St-Louis, du Cap-de-la-Madeleine.

MONSIEUR REAL ST-LOUIS CEDE A LA CITE CE QUI SUIT:

Une partie du lot numéro quatre cent sept (407) du cadastre officiel cent trente-quatre (134), mesurant, mesure anglaise, cinquante pieds (50) de largeur, par environ quatre-vingt-treize pieds et quarante-sept centièmes (93.47) de profondeur. Ledit terrain étant localisé à environ deux cent quarante pieds (240) de la rue Père Richard, dans l'enlignement de la rue portant le numéro cent trente-quatre / quatre cent neuf / cinq. (134-409-5)

LA CITE CEDE AUDIT REAL ST-LOUIS CE QUI SUIT:

Une partie du lot numéro quatre cent dix (410) du cadastre officiel cent trente-quatre (134), mesurant, mesure anglaise, environ trente quatre pieds et deux dixièmes (34.2) de largeur, par environ quatre-vingt-seize pieds et dix centièmes (96.10) de profondeur, dans l'enlignement du lot numéro cent trente-quatre / quatre cent sept. (134 - 407)

Le tout tel que montré sur un plan préparé par l'Ingénieur Municipal en date du vingt-cinq (25) août 1969, et annexé à la présente.

Que cet échange soit consenti entre les deux (2) parties, sans aucune soulte, et que le contrat à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer tel contrat et le Notaire Réjean Giroux, autorisé à le préparer.

ADOPTE

Drapeau  
Municipal  
69-268

Proposé  
Appuyé

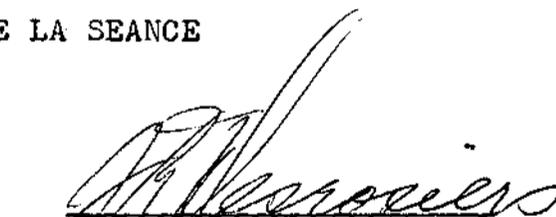
ET RESOLU: Que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, adoptent officiellement un Drapeau Municipal, suivant le modèle annexé à la présente et dont la synthèse des éléments composant ledit Drapeau, est la suivante:

- a) Les couleurs (bleu, blanc, rouge) rappellent notre descendance française;
- b) La fleur de lys et la feuille d'érable indiquent notre sentiment d'appartenance québécoise et française, associé à la nation canadienne;
- c) La diagonale blanche, ascendante de gauche à droite, témoigne de la poussée constante vers le progrès que connaît la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et symbolise aussi le majestueux Saint-Laurent sur le parcours duquel notre ville se situe;
- d) Les armoiries de la Cité apportent l'élément essentiel à la composition de notre Drapeau Municipal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de ville, lundi le 8 septembre 1969, à 8 h. p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption - Procédé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
procès verbal Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON  
69-269

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 25 Août 1969 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

#### RAPPORT DE COMITE

Séance du 25 Août 1969

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Marcel Gervais  
Etaient aussi présents: M. le gérant Roland Desaulniers  
M. l'ingénieur Ronald Marcoux

- Engagement temporaire M.-A. Doyon 1) Les membres du Conseil recommandent l'engagement temporaire de Mlle Marie-Ange Doyon, comme secrétaire au bureau du Greffier et ce, pour la période électorale municipale.
- Exemption taxe RE: Société Charles-N. DeBlois 2) Les membres du Conseil recommandent de transmettre à l'estimateur permanent la lettre de la Société Charles-N. DeBlois Inc., concernant une demande d'exemption de taxe. L'estimateur devra faire rapport au Conseil sur ce sujet.

- Installation nouvelles lampes 3) Les membres du Conseil recommandent l'installation de nouvelles lampes de rues, répartie de la façon suivante:
- Une (1) lampe sur la rue Aubuchon;
  - Une (1) lampe sur la rue St-Emile;
  - Une (1) lampe sur le Boul. Pie XII;
  - Deux (2) lampes sur la rue Des Ormeaux;
  - Deux (2) lampes sur la rue Michener.
- Soumission - RE:Repavage rues Fusey & St-Laurent 4) Les membres du Conseil autorisent le Greffier de la Cité à faire une demande de soumission concernant le repavage des rues Fusey et St-Laurent, conformément au Règlement No. 493.
- Fr. Deshaies et Régie des Transports 5) Les membres du Conseil recommandent d'envoyer à M. François Deshaies, du 444-A de la rue Thibeau, une copie de la lettre de la Régie des Transports, en date du 22 août 1969.
- Engagement aide-samedi-Bibliothèque 6) Les membres du Conseil recommandent l'engagement d'un aide à la Bibliothèque pour la journée du samedi.
- Engagement Marcel Lebel-RE: Hockey 7) Les membres du Conseil acceptent la recommandation du Directeur du Service des Loisirs concernant l'engagement de M. Marcel Lebel comme responsable du Hockey et ce, au salaire de \$ 25.00 par semaine.
- Compte RE: Cie Laurentide Ready Mix 8) Les membres du Conseil recommandent au gérant municipal, M. Roland Desaulniers, d'envoyer le compte à monsieur Jacob, de la Cie Laurentide Ready Mix, concernant le nettoyage d'un tuyau d'égout, rue St-Léon.
- Renvoi: Colette Lamy. Engagement: Autre secrétaire 9) Les membres du Conseil acceptent la recommandation du Directeur de Police concernant le renvoi de sa secrétaire, Mlle Colette Lamy, et l'autorise à engager une autre secrétaire, domiciliée en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
- Refus: Stage à Institut de Police, Nicolet. 10) Les membres du Conseil refusent la demande du Directeur de Police concernant l'envoi des 4 nouveaux policiers pour un stage de 16 semaines, à l'Institut de Police de Nicolet.

Aussi les membres du Conseil recommandent la préparation d'une résolution devant être présentée au prochain Congrès de l'Union des Municipalités du Québec, concernant cedit Institut de Police.

- Auto - RE: Service Police 11) Les membres du Conseil ne recommandent pas l'achat d'une nouvelle automobile pour le service de la Police.
- Vote négatif RE: Instruments fanfare à prêter 12) Sur proposition de monsieur le conseiller Marcel Gervais, appuyé par monsieur Martin Bergeron, il est recommandé que les instruments de l'ancienne fanfare municipale soient prêtés à la Garde Paroissiale du Cap Inc.
- Monsieur le conseiller Jean-Paul Lavergne demande le vote sur cette proposition.
- En faveur de la proposition: MM. Marcel Gervais et Martin Bergeron.
- Contre la proposition: MM. Sylvio Hénaire, Jean-Paul Lavergne et Lionel Rheault.
- Message: Voeux RE: Fête travail 13) Les membres du Conseil recommandent la publication dans le journal Le Nouvelliste d'un message de bons voeux aux travailleurs à l'occasion de la fête du travail.
- Plan RE: Changement émissaire d'égout 14) Les membres du Conseil autorisent l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, à présenter à la Régie des Eaux du Québec "pour approbation" un plan montrant le changement de l'émissaire d'égout de la rue Boucher, se déversant dans la rivière St-Maurice, lequel sera déplacé pour se déverser au bout de la rue Barkoff.

Signé: (Jean Beaudin)  
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité. 69-270  
Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 25 Août 1969 soit et est adopté, en corrigeant l'article "9".

ADOPTE

Adoption liste des comptes 69-271  
Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
ET RESOLU: Que les liste de comptes portant les numéros

157 - C	comportant des dépenses de	\$ 48,679.71
158 - C	" " "	124,268.91
159 - C	" " "	22,770.76
le tout formant un grand total de		\$ <u>195,719.38</u>

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Demande d'approbation d'un plan par M. Georges Gariépy, arpenteur-géomètre. (Plan No. D-3521);
- b) Résolution de la Maison Provinciale des Filles de Jésus (Rue Marie Le Galot);
- c) Demande du Révérend Louis Pronovost, ptre, vicaire, paroisse St-Odilon (stationnement en diagonal rue Berlinguet);
- d) Demande d'approbation de deux (2) plans de M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre (Plans Nos. 17,053 et 17,205).

Sympathies  
69-272

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Claude Déziel, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69-273

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de Madame Patrick Douville, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille et tout spécialement à M. André Douville, citoyen de notre ville, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69-274

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de Madame Arthur Boisvert, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies           Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON  
69-275                Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Roland Beaudoin, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies           Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
69-276                Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. James Kean, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Plan lot               Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
423 -                 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Georges  
Gariépy, a.g.  
69-277

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot No. quatre cent vingt-trois (423), cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Georges Gariépy, a.g., en date du 22 août 1969 et portant le numéro D-3521.

ADOPTE

Plans lots           Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT  
116 et                Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
115 et 116

Roger  
Gélinas, a.g.  
69-278

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot No. 116, ainsi que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots Nos. 115 et 116, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soient et sont acceptés.

Plans faits et préparés par M. Roger Gélinas, a.g., aux dates respectives du 8 août 1969 et 20 août 1969 et portant les numéros 17,053 et 17,205.

ADOPTE

Soumission  
Massicotte  
& Fils Ltée  
Repavage  
rues.  
Fusey et  
St-Laurent  
69-279

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la soumission de Massicotte & Fils Ltée, en date du 8 septembre 1969, pour le repavage des rues St-Laurent et Fusey, au montant de (\$ 23,812.50) VINGT-TROIS MILLE HUIT CENT DOUZE DOLLARS et CINQUANTE SOUS, soit et est acceptée.

Le tout devra être conformément exécuté suivant la formule de soumission, ainsi que les cahiers des charges fournis par le bureau de l'Ingénieur de la Cité.

Son honneur le Maire et le Greffier sont, par la présente, autorisés à signer le contrat.

ADOPTE

Institut  
de Police  
du Québec-  
RE: Cours  
69-280

INSTITUT DE POLICE DU QUEBEC

ATTENDU que le gouvernement du Québec a posé un geste heureux et appréciable en créant l'Institut de Police du Québec;

ATTENDU que plusieurs conseils municipaux et plusieurs autres organismes réclamaient depuis longtemps la création d'un tel institut;

ATTENDU que, présentement, seuls les membres du personnel des corps de police reconnus, sont admis à suivre des cours;

ATTENDU que, une telle pratique s'avère trop dispendieuse pour les municipalités qui doivent défrayer les salaires de l'étudiant, et assumer les frais de remplacement, en plus de payer le coût exigé pour ces cours.

En conséquence, il est PROPOSE, SECONDE et UNANIMEMENT

RESOLU QUE ce Conseil prie instamment l'Institut de Police du Québec de prendre les dispositions nécessaires pour que des aspirants-policiers, ayant la préparation et les qualifications requises, soient admis à suivre des cours à leurs frais, ce qui constituerait une réelle économie pour les municipalités du Québec, en même temps qu'une source d'approvisionnement sûre pour l'embauchage de nouveaux effectifs.

QUE, copie de la présente soit envoyée à l'Union des Municipalités du Québec, à l'Institut de Police du Québec et au Ministre de la Justice.

ADOPTE

Rétroces-  
sion: lots  
124 et 125  
69-281

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte de rétrocéder à la compagnie Cap Construction Ltée, le lot 124 (subdivision 94) et le lot 125 (subdivision 78).

Cette rétrocession est faite pour la somme de UN DOLLAR (\$1.00), et à la condition que la transaction avec M. H.-P. Hébert se concrétise.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat.

ADOPTE

Station-  
nement en  
diagonal-  
69-282

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le stationnement de la rue Berlinguet, côté Nord, entre la Première Rue et la rue Thibeau, soit effectué en diagonal.

M. l'Echevin Jean-Paul Lavergne demande le vote sur cette proposition.

En faveur de la proposition: MM. les conseillers Rodrigue Lepage et Marcel Gervais.

Contre la proposition: MM. les conseillers Lionel Rheault, Sylvio Hénaire, Jean-Paul Lavergne et Martin Bergeron.

PROPOSITION REJETEE

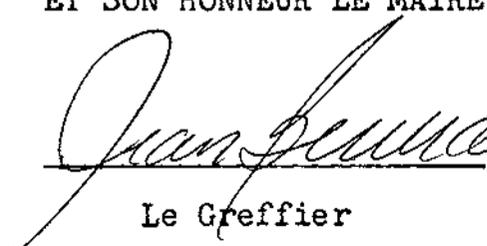
Remercie-  
ments au  
Ministre  
Terres &  
Forêts.  
69-283

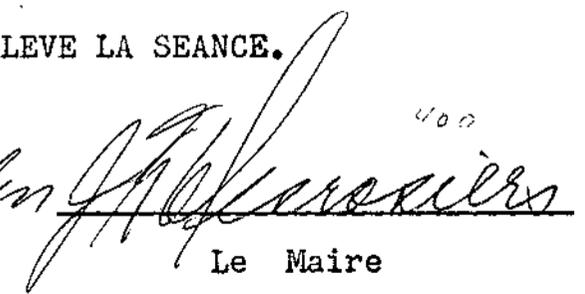
Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller UNANIMEMENT

ET RESOLU: Que les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine remercient bien sincèrement l'honorable Ministre des Terres et Forêts pour l'octroi promis au montant de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000.00), en prévision d'une revision cadastrale devant être effectuée dans les limites de notre municipalité.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de ville, lundi le 22 septembre 1969, à 8 h. p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption - Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Procès verbal Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
69-284

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 8 septembre 1969, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 8 Septembre 1969

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais  
Etaient aussi présents: M. le gérant Roland Desaulniers  
M. l'Ingénieur Ronald Marcoux

- Club "Hockey" Junior "B" 1) Les membres du Conseil favorisent la formation d'un Club de "Hockey" de calibre Junior "B", au Cap-de-la-Madeleine, à la condition qu'il soit administré par le Service des Loisirs municipaux.
- Congrès Sécurité Routière 2) Les membres du Conseil autorisent le Directeur de Police, M. Guy Blanchet, à se rendre au Congrès de la Sécurité Routière, lequel sera tenu à Québec, du 5 au 8 octobre 1969.

- Soumission: 3) Les membres du Conseil autorisent le Greffier de la Cité, M. Jean Beaudin, à faire une demande de soumission pour l'achat de trois (3) nouveaux camions, un (1) balai mécanique, un (1) chargeur sur roues (loader).
- Achat machinerie
- Etude: 4) Les membres du Conseil recommandent à l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux, d'étudier le plan préparé par M. Ernest Duplessis concernant la ligne de division entre la Municipalité de St-Louis de France et la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
- Plan de M. Ernest Duplessis
- Arrêt des Autobus 5) Les membres du Conseil recommandent au gérant, M. Roland Desaulniers, de s'informer auprès de Monsieur Métivier, de la compagnie St-Maurice Transport, sur la façon dont il projette pour le changement des arrêts d'autobus, surtout en ce qui concerne l'arrêt de la rue Rochefort, près de Fusey, et de la rue Thibault au Nord du Viaduc, côté Est.
- Projet - 6) Les membres du Conseil autorisent l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, à soumettre à la Régie des Eaux du Québec, le projet d'achat d'équipement pour l'usine de pompage et pour les puits artésiens.
- Achat d'équipement-RE: usine pompage et puits artésiens

Signé: (Jean Beaudin)  
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité. 69-285

Proposé par M. le Conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le Conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 8 septembre 1969, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption liste des comptes 69-286

Proposé par M. le Conseiller MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le Conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

160 - C comportant des dépenses de	\$ 74,958.11
161 - C comportant des dépenses de	9,075.56
162 - C comportant des dépenses de	9,921.76
le tout formant un grand total de	\$ <u>93,955.43</u>

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE:

- a) TROIS (3) demandes de projet de subdivision faites par M. Georges Gariépy, a.g., à savoir:

- 10- Subdivision d'une partie du lot 548, situé rue Boisvert, au Cap-de-la-Madeleine et propriété de M. Charlemagne Beaudoin de St-Luc de Vincennes, Champlain;
- 20- Subdivision d'une partie du lot 416-628, situé 1ère Rue, au Cap-de-la-Madeleine et propriété de M. Bertrand Girard, de cette même Cité;
- 30- Subdivision des lots 546-163 et 547-118 et d'une partie des lots 546 et 547, au Cap-de-la-Madeleine, appartenant à la Fabrique Ste-Bernadette et succession Roger Guilbert.
- b) Demande d'approbation d'un plan par M. Edouard Lair, a.g.
- c) Demande du Notaire Jérôme Loranger que le greffier de la Cité, M. Jean Beaudin, cède à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le lot 387-273 (RE: Résolution 69-264: vente dudit lot à M. Georges Gagnon) afin que ladite Corporation puisse donner un titre de propriété audit M. Georges Gagnon.

Sympathies  
69-287

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS et  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs le conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Wilfrid Bellemare, et profondément touchés du deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à sa mère, Mme Anna Bellemare, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69-288

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON et  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Edouard Bouchard, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69-289

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON et  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Vve

Napoléon Levesque, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69-290

Proposé, secondé et unanimement résolu

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Ovila Matteau, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son honneur le Maire et à Madame René Matteau, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69-291

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON et  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Vve Thomas Robert, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69-292

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS et  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Henri Drouin, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à Madame Henri Drouin, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Plans de  
G. Gariépy  
a.g. accep-  
tés : lots  
416-628;  
548 et  
546 et 547

69-293

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte les plans suivants:

- 1o- Plan montrant la subdivision d'une partie du lot 416-628;
- 2o- Plan montrant la subdivision d'une partie du lot 548;
- 3o- Plan montrant la subdivision d'une partie des lots 546 et 547

du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité)

du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Cham-Champlain.

Plans faits et préparés par M. Georges Gariépy, a.g., aux dates respectives des 8 septembre 1969 (D-3527), 10 septembre 1969 (D-3523) et 16 septembre 1969 (D-3548).

ADOPTE

Plan de  
E. Lair, a.g.,  
accepté:  
Lot 143-59  
69-294

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 143-59, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 8 septembre 1969 et portant le numéro D-2348.

ADOPTE

Lot 387-273  
acquis par  
Cité du Cap-  
de-la-  
Madeleine.  
69-295

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acquière de son greffier, le lot 387-273 du cadastre révisé de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, lequel lot a été adjugé à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par suite d'une vente pour adjudication enregistrée en date du 29 décembre 1935 et depuis, n'a pas été retrait par la propriétaire respectif. Que cette acquisition soit faite en considération de la somme totale des taxes municipales et scolaires dues lors de l'adjudication.

Que le notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat, le Maire et le Gérant autorisés à le signer.

ADOPTE

Lots Nos.  
547-141 et  
546-174 -  
Succession  
R. Guilbert,  
acquis par  
la Cité pour  
\$1.00  
69-296

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte de la succession Roger Guilbert les lots 547-141 et 546-174, du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tel que montré sur un plan préparé par M. Georges Gariépy, a.g., en date du 16 septembre 1969.

Cette acquisition est faite pour la somme de UN DOLLAR (\$ 1.00).

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tel contrat et le Notaire Réjean Giroux, autorisé à le préparer.

ADOPTE

Lots Nos.  
547-118-2 ,  
546-163-2 -

acquis par  
la Cité pour  
\$1.00

69-297

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte de la Fabrique Ste-Bernadette du Cap-de-la-Madeleine, les lots Nos. 547-118-2 et 546-163-2, tel que montré sur un plan préparé par M. Georges Gariépy, a.g., en date du 16 septembre 1969. Cette acquisition est faite pour la somme de UN DOLLAR (\$ 1.00).

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tel contrat et le notaire Réjean Giroux, autorisé à le préparer.

ADOPTE

Résolution  
69-62  
amendée.

69-298

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que la résolution portant le numéro 69-62, adoptée à la séance du 17 mars 1969, est amendée de la façon suivante:

L'article Un (1), paragraphe "B" de la dite résolution est annulé et remplacé par le suivant:

1-b) M. et Mme C.-N. de Grandmont cèdent à la Cité du Cap-de-la-Madeleine les lots 116-107 et 116-108 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tel que montré sur un plan préparé par M. Roger Géli-nas, a.g., en date du 8 août 1969 et portant le numéro 17053.

ADOPTE

Vente ter-  
rain à  
Trudel &  
Pellerin  
Ltée,  
Shawinigan.  
69-299

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à Trudel et Pellerin Ltée, 790-119 ième Rue, Shawinigan Sud, et ce, pour le prix de huit cents (\$0.08) le pied carré, un terrain ou emplacement situé en front de la rue Dessureault, en la Cité, de forme irrégulière, mesurant, mesure anglaise, cent dix (110) pieds de front par environ trois cent trente-trois pieds et cinq dixièmes (333.5), connu et désigné comme faisant partie des lots numérs suivants:

- a) Une partie du lot numéro quatre cent vingt-trois (P-423) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, borné comme suit:
- En front, vers le SUD-EST, sur une largeur de cent dix (110) pieds par la rue Dessureault;
  - En profondeur, vers le NORD-OUEST, par une partie

du lot quatre cent vingt-deux-C (422-C) tel que désigné ci-après à l'article "b";

- Du côté NORD-EST, sur une profondeur d'environ trente-huit pieds (38) par une partie du lot quatre cent vingt-trois (423) appartenant à M. H.-P. Hébert;
- De l'autre côté, vers le SUD-OUEST, sur une profondeur d'environ trente-cinq pieds (35) par une partie du lot quatre cent vingt-trois (423) appartenant à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

b) Une partie du lot quatre cent vingt-deux-C (422-C) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté Champlain, borné comme suit:

- En front, sur une largeur d'environ cent dix pieds (110) par une partie du lot quatre cent vingt-trois (423) tel que désigné ci-haut à l'article "a" ;
- De là, du côté SUD-OUEST, sur une profondeur d'environ deux cent quatre-vingt-dix-huit pieds et cinq dixièmes (298.5) borné par le 422-C, appartenant à la Cité;
- A la profondeur, vers le NORD-OUEST, sur une largeur d'environ deux cent dix pieds (210) par la rue Dumont 422-C-9;
- De l'autre côté, vers le NORD-EST, sur une profondeur de cent soixante-six pieds et soixante et quinze centièmes (166.75) par une partie du lot 422-C, appartenant à la Protection Civile;
- De là, vers le SUD-EST, sur une largeur d'environ cent pieds (100) par le lot appartenant à M. H.-P. Hébert;
- Du côté NORD-EST, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds et soixante-quinze centièmes (128.75) par une partie du lot 422-C appartenant à M. H.-P. Hébert.

Le tout tel que montré sur un plan, par un lizéré rouge et formant une superficie d'environ 53,280 pieds carrés.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu, en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité;

- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain, à la Cité, en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice, aux frais de l'acquéreur, si nécessaire;
- d) De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Contrat de  
servitudes  
d'aqueduc:  
Plans: A-558  
et A-557.  
69-300

Proposé par M. le Conseiller RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le Conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer pour et au nom de la Cité, un contrat de servitudes d'aqueduc, devant intervenir entre la Commission Scolaire et la Municipalité, lesquelles servitudes sont montrées sur les plans Nos.: A-558 et A-557, préparés par le bureau de l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux.

Le notaire Robert Carrier est, par la présente, autorisé à préparer ce contrat.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

ADOPTE

Achat 3  
camions de  
Charest &  
Frères Ltée  
69-301

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte la soumission de Charest & Frères Ltée, en date du 22 septembre 1969, concernant l'achat de trois (3) camions 1970, P.V.B., 27,500 lbs minimum, et ce pour le prix total de DIX NEUF MILLE SEPT CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS (\$ 19,745.00), tel que mentionné dans ladite soumission.

ADOPTE

Emprunts  
pour travaux  
permanents.  
69-302

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil demandent à la Banque Canadienne Nationale:

- 10- Des avances additionnelles de DEUX CENT MILLE DOLLARS (\$ 200,000.00) pour l'exécution de travaux permanents

autorisés par des règlements et ce, en attendant l'émission des obligations;

- 20- Des avances sur le budget de l'année courante, jusqu'à concurrence de TROIS CENT MILLE DOLLARS (\$300,000.00)  
Les emprunts seront contractés suivant les besoins afin de permettre à la Cité de rencontrer ses obligations d'ici au 31 décembre prochain. Ils seront remboursés à même la perception des taxes de l'année courante.

ADOPTE

Demande  
d'autorisation  
d'emprunt.  
69-303

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil demandent bien respectueusement à la Commission Municipale:

L'autorisation d'emprunter jusqu'à concurrence de TROIS CENT MILLE DOLLARS (\$ 300,000.00) de la Banque Canadienne Nationale, ou de toute autre institution bancaire, pour rencontrer ses obligations d'ici la fin de l'année 1969. Le montant qui sera ainsi emprunté, sera remboursé à même la perception des taxes de l'année courante.

ADOPTE

M. Marcel  
Gervais:  
Maire-suppléant  
dès le 1er octobre  
1969.  
69-304

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que M. Marcel Gervais, conseiller du quartier Numéro SIX (6), soit et est, par la présente, nommé Maire-Suppléant pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du 1er Octobre 1969.

ADOPTE

Règlement  
No 497:  
"Règlement  
d'emprunt."  
69-305

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le Règlement No. 497, intitulé "Règlement autorisant un emprunt de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (\$ 85,000.00)" pour travaux d'asphaltage, réfection de trottoirs, aménagement d'un terrain de baseball, d'un parc, d'une traverse à niveau et l'installation d'une chaudière à chauffage, soit et est adopté.

ADOPTE

Assemblée  
publique  
des élec-  
teurs:  
30 Sept. '69.  
69-306

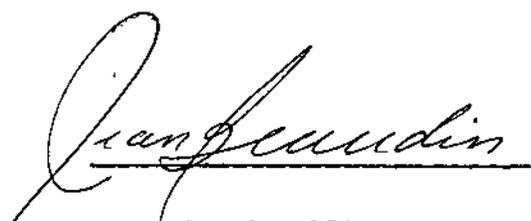
Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs pour "MARDI" le 30 septembre 1969, entre SEPT (7) et NEUF (9)

heures P.M., relativement à l'adoption du Règlement  
No. 497.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

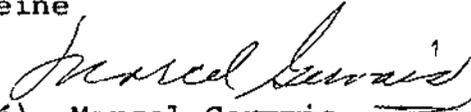
Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue MARDI, le 30 septembre 1969, entre sept (7) et neuf (9) heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "LE JOURNAL DU CAP", en date du 24 septembre 1969, et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, relativement au règlement No. 497, au montant de \$ 85,000.00 pour travaux de pavage de certaines rues, réfection de trottoirs, aménagement d'un terrain de baseball, d'un parc, d'une traverse à niveau et l'installation d'une chaudière à chauffage.

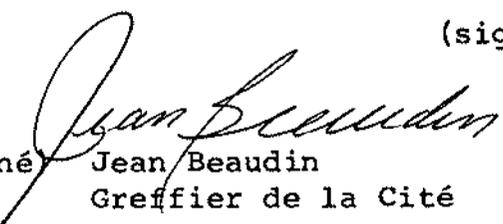
Présidée par Monsieur le conseiller MARCEL GERVAIS, l'assemblée fut déclarée ouverte à sept heures (7) p.m. précises.

Outre M. le Conseiller Marcel Gervais qui présidait, était aussi présent un contribuable électeur de la Cité. Lecture par le Greffier de la Cité agissant comme secrétaire de l'assemblée, de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et du règlement concerné.

A neuf (9) heures précises, p.m., soit exactement deux heures après l'ouverture de l'assemblée, personne n'ayant demandé que ledit règlement soit soumis aux électeurs pour approbation, le président de l'assemblée, en l'occurrence Monsieur le Conseiller Marcel Gervais, déclare donc que ledit règlement est réputé être approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine  
ce 1er jour d'octobre 1969.

  
(signé) Marcel Gervais  
Conseiller de la Cité

  
(signé) Jean Beaudin  
Greffier de la Cité

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de ville, lundi le 6 octobre 1969, à 8 h. p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers Lionel Rheault,  
Sylvio Hénaire  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption - Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Procès verbal Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT  
69-307

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 22 septembre 1969, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 22 Septembre 1969

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

Etaient aussi présents: M. le gérant Roland Desaulniers  
M. l'ingénieur Ronald Marcoux

Soumis-  
sions RE:  
Achat de  
camions

- 1) Suite à l'ouverture de soumissions pour l'achat de trois (3) camions, les prix suivants ont été soumis:

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX</u>
Sirois Automobiles Ltée	\$ 20,833.40
Trois-Rivières Chevrolet Ltée	23,144.98
Charest & Frères Ltée	19,745.00

Trois-Rivières Chrysler Ltée, Auto Port Inc. et Gérard Grenier Auto Inc. n'ont pas soumissionné.

Par la résolution 69-301, les Membres du Conseil ont accepté la soumission de Charest & Frères Ltée.

Soumissions -  
RE: Rechapage  
de 31 pneus

- 2) Ouvertures de cotations pour le rechapage de trente-et-un (31) pneus:

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX</u>
Vulcanisation Rapide	\$ 380.37
Buisson Service Station Inc.	\$ 595.65
Vanasse Auto Tire Inc.	\$ 378.70
Magasin de Service Goodyear	\$ 356.64
Parent & Lachance Tire Service Inc.	\$ 347.31

Les Membres du Conseil acceptent la soumission de Vulcanisation Rapide, considérant que les trois (3) derniers soumissionnaires n'ont pas soumis de prix pour le pneu 875 x 16.5

Commission  
d'Urbanisme

- 3) Les Membres du Conseil acceptent les items 1,2,3,4,5, 6 et 7 du procès verbal de la Commission d'Urbanisme de la réunion du 12 septembre 1969.

Cours d'ad-  
ministration  
policière

- 4) Les Membres du Conseil ne recommandent pas de payer les cours d'administration policière qui seront suivis par les policiers de la Municipalité.

Indemnité -  
RE: Expro-  
priation lot

- 5) Les Membres du Conseil acceptent l'indemnité de \$50.00 du Ministère de la Voirie pour l'expropriation du lot P-112 pour une superficie de 775 pieds carrés; le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat.

Commission  
10% refusée  
aux agents  
d'immeubles

- 6) Les Membres du Conseil n'acceptent pas de payer une commission de 10% aux agents d'immeubles pour la vente de terrains sur le site industriel de la Municipalité

Tracé d'une  
ligne blanche  
continue

- 7) Les Membres du Conseil recommandent qu'il soit tracée une ligne blanche continue sur la chaussée de la rue Toupin, entre les rues Bellerive et Rocheleau.

Poteau  
d'arrêt  
(stop)

- 8) Les Membres du Conseil recommandent qu'il soit installé un poteau d'arrêt (stop) sur la rue Longval, côté Sud, coin des Erables

Octroi prévu  
au Prêt d'Hon-  
neur

- 9) Les Membres du Conseil recommandent de verser au "Prêt d'Honneur" (Société St-Jean-Baptiste) l'octroi prévu au budget.

\$0.20 sous  
du nom aux  
Enumérateurs

- 10) Les Membres du Conseil recommandent au Greffier de payer aux énumérateurs vingt sous (\$0.20) du nom, considérant qu'ils ont fait en même temps que l'énumération, le recensement.

- Constables spéciaux par école 11) Les Membres du Conseil recommandent que deux (2) constables spéciaux soient placés par école, lors de la prochaine élection et de retenir les services de deux (2) agences différentes.
- Location de la glace 12) Les Membres du Conseil recommandent au Gérant Municipal et au Directeur du Centre Récréatif de signer les ententes convenues pour la location de la glace avec le Club Junior "B" et l'Ecole des Sports.
- Engagement à temps partiel de deux assistants 13) Les Membres du Conseil acceptent la recommandation du Directeur du Service des Loisirs concernant l'engagement de deux (2) assistants à temps partiel, plutôt que l'engagement d'un assistant permanent.
- Congrès des Estimateurs à Québec 14) Les Membres du Conseil autorisent l'estimateur permanent à assister au Congrès des Estimateurs du Québec, les 16, 17 et 18 octobre prochain, lequel sera tenu dans la Municipalité de Québec.
- Aiguiseuse de patins 15) Les Membres du Conseil ne recommandent pas l'achat d'une nouvelle aiguiseuse de patins pour le Centre Récréatif.
- Peinturage lignes jaunes 16) Les Membres du Conseil recommandent le peinturage de lignes jaunes au coin des rues Chamberland et Thibeau et ce, conformément au règlement municipal.
- Congrès Union des Municipalités 17) Les Membres du Conseil autorisent le Gérant à se rendre au Congrès de l'Union des Municipalités du Québec.

(Signé) (Jean Beaudin)  
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité.  
69-308

Proposé par le Conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par le Conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 22 septembre 1969, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès verbal assemblée publique, RE: Règlement 497  
69 - 309

Proposé par M. le Conseiller MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le Conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique tenue le 30 septembre 1969 concernant l'adoption du Règlement No. 497, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption  
liste des  
comptes

69 - 310

Proposé par M. le Conseiller RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le Conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

163 - C comportant des dépenses de	\$ 62,763.37
164 - C comportant des dépenses de	23,228.59
165 - C comportant des dépenses de	14,086.49
166 - C comportant des dépenses de	4,918.64
167 - C comportant des dépenses de	<u>3,714.86</u>

Le tout formant un grand total de \$ 108,711.95

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Avis du docteur J.-M. Bédard du 121 rue Michener, en notre Cité;
- b) Lettre du Ministère de la Justice concernant l'Institut de Police;
- c) Demande d'amendement au zonage par M. J.-Louis Gagnon, du 400 Père Castonguay;
- d) Lettre et Résolution de la Chambre de Commerce du Cap Inc. concernant le déménagement du bureau touristique au Centre Culturel;
- e) Requête de Me Gérald Grégoire concernant "LA LIGUE INDUSTRIELLE DE HOCKEY O'KEEFE";
- f) Demande d'approbation d'un plan par M. Ernest L. Duplessis, a.g.;
- g) Demande d'approbation de deux plans par M. Edouard Lair, a.g.;
- h) Demande d'approbation d'un plan par M. Georges Gariépy, a.g.;
- i) Requête pour l'incorporation de "LE DRAKKAR";
- j) Lettre du Dr. André Trahan concernant la location de la glace de l'Arena, à l'Ecole des Sports du Cap-de-la-Madeleine;
- k) Demande d'amendement au zonage par M. Réal Tapps, du 352 Des Erables, en notre Cité;
- l) Demande d'amendement au zonage par M. J.-Baptiste Dusault, du 81, rue Toupin, en notre Cité.

Sympathies  
69 - 311

Proposé par M. le Conseiller MARCEL GERVAIS et  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Pierre

Caron, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69 - 312

Proposé par M. le Conseiller SYLVIO HENAIRE et  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Mme Ephrem Gauthier, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son époux l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69 - 313

Proposé par M. le Conseiller MARTIN BERGERON et  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Mme Alfred Ricard, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69 - 314

Proposé et Secondé à l' UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Maurice Pellerin, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69 - 315

Proposé et Secondé à l' UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Maurice Pellerin, conseiller de la cité de Shawinigan, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres du Conseil, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le Conseiller    LIONEL RHEAULT et  
69 - 316      Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers, et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Louis Brouillard, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à M. et Mme Armand Brouillard, citoyens de notre cité, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le Conseiller    MARTIN BERGERON et  
69- 317      Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. François Benoit, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller    RODRIGUE LEPAGE et  
69 - 318      Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Philias Pitre, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le Conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE et  
69 - 319      Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Octave Ayotte, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Plan de            Proposé par M. le Conseiller    RODRIGUE LEPAGE  
E.-L. Duples- Appuyé par M. le Conseiller    MARCEL GERVAIS  
sis, a.g.,  
accepté.      ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une

69 - 320

partie du lot No. 387-2380, cadastre officiel révisé de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Ernest-L. Duplessis, a.g., en date du 25 septembre 1969.

ADOPTE

2 Plans de Proposé par M. le Conseiller RODRIGUE LEPAGE  
E. Lair, a.g., Appuyé par M. le Conseiller MARCEL GERVAIS  
acceptés.

69 - 321

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les plans suivants:

1o- Plan montrant la subdivision d'une partie des lots 422-C et 423, cadastre officiel de la paroisse, (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.

2o- Plan montrant la subdivision d'une partie des lots 422-C et 423, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.

Plans faits et préparés par M. Edouard Lair, a.g., aux dates respectives des 17 septembre et 6 octobre 1969, et portant les Nos.: D-2351 et D-2370.

ADOPTE

Plan de  
Georges  
Gariépy, a.g.  
accepté

69 - 322

Proposé par M. le Conseiller MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le Conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 550, cadastre de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Georges Gariépy, a.g., en date du 6 octobre 1969 et portant le No. D-3549.

ADOPTE

Acquisition  
de lots par  
la Cité.

69 - 323

Proposé par M. le Conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le Conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acquièrent de la compagnie "Les Plateaux de la Ferté Inc". les lots suivants: Cadastre 558 subdivision 135; cadastre 559 subdivision 140; cadastre 559 subdivision 141; cadastre 559 subdivision 135 et cadastre 561 subdivision 93.

Cette acquisition est faite pour la somme de \$ 3,568.75  
Le Maire et le Greffier sont, par la présente, autorisés à signer le contrat, et le notaire Rôbert Carrier, est auto-

risé à préparer ledit contrat.

ADOPTE

Association  
et Incorpora-  
tion: "LIGUE  
INDUSTRIELLE  
DE HOCKEY  
O'KEEFE".

69 - 324

Proposé par M. le Conseiller MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le Conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accordent au soussigné d'une requête en date du 26 mai 1969, l'autorisation en vertu du Chapitre 298, des statuts refondus du Québec 1964, de se constituer en Association et de s'incorporer sous le nom de: "LA LIGUE INDUSTRIELLE DE HOCKEY O'KEEFE", avec place d'affaires en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au No. 108, de la rue St-Valère.

ADOPTE

Association  
et Incorpora-  
tion: "LE  
DRAKKAR".

69 - 325

Proposé par M. le Conseiller MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le Conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accordent au soussigné d'une requête en date du 4 octobre 1969, l'autorisation en vertu du Chapitre 298, des statuts refondus du Québec 1964, de se constituer en Association et de s'incorporer sous le nom de: "LE DRAKKAR", avec siège social au No. 800, de la rue Kéack, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Location :  
Pelle arti-  
culée

69 - 326

Proposé par M. le Conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le Conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent de louer de la Firme M.C. Equipement Inc., pour une période de trois (3) mois, à compter du 1er Novembre 1969, une pelle articulée de marque John Deere, modèle JD 544.

Le tout conformément aux spécifications mentionnées dans la lettre de la compagnie, en date du 6 octobre 1969 et signée par M. Colin R. Wetmore.

ADOPTE

No. de cadas-  
tre 387-2478,  
devient: Rue  
"Chenevert"

69 - 327

Proposé par M. le Conseiller MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le Conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 387 - 2478, portera à compter de ce jour, le nom de rue "CHENEVERT", en l'honneur du premier commissaire d'écoles, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Félicitations au rév. Père Jacques Rinfret, nommé Curé.

Proposé par M. le Conseiller LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le Conseiller SYLVIO HENAIRE

69 - 328

ET RESOLU: Que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations au Révérend Père Jacques Rinfret, pour sa nouvelle nomination de Pasteur à la paroisse Sainte Marie-Madeleine, en notre Cité.

Les Membres du Conseil souhaitent au Révérend Père la réalisation d'un apostolat des plus fructueux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Changements au Système d'égout.

Conduite sanitaire.  
Conduite d'aqueduc.

69 - 329

Proposé par M. le Conseiller MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le Conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que ce conseil accepte les changements proposés au système d'égout tel que montré sur les plans 3-1-2-5 et 3-1-2-6, de Beaulieu, Trudeau & Associés, avec correction demandée par l'Ingénieur de la Cité, concernant le prolongement de la conduite sanitaire et l'installation d'une conduite d'aqueduc.

ADOPTE

AVIS  
DE  
MOTION

69 - 330

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TRAVAUX D'EGOUT & D'AQUEDUC DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6ième jour du mois d'Octobre 1969.

(Signé)

Marcel Gervais  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

AVIS  
DE  
MOTION

69 - 331

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

" REGLEMENT CONCERNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'EGOUT

& D'AQUEDUC DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE ".

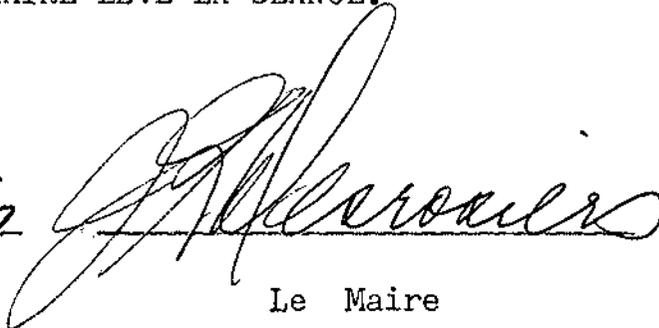
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6ième jour du mois d'Octobre 1969.

(Signé) Marcel Gervais  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

ADOpte

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de ville, lundi le 20 octobre 1969, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire: J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption - Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Procès verbal Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

69 - 332

ET RESOLU: Que le proces verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 6 octobre 1969 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 6 octobre 1969

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

Etaient aussi présents: M. le gérant Roland Desaulniers  
M. l'ingénieur Ronald Marcoux

Cotations  
diverses

- 1) Ouverture de Cotations (diverses) par le Greffier ce 2ième jour d'octobre 1969,  
en présence de, et : (signé) R. DESAULNIERS, Gérant  
: (signé) JEAN-PIERRE ROOF
- a) GROS SEL pour VOIRIE: 1,000 tonnes (plus ou moins)

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX LA TONNE</u>	<u>REMARQUE</u>
Domtar Ltd.	\$ 13.00	nil
Sel Iroquois Ltée	\$ 17.50	nil
Canadian Salt	\$ 12.90	Accepté

Les Membres du Conseil accordent la soumission à Canadian Salt, au prix de \$ 12.90 la tonne.

b) GAZ PROPANE: 25,000 gallons (plus ou moins)

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX LE GALLON</u>	<u>REMARQUE</u>
Propane Gas Marieville Inc.	\$ 0.165	nil
City Gas Propane	\$ 0.17	nil
Superior Propane	\$ 0.1675	Accepté

Les Membres du Conseil accordent la soumission à Superior Propane Gas, au prix de \$ 0.1675 le gallon.

c) GRILLES pour PUISARDS : 12'

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX L'UNITE</u>	<u>REMARQUE</u>
Fonderie Grand'Mère Ltée	\$ 29.50	nil
Fonderie St-Maurice Ltée	\$ 33.50	nil
Fonderie Laperle Ltée	\$ 25.00	Accepté

Les Membres du Conseil accordent la soumission à Fonderie Laperle Ltée, au prix de \$ 25.00 l'unité.

d) FUEL DIEZEL No. 2: 18,000 gallons (plus ou moins)

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX LE GALLON</u>	<u>REMARQUE</u>
Charbonnerie Champlain Ltée	\$ 0.1455	Accepté
Gulf Oil Limitée	\$ 0.1780	Analyse incluse
Champlain Oil Ltd.	\$ 0.1655	nil
Les Pétroles Irving Ltd.	\$ 0.1455	nil

Jules Milette n'a pas soumissionné.

Les Membres du Conseil accordent la soumission à la Charbonnerie Champlain Ltée, au prix de \$ 0.1455 le gallon.

e) HUILE A CHAUFFAGE No. 2: 22,000 galls. (Plus ou moins)

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX LE GALLON</u>	<u>REMARQUE</u>
1729: Gérard Daviau	\$ 0.1420	nil
1730: Jules Landry	nil	Ne peut soumissionner cette année
1715: Les Pétroles Irving Inc.	\$ 0.1295	nil
1707: Benoit Hélie	\$ 0.1350	nil
1716: Shell Oil Co. Ltd.	nil	Ne peut soumissionner
1714: Champlain Oil Ltd.	\$ 0.1455	nil
1705: Charbonnerie Champlain Ltée	\$ 0.1274	Accepté

Jules Milette (1706), J.-Ls. Gagnon (1708), Gilbert Biron (1709), Florent Roof (1710), J.-M. Mathieu (1711) H.-P. Hébert (1712), J.-Guy Cossette (1713), n'ont pas soumissionné.

Les Membres du Conseil accordent la soumission à la Charbonnerie Champlain Ltée, au prix de \$ 0.1274 le gallon.

f) ANTIGEL (Laurentide): 170 gallons (plus ou moins)

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>MARQUES</u>	<u>PRIX LE GALLON</u>	<u>REMARQUE: Le GALLON au BARIL</u>
Trois-Rivières Autos Acc. Ltée	Laurentide	\$ 2.20	\$ 1.85
Lynn, MacLeod Automotive Ltd.	Master	\$ 2.15	\$ 1.89
Sirois Automobiles Ltée	Master	\$ 2.17	\$ 1.89
Jacques Auto	Laurentide	\$ 2.29	\$ 1.95
Delisle Ltée	Laurentide	nil	\$ 1.75
Delisle Ltée	Eveready	\$ 2.30	nil

Cap Auto et Garage Charles Turcotte n'ont pas soumissionné.

Les Membres du Conseil accordent la soumission à Jacques Auto pour l'Antigel (Laurentide) au prix de \$ 2.29 le gallon et, à Delisle Ltée pour l'Antigel (Laurentide) au prix de \$ 1.75 le gallon AU BARIL.

g) BUNKER No. 4: 20,000 gallons (Plus ou moins)

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX LE GALLON</u>	<u>REMARQUE</u>
1697: Charbonnerie Champlain Ltée	\$ 0.1150	Accepté

Messieurs J.-Guy Cossette (1698), Jules Milette (1700), Claude Lamoureux (1701-Canadian Petrofina), H.-Paul Hébert (1723), Gilbert Biron (1724), Gérard Daviau (1725), Jules Landry (1726), J.-M. Mathieu (1727), Florent Roof (1728), n'ont pas soumissionné.

Les Membres du Conseil accordent la soumission à la Charbonnerie Champlain Ltée, au prix de \$ 0.1150 le gallon.

- |                                    |    |   |
|------------------------------------|----|---|
| Panneaux Stationnement: 30 Minutes | 2) | Les Membres du Conseil recommandent l'installation de deux (2) panneaux de 30 minutes de stationnement:<br>a) Voisin du magasin Laurentien et<br>b) Face au Bureau de Poste, rue St-Alphonse. |
| Téléphone privé                    | 3) | Les Membres du Conseil recommandent l'installation d'une ligne téléphonique privée dans la Salle des Conseillers  |

- Club de Croquet 4) Les Membres du Conseil recommandent de remettre à M. Guy Métivier, directeur du Service des Loisirs, pour étude, le projet du Club de Croquet, au Parc Rochefort.
- Ligne blanche continue 5) Les Membres du Conseil recommandent le peinturage d'une ligne blanche continue sur la rue Notre-Dame, entre les rues Montplaisir et Fusey.
- Cours d'Opérateurs de Pompes 6) Les Membres du Conseil acceptent la recommandation du Directeur de Police concernant l'envoi du Sergent Emmanuel Bourassa et du Caporal André Boisvert aux cours d'Opérateurs de Pompes, donnés par le Commissariat des Incendies. Le tout, en autant qu'ils ne soient pas remplacés par des hommes à temps supplémentaire.
- Forage puits artésien 7) Les Membres du Conseil acceptent la soumission de R.J. Lévesque & Fils Ltée, en date du 4 septembre 1969, au montant de NEUF MILLE SEPT CENTS DOLLARS (\$9,700.00) pour le forage d'un puits artésien, au Cap-de-la-Madeleine, sur les lots 558 - 135 et 559 - 140.
- Emondage des arbres 8) Les Membres du Conseil recommandent l'émondage des arbres de la Cité sur les rues des Erables, Loranger et St-Philippe par la maison Yvon Fournier Ltée.
- Congrès des Ingénieurs Municipaux 9) Les Membres du Conseil autorisent l'Ingénieur Municipal, M. Ronald Marcoux, à se rendre au Congrès des Ingénieurs Municipaux, lequel sera tenu dans la Ville de Québec.
- Réfection trottoirs 10) Les Membres du Conseil recommandent la réfection immédiate des trottoirs de la rue Rocheleau.
- Travaux d'Asphaltage 11) Les Membres du Conseil autorisent le Greffier à faire la demande de soumissions pour certains travaux d'asphaltage, tels que prévus au Règlement No. 497.

(Signé) (Jean Beaudin)  
Greffier de la Cité

Adoption Rapport de Comité 69 - 333  
Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 6 octobre 1969, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption liste des comptes 69 - 334  
Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON  
ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

168-C	comportant des dépenses de	\$ 200,730.30
169-C	comportant des dépenses de	\$ 10,931.97
170-C	comportant des dépenses de	\$ 18,638.15
171-C	comportant des dépenses de	\$ 23,993.67
172-C	comportant des dépenses de	\$ 11,828.08
173-C	comportant des dépenses de	\$ <u>48,817.48</u>
Le tout formant un grand total de		\$ <u><u>314,939.65</u></u>

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Lettre de Mme Emile Prince nous avisant des dégâts survenus à son réservoir à eau chaude;
- b) Avis de réclamation de Me Bertrand Lamothe, procureur de M. Claude Germain;
- c) Avis de responsabilité de M. Jules Lord, 581 boul. Ste-Madeleine, Ste-Marthe du Cap;
- d) Avis de réclamation de Me Bertrand Lamothe, procureur de M. Armand Fontaine;
- e) Avis de réclamation de M. Marcel Lampron, 59 rue Rochefort, Cap-de la-Madeleine;
- f) Lettre de M. J.-Claude Landry, président des Immeubles Vendômes Inc.;
- g) Lettre de M. Claude Michaud du corps de Sécurité du Québec Inc., nous informant qu'il offrait gratuitement deux autos patrouilles pour la journée de l'élection;
- h) Lettre de la Régie des Alcools du Québec nous informant d'une demande de transfert de permis pour le 331 rue Notre-Dame, en notre Cité;
- i) Convention avec la compagnie Hydro-Québec RE: installation d'un poteau avec hauban sur le lot P-113;
- j) Demande d'une lampe de rue, coin Morrissette & Montplaisir par la Commission Scolaire locale;
- k) Rapport d'ouvertures de cotations, le 17 octobre dernier, pour l'achat de 10 pneus noirs 825 - 15 x 4 plis:

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>MARQUES</u>	<u>PRIX</u>
1- Trois-Rivières Chevrolet Ltée	No. 1742 Uni Royal	\$ 253.17
2- Garage Charles Turcotte & Fils	No. 1743 Seiberling	\$ 226.70
3- Sirois Automobiles Ltée	No. 1745 B.F.Goodrich	\$ 240.00
4- Vanasse Auto Tire Inc.	No. 1747 ALL-CAN (Fabriqué par Firestone)	\$ 250.00
5- Parent & Lachance Tire Service Inc.	No. 1748 Firestone	\$ 205.00
6- Vulcanisation Rapide Inc.	No. 1749 Springfield Tire	\$ 238.50

- l) Demande d'un brigadier scolaire sur la rue Latreille par Mme Maurice Brouillet, 169 rue Lorette, en notre Cité;
- m) Rapport d'ouvertures de soumissions pour le pavage de certaines rues prévu au Règlement No. 497:

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX</u>
1- Régional Asphalte Ltée	\$ 18,850.00
2- Les Pavages Nicolet Inc.	\$ 12,870.00
3- Massicotte & Fils Ltée	\$ 17,290.00

Sympathies 69-335      Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE et Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Jos. Loisselle, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies 69-336      Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON et Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Mme Georges Durand, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies 69-337      Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE et Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Joseph Blanchette, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies 69-338      Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS et Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Laurent Therriault, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

- Sympathies  
69-339
- Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON et  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE
- ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Conrad Blais, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.
- ADOPTE
- Sympathies  
69-340
- Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS et  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE
- ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Mme Berchmans Jacques, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances.
- ADOPTE
- Convention  
avec Hydro-  
Québec  
69 - 341
- Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE
- ET RESOLU: Que ce Conseil autorise son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et le Greffier de la municipalité, à signer, pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, une convention devant intervenir avec la compagnie Hydro-Québec, concernant l'installation d'un poteau avec hauban pour ligne de transmission à haute tension, afin d'améliorer le service de distribution du secteur Ste-Madeleine et de l'usine de pompage.
- Le tout devant être installé sur le lot P-113, tel que montré au plan annexé à ladite convention et ce, à la condition que " si la Cité a besoin dudit terrain, le déplacement de ce poteau sera effectué aux frais de l'Hydro-Québec".
- ADOPTE
- Installation  
Servitudes  
d'égout et  
d'aqueduc  
69 - 342
- Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS
- ET RESOLU: Que les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acceptent les conditions de la Commission Scolaire locale, concernant les installations des servitudes d'égout et d'aqueduc, montrées sur les plans A-557 et A-558, préparés par le bureau de l'Ingénieur municipal, soient de s'engager à déplacer ou bien enlever cesdites servitudes, à la demande de ladite Commission Scolaire, et aux besoins.
- ADOPTE

Vente  
terrain à  
Maurice  
Gélinas.  
69-343

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à Monsieur Maurice Gélinas, du 2840 rue Lajoie, en la Cité de Trois-Rivières, et ce, pour le prix de SIX (\$0.06) sous le pied carré, un terrain ou emplacement situé en front de la rue Dessureault, en la Cité, de forme rectangulaire, mesurant mesure anglaise, cent vingt-cinq (125) pieds de front par environ trois cents (300) pieds de profondeur, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro suivant:

- 1) Une partie du lot numéro quatre cent vingt-quatre-A (P-424-A) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté Champlain, et borné comme suit:
  - En front, vers le nord-ouest, sur une largeur de cent vingt-cinq (125) pieds par le lot de cadastre quatre cent vingt-quatre-A-1, étant la rue Dessureault;
  - En profondeur, vers le sud-est, sur la même largeur, par la balance du terrain portant le numéro partie quatre cent vingt-quatre-A, appartenant à la Cité;
  - D'un côté, vers le nord-est, par une partie du lot quatre cent vingt-quatre-A, appartenant à la Cité, et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le lot portant le numéro quatre cent vingt-trois (423).

Le tout formant une superficie d'environ 37,500 pieds carrés.

- 2) Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
  - a) Que le terrain vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
  - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu, en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité;
  - c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité, en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit

de demander la résolution de la vente en justice, aux frais de l'acquéreur si nécessaire;

- d) La venderesse déclare être propriétaire du susdit immeuble, et ne fournira pas copies de ses titres, non plus que de certificat de recherches.
- De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage ou de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur.
- 3) Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, et à en recevoir le prix.

ADOPTE

Demande  
Rembourse-  
ment Octroi  
RE: Repava-  
ge rues St-  
Laurent et  
Fusey.

69 - 344

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, approuvent les travaux exécutés sur les rues St-Laurent et Fusey pour le repavage de cesdites rues, et demandent bien respectueusement au Ministère de la Voirie le remboursement de l'octroi promis dans une lettre du Sous-Ministre adjoint, en date du 6 juin 1969.

ADOPTE

Achat  
Pneus noirs.  
69-345

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les Membres du Conseil acceptent la soumission de Parent & Lachance Tire Service Inc., concernant l'achat de dix (10) pneus noirs 825 - 15 x 4 plis, au prix de \$ 205.00

ADOPTE

Soumission  
"Les Pavages  
Nicolet Inc"  
acceptée.

69 - 346

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les Membres du Conseil acceptent la soumission de "Les Pavages Nicolet Inc." en date du 20 octobre 1969, au montant de \$ 12,870.00 pour le pavage de certaines rues, tel que prévu dans la formule de soumissions et conformément aux spécifications de l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux.

Le Maire et le Greffier sont, par la présente, autorisés à signer le contrat.

ADOPTE

Félicita-  
tions à  
l'Ingénieur  
R. Marcoux

69 - 347

Proposé .....  
Appuyé .....

ET RESOLU UNANIMEMENT: Que les Membres du Conseil sont heureux d'offrir leurs plus sincères félicitations à l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, pour sa nouvelle nomination au

au poste de "Président de la Corporation des Ingénieurs,  
District de St-Maurice.

Les Membres du Conseil lui souhaitent un terme des plus  
fructueux et les meilleurs voeux de succès.

ADOPTE

Services de  
l'Ingénieur  
R. Marcoux,  
RE: Décora-  
tions Noël.  
69 - 348

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-  
la-Madeleine, autorisent l'Ingénieur municipal, M. Ronald  
Marcoux, à rendre les mêmes services qu'en l'année 1968, à  
l'Association de la Plaza Fusey, concernant l'installation  
des décorations de Noël devant être faites sur la rue Fusey.

ADOPTE

Stationne-  
ment:  
30 Minutes  
69 - 349

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que demande soit faite au Directeur de Police  
de prévoir un stationnement de trente (30) minutes, sur la  
rue Thibeau, face au (bureau de poste) sis au No. 135 de  
cette même rue.

ADOPTE

Constable  
en devoir,  
face église  
St-Odilon.  
69 - 350

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Qu'une demande soit faite au Directeur de Police  
de prévoir un constable en devoir, face à l'église St-Odilon,  
le dimanche, à l'heure des messes de 10.30 h. et 11.30 h.A.M.,  
Un AMENDEMENT:

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT,  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

qu'une étude soit faite par le Directeur de Police, à savoir  
s'il y a nécessité d'établir le système d'un constable en de-  
voir, face à l'église St-Odilon, le dimanche, à l'heure des  
messes de 10.30 h. et 11.30 h. A.M.

Vote sur l'AMENDEMENT:

POUR: Lionel Rheault, Sylvio Hénaire, J.-Paul Lavergne et  
Martin Bergeron.

CONTRE: Rodrigue Lepage, et Marcel Gervais.

AMENDEMENT: ADOPTE

MOTION PRINCIPALE: REJETEE

Avis de  
Motion  
69 - 351

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus  
par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et  
soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement

intitulé:

" REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LES  
LIMITES DE LA MUNICIPALITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

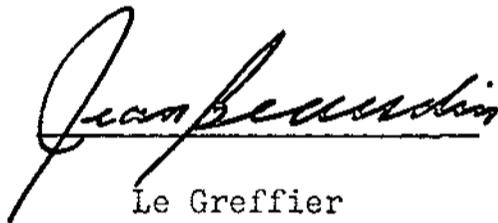
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20ième jour du mois d'Octobre 1969.

(Signé) (Lionel Rheault)

Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel de ville, mercredi, le 22 octobre 1969, à Midi et 30 minutes (12.30) p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault,  
Sylvio Hénai re  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Lettre par le Greffier de l'avis convoquant cette séance spéciale et du certificat de signification de cet avis.

Lecture du Règlement No. 371 - 8.

Adoption  
Règlement  
No. 371 - 8  
69 - 352

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU QUE: le Règlement No. 371 - 8, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est adopté.

ADOPTE

Convocation  
Assemblée  
publique  
69 - 353

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

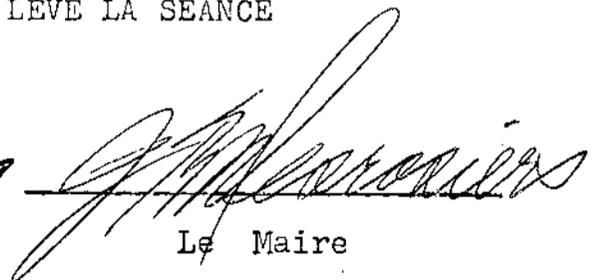
Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU QUE: le Greffier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs pour MERCREDI, le 29 Octobre 1969, à 7 heures P.M., concernant l'adoption du Règlement de zonage, portant le numéro 371 - 8.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

PROCES VERBAL de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles des zones concernées de la Cité, tenue "MERCREDI" le 29ième jour du mois d'octobre 1969, entre 7 et 8 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "Le Nouvelliste", en date du 23 octobre 1969, en vue de l'adoption du règlement numéro 371-8, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par son honneur le maire J.-Réal Desrosiers, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents:

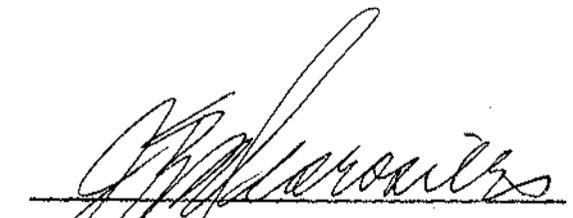
M. Jacques Bettez, inspecteur en bâtiment et le greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A huit (8) heures p.m., précises, soit exactement une (1) heure après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 371-8 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 371-8 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la Loi.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine  
ce 30ième jour du mois d'octobre 1969.

  
(Signé) JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité

  
(Signé) J.-REAL DESROSIERS  
Maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné DESROSIERS, J.-REAL, maître-imprimeur, domicilié à 185, rue Lorette, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Maire fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

Ainsi Dieu me soit en aide!

SIGNE: ..

*J. Real Desrosiers*  
 Maire

Je, soussigné BEAUDIN, JEAN, greffier, domicilié à 430, rue Boulard, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine, ..... ce 10ième jour de Novembre 1969.

Signé: ..

*Jean Beaudin*  
 Greffier

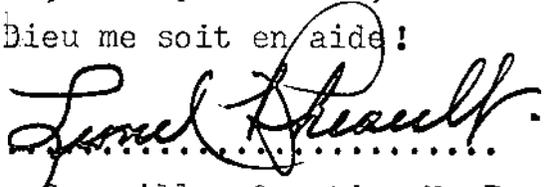
CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

## SERMENT D'OFFICE

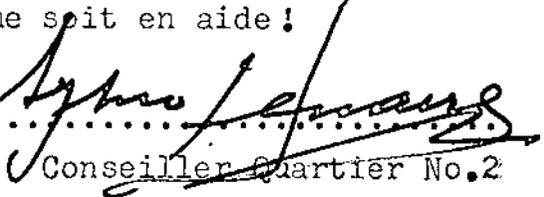
Je, soussigné RHEAULT, LIONEL, employé civil, domicilié à 99 rue Lacroix, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier No. I, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé:   
Conseiller Quartier No. I

Je, soussigné, BEAUDIN, JEAN, greffier, domicilié à 430, rue Boulard, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième jour de Novembre 1969.

Signé:   
Greffier

Je, soussigné HENAIRE, SYLVIO, industriel, domicilié à 139, rue Loranger, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier No. 2, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé:   
Conseiller Quartier No. 2

Je, soussigné BEAUDIN, JEAN, greffier, domicilié à 430, rue Boulard, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième jour de Novembre 1969.

Signé:   
Greffier

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

## SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné LAVERGNE, JEAN-PAUL, commerçant, domicilié à 89, rue St-Jean-Baptiste, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier No. 3, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé

*Jean Paul Lavergne*  
 Conseiller Quartier No. 3

Je, soussigné BEAUDIN, JEAN, greffier, domicilié à 430, rue Boulard, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième jour de Novembre 1969.

Signé:

*Jean Beaudin*  
 Greffier

Je, soussigné BERGERON, MARTIN, commerçant, domicilié à 221, rue Des Cheneaux, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier No. 4, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé:

*Martin Bergeron*  
 Conseiller Quartier No. 4

Je, soussigné BEAUDIN, JEAN, greffier, domicilié à 430, rue Boulard, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième jour de Novembre 1969.

Signé:

*Jean Beaudin*  
 Greffier

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

## SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné LEPAGE, RODRIGUE, papetier, domicilié à 497, rue Julien, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier No. 5, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.  
Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé: Rodrigue Lepage  
Conseiller Quartier No. 5

Je, soussigné BEAUDIN, JEAN, greffier, domicilié à 430 rue Boulard, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième jour de Novembre 1969.

Signé: Jean Beaudin  
Greffier

Je, soussigné GERVAIS, MARCEL, principal d'école, domicilié à 701, rue Guilbert, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier No. 6, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.  
Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé: Marcel Gervais  
Conseiller Quartier No. 6

Je, soussigné BEAUDIN, JEAN, greffier, domicilié à 430, rue Boulard, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième jour de Novembre 1969.

Signé: Jean Beaudin  
Greffier

CANADA  
Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 10 novembre 1969, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaiere  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption-  
procès  
verbal  
69-354

Proposé par le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les procès verbaux des assemblées du Conseil, tenues les 20 et 22 octobre 1969, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption -  
procès  
verbal  
assemblée  
publique  
RE:Zonage  
69-355

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique tenue le 29 octobre 1969 concernant le zonage, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption  
listes  
des  
comptes  
69-356

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros  
174-C comportant des dépenses de \$ 185,602.63  
175-C comportant des dépenses de \$ 10,837.52  
176-C comportant des dépenses de \$ 6,872.48  
le tout formant un grand total de \$ 203,312.63  
soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Denis Labrecque, de Trois-Rivières, RE: Accident;
- b) Lettre de la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine, RE: éclairage angle Montplaisir et Morrissette;
- c) Lettre de la Caisse Populaire St-Odilon, RE: meilleur éclairage;
- d) Réclamation de Mme Jean Mercil;
- e) Lettre de M. Réginald Dubois, RE: Projet de rénovation offert;
- f) Offre de cession de terrain de M. Claude G. Lajoie;
- g) Demande d'approbation d'un plan par M. Roger Gélinas, a.g.
- h) Demande d'approbation d'un plan par M. Georges Gariépy, a.g.
- i) Demande de Vaillancourt Inc. pour l'achat d'un terrain sur le site industriel;
- j) Lettre de M. J.-A. Mongrain, M.P., Député du Comté de Trois-Rivières;
- k) Requête des brigadiers scolaires du Cap-de-la-Madeleine;
- l) Résolution de félicitations du Conseil Municipal de la Cité de Trois-Rivières;
- m) Approbation de la Régie des Eaux du Québec.

Sympathies  
69 - 357

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Florent Richard, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69-358

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Onésime Dumas, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69-359

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire

J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. André Nolet, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à M. et Mme Charles-Edouard Nolet, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé et Appuyé à l'unanimité

69-360

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Donat Montambeault, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

69-361

Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Joseph Gosselin, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

69-362

Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité Du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Albert Bourassa, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

69-363

Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Maurice Blanchette, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
 69-364            Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Henri-Paul Gosselin, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON  
 69-365            Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Omer Boivin, citoyen avantageusement connu en notre Cité, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Plan No.            Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
 D-3551            Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
 G. Gariépy  
 69-366

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 422-C, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par Monsieur Georges Gariépy, a.g., en date du 29 octobre 1969 et portant le No. D-3551.

ADOPTE

Plan                Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
 R. Gélinas,      Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
 Lot 122  
 69-367

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot No. 122 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 3 novembre 1969.

ADOPTE

Lots                Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
 acquis par        Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Cité  
 69-368

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine acquière de

Monsieur Claude G. Lajoie Ltée, les lots numéros suivants:

CADASTRE	-	SUBDIVISION	CADASTRE	-	SUBDIVISION
544	-	35	545	-	117
544	-	39	545	-	128
545	-	95	546	-	165
545	-	101	546	-	166
545	-	102	546	-	169

Cette acquisition est faite pour le montant de UN (\$1.00) DOLLAR.

Le Maire et le Greffier sont, par la présente, autorisés à signer le contrat et le notaire Réjean Giroux, autorisé à le préparer.

ADOPTE

Terrain  
vendu à  
Vaillancourt  
Inc. de  
Québec.

69 - 369

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à Vaillancourt Inc. de Québec, et ce, pour le prix de huit (\$0.08) cents le pied carré, un terrain ou emplacement situé à l'intersection Nord-Est des rues Dessureault et de l'Aviation en la Cité, de forme rectangulaire, mesurant, mesure anglaise, deux cents (200) pieds de front par environ cent dix (110) pieds, connu et désigné comme faisant partie des lots numéros suivants:

- a) Une partie du lot numéro quatre cent vingt-trois (P-423) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, borné comme suit:
- En front, vers le Sud-Est, sur une largeur de deux cents (200) pieds par la rue Dessureault;
  - En profondeur, vers le Nord-Ouest, par une partie du lot 422-C tel que désigné ci-après à l'article (b);
  - Du côté Nord-Est, sur une profondeur d'environ soixante (60) pieds par une partie du lot 423, appartenant à la Cité;
  - Et de l'autre côté, vers le Sud-Ouest, sur une profondeur d'environ cinquante pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (50.94) par le lot 423-86, appartenant aussi à la Cité et étant la rue de l'Aviation.
- b) Une partie du lot numéro quatre cent vingt-deux C (P-422-C) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain,

borné comme suit:

- En front, vers le Sud-Est, par une partie du lot numéro quatre cent vingt-trois (P-423) tel que désigné ci-haut à l'article (a);
- A la profondeur, vers le Nord-Ouest, sur une largeur de deux cents (200) pieds par une partie du lot 422-C, appartenant à la Cité;
- D'un côté, vers le Nord-Est, sur une profondeur d'environ cinquante (50) pieds par une partie du lot P-422-C, appartenant à la Cité;
- Et du côté Sud-Ouest, sur une profondeur d'environ cinquante-neuf pieds et six centièmes (59.06) par le lot 422-C-7, appartenant à la Cité et étant la rue de l'Aviation.

Le tout formant une superficie d'environ 22,000 pieds carrés.

- 2- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spécialement suivantes, savoir:
- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
  - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;
  - c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité, aura le droit de demander la résolution de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur.

- 3- La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificats de recherche.
- 4- Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à en donner quittance.

ADOPTE

- Lionel Rheault, Maire-Suppléant.  
69-370
- Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE
- ET RESOLU: Que M. Lionel Rheault, conseiller du Quartier No. I, soit et est par la présente nommé Maire-Suppléant pour le prochain terme de 3 mois et ce, à compter du 10 novembre jusqu'à la fin de janvier 1970.
- ADOPTE
- Jules Tessier, C.A.  
69-371
- Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
- ET RESOLU: Que ce Conseil confirme dans ses fonctions le vérificateur actuel au service de la Municipalité, en l'occurrence, M. Jules Tessier, C.A.
- ADOPTE
- Voeux de félicitations.  
69-372
- Proposé, Appuyé
- ET RESOLU UNANIMEMENT Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sont heureux d'offrir leurs plus sincères félicitations à tous les membres de votre Conseil nouvellement élu ou réélu, et leur souhaitent un terme des plus fructueux.
- ADOPTE
- Remerciements pour voeux.  
69-373
- Proposé, Appuyé
- ET RESOLU UNANIMEMENT Que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vous remercient bien sincèrement des bons voeux que vous leur avez formulés lors de la réélection des membres du Conseil, au scrutin du 2 novembre dernier.
- ADOPTE
- Emprunt  
69-374
- Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE
- ET RESOLU: Que le Règlement No. 498 concernant un emprunt de SOIXANTE MILLE (\$60,000.00) DOLLARS pour travaux d'aqueduc, d'égout, d'ouverture et de mise en forme de rues, soit et est adopté.
- ADOPTE
- Assemblée publique  
69-375
- Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE OEPAGE
- ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité, soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs pour "MERCREDI" le 19 novembre 1969, entre 7 et 9 heures p.m., concernant l'adoption du Règlement No. 498, au montant de SOIXANTE MILLE (\$60,000.00) DOLLARS.
- Le tout en conformité avec la Loi des Cités et Villes.
- ADOPTE

Emprunt  
69-376

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le Règlement No. 499, concernant un emprunt de SOIXANTE-QUATORZE MILLE (\$74,000.00) DOLLARS, pour des travaux de construction d'un émissaire d'égout et de l'installation d'Unités d'urgence à l'usine de pompage et à certains puits de la Cité, soit et est adopté.

ADOpte

Assemblée  
publique  
69-377

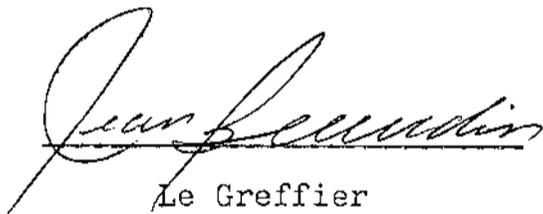
Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

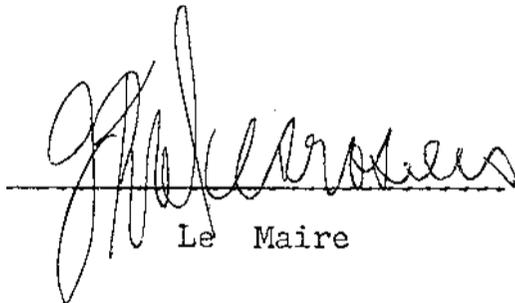
ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité, soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs pour "MERCREDI" le 19 novembre 1969, entre 7 et 9 heures p.m., concernant l'adoption du Règlement No. 499, au montant de SOIXANTE-QUATORZE MILLE (\$74,000.00) DOLLARS.

Le tout en conformité avec la Loi des Cités et Villes.

ADOpte

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 17 novembre 1969, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénair

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption-  
Procès  
verbal  
69-378

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 10 novembre 1969, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 10 novembre 1969

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault,

Sylvio Hénair

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant

Roland Desaulniers

et l'ingénieur municipal

Ronald Marcoux

Démolition  
bâtisse  
110 rue  
Des Erables

1) Les membres du Conseil recommandent à l'estimateur, M. Jacques Bettez, d'enlever du rôle d'évaluation, la bâtisse qui était située au 110 Des Erables, et ce, à compter du 1er octobre 1969, laquelle bâtisse a été démolie, et aussi de faire remise de taxe en conséquence.

Photocopie  
lettre

2) Les membres du Conseil recommandent de faire parvenir

au président des brigadiers scolaires, photocopie d'une lettre du gérant, M. Roland Desaulniers, lettre datée du 17 octobre 1969.

- Eclairage angle rues Morrissette & Montplaisir- aussi rue Berlinguet 3) Suite à une demande de la Commission Scolaire, les membres du Conseil recommandent de s'en tenir à la dernière décision concernant l'éclairage à l'angle des rues Morrissette et Montplaisir; aussi de s'en tenir à l'éclairage existant sur la rue Berlinguet près de la Caisse Populaire St-Odilon.
- Demande: R. Dubois 4) Les Membres du Conseil recommandent de transmettre à la Commission municipale d'Urbanisme la demande de M. Réginald Dubois.
- Godin Radio Taxi - Poste Ste-Madeleine 5) Les Membres du Conseil acceptent la demande faite par M. Marcel Lefebvre (Godin Radio Taxi) en autant que cette dite demande reçoive l'approbation du Directeur de Police, concernant l'installation d'un poste sur le boulevard Ste-Madeleine.
- Loi salaire minimum 6) Les membres du Conseil recommandent de se conformer à la loi du salaire minimum concernant le salaire des employés travaillant ou ayant travaillé au Centre Récréatif.
- Cotations diverses 7) Ouverture de Cotations (diverses) par le Greffier ce 10ième jour de novembre 1969, en présence de, et : (Signé) R. DESAULNIERS, gérant et : (Signé) ELPHEGE GAUMOND

Poteaux 1o- ACHAT 250 POTEAUX INDICATEURS de BORNES-FONTAINES:

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>LONGUEUR</u>	<u>PRIX L'UNITE</u>
Francis Hankin Co. Ltd.	4 pieds	\$ 1.80
F.-X. Drolet Inc.	4 pieds	\$ 2.50
" " "	5 "	\$ 2.75
" " "	6 "	\$ 3.00
Daigle & Frère	4 pieds	\$ 1.95
" "	5 "	\$ 2.20

Les membres du Conseil acceptent la soumission de FRANCIS HANKIN CO. LTD.

Boyaux 1 ½" 2o- ACHAT 6 LONGUEURS de 50 PIEDS de BOYAU de 1 ½ pouce:

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX</u>
Cap Fire Service Reg'd	\$ 304.08
Pierre Thibeault	\$ 305.40

Les membres du Conseil acceptent la soumission de CAP FIRE SERVICE REG'D.

Pneus  
rechapés

30- PNEUS POUR ETRE RECHAPES: 16 x 9 x 24 de 10 PLIS:

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX</u>
Parent & Lachance (pas soumissionné)	nil
Vulcanisation Rapide	\$ 223.60

Les membres du Conseil acceptent la soumission de  
VULCANISATION RAPIDE.

Achat :  
I Pneu  
1100-20  
12 plis

40- ACHAT de I PNEU 1100 - 20 de 12 PLIS:

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>MARQUE</u>	<u>PRIX</u>
Vulcanisation Rapide	Général	\$ 127.49
Garage Chas. Turcotte	Seiberling	\$ 118.05
Vanasse Auto Tire	All-Can	\$ 115.00
Trois-Rivières Chevrolet	Uni Royal	\$ 130.54
Sirois Automobiles Ltée	B.F. Goodrich	\$ 122.51
Parent & Lachance	Firestone	\$ 125.00

Les membres du Conseil acceptent la soumission de  
GARAGE CHARLES TURCOTTE.

Rechapage  
12 Pneus.

50- RECHAPAGE de 12 PNEUS:

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX</u>
Vulcanisation Rapide	\$ 348.70

Quatre (4) autres maisons n'ont pas soumissionné. Les  
membres du Conseil acceptent la soumission de VULCANISA-  
TION RAPIDE.

Revolver  
"38"

60- ACHAT de UN (1) REVOLVER "38":

<u>SOUSSIONNAIRE</u>	<u>PRIX</u>
Maranda Inc.	\$ 160.00
J.R. Gaunt & Son Ltd.	\$ 149.36

Les membres du Conseil acceptent la soumission de  
J.R. GAUNT & SON LTD. à la condition que le tout soit  
facturé en 1970.

Revolvers,  
Etuis,  
Garcettes,  
Sirènes

70- ACHAT de 3 REVOLVERS "38" SPECIAL, 4 ETUIS, 8 GAR-  
CETTES, 1 SIRENE "FEDERAL":

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>ITEMS</u>	<u>PRIX</u>
Maranda Inc.	3 revolvers	\$ 279.00
" "	4 étuis	\$ 34.00
" "	8 garcettes	\$ 34.00
" "	1 sirène	\$ 160.00
	Total:	\$ <u>507.00</u>
J.R. Gaunt & Son Ltd.	3 révolvers	\$ 278.76
" "	4 étuis	\$ 46.72
" "	8 garcettes	\$ 28.80
" "	1 sirène	\$ 167.16
	Total:	\$ <u>521.44</u>

Les membres du Conseil acceptent la soumission de MARANDA INC. à la condition que le tout soit facturé au budget de l'année 1970.

- Vente de rebuts 8) Les membres du Conseil municipal recommandent à l'ingénieur, M. Ronald Marcoux, d'accepter l'offre la plus avantageuse concernant la vente de matériaux et de rebuts.
- Déblaiement des trottoirs 9) Les membres du Conseil recommandent la même cédule que l'an dernier, concernant le déblaiement des trottoirs de la municipalité.
- Achat : Bouilloire, Chasse-neige, Barricades. 10) Les membres du Conseil autorisent l'ingénieur, M. Ronald Marcoux, à:
- a) Faire l'acquisition d'une bouilloire (à dégeler) au prix de \$ 3,300.00 de la firme ACCESSOIRES OUTILLAGE LTEE;
  - b) Faire l'acquisition de trois (3) chasse-neige à sens unique, modèle 430 SK de la firme FRINK OF CANADA, au prix soumis de \$ 760.00 chacun, et d'acheter de la firme POULIN DISTRIBUTION ENR., 10 barricades avec clignotant, au prix de \$ 30.00 l'unité, le tout tel que leur soumission.
- Requête J.-Louis Marchildon 11) Les membres du Conseil recommandent de s'en tenir au règlement municipal concernant la demande de M. Jean-Louis Marchildon.
- Voeux -RE: Le Nouvelliste 12) Les membres du Conseil recommandent la publication habituelle dans le journal "Le Nouvelliste" concernant les voeux des fêtes.
- Cours - Investigation criminelle 13) Les membres du Conseil acceptent la recommandation du Directeur de Police concernant les cours d'investigation criminelle sur les incendies, soit d'envoyer le détective Jean-Paul Ringuet.
- Brigadier - angle rues Morrissette et Latreille 14) Les membres du Conseil acceptent la recommandation du Directeur de Police, concernant un brigadier scolaire à l'angle des rues Morrissette et Latreille, recommandation devenant effective à compter de janvier 1970.
- Stationnement: 30 minutes rue St-Alphonse. 15) Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police, M. Guy Blanchet, de faire installer un stationnement de 30 minutes, maximum, sur la rue St-Alphonse, côté EST, entre Fusey et la ruelle existante.
- Aussi de faire installer un panneau "Défense de stationner" à la côte publique, face à la rue Duguay, en autant que le tout est conforme à nos règlements municipaux.

(Signé) (JEAN BEAUDIN)  
Greffier de la Cité

Adoption  
Rapport  
Comité.  
69-379

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 10 novembre 1969, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption  
listes de  
comptes  
69-380

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros:  
177-C comportant des dépenses de \$ 7,784.80  
178-C comportant des dépenses de \$ 22,097.50  
179-C comportant des dépenses de \$ 17,014.43  
le tout formant un grand total de \$ 46,896.73  
soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Demande d'approbation d'un plan par M. Roger Gélinas, a.g. (Plan rue Ste-Madeleine coin Des Erables);
- b) Lettre de Madame H.O. Todd, 200 Mère Gamelin: huile répandue sur sa propriété;
- c) Lettre de félicitations des dirigeants de la Caisse Populaire Ste-Madeleine, RE: Réélection des membres du Conseil
- d) Approbation de la Régie des Eaux du Québec (Plan E-497 et E-547);
- e) Bref d'Assignment Jean-P. Perras -vs- Cité du Cap-de-la-Madeleine et Les Entreprises Armand Houle Ltée.;
- f) Lettre de M. Arthur Doucet, RE: Réparation de ses propriétés, rue Rochefort;
- g) Requête de 175 noms, résidents du quartier No. 2, réclamant une patinoire dans le parc de l'Hôtel de Ville.

Sympathies  
69-381

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé .....: A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Mme Georges Shore, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69-382

PROPOSE et APPUYE à L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Lucien Gervais, père de M. Marcel Gervais, conseiller, et pro-

fondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à M. et Mme Marcel Gervais, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69-383

Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
Appuyé à.....: L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Charles-Henri Savard, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69-384

Proposé par M. le conseiller : JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé ..... : A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Raoul Dumas, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à ses frères et soeurs, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69-385

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé .....: A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Henri St-Pierre, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69-386

Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
Appuyé .....: A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Rosaire Toupin et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

- Incendie:           Proposé, Appuyé et  
Laminex            RESOLU UNANIMEMENT:   Que c'est avec regret que Messieurs les  
Products           Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont ap-  
Ltd.               pris qu'un sinistre incendie avait détruit l'usine "Laminex  
au                 Products Ltd." Industrie sise dans les limites de notre mu-  
Cap.               nicipalité et propriété de M. Jean-Claude Beaudoin.  
69-387
- ADOPTE
- Plan No.            Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
17324,             Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
R. Gélinas,        ET RESOLU:   Que le plan montrant la subdivision d'une partie  
a.g.               du lot No. 143, du cadastre officiel de la paroisse (mainte-  
69-388             nant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement  
de Champlain, soit et est adopté.  
Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date  
du 20 octobre 1969, et portant le No. 17324.
- ADOPTE
- Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE
- Emprunt :         ET RESOLU:   Que ce Conseil demande bien respectueusement à la  
\$75,000.00       Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter  
69-389           temporairement d'une institution bancaire, au besoin et par  
tranches, le montant suivant:  
SOIXANTE-QUINZE MILLE (\$75,000.00) DOLLARS en vertu du règle-  
ment No. 497 (\$85,000.00) approuvé par les Affaires et la  
Commission municipales aux dates respectives des 15 et 17  
octobre 1969.  
Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont par  
les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à  
concurrence de la somme de SOIXANTE-QUINZE MILLE (\$75,000.00)  
DOLLARS.
- ADOPTE
- Emprunt:         Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
\$600,00.00       Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
69-390           ET RESOLU:   Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-  
la-Madeleine demandent à la Banque Canadienne Nationale, de  
bien vouloir consentir à la Cité du Cap-de-la-Madeleine un  
emprunt temporaire de SIX CENT MILLE (\$600,000.00) DOLLARS,  
lequel emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission  
d'Obligations.  
Cet emprunt sera effectué par tranches selon les besoins de  
la municipalité, jusqu'à concurrence du montant de SIX CENT  
MILLE (\$600,000.00) DOLLARS.  
Que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes  
autorisés à signer les documents requis.
- ADOPTE

Procédures  
RE: Vente  
immeubles  
pour taxes  
dues.

69-391

Proposé , Appuyé, et

RESOLU UNANIMEMENT: Que le trésorier et le greffier de la Cité soient et sont par les présentes autorisés à commencer les procédures en vue de la vente pour taxes dues des immeubles, pour les propriétaires qui doivent des taxes de l'année 1967 et antérieurement; de plus que la date limite pour le paiement desdites taxes foncières et taxes d'eau de 1967 et des années antérieures, soit et est par les présentes fixée au 15 décembre 1969.

ADOPTE

Félicita-  
tions RE:

M. Guy Blan-  
chet,  
Officiers et  
Constables

69-392

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé et

RESOLU UNANIMEMENT: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement le Directeur de Police, M. Guy Blanchet, les Officiers ainsi que tous les Constables qui ont participé à la bonne marche et au maintien du bon ordre, dans la municipalité, le jour de l'élection municipale du 2 novembre dernier.

ADOPTE

Demande  
d'une  
loterie  
provinciale.

69-393

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent bien respectueusement à l'Honorable Premier Ministre de la Province, d'étudier la possibilité, d'établir, dans le plus bref délai possible, une loterie provinciale et de partager une partie des profits avec les municipalités, afin de les aider à soulager les contribuables du fardeau de la taxe foncière.

Que copie de la présente soit envoyée à l'Honorable Premier Ministre, M. Jean-Jacques Bertrand, à l'Honorable Ministre de la Justice, M. Rémi Paul, à l'Honorable Ministre des Finances, M. Mario Beaulieu, ainsi qu'à l'Honorable Ministre du Travail et de la Main d'Oeuvre, M. Maurice Bellemare.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Emission  
Obligations:  
\$ 942,000.00

69-394

ATTENDU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de \$ 942,000.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
469	\$ 164,000.
471	53,000.
475	20,000.
482	35,000.
484	150,000.
487	77,000.

488	66,000.
490	150,000.
491	65,000.
492	42,000.
493	16,000.
494	74,000.
496	30,000.

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent

PROPOSE PAR: SYLVIO HENAIRE  
 APPUYE PAR: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU UNANIMEMENT:

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements et compris dans l'émission de \$ 942,000. :

- 1.- Les obligations seront datées du 1er décembre 1969;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales dans la Province de Québec de la Banque Canadienne Nationale, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 9% l'an sera payé semi-annuellement le 1er juin et le 1er décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 3-a La signature du maire, ou du maire-suppléant, pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations;
- 4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Tableau  
 d'Amortis-  
 sement

QUE, de plus, le règlement no. 490 soit et est amendé, en remplaçant le tableau d'amortissement, mentionné à l'article 6 du règlement, par le suivant:

1.-	\$ 3,500.	11.-	\$ 6,500.
2.-	3,500.	12.-	7,500.
3.-	4,000.	13.-	8,500.
4.-	3,500.	14.-	9,000.
5.-	4,000.	15.-	10,000.

6.-	\$ 4,500.	16.-	\$ 10,500.
7.-	5,500.	17.-	11,000.
8.-	5,500.	18.-	12,500.
9.-	6,000.	19.-	13,500.
10.-	6,500.	20.-	14,500.

ADOPTE

Emprunt  
par  
Obligations

IL EST PROPOSE PAR: SYLVIO HENAIRE  
APPUYE PAR: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU UNANIMEMENT:

69-395

QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de \$ 942,000. , fait en vertu des règlements suivants:

Règlements numéros: 469, 471, 475, 482, 484, 487, 488,  
490, 491, 492, 493, 494, 496,

demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- (a) - dix ans en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 à 15 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements nos. 471, 475, 482, 487, 491, et pour un terme de
- (b) - dix ans (ou quinze ans, selon le cas), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 (ou 16) à 20 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements nos. 469, 484, 488, 490, 492, 493, 494, 496,

chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE

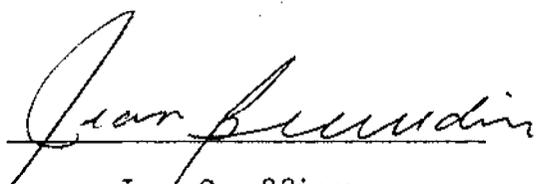
Séance  
ajournée  
69-396

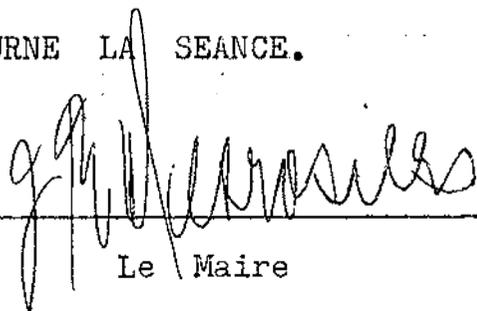
Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit et est ajournée à demain, le 18 novembre 1969, à 8 heures p.m., pour toutes choses inachevées.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée ajournée du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 18 novembre 1969, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
 Sylvio Hénaiere  
 Jean-Paul Lavergne  
 Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du Maire-Suppléant.

Soumission  
 maison  
 René T.  
 Leclerc Inc.  
 RE: Obligations,  
 acceptée.

69-397

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acceptent la soumission présentée le 17 novembre 1969 par la maison René T. Leclerc Inc. et datée du 14 novembre 1969, concernant l'émission d'obligations - Cité du Cap-de-la-Madeleine - au montant de NEUF CENT QUARANTE-DEUX MILLE (942,000.00) DOLLARS, le tout tel que recommandé par le Ministère des Affaires municipales.

Syndicat composé de: Bélanger Inc.  
 J.-L. Levesque & L.-G. Beaubien Ltée  
 Pitfield, Mackay, Ross Co. Ltd.  
 René T. Leclerc Inc.

ADOPTE

Avis de  
 Motion  
 69-398

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA REMUNERATION PAYEE AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 18 ième jour du mois de novembre 1969.

(Signé) LIONEL RHEAULT  
 Conseiller de la Cité du  
 Cap-de-la-Madeleine.

ET LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

*Jean Beaudin* *Lionel Rheault*  
 Le Greffier Le Maire-Suppléant

CANADA

Province de Québec

Citë du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue MERCREDI, le 19 novembre 1969, entre sept (7) et neuf (9) heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "Le Nouvelliste" et "St-Maurice Valley Chronicle", en date du 13 novembre 1969, et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, relativement au règlement No. 498, au montant de SOIXANTE MILLE (\$60,000.00) DOLLARS pour travaux d'égout et d'aqueduc, d'ouverture et de mise en forme de rues.

Présidée par Monsieur le conseiller Sylvio Hénaire, l'assemblée fut déclarée ouverte à sept heures (7) p.m. précises.

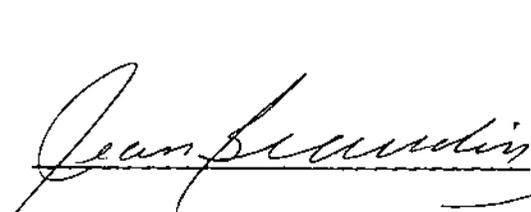
Outre Monsieur le conseiller Sylvio Hénaire qui présidait, était aussi présent:

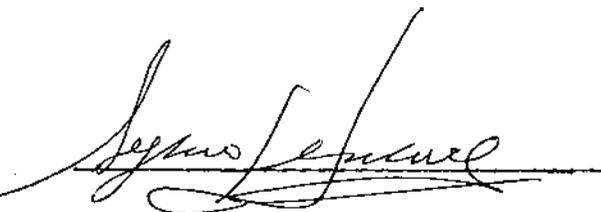
Le Greffier de la municipalité.

Lecture par le Greffier de la Cité agissant comme secrétaire de l'assemblée, de l'article 593, de la Loi des Cités et Villes et du règlement concerné.

A neuf (9) heures précises, p.m., soit exactement deux heures après l'ouverture de l'assemblée, personne n'ayant demandé que ledit règlement soit soumis aux électeurs pour approbation, le président de l'assemblée, en l'occurrence Monsieur le Conseiller Sylvio Hénaire, déclare donc que ledit règlement est réputé être approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20ième jour de novembre 1969.

  
(Signé) JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité

  
(Signé) SYLVIO HENAIRE  
Conseiller de la Cité  
Président de l'Assemblée

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue MERCREDI, le 19 novembre 1969, entre sept (7) et neuf (9) heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "Le Nouvelliste" et "St-Maurice Valley Chronicle", en date du 13 novembre 1969, et ce, en conformité avec l'article 593, de la Loi des Cités et Villes, relativement au règlement No. 499, au montant de SOIXANTE-QUATRE MILLE (\$74,000.00) DOLLARS pour travaux de construction d'un émissaire d'égout et l'installation d'unités d'urgence à l'usine de pompage et à certains puits de la Cité.

Présidée par Monsieur le conseiller Sylvio Hénaire, l'assemblée fut déclarée ouverte à sept heures (7) p.m. précises.

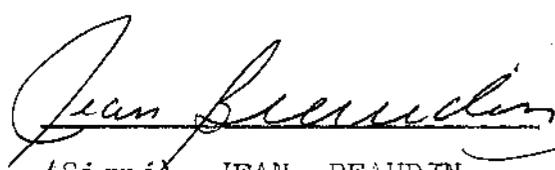
Outre Monsieur le Conseiller Sylvio Hénaire qui présidait, était aussi présent:

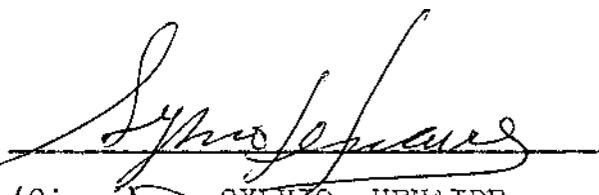
Le Greffier de la Municipalité.

Lecture par le Greffier de la Cité agissant comme secrétaire de l'assemblée, de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et du règlement concerné.

A neuf (9) heures précises, p.m., soit exactement deux heures après l'ouverture de l'assemblée, personne n'ayant demandé que ledit règlement soit soumis aux électeurs pour approbation, le président de l'assemblée, en l'occurrence Monsieur le Conseiller Sylvio Hénaire, déclare donc que ledit règlement est réputé être approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20 ième jour de novembre 1969.

  
(Signé) JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité

  
(Signé) SYLVIO HENAIRE  
Conseiller de la Cité  
Président de l'Assemblée

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 24 novembre 1969, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
 Sylvio Hénaiere  
 Jean-Paul Lavergne  
 Rodrigue Lepage  
 Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

- 
- |   |   |
|---|---|
| Adoption<br>procès<br>verbaux<br>69-399                         | Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE<br>Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE<br><br><u>ET RESOLU:</u> Que les procès verbaux des assemblées du Conseil, tenues les 17 et 18 novembre 1969, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des Minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.   |
| Adoption<br>procès<br>verbal<br>assemblée<br>publique<br>69-400 | Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE<br>Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS<br><br><u>ET RESOLU:</u> Que le procès verbal de l'assemblée publique tenue le 19 novembre 1969, concernant l'adoption du Règlement No.498 (Emprunt de \$60,000.00), soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. |
| Adoption<br>procès<br>verbal<br>assemblée<br>publique<br>69-401 | Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS<br>Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE<br><br><u>ET RESOLU:</u> Que le procès verbal de l'assemblée publique tenue le 19 novembre 1969, concernant l'adoption du Règlement No.499 (Emprunt \$74,000.00), soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.    |

RAPPORT DE COMITE

Séance du 17 novembre 1969

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
 Sylvio Hénaiere

Jean-Paul Lavergne  
 Martin Bergeron  
 Rodrigue Lepage  
 Marcel Gervais  
 ainsi que le gérant Roland Desaulniers  
 et l'ingénieur municipal Ronald Marcoux

- Achat: Bouilloire 1) Les membres du Conseil recommandent l'achat d'une bouilloire de marque (Cleaver Brook, modèle CB-800-80, capacité de 80 H.P.) de Nova Durocher Inc., et ce pour le prix de \$ 9,635.00
- Hydro-Québec : Terrain 2) Les membres du Conseil recommandent à l'inspecteur en bâtiment, M. Jacques Bettez de faire une liste des endroits où il devrait y avoir nettoyage ou gazonnage de terrain par la compagnie Hydro-Québec.
- Procédures RE: Jules Milette et vendeurs de meubles 3) Les membres du Conseil recommandent qu'il soit pris des procédures nécessaires dans le cas de M. Jules Milette au sujet de ses camions, aussi les mêmes procédures dans les cas soumis par le trésorier M. J.-Edouard Biron, au sujet de deux vendeurs de meubles, si le tout n'est pas conforme au règlement de zonage.
- Congrès - Directeur de Police et Loisirs 4) Les membres du Conseil autorisent le directeur de police, à se rendre au congrès de criminologie, ainsi que M. Guy Métivier, au congrès des sports.
- Achat: Tables 5) Les membres du Conseil recommandent l'achat des tables nécessaires pour le service des loisirs, tel que demandé dans une lettre de M. Guy Métivier, en date du 17 novembre 1969.
- Me Guy Lebrun - Cause: Perras -vs-Cité 7) Les membres du Conseil autorisent Me Guy Lebrun à procéder au nom de la Cité, dans le cas de Jean P. Perras -vs- Cité du Cap-de-la-Madeleine.
- Copie lettre de Arthur Doucet 8) Les membres du Conseil recommandent de transmettre à la Commission municipale d'urbanisme, copie de la lettre de M. Arthur Doucet.

(Signé) JEAN BEAUDIN  
 Greffier de la Cité

Adoption rapport comité  
 Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
 Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

69-402

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 18 novembre 1969, soit et est adopté, en rayant l'article 6 dudit rapport.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de félicitations de la Chorale "Feuille de Gui" (Louise Bourassa, secrétaire);
- b) Demande d'approbation d'un plan par Roger Gélinas, a.g.;
- c) Avis de responsabilité de Mlle Simonne Toupin, 217, rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine;
- d) Deux lettres de la Régie des Alcools du Québec:
  - 1o.- Mme Florida Dufresne (Epicerie);
  - 2o.- Laurent Bélanger (Chez Bert).

Sympathies      Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
69-403            Appuyé .....: A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Jean-Baptiste Désilets, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
69-404            Appuyé .....: A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Lucien Bruneau, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
69-405            Appuyé .....: A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de Madame Ludovic Pépin, et profondément touchés de ce deuil cruel désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Erection            Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
patinoire            Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
pour jeunes,  
Parc Hôtel  
de Ville.

69-406

ET RESOLU: Que les membres du Conseil recommandent l'érection d'une patinoire pour les jeunes, au parc de l'Hôtel de Ville. Son honneur le Maire demande le vote sur la présente résolution.

POUR: Messieurs Lionel Rheault, Sylvio Hénaire, Jean-Paul Lavergne et Rodrigue Lepage;

CONTRE: Messieurs Marcel Gervais et son honneur le maire J.-Réal Desrosiers.

ADOPTE SUR DIVISION

Plan Roger      Proposé par M. le conseiller    RODRIGUE LEPAGE  
Gélinas, a.g.    Appuyé par M. le conseiller    SYLVIO HENAIRE  
Subd. lot  
C-424-A.  
69-407

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot No. 424-A du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g. en date du 20 octobre 1969.

Aussi, par la présente, le Maire est autorisé à signer le plan et le livre de renvoi.

Les frais d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur de cedit terrain.

ADOPTE

Emission      ATTENDU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine émet des obligations d'Obligations pour un montant total de \$ 942,000.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en \$ 942,000. regard de chacun d'eux:

69-408	<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
	469	\$ 164,000.
	471	53,000.
	475	20,000.
	482	35,000.
	484	150,000.
	487	77,000.
	488	66,000.
	490	150,000.
	491	65,000.
	492	42,000.
	493	16,000.
	494	74,000.
	496	30,000.

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent

Proposé par M. le conseiller    LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le conseiller    SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements et compris dans l'émission de \$942,000.00:

- 1.- Les obligations seront datées du 1er décembre 1969;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales dans la Province de Québec de la Banque Canadienne Nationale, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 9% l'an sera payé semi-annuellement le 1er juin et le 1er décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 3-a La signature du maire, ou du maire-suppléant, pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations;
- 4.- Les obligations seront émises partie en séries et partie à terme 20 ans; dans l'émission globale, les obligations en séries se totalisent à \$ 668,000.00, et celles à terme 20 ans se totalisent à \$ 274,000.00;
- 5.- Les obligations comprises dans les amortissements prévus pour les années de un à quinze (1 à 15) inclusivement seront émises en séries, et elles écherront du 1er décembre 1970 au 1er décembre 1984 inclusivement, conformément au tableau combiné ci-après;

1er décembre 1970	\$ 26,000.	1er décembre 1978	\$ 46,000.
1er décembre 1971	28,000.	1er décembre 1979	50,000.
1er décembre 1972	31,000.	1er décembre 1980	51,000.
1er décembre 1973	32,000.	1er décembre 1981	56,000.
1er décembre 1974	34,000.	1er décembre 1982	61,000.
1er décembre 1975	37,000.	1er décembre 1983	66,000.
1er décembre 1976	40,000.	1er décembre 1984	68,000.
1er décembre 1977	42,000.		

(Avec la permission du ministre des Affaires municipales, les obligations comprises dans les amortissements prévus pour les années de onze à quinze (11 à 15) pourront être émises à court terme de dix ans, pour former une échéance globale de \$352,000. le 1er décembre 1979).

- 6.- Les obligations comprises dans les amortissements prévus pour les années de seize à vingt (16 à 20) inclusivement seront émises à terme 20 ans et elles écherront le 1er décembre 1989;

6-a L'amortissement des obligations à terme 20 ans échéant le 1er décembre 1989 s'effectuera, au cours du terme respectif autorisé par chacun des règlements concernés ci-haut mentionnés, au moyen de versements en capital s'établissant d'après le tableau combiné suivant:

1er décembre 1985	\$ 47,000.	1er décembre 1988	\$ 59,000.
1er décembre 1986	50,000.	1er décembre 1989	63,000.
1er décembre 1987	55,000.		

7.- Les obligations émises en séries ne seront pas rachetables par anticipation;

7-a Les obligations émises à terme 20 ans échéant le 1er décembre 1989 seront rachetables par anticipation mais seulement pour le montant du versement annuel requis pour les fins de l'amortissement desdites obligations conformément au tableau ci-haut;

7-b Les rachats par anticipation de ces dernières obligations s'effectueront au moyen d'un tirage au sort, à leur valeur nominale. Les rachats s'effectueront annuellement à compter du 1er décembre 1985 pour le remboursement desdites obligations le 1er décembre de chaque année. Un avis de tel rachat sera publié une fois dans la Gazette officielle du Québec, pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat et sera affiché ou publié en la manière prescrite pour les avis publics de ladite cité. Le même avis sera, dans le même délai, déposé à la poste, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné. Au cas de tel rachat, et si le montant requis est disponible aux lieux de paiement susdits, toute obligation ainsi rachetée cessera de porter intérêt à compter de la date mentionnée à l'avis prévu ci-dessus.

QUE, de plus, le règlement No. 490 soit et est amendé, en remplaçant le tableau d'amortissement, mentionné à l'article 6 du règlement, par le suivant:

1.-	\$ 3,500.	11.-	\$ 6,500.
2.-	3,500.	12.-	7,500.
3.-	4,000.	13.-	8,500.
4.-	3,500.	14.-	9,000.
5.-	4,000.	15.-	10,000.
6.-	4,500.	16.-	10,500.
7.-	5,500.	17.-	11,000.
8.-	5,500.	18.-	12,500.
9.-	6,000.	19.-	13,500.
10.-	6,500.	20.-	14,500.

(Signé) Jean Beaudin (Signé) J.-Réal Desrosiers  
 Le Greffier Le Maire

CERTIFIE COPIE CONFORME

\_\_\_\_\_  
 Jean Beaudin, Greffier

Demande  
 émission  
 d'obliga-  
 tions à  
 terme plus  
 court RE:  
 Emprunt  
 \$942,000.

69-409

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
 Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU UNANIMEMENT : Que, pour l'emprunt par obligations  
 au montant total de \$ 942,000.00, fait en vertu des règlements  
 suivants:

Règlements numéros: 469, 471, 475, 482, 484, 487, 488,  
 490, 491, 492, 493, 494, 496,

demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation  
 d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme  
 prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme  
 de

- (a) - dix ans en ce qui regarde les amortissements annuels  
 de capital prévus pour les années 11 à 15 inclusive-  
 ment, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortis-  
 sements par les règlements Nos. 471, 475, 482, 487,  
 491, et pour un terme de
- (b) - dix ans en ce qui regarde les amortissements annuels  
 de capital prévus pour les années 11 à 15 inclusive-  
 ment, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortis-  
 sements par les règlements Nos. 469, 484, 488, 490,  
 492, 493, 494, 496,

chaque émission subséquente devant être pour la balance due  
 sur l'emprunt.

ADOPTE

(Signé) Jean Beaudin (Signé) J.-Réal Desrosiers  
 Le Greffier Le Maire

CERTIFIE COPIE CONFORME

\_\_\_\_\_  
 Jean Beaudin, Greffier

Demande  
 faite à  
 Hydro-Qué-  
 bec - RE:

PROPOSE, APPUYE ET RESOLU UNANIMEMENT:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine  
 demandent à la direction de la compagnie Hydro-Québec, de bien  
 vouloir faire nettoyer et gazonner, si possible, le dessous

nettoyage,  
gazonnage  
dessous li-  
gnes de  
transmis-  
sion.

des lignes de transmission surtout celle passant dans les secteurs développés et/ou en voie de développement.

Aussi, lorsque la compagnie arrose en-dessous de cette dite ligne de transmission, de bien vouloir faire ramasser les débris d'arbres morts couvrant le terrain.

69-410

Que cette demande est formulée considérant que ces travaux sont faits dans des villes environnant notre Cité.

ADOPTE

Adoption:

PROPOSE, APPUYE ET RESOLU UNANIMEMENT

Liste des  
commissions  
permanentes  
et  
nomination  
des  
membres.

Que les membres du Conseil adoptent la liste des commissions permanentes telles que définies comme suit, avec la nomination suivante des membres pour en faire partie.

1.- FINANCE et ADMINISTRATION:

Son rôle consistant en une surveillance étroite des opérations financières du département du trésor municipal et des méthodes administratives en général, de façon à pouvoir recommander les améliorations pouvant être apportées, pour obtenir une plus grande efficacité dans nos services administratifs.

Président: Monsieur SYLVIO HENAIRE

Membres : Messieurs J.-PAUL LAVERGNE et MARTIN BERGERON

69-411

2.- TRAVAUX PUBLICS:

Son rôle consistant en l'exercice de la surveillance des investissements nécessités par notre croissance rapide et faire les recommandations jugées nécessaires pour une programmation à court et à long termes, en tenant compte de la nécessité d'une planification bien définie dans les domaines de l'hygiène, de l'aqueduc, de la voirie et des autres "items connexes".

Président: Monsieur J.-PAUL LAVERGNE

Membres : Messieurs SYLVIO HENAIRE et MARCEL GERVAIS

3.- PROTECTION de la PERSONNE et de la PROPRIETE:

Dont la juridiction se réfère au département de police et des incendies et autres "items connexes", tels que la circulation, la signalisation, l'éclairage de rues et des autres propriétés publiques, la criminologie, la délinquance juvénile, la brigade scolaire, etc.

Président: Monsieur LIONEL RHEAULT

Membres : Messieurs SYLVIO HENAIRE et J.-PAUL LAVERGNE

4.- AMENAGEMENT du TERRITOIRE:

Avec mission de travailler de concert avec l'évaluateur permanent, les responsables de l'application des règlements d'urbanisme, de zonage et de construction, en vue de recommander les solutions les plus justes et les plus efficaces pour le développement ordonné de notre territoire.

Président: Monsieur MARCEL GERVAIS

Membres : Messieurs RODRIGUE LEPAGE et LIONEL RHEAULT

5.- COMMISSION des PARCS et de RECREATION:

Dont le rôle consiste principalement à la surveillance et à la conservation des équipements de loisirs de tout ordre, et recommander au Conseil les meilleures mesures qu'il jugera nécessaires pour l'amélioration de la programmation à court et à long termes des services impliqués.

Président: Monsieur RODRIGUE LEPAGE

Membres : Messieurs LIONEL RHEAULT et MARTIN BERGERON

6.- COMMISSION de PUBLICITE, de RENSEIGNEMENTS et de PROMOTION INDUSTRIELLE et COMMERCIALE:

Constituant une espèce d'office de publicité avec mission première d'apporter une attention spéciale aux problèmes d'actualité, qu'affrontent l'industrie et le commerce existant chez-nous, et tâcher de découvrir les moyens les plus efficaces à être pris par le Conseil pour les seconder dans leurs efforts; et comme mission secondaire, celle de renseigner par une publicité bien agencée, les corps intermédiaires, les personnes spécialisées et le public en général, sur les efforts qui sont faits par le conseil, pour favoriser l'implantation de nouveaux investissements en notre ville, et orienter le Conseil sur les dispositions à prendre pour rendre encore plus efficace notre action dans le domaine de la promotion industrielle et commerciale.

Président: Monsieur MARTIN BERGERON

Membres : Messieurs MARCEL GERVAIS et RODRIGUE LEPAGE

Le MAIRE fait partie d'office de toutes les commissions et a le droit d'y voter.

Le GERANT assiste à toutes les commissions sans y avoir le droit de vote.

ADOPTE

(Signé) Jean Beaudin (Signé) J.-Réal Desrosiers  
 Le Greffier Le Maire

CERTIFIE COPIE CONFORME

\_\_\_\_\_  
 Jean Beaudin, Greffier

Règlement No. 500: Proposé, Appuyé

Salaires Maire et Conseillers. 69-412: ET RESOLU UNANIMEMENT: Que le règlement portant le No. 500, concernant l'augmentation de la rémunération devant être payée au Maire et aux Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est adopté.

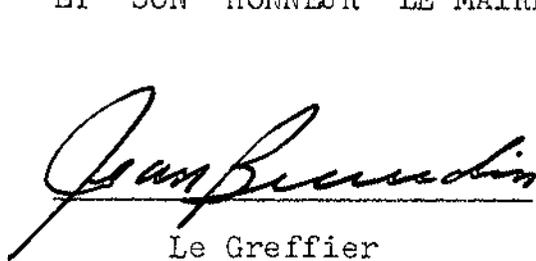
ADOPTE

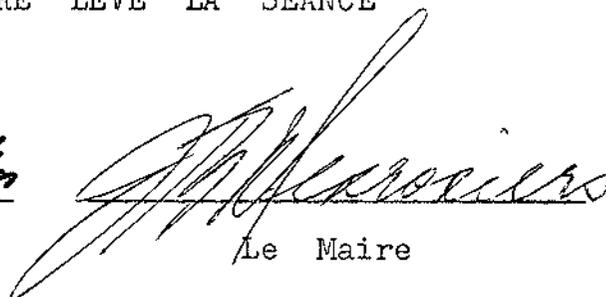
Assemblée publique RE: Règlement 500. 69-413 Proposé, Appuyé

ET RESOLU UNANIMEMENT: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des personnes concernées, pour MERCREDI, le 24 décembre 1969, à SEPT (7) heures P.M., concernant l'adoption du règlement No. 500, prévoyant l'augmentation de la rémunération devant être payée au Maire et aux Conseillers de la Cité.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
 Le Greffier

  
 Le Maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 8 décembre 1969, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire  
 Jean-Paul Lavergne  
 Martin Bergeron  
 Rodrigue Lepage  
 Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
 procès  
 verbal  
 69-414

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
 Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 24 novembre 1969, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

#### RAPPORT DE COMITE

Séance du 24 novembre 1969

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
 Sylvio Hénaire  
 Jean-Paul Lavergne  
 Rodrigue Lepage  
 Marcel Gervais  
 M. le gérant municipal Roland Desaulniers  
 M. l'ingénieur municipal Ronald Marcoux

- 1) Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police de faire rapport au Conseil sur les deux item suivants:
  - a) sur le système de signalisation existant au coin des rues Ste-Madeleine et Rocheleau; apparemment le temps limite de la lumière verte sur la rue Rocheleau, ne serait pas suffisant pour permettre aux piétons de traverser le boulevard Sainte-Madeleine;
  - b) d'étudier la possibilité de changer l'arrêt d'autobus existant face au 533 Ste-Madeleine, et de le transférer face au 519 de la même rue.

Soumission: 2) Les membres du Conseil autorisent le Greffier de la Cité Egout et Aqueduc à faire une demande de soumissions publiques concernant les travaux d'égout et d'aqueduc sur les rues Patry et Beaudry.

Soumission: 3) Les membres du Conseil acceptent la soumission de Massicotte & Fils Ltée en date du 24 novembre 1969, concernant les taux pour l'outillage, la main-d'oeuvre et les matériaux pour des travaux devant être exécutés sur la rue Lévis.

Soumission: 4) Les membres du Conseil acceptent la soumission de la Cie Dollard Construction Ltée en date du 13 novembre 1969, concernant les taux pour l'outillage, la main-d'oeuvre, et les matériaux pour des travaux de construction d'un émissaire d'égout au Saint-Maurice, face à la rue Barkoff. En autant que le tout reçoive l'approbation du Ministre des Affaires municipales.

Lampes de rues 5) Les membres du Conseil recommandent l'installation par l'Hydro-Québec des lampes de rues suivantes:

<u>Quantité</u>	<u>Endroit</u>
1	Rue Dorion
2	Place Michener
1	Rue Lacroix
6	Rue Dessureault

Le tout devant être installé conformément au plan préparé par le bureau de l'ingénieur municipal.

Centre Culturel à "Vers Demain" 6) Les membres du Conseil autorisent le Directeur du Service des Loisirs de prêter à M. Gédéon Hamel, de l'Association du journal "Vers Demain", le Centre Culturel, dimanche, le 28 décembre 1969, de 1.30 heure à cinq (5) heures P.M.

Offre de \$ 25.00 - Ministère de la Voirie 7) Les membres du Conseil acceptent l'offre de \$ 25.00 du Ministère de la Voirie concernant la vente par la Cité d'une partie du lot 112.  
Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat.

Engagement: 8) Les membres du Conseil recommandent d'engager, si possible, des brigadiers scolaires dont l'âge est inférieur à 60 ans, et de les remplacer à l'âge de 65 ans.  
Le Gérant est autorisé à faire publier une demande d'emploi.

Vacances - 9) Les membres du Conseil recommandent pour les officiers  
Officiers et chefs de département de la Cité, deux semaines de va-  
et Chefs de cances durant la première année d'emploi et trois semai-  
département nées après une année complète de service.

(Signé)

(Jean Beaudin)

Greffier de la Cité

Adoption  
Rapport  
de Comité  
69-415

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue  
le 24 novembre 1969, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption  
liste de  
comptes  
69-416

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numé-  
ros:

180-C	comportant des dépenses de	\$	71,299.04
181-C	comportant des dépenses de		8,441.74
182-C	comportant des dépenses de		32,239.02
183-C	comportant des dépenses de		14,202.28
184-C	comportant des dépenses de		6,822.45

le tout formant un grand total de \$ 133,004.53

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre et résolution de la municipalité de St-Louis de France, SUJET: Ouverture du chemin entre la rue Guillet et chemin "Masse";
- b) Lettre et résolution de la Chambre de Commerce du Cap- Inc., SUJET: "Promouvoir la formation d'une Commission Métropolitaine chargée du développement du Parc de l'Ile St-Quentin";
- c) Accusé réception de la résolution 69-393, SUJET; "Loterie provinciale" par :  
L'Honorable Premier Ministre du Québec,  
L'Honorable Ministre de la Justice,  
L'Honorable Ministre des Finances et  
L'Honorable Ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre;
- d) Lettre de la municipalité de St-Louis de France, SUJET: "Partage des dépenses pour les frais de l'arpenteur

Ernest L. Duplessis" (ligne de subdivisions des municipalités);

- e) Demande d'approbation de 2 plans par M. Ernest L. Duplessis, a.g.;
- f) Demande d'approbation de 3 plans par M. Edouard Lair, a.g.

Sympathies  
69-417

Proposé par M. le conseiller LIONEAL RHEAULT  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Ludger Lafontaine, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69-418

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Wilbrod Trépanier, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à M. et Mme Antoni Loranger, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69-419

PROPOSE et APPUYE A L'UNANIMITE

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Donat Noel, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à M. et Mme Martin Bergeron, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
69-420

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Rodolphe Vézina, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent

offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller    JEAN-PAUL LAVERGNE  
69-421            Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame François Beaudoin, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller    RODRIGUE LEPAGE  
69-422            Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. et Mme Roland Marcotte, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de cette famille, et tout spécialement à M. et Mme Gérard Godin, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      PROPOSE et APPUYE A L'UNANIMITE

69-423

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Renée-Claude Montreuil, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir à M. et Mme René Montreuil, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Plans Nos.      Proposé par M. le conseiller    MARCEL GERVAIS  
D-2389,           Appuyé par M. le conseiller    SYLVIO HENAIRE

D-2394,  
D-2387 de  
Ed.Lair, a.g.  
acceptés.

69-424

ET RESOLU: Que les plans montrant les subdivisions suivantes:  
a) Partie des lots 548-4 et 548-5;  
b) Partie des lots 561-89, 561-90, 561-91 et 561-92  
c) Partie du lot 157;

cadastres officiels de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soient et sont acceptés.

Plans faits et préparés par M. Edouard Lair, a.g., en date

du 27 novembre 1969 et portant respectivement les numéros D-2389, D-2394 et D-2387.

ADOPTE

Plans de  
Ernest L.  
Duplessis,  
a.g.,  
acceptés.  
69-425

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LE PAGE  
Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les plans montrant les subdivisions suivantes:  
a) Partie du lot 410;  
b) Partie du lot 422-C;

cadastre de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soient et sont acceptés.

Plans faits et préparés par M. Ernest L. Duplessis, a.g., aux dates respectives des 1er et 2 décembre 1969.

ADOPTE

Demande  
d'emprunt  
Banque  
Canadienne  
Nationale  
69-426

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil prie la Banque Canadienne Nationale d'avancer à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à même le budget de l'année 1970, une somme additionnelle de SEPT CENT MILLE (\$700,000.00) DOLLARS, montant devant servir au financement des premiers mois de l'année 1970.

Cet emprunt sera remboursé lors de la perception des taxes de l'année 1970.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant ci-haut mentionné.

ADOPTE

Voeux de  
prompt et  
complet  
rétablisse-  
ment à  
Honorable  
M. Bellemare  
69-427

Proposé , Appuyé et Résolu UNANIMEMENT

Que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, offrent à l'Honorable Maurice Bellemare, Ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre, et député du Comté de Champlain, leurs meilleurs voeux pour un prompt et complet rétablissement.

ADOPTE

Incendie  
Repos du  
Vieillard.  
69-428

Proposé, Appuyé et Résolu UNANIMEMENT

Que c'est avec regret que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès tragique d'une quarantaine de personnes âgées à la suite du sinistre incendie qui a complètement ravagé le "Repos du Vieillard" situé dans les limites de votre municipalité, soit à Notre-Dame-du-Lac.

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers sympathisent vivement avec les Membres du Conseil de Notre-Dame-du-Lac ainsi qu'avec la population éplorée et, profondément touchés par ce deuil cruel qui frappe tant de familles éprouvées, ils offrent à chacune d'elles, leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Soumission  
Dollard  
Construction  
Ltée,  
acceptée.

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

69-429

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de la Compagnie Dollard Construction Ltée, concernant le prix de location de machineries, le coût de la main-d'oeuvre et des matériaux, pour la construction d'un émissaire d'égout face à la rue Barkoff.

Le tout tel que mentionné dans leurs lettres des 13 et 26 novembre 1969.

Le Maire et le Greffier sont, par la présente, autorisés à signer le contrat.

ADOPTE

Soumission  
Dollard  
Construction  
Ltée.  
acceptée

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

69-430

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de la Compagnie Dollard Construction Ltée, en date du 8 décembre 1969, au montant de \$ 35,681.02 concernant des travaux d'égout et d'aqueduc à être exécutés sur les rues Patry de (Des Erables à Beaudry) et Beaudry de (Patry à Père Richard).

Le tout devant être exécuté conformément aux spécifications de l'ingénieur municipal.

Le Maire et le Greffier sont, par la présente, autorisés à signer le contrat.

Cette soumission étant la plus basse présentée.

ADOPTE

Vente  
terrain à  
Tousignant  
Automobiles  
Ltée.

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

69-431

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à Tousignant Automobiles Ltée, du Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour le prix de huit (\$0.08 ¢) cents le pied carré un terrain ou emplacement situé en front de la rue De l'Aviation, en la Cité, de forme rectangulaire, mesurant mesure anglaise, cent vingt-cinq (125) pieds de front par environ deux cents pieds (200) de profondeur, connu et désigné comme faisant partie du

lot numéro suivant:

- 1) Une partie du lot numéro quatre cent vingt-deux-C (422-C) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté Champlain, et borné comme suit:
  - En front, vers le sud-ouest sur une largeur de cent vingt-cinq (125) pieds par le lot de cadastre quatre cent vingt-deux (422), subdivision C-7, étant la rue de l'Aviation;
  - En profondeur, vers le nord-est sur la même largeur par la balance du terrain portant le numéro partie quatre cent vingt-deux-C, appartenant à la Cité;
  - D'un côté, vers le nord-ouest par une partie du lot quatre cent vingt-deux-C (422-C) appartenant à la Cité, et de l'autre côté, vers le sud-est, par une partie du lot quatre cent vingt-deux-C (422-C) appartenant à Vaillancourt Inc.

Le tout formant une superficie d'environ 25,000 pieds carrés.

- 2) Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
  - a) Que le terrain vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
  - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu, en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité;
  - c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la cité, en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice, aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage ou de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur.

- 3) Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à en donner quittance.

ADOPTE

Vente terrain à Poste de Classification Mauricien Inc.,  
 Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
 Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

69-432

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à POSTE DE CLASSIFICATION MAURICIEN INC., de Hérouxville, Comté Laviolette, et ce, pour le prix de huit (\$0.08 ¢) cents le pied carré un terrain ou emplacement situé en front de la rue De l'Aviation, en la Cité, de forme rectangulaire, mesurant mesure anglaise, cent quatre-vingts (180) pieds de front par environ deux cent cinquante (250) pieds de profondeur, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro suivant:

- 1) Une partie du lot numéro quatre cent vingt-deux-C (422-C) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté Champlain, et borné comme suit:
  - En front, vers le sud-ouest sur une largeur de cent quatre-vingts (180) pieds par le lot de cadastre quatre cent vingt-deux (422), subdivision C-7, étant la rue de l'Aviation;
  - En profondeur, vers le nord-est sur la même largeur par la balance du terrain portant le numéro partie quatre cent vingt-deux-C, appartenant à la Cité;
  - D'un côté, vers le nord-ouest par une partie du lot quatre cent vingt-deux-C (422-C) appartenant à la Cité, et de l'autre côté, vers le sud-est, par une partie du lot quatre cent vingt-deux-C (422-C) appartenant à Tousignant Automobiles Inc. et partie par la Cité.

Le tout formant une superficie d'environ 45,000 pieds carrés.

- 2) Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:
  - a) Que le terrain vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;
  - b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu, en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité;
  - c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit, Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il

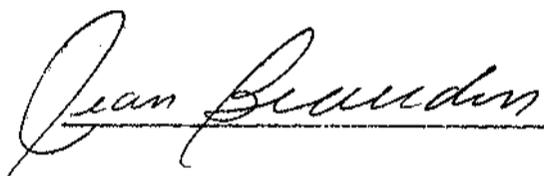
devra rétrocéder ledit terrain à la Cité, en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice, aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage ou de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur.

- 3) Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE



Le Greffier



Le Maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 22 décembre 1969, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
   Sylvio Hénaire  
   Martin Bergeron  
   Rodrigue Lepage  
   Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption  
 procès  
 verbal  
 69-433

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 8 décembre 1969, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

#### RAPPORT DE COMITE

Séance du 8 décembre 1969

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire  
   Jean-Paul Lavergne  
   Martin Bergeron  
   Rodrigue Lepage  
   Marcel Gervais  
 M. le gérant municipal Roland Desaulniers  
 M. l'ingénieur municipal Ronald Marcoux

Acceptation  
 Commission  
 d'urbanisme  
 Engagement:  
 M.-A. Doyon

- 1) Les membres du Conseil acceptent les items 1 à 9 inclusivement, concernant le rapport de la Commission d'Urbanisme, daté du 24 novembre 1969.
- 2) Les membres du Conseil recommandent l'engagement de Mlle Marie-Ange Doyon, comme secrétaire au bureau du Greffier.

- Voeux des fêtes 3) Les membres du Conseil recommandent la publication d'une page de meilleurs voeux à l'occasion des fêtes et ce, dans le journal du Cap.
- Règlement No. 495: Protection 4) Suite aux recommandations du Conseiller Juridique, Me Guy Lebrun, concernant le projet de règlement 495, les membres du Conseil recommandent qu'une étude soit faite par le Comité de protection de la Personne et de la Propriété.
- Engagements nouveaux Policiers 5) Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police de soumettre au Conseil le choix de ses candidats au poste de Policiers de la municipalité pour l'année 1970, mais d'aviser cesdits candidats qu'ils devront suivre, à leurs frais, avant l'engagement définitif, le cours donné par l'Institut de Police du Québec, et que ledit engagement sera ratifié après avoir reçu le résultat de leur entraînement.
- Permis Auto-Taxi 6) Les membres du Conseil acceptent l'émission de deux nouveaux permis d'auto-taxi au nom de M. Marcel Francoeur (Apolo Radio Taxi), poste situé au 1187, rue Thibeau.  
 a) nouveaux permis d'auto-taxi au nom de M. Jean-Jacques Lacroix, pour le poste situé au 45 de la rue Céline.  
 b) Aussi l'émission d'un permis d'auto-taxi au nom de M. Jean-Jacques Lacroix, pour le poste situé au 45 de la rue Céline.
- Transfert RE: Gardiens 7) Les membres du Conseil recommandent le transfert de M. Camille Dumont comme gardien à l'usine de pompage, et aussi le transfert de M. François Duguay comme gardien au garage municipal. Ces derniers ayant fait application à ces postes qui seront vacants à compter du 1er janvier 1970.
- Achat: Moteurs et Commandes 8) Les membres du Conseil recommandent l'achat de 3 moteurs à gazoline pour les puits artésiens Nos. 7, 14 et 17, et ce, de la compagnie Stanley Motor Ltd., au prix de \$ 1,398.74 chacun.  
 Aussi les membres recommandent l'achat de commandes à angle droit de la compagnie Robert Morse, au prix de \$ 900.00 et \$ 920.00
- Sonnerie à Hôtel de ville 9) Les membres du Conseil recommandent de faire installer une sonnerie à la porte de l'Hôtel de Ville.
- Balai mécanique 10) Les membres du Conseil acceptent, en principe, l'achat d'un balai de la compagnie Accessoires Outillage Ltée, de marque "Mobil", monté sur 4 roues, avec moteur principal "Ford" 6 cylindres.

Camion- 11) Les membres du Conseil acceptent d'accorder \$0.19 sous  
neurs: la verge cube aux camionneurs faisant le transport de  
\$0.19 cts la neige.  
ver. cube (Signé) (Jean Beaudin)  
Greffier de la Cité

Adoption Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Rapport Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON  
comité  
69-434 ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le  
8 décembre 1969, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
liste Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LE PAGE  
des  
comptes  
69-435 ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

185-C	comportant des dépenses de	\$	74,915.00
186-C	comportant des dépenses de		11,891.19
187-C	comportant des dépenses de		37,536.96
188-C	comportant des dépenses de		26,715.01
189-C	comportant des dépenses de		<u>46,672.02</u>
le tout formant un grand total de		\$	<u>197,730.18</u>

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de remerciements de l'honorable Maurice Bellema-  
re RE: Voeux de prompt rétablissement;
- b) Lettre de remerciements de la Fraternité Internationale  
des Travailleurs de l'Industrie des Pâtes et Papiers;
- c) Lettre de la Régie des Alcools RE: Guy Suzor - Restau-  
rant aux 3 XXX Enr. Permis salle à manger;
- d) Demande d'approbation d'un plan par M. Edouard Lair, a.g.
- e) Demande d'approbation d'un plan par M. Roger Gélinas, a.g.  
et offre d'échange de terrain par M. C.-N. DeGrandmont.

Sympathies Proposé et Appuyé à l'unanimité  
69-436 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire  
J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur  
Lucien Paquin, et profondément touchés de ce deuil cruel,  
désirent offrir aux membres de sa famille et tout spéciale-  
ment à son épouse, l'expression de leurs plus sincères con-  
doléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
 69-437            Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Charles Lamontagne, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à sa mère Mme Lucien Lamontagne, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé, Appuyé et unanimement résolu  
 69-438

Que c'est avec regret que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de Madame veuve Hormidas Dupuis, et profondément touchés de ce deuil, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 69-439            Appuyé ..... à L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Arthur Dumont, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
 69-440            Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Armand Villeneuve, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé et appuyé à l'unanimité  
 69-441

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Edouard Watters, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille et tout spécialement à M. et Mme André Watters, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Remise                   Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
 Taxe                     Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON  
 fédérale  
 sur achat  
 5 camions  
 P.V.B.

69-442

ET RESOLU: Que, suite à la résolution No. 68-84 adoptée à la séance du 18 mars 1968, pour l'achat de 5 camions P.V.B. - 27,500 lbs., de Matte Automobiles Inc., au montant de \$ 37,400.00, la résolution suivante est adoptée.

QUE la taxe de vente fédérale devra être remise à la municipalité, sur production du certificat de la part de la Cité du Cap-de-la-Madeleine au vendeur, et que le montant à être ajusté sera celui remboursé par le Gouvernement Fédéral au vendeur, applicable à ce qui précède.

ADOPTE

Plan                     Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
 E. Lair, a.g.       Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
 No.D-2411  
 accepté.

69-443

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte le plan montrant la subdivision des lots Nos.:

561 - 52 - 2    à    561 - 56 - 2;  
 561 - 83       à    561 - 87    ;  
 561 - 95       à    561 - 99 inclusivement.

Cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.

Plan fait et préparé par Monsieur Edouard Lair, a.g., en date du 4 décembre 1969 et portant le No. D - 2411.

ADOPTE

Plan                     Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT  
 R. Gélinas         Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
 a.g.  
 No. 17370-B  
 accepté

69 - 444

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte le plan montrant la subdivision des lots 118 - 97,  
 118 - 98,  
 122 - 329 et

partie du lot ...118-- 122, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.

Plan fait et préparé par Monsieur Roger Gélinas, a.g., en date du 17 décembre 1969 et portant le No. 17370-B.

ADOPTE

Echange                 Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT  
 terrain                Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
 entre  
 Cité et  
 C.N. DeGrand-  
 mont.

69-445

ET RESOLU: Que les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent l'échange suivant avec monsieur C.-N. DeGrandmont, du Cap-de-la-Madeleine:

1o- La Cité cède audit C.-N. DeGrandmont le lot de cadastre 118, subdivision 97 - 2 et

*Adopté par 70-176*

20- le lot de cadastre 122, subdivision 329 - 2.

Monsieur C.-N. DeGrandmont cède à la Cité du Cap-de-la-Madeleine :

10- Le lot de cadastre 118, subdivision 114 et

20- Le lot de cadastre 122, subdivision 333.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par monsieur Roger Gélinas, a.g., en date du 17 décembre 1969 et portant le No. des Minutes 17370-B.

Le présent échange est fait sans aucune soulte.

Les frais de Notaire et d'arpentage seront à la charge dudit C.-N. DeGrandmont.

Le Maire et le Greffier sont, par les présentes, autorisés à signer le contrat.

ADOPTE

8½% d'inté-  
rêt sur  
arrérages  
de taxes.  
69-446

Proposé, Appuyé et Résolu à L'UNANIMITE

Qu'à compter du 1er Janvier 1970, le taux d'intérêt sur les arrérages de toutes taxes municipales, sera de 8½ % l'an, taux que la municipalité paie à la Banque.

ADOPTE

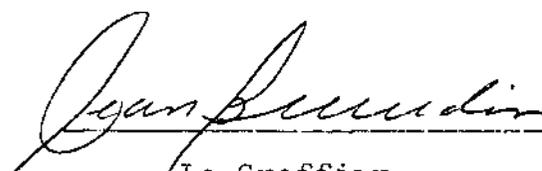
Sympathies  
69-447

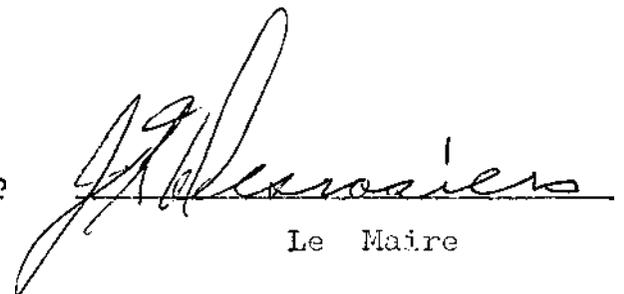
Proposé et appuyé à l'UNANIMITE

et Résolu: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Wellie Harvey, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à M. et Mme Claude Harvey, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de l'assemblée publique des personnes intéressées (propriétaires et Locataires) de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue MERCREDI, le 24 décembre 1969, à compter de SEPT (7) heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "Le Nouvelliste" et "Le journal du Cap", aux dates respectives du 26 novembre 1969 et du 3 décembre 1969, et ce, en conformité avec l'article 35, de la Loi des Cités et Villes (Bill 285), relativement au Règlement No. 500 concernant l'augmentation de la rémunération devant être payée au Maire et aux Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par son honneur le maire J.-Réal Desrosiers, l'assemblée fut déclarée ouverte à SEPT (7) heures précises.

Outre son honneur le maire, J.-Réal Desrosiers, qui présidait, étaient aussi présents:

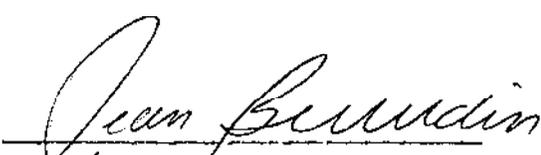
Messieurs les Conseillers Lionel Rheault  
Sylvio Hénair  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

ainsi que le Greffier de la Cité, Jean Beaudin et une centaine de personnes intéressées.

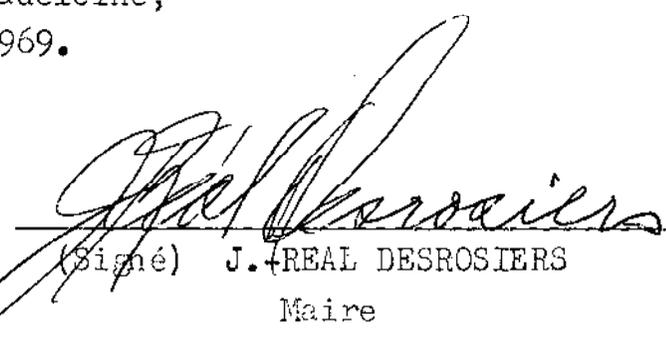
Lecture par le Greffier de la Cité agissant comme secrétaire de l'assemblée, du Règlement No. 500

A SEPT (7) heures et 50 minutes précises, p.m., soit exactement 50 minutes après l'ouverture de l'assemblée, CENT (100) personnes ayant demandé que ledit Règlement soit soumis pour approbation, aux personnes intéressées par un scrutin, le président de l'assemblée, déclare donc que ledit Règlement sera soumis à un référendum, lequel sera tenu le HUIT (8) janvier 1970, de NEUF (9) heures A.M., à SEPT (7) heures P.M.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 29ième jour de décembre 1969.

  
(Signé) JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

  
(Signé) J.-REAL DESROSIERS

Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 12 janvier 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénair

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption  
procès  
verbal  
70-1

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 22 Décembre 1969, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

#### RAPPORT DE COMITE

Séance du 22 décembre 1969

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénair

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

Etaient aussi présents: M. le gérant Roland Desaulniers

M. l'ingénieur Ronald Marcoux

Soumission  
émissaire  
rue Barkoff

1) Suite à la cotation de la Compagnie Dollard Construction Ltée, aux dates des 13 et 26 novembre 1969, pour la construction d'un émissaire d'égout face à la rue Barkoff, les montants suivants avaient été soumis, applicables de ce jour, 13 novembre 1969 à avril 1970:

13 NOVEMBRE 1969:

Pelles  
mécaniques

- Pelle mécanique 1 $\frac{1}{4}$  ver. cu. avec opérateur & frais d'opération

: \$ 24.00/hre

- Pelle mécanique 1 ver. cu. avec opérateur & frais d'opération : \$ 22.50/hre
- Pelle mécanique 3/4 ver. cu. avec opérateur & frais d'opération : \$ 18.00/hre
- Tracteur Caterpillar D-7, avec opérateur & frais d'opération : \$ 18.00/hre
- Tracteur Caterpillar D-7E & Ripper, avec opérateur & frais d'opération : \$ 25.00/hre
- Camion-service avec opérateur & frais d'opération : \$ 6.00/hre
- Contremaître : \$ 5.05/hre
- Menuisier : \$ 4.85/hre
- Journalier : \$ 4.35/hre
- Gardien : \$ 160.00/sem.

CONDITIONS: Pour des travaux exécutés durant la période précitée, les tarifs mentionnés s'appliqueraient en plus des matériaux requis et d'une charge pour frais d'administration et de profit de 15%.

26 NOVEMBRE 1969

Equipements

- Compresseur à Air, 150, avec frais d'opération : \$ 8.00/hre
- Compresseur à Air, 315, avec frais d'opération : \$ 12.00/hre
- Marteau à Air, No. 5, (Pile Hammer) : \$ 35.00/jour
- Pompe à l'eau 2", avec frais d'opération : \$ 4.00/hre
- Pompe à l'eau, 3", avec frais d'opération : \$ 5.00/hre
- Pompe à l'eau 6", avec frais d'opération : \$ 9.00/hre
- Moto-Crane 25 tonnes, avec opérateur & frais d'opération : \$ 25.00/hre

CONDITIONS: Pour des travaux exécutés durant la période précitée, les tarifs mentionnés s'appliqueraient en plus des matériaux requis et d'une charge pour frais d'administration et de profit de 15%.

Taxes à biffer

- 2) Les Membres du Conseil recommandent de biffer des livres un montant de \$ 8,130.95 représentant des arrérages de taxes d'eau de l'année 1965 et antérieurs, ce montant n'étant pas percevable, représentant des sommes dues par des locataires.

Salaires 1969-70

- 3) Les Membres du Conseil acceptent la liste des salaires pour l'année 1969-1970 pour les officiers<sup>de</sup> polices et les non-syndiqués de ce même département, le tout tel que présenté par le gérant, M. Roland Desaulniers, en date du 22 décembre 1969.

Cotations: 4) Suite à l'ouverture de cotations pour l'achat de plaques  
 Achat de métal, les prix suivants ont été soumis:  
 Plaques de métal ACHAT DE PLAQUES 1970  
SOUSSIONNAIRES

	MARKRITE PRIX	RIVERAIN PRIX	LAREX PRIX	POULIN DISTRIBUTION PRIX
3300 BICYCLES	\$ 297.00	\$ 297.00	\$ 386.10	\$ 559.68
50 COMMERCES	\$ 12.00	\$ 12.50	\$ 20.00	\$ 19.43
40 CAMIONS	\$ 10.00	\$ 10.00	\$ 18.00	\$ 19.43
50 TAXIS	\$ 12.00	\$ 12.50	\$ 20.00	\$ 19.43
900 CHIENS	\$ 39.00	\$ 54.00	\$ 60.00	\$ 72.09
TOTAL	\$ 370.00	\$ 386.00	\$ 504.10	\$ 690.06

Les Membres du Conseil acceptent la soumission de la maison Markrite, étant la plus basse.

- Auto-Taxi RE: Godin 5) Les Membres du Conseil acceptent l'émission d'un nouveau permis d'auto-taxi à Godin Radio Taxi, en autant que le tout soit approuvé par le Directeur de Police, Monsieur Guy Blanchet.
- Lampes de rues 6) Les Membres du Conseil recommandent l'installation de nouvelles lampes de rues comme suit:
- 4 lampes rue Lévis;
  - 1 lampe rue De Parc;
  - 1 lampe rue Montmagny;
  - 1 lampe Gymnase municipal.

Cotations : 7) Cotations pour l'achat d'une pompe et moteur.

Pompe et Moteur	<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX</u>
		Stanley Motor
	Hydro Mécanique	\$ 8,200.00
	Robert Morse	\$ 8,175.00

Les Membres du Conseil recommandent l'achat de la maison Stanley Motor.

- Commande à Angle droit 8) Les Membres du Conseil recommandent l'achat d'une commande à angle droit pour le puits No. 7, de la Firme Hydro Mécanique, au prix de \$ 794.00
- Estrades 9) Les Membres du Conseil recommandent la construction d'estrades pour le terrain de baseball, à la place des abris pour les joueurs.
- Engagement permanent. 10) Les Membres du Conseil ratifient l'engagement à caractère permanent des policiers Jean-Denis Bordeleau, Jacques Baribeau, Marcel Massicotte et Gilles Demontigny.

(Signé)

(Jean Beaudin)  
Greffier de la Cité

Adoption  
Rapport  
de  
Comité  
70-2

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 22 décembre 1969, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption  
liste  
des  
comptes  
70-3

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

190-C	comportant des dépenses de	\$ 147,597.76
191-C	comportant des dépenses de	24,966.63
192-C	comportant des dépenses de	3,517.12
193-C	comportant des dépenses de	<u>1,199.50</u>

le tout formant un grand total de \$ 177,281.01

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Demande d'approbation d'un plan par M. Edouard Lair, a.g., Plan No. D-2426;
- Lettre de félicitations de M. Jacques Pagé, concernant le déblaiement de la dernière tempête de neige;
- Lettre de M. Jean-Guy Gagnon (T.V. Supervision) concernant le déménagement de bâtisses qui devrait se faire la nuit;

- d) Avis de responsabilité de M. André Bistodeau, 381 rue Arcand;
- e) Avis de responsabilité de M. Rosaire Beaulieu, 31 rue Alice;
- f) Avis de responsabilité de M. et Mme André Gauthier, 337 rue Arcand;
- g) Avis de réclamation de Me Bertrand Lamothe, procureur de M. Arthur Beaudet;
- h) Bref d'assignation Adrien Genest -vs- Cité du Cap-de-la-Madeleine;
- i) Bref d'assignation Léo Trudel -vs- Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Sympathies      Proposé par M. le conseiller    JEAN-PAUL LAVERGNE  
70-4              Appuyé -----                    A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Mme Julien Levasseur, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller    JEAN-PAUL LAVERGNE  
70-5              Appuyé -----                    A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Mademoiselle Laurentia Désilets, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé, Appuyé et Unanimement résolu  
70-6

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Jean-Louis Baribeau, épouse de l'honorable Jean-Louis Baribeau, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout particulièrement à l'honorable Jean-Louis Baribeau, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller    SYLVIO HENAIRE  
70-7              Appuyé -----                    A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que Messieurs les Membres du

Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de Monsieur Paul Champoux, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille et tout particulièrement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT  
70-8              Appuyé ----- A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de Monsieur Eugène Tousignant, père de Monsieur Romain Tousignant, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON  
70-9              Appuyé ----- A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Hormidas Gaudet, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
70-10             Appuyé ----- A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Philippe Raymond, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

(70-11 n'existe pas)

Sympathies      Proposé et Appuyé à l'Unanimité  
70-12

Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Albert Beaumier, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
70-13             Appuyé ----- A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Georges Magnan, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution 70-14      Proposé par M. le conseiller      LIONEL RHEAULT  
Appuyé -----      A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris avec joie le cinquantième anniversaire de mariage de M. et Mme Edouard Landry, distingués citoyens du Cap-de-la-Madeleine, demeurant à 26 de la rue Alice.

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers souhaitent longue vie, santé et bonheur aux heureux jubilaires.

ADOPTE

Plan No. D-2426      Proposé par M. le conseiller      RODRIGUE LEPAGE  
E. Lair, a.g.      Appuyé par M. le conseiller      MARTIN BERGERON

70-15      ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 422-C, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 19 décembre 1969 et portant le numéro D-2426.

ADOPTE

Emprunt temporaire      Proposé par M. le conseiller      SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller      RODRIGUE LEPAGE

70-16      ET RESOLU: Que les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, et à même les revenus de l'année 1970, une somme de SEPT CENT MILLE (\$ 700,000.00) DOLLARS, montant devant servir au financement des premiers mois de l'année 1970 et des dépenses les plus urgentes.

Cet emprunt sera remboursé lors de la perception des taxes de l'année 1970.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de \$ 700,000.00 Dollars.

ADOPTE

Octroi \$150.00      Proposé par M. le conseiller      MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller      RODRIGUE LEPAGE

RE: Déblaie-  
ment route  
Guillet  
à  
Masse.

70-17

ET RESOLU: Que les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acceptent de payer un montant n'excédant pas \$ 150.00 pour l'année 1969-1970, pour le déblaiement de la route reliant la rue Guillet à la route "Masse", le tout aux conditions suivantes:

- a) Il devra, au préalable, être obtenue du propriétaire du terrain concerné une autorisation écrite donnant la permission de passer sur ledit terrain;
- b) Aussi la Cité du Cap-de-la-Madeleine se dégage de toute responsabilité découlant de ce déblaiement, lequel pourrait causer un préjudice à qui que ce soit.

Monsieur le conseiller Jean-Paul Lavergne demande le vote sur cette résolution.

POUR : Messieurs Lionel Rheault, Rodrigue Lepage et Marcel Gervais;

CONTRE: Messieurs Sylvio Hénaire, Jean-Paul Lavergne et Martin Bergeron.

Son honneur le maire vote contre la proposition.

PROPOSITION REJETEE

Engagement  
M. André  
Gauthier,

70-18

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine retiennent les services de Monsieur André Gauthier, au poste de contremaître des travaux publics pour la municipalité.

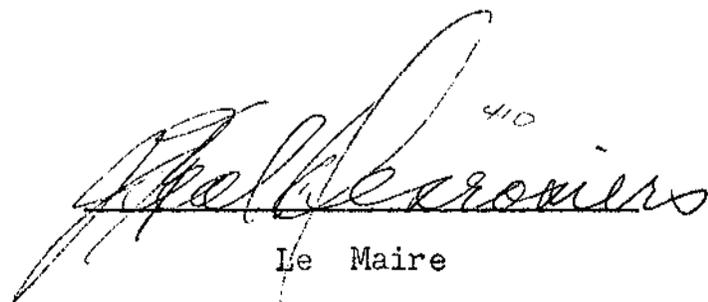
Celui-ci devra demeurer au Cap-de-la-Madeleine dans les six (6) mois suivant la présente.

Le salaire sera celui payé aux contremaîtres actuels.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'UN CONSTABLE

Je, JEAN-DENIS BORDELEAU, jure que je servirai bien fidèlement Sa Majesté la Reine, comme constable de la cité du Cap-de-la-Madeleine, sans faveur, affection, malice ou mauvaise conduite; que je ferai tout mon possible pour maintenir la paix et le bon ordre, et prévenir toutes les infractions contre les personnes et contre les propriétés des sujets de Sa Majesté et que, tant que je demeurerai en office, je remplirai au meilleur de mes capacités et connaissances tous les devoirs de ma charge, conformément à la loi.

Ainsi Dieu me soit en aide!

*Jean-Denis Bordeleau*

Assermenté devant moi, à Cap-de-la-Madeleine  
 ce 15<sup>ième</sup> jour de janvier 1970.

*Jean Beaudin*  
 Greffier

SERMENT D'UN CONSTABLE

Je, JACQUES BARI BEAU, jure que je servirai bien fidèlement Sa Majesté la Reine, comme constable de la cité du Cap-de-la-Madeleine, sans faveur, affection, malice ou mauvaise conduite; que je ferai tout mon possible pour maintenir la paix et le bon ordre, et prévenir toutes les infractions contre les personnes et contre les propriétés des sujets de Sa Majesté et que, tant que je demeurerai en office, je remplirai au meilleur de mes capacités et connaissances tous les devoirs de ma charge, conformément à la loi.

Ainsi Dieu me soit en aide!

*Jacques Baribeau*

Assermenté devant moi, à Cap-de-la-Madeleine  
 ce 15<sup>ième</sup> jour de janvier 1970

*Jean Beaudin* Greffier

SERMENT D'UN CONSTABLE

Je, MARCEL MASSICOTTE, jure que je servirai bien fidèlement Sa Majesté la Reine, comme constable de la cité du Cap-de-la-Madeleine, sans faveur, affection, malice ou mauvaise conduite; que je ferai tout mon possible pour maintenir la paix et le bon ordre et prévenir toutes les infractions contre les personnes et contre les propriétés des sujets de Sa Majesté et que, tant que je demeurerai en office, je remplirai au meilleur de mes capacités et connaissances tous les devoirs de ma charge, conformément à la loi.

Ainsi Dieu me soit en aide !

Marcel Massicotte.

Assermenté devant moi, à Cap-de-la-Madeleine  
ce 15<sup>ième</sup> jour de janvier 1970.

Jean Beaudin  
Greffier

SERMENT D'UN CONSTABLE

Je, GILLES DEMONTIGNY, jure que je servirai bien fidèlement Sa Majesté la Reine, comme constable de la cité du Cap-de-la-Madeleine, sans faveur, affection, malice ou mauvaise conduite; que je ferai tout mon possible pour maintenir la paix et le bon ordre, et prévenir toutes les infractions contre les personnes et contre les propriétés des sujets de Sa Majesté et que, tant que je demeurerai en office, je remplirai au meilleur de mes capacités et connaissances tous les devoirs de ma charge, conformément à la loi.

Ainsi Dieu me soit en aide !

Gilles Demontigny

Assermenté devant moi, à Cap-de-la-Madeleine  
ce 15<sup>ième</sup> jour de janvier 1970.

Jean Beaudin  
Greffier

CANADA

Province de Québec:

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 19 janvier 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption  
procès  
verbal  
70-19

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 12 Janvier 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 12 janvier 1970

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

Etaient aussi présents M. le gérant Roland Desaulniers  
M. l'ingénieur Ronald Marcoux

---

Cotations:

1) Ouvertures de Cotations par le Greffier, ce 12ième jour de janvier 1970:

SUJET: PIERRES CONCASSEES POUR ANNEE 1970

SOUSSIONNAIRES

Pierres concassées	<u>CARRIERE ST-LOUIS</u>	<u>PRIX</u>	<u>CARRIERE ST-MAURICE</u>	<u>PRIX</u>
		Poussière	\$ 0.95	Poussière
	1/4"	1.10	1/4"	1.20
	1/2"	1.10	1/2"	1.00
	3/4"	1.10	3/4"	1.00
	1...."	0.90	1...."	0.90
	1 1/4"	0.90	1 1/4"	1.00
	1 1/2"	0.90	1 1/2"	1.00
	0 3/4"	0.90	0 3/4"	0.90
	0-M-S.	0.90	0-M-S.	0.70

Les Membres du Conseil recommandent d'acheter la pierre concassée des deux Carrières aux meilleurs prix fournis pour chaque item.

SUJET: GRAVIER POUR ANNEE 1970

Gravier	<u>SOUSSIONNAIRE</u>	<u>ESPECE</u>	<u>PRIX A LA TONNE</u>
		Gravier Mont-Carmel	Non tamisé
	Enr., No. 1790	Tamisé à béton	: \$ 0.45¢
		Concassé	: \$ 0.60¢
		Cailloux 1"	: \$ 0.50¢
		Cailloux 1½ à 4"	: \$ 0.30¢

Les Membres du Conseil recommandent d'accepter la soumission pour le gravier de Gravier Mont-Carmel Enr.

SUJET: BETON PREPARE POUR ANNEE 1970

Béton	<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>PRIX</u>
		Laurentide Ready Mix, Inc.	3500 lbs/po.car.
	Trois-Rivières Ready Mix	" " " "	\$ 15.25
	A.B. Ready Mix, Inc.	" " " "	\$ 15.25

Les Membres du Conseil acceptent la soumission de Trois-Rivières Ready Mix, No. 1788.

SUJET: DEGEL DES ENTREES D'EAU POUR ANNEE 1970

(incluant machine à dégeler et Opérateur)

Dégel	<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX A L'HEURE</u>
		Aurel Ouellet
	Armand Roy & Fils Ltée	\$ 15.00

Les Membres du Conseil acceptent la soumission de Aurel Ouellet à \$ 10.00 l'heure, étant la plus basse.

SUJET: ASPHALTE BITUMEUX POUR ANNEE 1970

Asphalte

SOUSSIONNAIRESPRIX A LA TONNE

Regional Asphalt Ltée

\$ 6.65

Massicotte &amp; Fils Ltée

(N'a pas soumissionné)

Les Membres du Conseil acceptent donc la soumission de Regional Asphalt Ltée à \$ 6.65 la tonne, Massicotte & Fils Ltée n'ayant pas soumissionné.

T.V. Super-  
vision: RE:  
Déménagement  
de nuit.

2) Les Membres du Conseil réfèrent, pour étude à la Commission municipale d'Urbanisme et au Directeur de Police, M. Guy Blanchet, la lettre de T.V. Supervision concernant les déménagements de nuit et suggèrent au Directeur de Police de s'informer à la compagnie de Téléphone Bell du Canada et à l'Hydro-Québec afin d'avoir leurs opinions sur ce sujet; un rapport devra être fait aux Membres du Conseil.

Engagement  
secrétaire:  
Bureau de  
l'Ingénieur

3) Les Membres du Conseil recommandent l'engagement de Mme Bernadette Jacques au poste de secrétaire, au bureau de l'Ingénieur. Le tout conformément aux modalités de la convention collective.

J.-Louis  
Sinotte -  
RE: Loisirs

4) Les Membres du Conseil recommandent, à titre d'essai, le transfert de M. Jean-Louis Sinotte au service des Loisirs afin de remplacer M. François Duguay.

Abonnement  
Revue

5) Les Membres du Conseil recommandent de ne plus payer d'abonnement pour les Revues Cités & Villes et Revue Municipale.

Achat:  
Balai  
mécanique

7) Soumission pour l'achat d'un Balai mécanique (4roues)

SOUSSIONNAIRESMARQUEPRIX

Accessoires Outillage Ltée

"Mobil"

\$ 18,400.00

Sicard Inc.

"Wayne"

\$ 19,088.00

Les Membres du Conseil autorisent l'achat du balai mécanique de la compagnie Accessoires Outillage Ltée, de marque "Mobil", modèle TE-4, et ce, au prix soumis, soit \$ 18,400.00 Dollars.

(Signé)

(Jean Beaudin)

Greffier de la Cité

Adoption  
rapport  
de comité  
70-20

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 12 janvier 1970, soit et est adopté, en rayant l'article 6 de ce rapport.

ADOPTE

Adoption  
liste  
des  
comptes  
70-21

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros  
194-C comportant des dépenses de \$ 771,819.73  
195-C comportant des dépenses de \$ 37,819.45  
196-C comportant des dépenses de \$ 3,082.04  
le tout formant un grand total de \$ 812,721.22  
soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE

Lettres des Entreprises Futura Inc, du 325 rue Arcand,  
en cette Cité:

- a) La Compagnie Futura Inc. est intéressée à acheter 150,000 pieds carrés de terrain en vue d'un projet futur;
- b) La Compagnie les "Entreprises Futura Inc." a l'intention de construire une usine de transformation utilisant comme matières premières les rebuts, et les ordures ménagères.

Sympathies  
70-22

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame William Larivière, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
70-23

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Wilfrid Lajoie, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
70-24

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité

du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Monsieur Dominique Masson, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
70-25            Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Mme Veuve Joseph Montambeault, et profondément touchés de ce deuil cruel désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON  
70-26            Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Paul Brunelle, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON  
70-27            Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Mademoiselle Madeleine Levesque, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT  
70-28            Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. J.-Adrien Portelance, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
70-29

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Mme Vve Edmond Traversy, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
70-30

Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Mme J.-H. Béliveau, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
70-31

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé ..... A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Mme Vve Moise Dupuis, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Cas de  
Léonidas  
Lemay  
70-32

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les Membres du Conseil recommandent une augmentation de salaire de 10% pour l'année 1969 sur le salaire de 1968, dans le cas de M. Léonidas Lemay, le montant payé sera de \$ 715.00 dollars.

ADOPTE

Président  
comité  
Aménagement,  
membre  
Commission  
d'Urbanisme  
70-33

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le Président du comité de l'Aménagement du territoire soit et est nommé membre de la Commission municipale d'Urbanisme.

Aussi la résolution No. 16-875, adoptée en date du 21 mars 1966, est annulée et abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Maire-  
Suppléant  
nommé à  
4 mois.

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

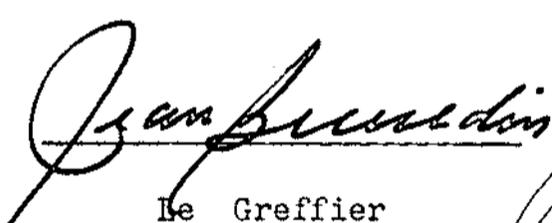
ET RESOLU: Que le terme du Maire-Suppléant sera, à  
l'avenir, établi pour une période de 4 mois.

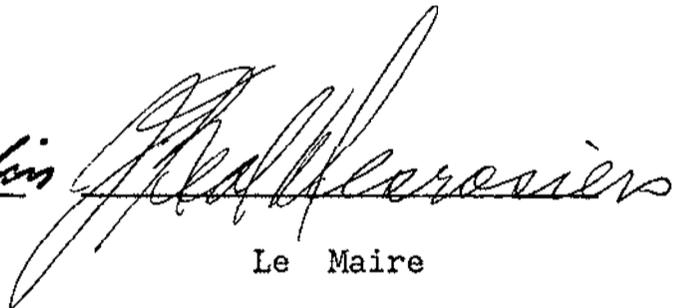
70-34

Aussi, le terme du Maire-Suppléant actuel, M. Lionel  
Rheault, se terminera à la fin de février 1970.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 2 février 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Rodrigue Lepage

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès  
verbal  
70-35

Proposé par M. le Conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le Conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 19 janvier 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

#### RAPPORT DE COMITE

Séance du 19 janvier 1970

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

Etaient aussi présents M. le gérant Roland Desaulniers  
M. l'ingénieur Ronald Marcoux

Engagement  
secrétaire

1) Les Membres du Conseil recommandent l'engagement de Mme Micheline Hardy, comme secrétaire au bureau de l'estimateur, M. Jacques Bettez; le tout, conformément aux modalités de la convention collective.

Stationnement  
Légion  
Canadienne

2) Les Membres du Conseil autorisent la Légion Royale Canadienne à se servir du stationnement de l'Hôtel de Ville pour leur manifestation qui sera tenue un dimanche du mois de mai 1970.

- Contrat: 3) Les Membres du Conseil recommandent qu'aucun contrat engageant le crédit de la municipalité ne soit octroyé à Permission écrite moins d'avoir une permission écrite du Maire ou du Gérant dans un cas d'urgence, ou une résolution du Conseil.
- Draperies: 4) Les Membres du Conseil autorisent l'achat de draperies Bureau pour le bureau de l'Ingénieur au prix soumis par le Comp- Ingénieur toir Manufacturier de Textile, soit \$ 135.36
- Déneigement 5) Les Membres du Conseil recommandent le déneigement du trottoir. trottoir. de la rue Bellerive, et ce, entre les rues Notre-Dame et Désilets.
- Aussi de charger le plus rapidement possible la neige avec une souffleuse devant les écoles dont la liste a été fournie par l'ingénieur, M. Ronald Marcoux.
- Règlements 6) Les Membres du Conseil recommandent au Directeur de Po- 313-B et lice, M. Guy Blanchet, de faire respecter les règlements 313-C Nos. 313-B et 313-C.

(Signé)

(Jean Beaudin)

Greffier de la Cité

Adoption  
rapport  
de comité  
70-36

Proposé par M. le Conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le Conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 19 janvier 1970, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption  
liste  
des  
comptes  
70-37

Proposé par M. le Conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le Conseiller: LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

197-C	comportant des dépenses de	\$	31,146.47
-------	----------------------------	----	-----------

198-C	comportant des dépenses de	\$	24,946.03
-------	----------------------------	----	-----------

199-C	comportant des dépenses de	\$	9,062.05
-------	----------------------------	----	----------

le tout formant un grand total de	\$	<u>65,154.55</u>
-----------------------------------	----	------------------

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE

a) Avis d'une chute sur la chaussée de M. Lucien Hamel, 110, rue Desbiens;

b) Avis de réclamation de M. Gaston Cossette, du 725 rue Thibeau;

c) Avis de responsabilité de M. J.-André Côté, du 163 rue Massicotte;

d) Avis d'une chute à la patinoire St-Gabriel, faite par  
Lise Julien, fille de Jules Julien.

Sympathies  
70-38

Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
Appuyé .....: A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire  
J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame J.-Al-  
dège Bronsard, et profondément touchés de ce deuil cruel, dési-  
rent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement  
à son époux, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
70-39

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
Appuyé .....: A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire  
J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Oscar Sau-  
vageau, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent  
offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son  
épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
70-40

Proposé et Appuyé à l'unanimité

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire  
J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Madame Hec-  
tor Héroux, et profondément touchés de ce deuil cruel, dé-  
sirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de  
leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
70-41

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé .....: A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire  
J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Antonio  
Dionne, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent  
offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à  
son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies  
70-42

Proposé et Appuyé à l'unanimité

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire  
J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Mme Joseph  
Bureau, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent

offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller:    MARTIN BERGERON  
70-43            Appuyé .....:    A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Raphael Marchand, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller:    JEAN-PAUL LAVERGNE  
70-44            Appuyé .....:    A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Roméo Ver-ville, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller:    RODRIGUE LEPAGE  
70-45            Appuyé .....:    A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Armand Bourassa, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à son épouse, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé par M. le conseiller:    MARTIN BERGERON  
70-46            Appuyé .....:    A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de Mademoiselle Mireille Julien, fille de l'ex-maire André Julien, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, et tout spécialement à M. et Mme André Julien, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Sympathies      Proposé, et Appuyé à l'Unanimité  
70-47

ET RESOLU:      Que c'est avec regret que son honneur le maire

J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de M. Alcide Juneau, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Emprunt  
temporaire.

Proposé par M. le Conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le Conseiller: LIONEL RHEAULT

70-48

ET RESOLU: Que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement d'une institution bancaire, au besoin et par tranches, les montants suivants:

- 1.-) \$ 55,000.00 en vertu du règlement No. 498 (\$60,000.00) approuvé par les Affaires et la Commission municipales aux dates respectives des 15 et 17 décembre 1969;
- 2.-) \$ 65,000.00 en vertu du règlement No. 499 (\$ 74,000.00) approuvé par les Affaires et la Commission municipales aux dates respectives des 14 et 19 janvier 1970.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de CENT VINGT MILLE Dollars. (\$ 120,000.00)

ADOPTE

Rétablissement de la  
peine  
capitale

CONSIDERANT l'augmentation des meurtres au Québec depuis l'abolition de la peine de mort,

CONSIDERANT l'accroissement du nombre de crimes commis avec violence, il est

70-49

Proposé par M. le Conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le Conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, appuient fortement le Ministre de la Justice du Québec, Me Rémi Paul, en ce qui concerne la demande de rétablissement de la peine capitale en notre pays.

Que copie de la présente soit envoyée aux Ministres de la Justice fédérale et provinciale, au Ministre du Travail et Député provincial du Comté de Champlain et au Député fédéral du Comté de Trois-Rivières.

ADOPTE

Proposition  
d'Amendement  
à l'Article  
64-A de la  
Loi des

CONSIDERANT qu'il est injuste pour tous les administrateurs municipaux oeuvrant dans les cités ou villes de moins de 50 mille âmes, l'Article 64-A de la Loi des Cités et Villes, accordant le droit à une pension annuelle qu'à ceux qui ont occupé la fonction de "maire" ou de "conseiller" pendant

Cités et  
Villes  
du  
Québec  
70-50

une période de 10 ans dans une cité ou ville de plus de 50 mille âmes;

CONSIDERANT que de façon générale et proportionnelle, les maires et conseillers des petites et moyennes municipalités sont moins bien rétribués que dans les grandes municipalités, durant leur terme et office; qu'en général, ils sont moins bien supportés en nombre par un personnel compétent; qu'en général, ils ne disposent pas d'un équipement technique adéquat et par conséquent ils ont à travailler autant sinon plus dans les petites et moyennes municipalités que dans les grandes;

IL EST PROPOSE, SECONDE et RESOLU UNANIMEMENT

QUE l'article 64-A de la Loi des Cités et Villes du Québec se lise comme suit:

Le Conseil de toute municipalité régie par la Loi des Cités et Villes du Québec, peut, par règlement, accorder à toute personne qui aura rempli la fonction de membre du Conseil pendant au moins DIX (10) années qui aura cessé de remplir cette fonction après le premier janvier de l'année, au cours de laquelle le règlement a été adopté, une pension annuelle égale au tiers (1/3) de la moyenne du traitement annuel reçu au cours du dernier terme d'office; ladite pension sera payable par versements mensuels, égaux et consécutifs, le premier jour de chaque mois et pour un nombre de mois égal au nombre de mois qu'aura duré le terme d'office, ou jusqu'au décès s'il survient antérieurement.

Pour bénéficier de ces versements de retraite, les membres du Conseil municipal devront verser au fonds d'administration général une contribution égale à 5% de leur rémunération annuelle, avec rétroactivité possible au gré des intéressés, mais maximale de HUIT (8) ans, ou à compter de leur entrée en fonction, pour ceux qui occupent leur charge depuis moins de HUIT (8) ans; advenant le cas où un conseiller ou le maire n'occuperait pas sa charge pendant DIX (10) ans, les montants ainsi versés lui seront remboursés au départ, sans intérêt.

Cette pension est incessible et insaisissable. Le paiement de cette pension est interrompu durant la période où le bénéficiaire occupe à titre temporaire ou permanent une charge, une fonction ou un emploi comportant une rémunération payable par la municipalité. En cumulant une telle période de DIX (10) années, une partie d'année est comptée comme une année entière. La révocation d'un tel règlement ne peut être opposée aux personnes à l'égard desquelles il s'applique ou s'est déjà appliqué.

ADOPTE

Signature  
plan et  
livre de  
renvoi de  
R. Gélinas,  
a.g.  
70-51

Proposé par M. le Conseiller: LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le Conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers soit et est par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la municipalité du Cap-de-la-Madeleine, les plan et livre de renvoi préparés par Monsieur Roger Gélinas, a.g., en date du 17 décembre 1969, et portant le numéro 17370-B.

ADOPTE

AVIS  
DE  
MOTION  
70-52

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2ième jour du mois de février 1970.

(Signé) RODRIGUE LEPAGE  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

AVIS  
DE  
MOTION  
70-53

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE, et ANNULANT LES REGLEMENTS Nos.: 313- 313-a, 313-b, 313-c, 313-d, 313-e et 313-f. "

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2ième jour du mois de février 1970.

(Signé) LIONEL RHEAULT  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

AVIS  
DE  
MOTION  
70-54

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA JURIDICTION, LA PROCEDURE, LES  
POURSUITES, AINSI QUE LE TARIF DES FRAIS DANS TOUTES  
LES CAUSES SOUS LA JURIDICTION DE LA COUR MUNICIPALE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2ième jour du mois de février 1970.

(Signé) LIONEL RHEAULT  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

AVIS  
DE  
MOTION  
70-55

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus  
par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et  
soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement  
intitulé:

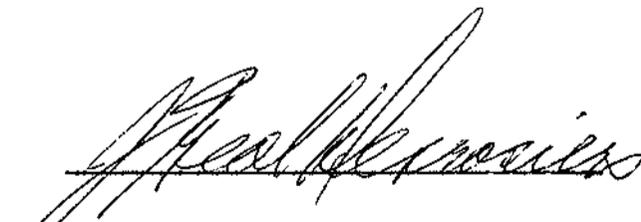
"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES  
FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITE DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE POUR L'ANNEE 1970."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2ième jour du mois de février 1970.

(Signé) SYLVIO HENAIRE  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 16 février 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès  
verbal  
70-56

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 2 Février 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes du Cap-de-la-Madeleine.

#### RAPPORT DE COMITE

Séance du 2 février 1970

#### PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

Etaient aussi présents: M. le gérant Roland Desaulniers

M. l'ingénieur Ronald Marcoux

Rapport  
Commission  
d'Urbanisme

1) Les membres du Conseil acceptent les item UN (1) à SIX (6) du rapport de la Commission municipale d'Urbanisme, de l'assemblée tenue le 20 janvier 1970.

Achat  
Arrêt-  
Balles

2) Soumission pour l'achat d'un Arrêt-Balles pour le futur terrain de baseball.

#### SOUMISSIONNAIRES

#### PRIX

Morin & Frères	\$ 1,791.95
Généreux Sport	\$ 1,266.30
Vaillancourt Marcel Eloi	\$ 790.00 (plus coût de la corde.)

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Marcel Eloi Vaillancourt.

- Achat tables Ping-Pong et Billard 3) Les membres du Conseil ne recommandent pas l'achat d'une table de Ping-Pong et d'une table de Billard pour le Service des Loisirs, mais autorisent la réparation du piano au Centre Culturel.
- Location Centre Culturel et Gymnase. 4) Les membres du Conseil ne recommandent pas la location du Centre Culturel et du Gymnase à des particuliers, pour fins de noces, partys, etc.
- Etude du Budget 1970. 5) Les membres du Conseil étudient item par item le budget de l'année 1970, soumis par le gérant, M. Roland Desaulniers.

DEPART DE M. LIONEL RHEAULT APRES CETTE ETUDE.

- Acceptation du Budget et Taux de la Taxe. 6) Les membres du Conseil acceptent, après étude, le budget de l'année 1970, pour un montant de \$ 3,000,000.00 dollars, avec prévision de porter à \$1.00 du pied linéaire la taxe pour l'entretien des rues et l'enlèvement de la neige.

(Signé)

(Jean Beaudin)

Greffier de la Cité

- Acceptation Rapport de Comité 70-57
- Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 2 février 1970, soit et est adopté.

ADOPTE

- Adoption liste des comptes 70-58
- Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros
- |                                   |                            |                      |
|-----------------------------------|----------------------------|----------------------|
| 200-C                             | comportant des dépenses de | \$ 47, 650.96        |
| 201-C                             | comportant des dépenses de | 40, 802.28           |
| 202-C                             | comportant des dépenses de | <u>10, 404.12</u>    |
| le tout formant un grand total de |                            | \$ <u>98, 857.36</u> |
- soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE

- Demande d'amendement au règlement du zonage RE: Gilles Marchand, bâtisse sise à 46, Ste-Madeleine;
- Plainte de M. J.-P. Lacoursière, secrétaire des marguilliers de la paroisse St-Eugène;
- Demande d'octroi de l'Association de l'Age d'Or, paroisse St-Lazare;
- Avis RE: Action contre la municipalité par Me Henri Biron, Procureur de Monsieur G. Bolduc, son client;

- e) Demande d'Incorporation sous le nom de "LA LIGUE DES CITOYENS DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Sympathies  
70-59

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

- a) M. Roland Hivon: Proposé et appuyé à l'unanimité;
- b) M. Lorenzo Lavigne: Prop. par M. le cons. Jean-Paul Lavergne;
- c) M. Arthur Lottinville: Prop. par M. le cons. Sylvio Hénaire;
- d) M. Camille Thibeault; Prop. par M. le cons. Sylvio Hénaire;
- e) M. Ovide Lefebvre: Prop. par M. le cons. Sylvio Hénaire;
- f) M. Ubald Provencher: Prop. par M. le cons. Martin Bergeron;
- g) M. Célestin Leblanc: Prop. par M. le cons. Martin Bergeron;
- h) Mme Léonide Plourde: Prop. par M. le cons. Martin Bergeron;
- i) M. Gary Coones: Prop. par M. le conseiller Sylvio Hénaire;
- j) Mlle Claudette Marchand: Prop. par M. le cons. Rodrigue Lepage;
- k) M. Robert O'Shaughnessy: Prop. par M. le c. Jean-Paul Lavergne

et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan  
D-2456  
E.Lair, a.g.  
accepté  
70-60

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 134-407 et 134-410, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 12 février 1970, et portant le numéro D-2456.

ADOPTE

Plan  
D-2439  
E.Lair, a.g.  
accepté  
70-61

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 560 et 561, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 12 février 1970, et portant le numéro D-2439.

ADOPTE

TAUX RE:  
Location  
équipement  
pour  
incendie:  
Extérieur  
territoire

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que Messieurs les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine approuvent les taux suivants concernant la location d'équipement pour combattre un incendie à l'extérieur de son territoire.

70 - 62

TYPE D'EQUIPEMENTTAUX

	lère heure	par heure addition- nelle
Pompe portative (9 à 10 cv.)	\$ 30.00	\$ 15.00
Autopompe 500 à 625 gpm. avec accessoires ordinaires	\$ 200.00	\$ 100.00
Autopompe 840 à 1050 gpm. avec accessoires ordinaires	\$ 250.00	\$ 125.00
Echelle aérienne avec acces- soires ordinaires	\$ 300.00	\$ 150.00

Le salaire des pompiers en devoir s'ajoute au montant ci-haut mentionné, aux taux des conventions collectives en vigueur.

QUE cette résolution soit soumise au Ministre des Affaires Municipales pour approbation.

ADOPTE

Résolution  
70-18  
annulée

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

70-63

ET RESOLU: Que la résolution No. 70-18 adoptée à la séance du 12 janvier 1970, soit et est annulée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Budget  
année  
1970.

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

70-64

ET RESOLU: Que le budget pour l'année 1970 comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de TROIS MILLIONS (\$3,000,000.00) de Dollars devant servir pour l'administration municipale, soit et est adopté.

Monsieur Lionel Rheault demande le vote sur l'adoption du budget:

POUR : Messieurs Jean-Paul Lavergne, Martin Bergeron, Rodrigue Lepage et Marcel Gervais;

CONTRE: Monsieur Lionel Rheault.

MOTION ADOPTEE SUR DIVISION.

Association  
et Incorpo-  
ration Ligue  
Citoyens Cap.  
70-65

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que ce Conseil accorde aux soussignés d'une requête en date du 6 février 1970, l'autorisation en vertu du Chapitre 298, des Statuts refondus de Québec, 1964, de se constituer en association et de s'incorporer sous le nom de: "LA LIGUE DES CITOYENS DU CAP-DE-LA-MADELEINE" avec place d'affaires en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

REGLEMENT RE: Fonds nécessaires pour 1970, adopté. (501) 70-66

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1970", soit et est adopté.

En amendement, il est

Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT Appuyé

qu'à l'article 1 du Règlement, de changer le montant de \$ 1.30 pour \$ 1.65;

qu'à l'article 3 du Règlement, de changer le montant de \$ 1.00 le pied linéaire, pour \$ 0.40 le pied linéaire.

PAS DE SECONDEUR.

MOTION PRINCIPALE ADOPTEE

REGLEMENT RE: Cour Municipale (502) adopté. 70-67

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE Appuyé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le Règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA JURIDICTION, LA PROCEDURE, LES POURSUITES, AINSI QUE LE TARIF DES FRAIS DANS TOUTES LES CAUSES SOUS LA JURIDICTION DE LA COUR MUNICIPALE," soit et est adopté.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier   
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A. une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 2 mars 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès  
verbal  
70-68

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 16 février 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

#### RAPPORT DE COMITE

Séance du 16 février 1970

#### PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur M. Ronald Marcoux

Publication  
RE: Le Nou-  
velliste,  
Date:3/2/70

1) Les membres du Conseil refusent la publication demandée par le journal "Le Nouvelliste" concernant le cahier spécial intitulé "Perspectives Economiques", considérant qu'il manque deux conseillers à cette séance de Comité.

Octroi RE:  
Championnat  
de quilles

2) Les membres du Conseil refusent d'accorder un octroi de \$ 300.00 au tournoi de quilles pour le championnat du Cap-de-la-Madeleine, tel que demandé par M. A. Lacoursière, dans une lettre du 16 janvier 1970.

Ouvertures  
de  
Soumissions

3)

#### SOUSSIONS

Ouvertures de soumissions par le GREFFIER, ce 6ième jour de Février 1970, en présence de, et:

(Signé) M. Roland Desaulniers, Gérant

(Signé) M. Elphège Gaumont, Directeur des Achats

ITEM	J.R. GAUNT & Son Ltd.	MARANDA Inc.	MAISON d'Armes à Feu
4 Sam Brown	\$ 51.80	\$ 53.80	\$ 59.80
4 Etuis (révolver)	\$ 29.60	\$ 26.00	\$ 74.88
1 Etui cuir (Magnum)	\$ 9.25	\$ 9.00	\$ 18.72
4 Paires Menottes	\$ 69.12	\$ 80.00	\$ 67.80
4 Etuis à Menottes	\$ 13.92	\$ 14.00	\$ 19.04
4 Etuis à Cartouches	\$ 8.00	\$ 10.00	\$ 19.04
TOTAL :	\$ 181.69	\$ 192.80	\$ 259.28
LIVRAISON :	1 Semaine	Immédiate	3 Semaines

Les membres du Conseil acceptent la soumission de J.R. Gaunt & Son Ltd., aux prix soumis.

- Soumissions 4) Les Membres du Conseil recommandent au Greffier de la Municipalité de faire la demande de soumissions pour l'achat de quatre (4) camionnettes.
- Vente de terrains 5) Les membres du Conseil autorisent la vente des terrains sur le site industriel municipal, au prix de DIX (\$0.10) sous le pied carré.

(Signé) JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité

Adoption rapport de Comité 70-69  
Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 16 février 1970, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption liste des comptes 70-70  
Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros  
203-C comportant des dépenses de \$ 234,828.95  
204-C comportant des dépenses de 21,572.73  
205-C comportant des dépenses de 22,847.41  
206-C comportant des dépenses de 23,976.24  
le tout formant un grand total de \$ 303,225.33  
soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE

- a) Lettre de M. André Poirier, du 381 rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine, transmise à l'assurance le 27 février 1970;
- b) Lettre de M. Bernard Cossette, du 12 rue Grenier, transmise à l'assurance le 16 février 1970;
- c) Demande d'approbation de deux (2) plans de M. Roger Gélinas, a.g.

Sympathies 70-71 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

a) Mme Eugène Chainé: Prop. par M. le cons. Rodrigue Lepage;

b) Mme Fernand Lafontaine: Proposé et appuyé à l'unanimité;

c) Mme Joseph Thibeault; Prop. par M. le cons. Rodrigue Lepage;

d) M. Alfred Bélanger: Prop. par M. le cons. Sylvio Hénaire;

e) M. Gérard Rochefort: Prop. par M. le cons. Rodrigue Lepage;

f) Mme Magloire Robitaille: Prop. par M. le cons. Sylvio Hénaire;

g) M. Lucien Paquin: Prop. par M. le Cons. Jean-Paul Lavergne

et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan 17453 Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

R. Gélinas a.g. 70-72 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 545 et 546, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 17 février 1970, et portant le numéro 17453.

ADOPTE

Plan 17205 Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

R. Gélinas a.g. 70-73 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 115 et 116, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 14 février 1970, et portant le numéro 17205.

ADOPTE

Lots Nos. 560-294, 561-107 Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

70-74 ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent de la compagnie "Les Plateaux de la Ferté Inc." les lots de cadastre No. 560 subdivision 294 et de cadastre 561 subdivision 107.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat, le notaire Robert Carrier autorisé à le préparer.

ADOPTE

Rue  
baptisée:  
"D'AILLE-  
BOUST".  
70-75

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastres 560-294 et 561-107, portera, à compter de ce jour, le nom de "D'AILLE-BOUST", en l'honneur de "De Coulonge D'Ailleboust, Gouverneur français au Canada durant les années 1648-1651.

ADOPTE

M. Sylvio  
Hénaire,  
Maire-  
suppléant  
70-76

Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Sylvio Hénaire, conseiller du quartier No. 2, soit et est par la présente, nommé "Maire-suppléant" pour le prochain terme de quatre (4) mois, lequel se terminera le 30 juin 1970.

ADOPTE

Terrains  
vendus  
pour taxes  
non  
payées  
70-77

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ordonnent au Greffier municipal, de vendre à l'enchère publique les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées depuis trois (3) ans.

ADOPTE

Achat  
tracteur  
J.D. 544.  
70-78

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine recommandent l'achat d'un tracteur de marque John Deer, numéro J.D. 544, au prix soumis de \$ 18,689.00, en date du 23/9/69, et ce, de la compagnie M.C. Equipement Inc.

A distraire cependant de ce montant 90% de la somme des montants payés en location depuis.

ADOPTE

Achat  
3 camion-  
nettes et  
1 fourgon  
70-79

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Matte Automobile, au prix de \$ 11,160.00 pour l'achat de 3 camionnettes P.V.B., 7,800 lbs minimum, et Un (1) fourgon P.V.B., 4,500 lbs minimum.

Le tout suivant les spécifications C-70-1 et F-70, fournis par l'ingénieur municipal.

ADOPTE

Règlement      Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
 RE: Zonage,    Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
 No. 371-9  
 adopté  
 70-80      ET RESOLU: Que le règlement No. 371-9 concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est adopté.

ADOPTE

Convoca-      Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
 tion Assem-    Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
 blée RE:      ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à  
 Règlement    convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires  
 371-9      d'immeubles imposables des zones concernées, pour "MERCREDI"  
 70-81      le 11 ième jour de Mars 1970, entre 7 et 8 heures P.M., rela-  
                  tivement à l'adoption du règlement NO. 371-9, concernant le  
                  zonage dans les limites de la Cité.

QU'un avis soit envoyé aux résidents de ce secteur.

ADOPTE

Règlement      Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
 No. 495      Appuyé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
 RE: Circu-    ET RESOLU: Que le règlement No. 495, concernant la circulation  
 lation,      dans les limites de la municipalité du Cap-de-la-Madeleine,  
 adopté.  
 70-82:      soit et est adopté.

ADOPTE

AVIS            Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
 DE              donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par  
 MOTION        la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumet-  
 70-83        trai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement inti-  
                  tulé:

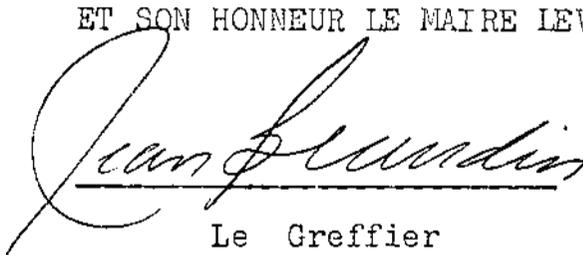
" REGLEMENT CONCERNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'EGOUT ET  
 D'AQUEDUC, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME DE RUES DANS LES  
 LIMITES DE LA MUNICIPALITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

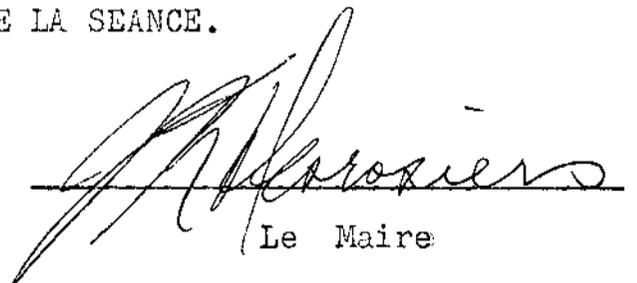
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 2ième jour du mois de Mars 1970.

(Signé)

RODRIGUE LEPAGE  
 Conseiller de la Cité du  
 Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
 Le Greffier

  
 Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 9 mars 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaiere  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès  
verbal  
70-84

Proposé par M. le conseiller : SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller : JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 2 mars 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 2 mars 1970

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaiere  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
ainsi que le gérant M. Roland Desaulniers  
et l'ingénieur M. Ronald Marcoux

ACHAT:

Chemises

20 Les membres du Conseil acceptent la soumission de la compagnie TOOKE BROS. LTD. du Cap-de-la-Madeleine, au montant de \$1,243.42, pour l'achat de 210 chemises pour le département de la Police.  
La maison GEO. BARAKATT n'a pas répondu à la demande de soumission pour cet item.

ACHAT:

Peinture  
à  
Traffic

30 SOUMISSIONS RE: PEINTURE A TRAFFIC

SOUMISSIONNAIRES	MARQUES	PRIX	LIVRAISON
Quinc. Poliquin :	C.I.L.	\$ 719.00	A demande
Morin & Frères :	Laurentide	\$ 505.70	6 jours
Ben Vanasse :	Crown Diamond	\$ 736.00	2 semaines
Marché Vivier :	Mont Royal	\$ 514.00	2 semaines
Loranger & Molesworth :	Sico	\$ 564.00	10 jours
Léon Héon :	Pittsburgh	\$ 704.54	2 semaines

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la maison Morin Inc., à la condition que l'analyse de la peinture nous soit fournie.

<u>ACHAT:</u> 3 Camionnettes et 1 Fourgon	40 SOUMISSION RE: ACHAT 3 CAMIONNETTES et 1 FOURGON	Prix Total	Prix Total
	SOUSSIONNAIRES	CAMIONNETTES	FOURGON
		Taxe Provinciale Inclusive	
	Sirois Automobile	\$ 9,474.83	-
		Taxe Provinciale Inclusive	
	3-Rivières Chevrolet	\$ 9,502.14	\$ 3,007.25
		Taxe Provinciale Inclusive	
	3-Rivières Chrysler	\$ 10,042.19	\$ 3,082.97
		Taxe Provinciale Inclusive	
	Matte Automobile	\$ 9,234.00	\$ 2,818.80
		Taxe Provinciale Inclusive	

Par la résolution No. 70-79, les membres du Conseil ont accepté la soumission de Matte Automobile.

- Salaires 50 Les membres du Conseil acceptent la liste des salaires pour l'année 1970, fournie par le Gérant municipal et datée du 2 mars 1970, concernant les non-syndiqués et chefs de département. Le tout tel que précisé au budget de l'année 1970.
- Nomina- 60 Les membres du Conseil nomment le Greffier municipal, secrétaire au Greffier des Commissions Permanentes du Conseil et secrétaire-adjoint de la Commission Municipale d'Urbanisme.
- Octroi 70 Les membres du Conseil autorisent un octroi de \$ 100.00 pour la RE: Course de canot "Le Tour des Iles", cependant le chèque sera versé après que la course aura eu lieu.
- Responsa- 80 Les membres du Conseil acceptent de verser une allocation de bilité des sports: \$ 45.00 par semaine, à M. Marcel Lebel, responsable des sports M. Lebel mineurs au Service des Loisirs; ce montant sera versé en frais- de représentation et pour l'usage de son automobile.
- Services 90 Les membres du Conseil nomment, par la présente, M. Noel St- M.N.St- Louis entrepreneur, pour siéger sur le bureau d'audition des Louis - plaintes au rôle d'évaluation (1970). Il lui sera versé un montant de \$ 20.00 par séance.
- Afficha- 100 Les membres du Conseil autorisent l'affichage sur le terrain ge RE: de la Cité de panneaux annonçant l'Exposition des Sports qui Exposition Sports sera tenue à l'Arena local du 18 au 26 avril courant, en autant que le tout soit conforme au règlement municipal.
- Lettre 110 Les membres du Conseil recommandent de faire parvenir au Direc- Corpora- teur de Police, copie de la lettre de la Corporation Municipale tion Champlain de la paroisse de Champlain, concernant les appels pour le ser- vice des pompiers en cas d'incendie dans cette municipalité.
- Voeux 120 Les membres du Conseil ne recommandent pas la publication de Chronicle: voeux pour la fête de la St-Patrice, par M. Lacroix de St-Mau- St-Patrice rice Valley Chronicle, considérant que deux membres du Conseil sont absents pour cette décision.

- Déléga- 130 Les membres du Conseil autorisent Messieurs les conseillers  
tion: Sylvio Hénaire et Martin Bergeron, à se rendre à un colloque  
Colloque de l'Union des Municipalités, lequel sera tenu à Québec, les  
13 et 14 Mars 1970.
- Engage- 140 Les membres du Conseil recommandent l'engagement de René La-  
ment chef fontaine, ingénieur, et ce, au titre de chef dessinateur au  
dessinateur bureau de l'ingénieur municipal.
- R. Lafontai- Son salaire, pour cette fonction, sera de \$ 125.00 par semai-  
ne ne.

(Signé) JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité

- Adoption Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
rapport Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Comité

70-85 ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 2  
mars 1970, soit et est adopté, en biffant l'article 1 dudit  
rapport.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE

- a) Lettre de Mme Roméo Boucher, 242 rue St-Laurent, nous avisant qu'un tracteur de la Cité, en coupant de la glace sur cette rue, a brisé une vitre de sa maison;
- b) Lettre de Mlle Monique Roux nous avisant que son frère Marc-André a brisé son auto en frappant un objet au milieu de la rue Fusey;
- c) Avis de la Régie des Alcools du Québec nous informant que M. Paul Saulnier a demandé le transfert du permis de M. Jules Massicotte "Le Cabanon" salle à manger-bar;
- d) Lettre de M. Yvon Robert nous informant qu'une souffleuse à neige avait endommagé la rampe de sa clôture.

Sympa- ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-  
thies Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-  
70-86 de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

- a) Hon. J.-Emile Ferron: Proposé et appuyé à l'unanimité;
- b) Monsieur Timothy O'Grady: Prop. par M. le cons. Rodrigue Lepage;
- c) Monsieur André Bergevin: Prop. par M. le cons. Martin Bergeron;
- d) Mlle Nicole Monfette: Prop. par M. le cons. Sylvio Hénaire,

et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

- Demande Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
à Commis- Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

sion des ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-  
Accidents Madeleine demandent à la Commission des Accidents de Travail du  
Travail Québec, de bien vouloir assujettir la Corporation à la cédule UN  
70-87 (1) de la Loi des Accidents de Travail du Québec, dont ses employ-  
és à ladite Corporation pourront bénéficier de ses avantages,

en contribuant au moyen de cotisations ou primes de fonds d'accident, et ce, à compter du 1er avril 1970.

ADOPTE

Demande  
à Régie  
des Lote-  
ries et  
Courses  
du Québec.  
70-88

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, demandent à la Régie des Loteries et Courses du Québec, de bien vouloir accorder au Service Municipal des Loisirs du Cap-de-la-Madeleine, l'autorisation d'organiser des bingos dont les profits pourraient être utilisés par le Service des Loisirs de la Cité.

ADOPTE

Demande  
Soumissions  
publiques  
70-89

Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité soit et est autorisé à demander des soumissions publiques pour la construction de services d'égout & d'aqueduc, et d'ouverture et mise en forme de rues, à l'annexe "A" du projet Règlement No. 503, dont l'avis de motion a été donné à la séance du 2 mars 1970.

ADOPTE

Taxe de  
Vente  
70-90

ATTENDU QUE le mode de redistribution de la taxe de vente décrété par le chapitre No. 71, S.R.Q. 1964 et tel qu'appliqué depuis 1964 est injuste envers une grande partie de la population;  
ATTENDU QUE la situation n'a aucunement tendance à se normaliser;  
ATTENDU QU' il y a lieu d'informer le gouvernement de cette situation;

ATTENDU QU' il y a lieu de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement et si nécessaire auprès de l'opposition siégeant à l'Assemblée Nationale pour que soit immédiatement corrigée la situation actuelle;

ATTENDU QU' il faut aussi porter cette affaire à la connaissance du grand public de la province;

ATTENDU QUE certaines dépenses sont nécessaires pour mener à bonne fin les démarches entreprises pour les fins mentionnées ci-dessus;

ATTENDU QUE le Conseil du Cap-de-la-Madeleine croit de son devoir de participer à ces dépenses;

EN CONSEQUENCE, il est

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU:QUE le Conseil du Cap-de-la-Madeleine est autorisé à verser une somme n'excédant pas \$ 600.00 et représentant sa quote-part basée sur la population actuelle de villes participantes à l'action mentionnée ci-dessus, au taux de deux cents (0.02) par habitant.

Le trésorier est autorisé à verser toute somme égale ou inférieure à \$ 600.00 qui lui sera réclamée au cours de la présente année pour les fins ci-dessus mentionnées par le Comité formé le 25 février 1970 au cours d'une assemblée des représentants des Villes contestant le mode actuel de distribution de la taxe de vente.

Il est entendu que toute somme non utilisée par ledit Comité nous sera remboursée proportionnellement à notre quote-part.

ADOPTE

Avis  
de  
Motion  
70-91

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 444 CONCERNANT LE REGIME DE RENTES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 9ième jour du mois de Mars 1970.

(Signé) (JEAN-PAUL LAVERGNE)  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

*Jean Proulx*      *J. P. Lavergne*  
Le Greffier      Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

PROCES VERBAL de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles des zones concernées de la Cité, tenue "MERCREDI" le 11 ième jour du mois de mars 1970, entre 7 et 8 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "Le Journal du Cap", en date du 4 mars 1970, en vue de l'adoption du règlement numéro 371-9, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par Monsieur le conseiller Rodrigue Lepage, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7 heures p.m. précises.

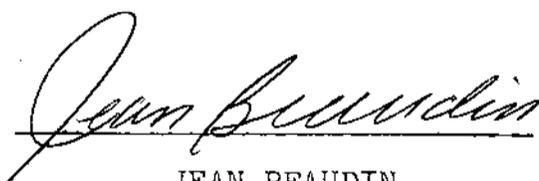
Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents:

M. Jacques Bettez, inspecteur en bâtiment  
et le greffier agissant comme secrétaire  
de l'assemblée.

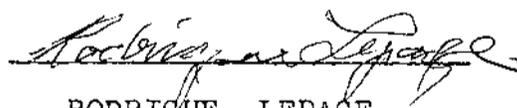
Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A huit (8) heures p.m. précises, soit exactement une (1) heure après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 371-9 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 371-9 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la Loi.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine  
ce 12ième jour du mois de mars 1970



JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité



RODRIGUE LEPAGE  
Président d'assemblée

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 16 mars 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption Procédé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
procès Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
verbal  
70-92 ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 9 mars 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adoption Procédé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
assemblée Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
publique  
70-93 ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique tenue le 11 mars 1970, concernant l'adoption du règlement de zonage 371-9, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE  
Séance du 9 mars 1970

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
ainsi que le gérant M. Roland Desaulniers  
et l'ingénieur M. Ronald Marcoux

Taxe: 1o Les membres du Conseil autorisent le trésorier à faire le  
Laminex remboursement d'un montant de taxe de l'année 1969, de  
Ltée \$ 202.99, à la compagnie Laminex Ltée, suite à une partie  
de leur construction détruite par le feu.

Soumis- 2o SOUMISSIONS: RE: TUYAUX DE CUIVRE  
sions SOUMISSIONNAIRES PRIX  
diverses 1-Morin & Frères Inc. \$ 3,756.93  
2-Plomberie P.H. Poliquin Ltée 3,740.48

3-Fred Poliquin Ltée	\$ 3,775.46
4-Saillant Inc.	3,682.93
5-Francis Hankin & Co. Ltd.	4,045.72
6-F.-X. Drolet Inc.	4,011.76
7-J.U. Houle Ltée	3,784.32
8-Albert Viau Ltée	3,785.10

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la Plomberie P.H. Poliquin Ltée.

SOUSSIONS: RE: MATERIELS "MUELLER"

SOUSSIONNAIRES	PRIX
1-Morin & Frères Inc.	\$ 3,294.52
2-Plomberie P.H. Poliquin Ltée	2,942.84
3-Fred Poliquin Ltée	3,008.78
4-Saillant Inc.	3,229.18
5-Francis Hankin & Co. Ltd.	2,969.86
6-F.-X. Drolet Inc.	3,056.28
7-J.U. Houle Ltée	3,261.52

SOUSSIONS: RE: MATERIELS "EMCO"

SOUSSIONNAIRES	PRIX
1-Albert Viau Ltée	\$ 2,982.80

SOUSSIONS: RE: MATERIELS "CANADIAN BRASS"

SOUSSIONNAIRES	PRIX
1-Plomberie P.H. Poliquin Ltée	\$ 2,791.26 (2,665.92)
2-Fred Poliquin Ltée	2,795.80
3-J.U. Houle Ltée	3,534.20

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la Plomberie P.H. Poliquin Ltée au prix de \$ 2,791.26 pour du matériel de marque "Canadian Brass".

SOUSSIONS:	RE:	SACS DE CIMENT (500)	
SOUSSIONNAIRES	MARQUE		PRIX UNITE
1-Morin & Frères Inc.	Independant		\$ 1.20
2-Ben Vanasse Inc.	Independant		1.05
3-Loranger & Molesworth Ltée	Independant		1.14
4-P.-A. Gouin Ltée	Portland		1.10

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la maison Ben Vanasse Inc.

Permis auto-taxi à J.-J. Lacroix	30	Les membres du Conseil acceptent d'accorder un permis pour un deuxième auto-taxi à M. Jean-Jacques Lacroix, pour opérer au 87 boulevard Ste-Madeleine, chez Taxi-Madelon, mais à la condition que le Directeur de Police approuve telle demande.
Commission Parcs et Récréation	40	Les membres du Conseil acceptent les item UN (1) à QUATORZE (14) du procès verbal de la commission des Parcs et de la Récréation, séance tenue le 2 mars 1970.
Demande soumissions	50	Les membres du Conseil autorisent le Greffier de la Cité à faire la demande de soumissions publiques pour la construction d'un égout sur la rue Dessureault.

Octroi à C. Trahan 60 Les membres du Conseil autorisent le versement d'un octroi de \$ 100.00 pour défrayer le coût des dépenses de M. Claude Trahan, sauteur en ski, lors de son dernier voyage en Europe.

Avis aux officiers et chefs de département 70 Les membres du Conseil recommandent aux officiers et chefs de département et tout particulièrement au Directeur des Achats, de ne pas acheter immédiatement du matériel dont ils n'auraient besoin que plus tard, dans le cours de l'année, afin d'éviter de payer des comptes avant la perception générale des taxes.

(Signé)

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

Adoption rapport comité 70-94 Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 9 mars 1970, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption Listes de comptes 70-95 Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

207-C	comportant des dépenses de	\$ 121,928.14
208-C	comportant des dépenses de	20,457.77
209-C	comportant des dépenses de	41,742.14
210-C	comportant des dépenses de	<u>714.48</u>
le tout formant un grand total de		\$ <u>184,842.53</u>

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

## CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. Fabien Lahaie, de Ste-Geneviève de Batiscan,  
RE: Réclamation;
- b) Lettre des Brigadiers Scolaires du Cap-de-la-Madeleine,  
RE: Demande augmentation salaire

Sympathies 70-96 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de :

- a) M. Emile Massicotte: Prop. par M. le cons. Rodrigue Lepage;
- b) M. Hervé Lemire: Prop. par M. le cons. Lionel Rheault,

et profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

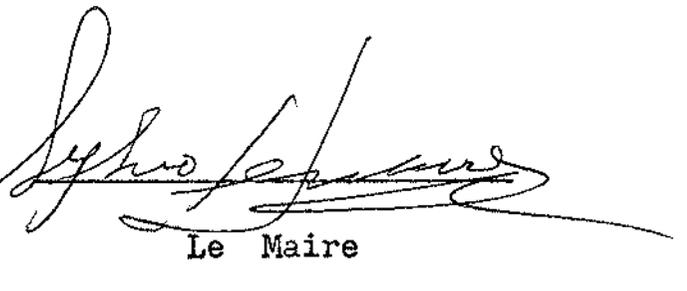
Vente pour taxes municipales 70-97 Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
ET RESOLU: Que le trésorier de la Cité, monsieur J.-Edouard Biron, soit et est par la présente, autorisé à enchérir

lors de la vente du 14 avril 1970, pour taxes municipales et scolaires dues à date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA  
Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Je, soussigné, Vérificateur de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai  
avec honnêteté et fidélité les devoirs de  
cette charge au meilleur de mon jugement et  
de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi, au  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
18ième jour de Mars 1970



JULES TESSIER, C.A.



JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 6 Avril 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Le Maire-Suppléant : Monsieur Sylvio Hénaire  
 Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
 Jean-Paul Lavergne  
 Martin Bergeron  
 Rodrigue Lepage  
 Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT

Adoption  
 procès  
 verbal  
 70-98

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 16 mars 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 16 mars 1970

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur M. Ronald Marcoux

Procès  
 verbal:  
 Commission  
 d'Urbanisme

10 Les membres du Conseil acceptent le procès verbal de la séance de la Commission d'Urbanisme, tenue le 12 mars 1970, à l'exception de l'article 6, les membres du Conseil recommandent que cet item soit resoumis à ladite Commission.

Achat  
 munitions

20 SOUMISSIONS: RE: (ACHAT DE BALLE) (50,000)

SOUSSIONNAIRES

QUANTITE

PRIX

1- Généreux Sports Enr.

\$ -

2- Morin & Frères Inc.

830.25

3- Réal Lamothe & Sport

775.00

4- P.-A. Gouin Ltée

850.00

Les membres du Conseil recommandent l'achat de la maison Réal Lamothe & Sport.

Salaire  
 des  
 brigadiers

30 Les membres du Conseil acceptent de verser une augmentation de salaire de \$ 5.00 par semaine aux brigadiers scolaires, le tout avec rétroactivité au 1er Janvier 1970.

- Congrès: 40 Les membres du Conseil autorisent M. Fernand St-Germain à se rendre au Congrès de la Confédération Québécoise des Entreprises de Loisirs, lequel sera tenu les 1er, 2 et 3 mai 1970, à Montréal.
- Directeur de l'Arena, C.Q.E.L. 50 Suite à une rencontre avec les membres du Conseil, le Directeur de Police, M. Guy Blanchet, fait part aux membres que le gymnase municipal, après quelques modifications, sera conforme aux normes de sécurité d'incendie pour recevoir quelques centaines de jeunes. M. Blanchet recommande l'installation de lumières (Exit) à toutes les sorties, ainsi que l'installation de barres panique.
- RE: Gymnase Le tout sera confirmé dans une lettre au gérant municipal.
- Promotions au Service de la Police 60 Les membres du Conseil recommandent les promotions suivantes au service de la Police et de la Sûreté:
- |  | NOM            | NOUVEAU GRADE          |
|--|----------------|------------------------|
|  | Julien Lacroix | Inspecteur-Sûreté      |
|  | Bruno Paquin   | Inspecteur-Gendarmerie |
|  | Guy Bettez     | Capitaine              |
|  | Julien Longval | Transfert à la Sûreté  |
- Le tout faisant suite à une recommandation du Directeur, M. Guy Blanchet.
- Echange et Achat Autos pour Police 70 Les membres du Conseil autorisent l'échange des cinq (5) autos au service de la Police et de la Sûreté et l'acquisition d'une nouvelle auto non lettrée.
- Le tout devant être conforme aux normes provinciales.
- Panneau: "Zone Scolaire" 90 Les membres du Conseil recommandent l'installation d'un panneau indiquant "Zone Scolaire" et devant être installé au système de lumière, face à l'école de Laferté.
- Vente Instruments de musique 100 Les membres du Conseil recommandent au Gérant, M. Desaulniers, d'offrir en vente les instruments de musique de l'ex-fanfare municipale, au prix total de \$ 2,500.00
- Directeur Arena - Cap-Estival 110 Les membres du Conseil acceptent de prêter les services de M. Fernand St-Germain, à titre de Directeur général, au comité de Cap-Estival (Festival de la pitoune), celui-ci devra continuer à diriger l'Arena municipal.
- Congrès provincial Loisirs 120 Les membres du Conseil autorisent M. Sylvio Hénaire, conseiller, à se rendre au Congrès provincial des Loisirs, les 2, 3 et 4 avril 1970, lequel sera tenu à Montréal.

(Signé) JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

Adoption Rapport Comité 70-99 Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 16 mars 1970, soit et est adopté, en biffant l'article 8 de cedit rapport.

ADOPTE

## CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Deux lettres de demande d'approbation de plans, par M. Roger Gélinas, a.g.;
- b) Lettre de la Régie des Alcools RE: Transfert du permis de M. Roch Desaulniers à M. Gaston Grondines (Restaurant Petite Madeleine du Cap Inc.);
- c) Avis de responsabilité de M. Laurent Arcand, 2001 rue Laviolette, Trois-Rivières;
- d) Approbation de la Régie des Eaux du Québec, Dossier No. 1270-AE-41
- e) Avis de responsabilité de Mlle Rita Héon, 187 rue Thibeau, Cité;
- f) Demande d'incorporation sous le nom de "CLUB DE TIR DES POLICIERS du CAP-de-la-MADELEINE INC."

Agrandissement  
Salle des officiers  
au Poste de  
Police

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil recommandent l'agrandissement de la salle des officiers au Poste de Police, au coût estimé de \$ 1,600.00; le tout devant être payé à même les fonds de roulement.

Le tout tel que rédigé dans le rapport lu antérieurement.

En amendement, il est  
Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT  
Appuyé -----

QUE le Conseil autorise l'ingénieur à faire faire les travaux de la salle des policiers, au Poste de Police, par les ouvriers de la municipalité.

Pas de secondeur à l'amendement. Motion principale ADOPTEE

Sympathies  
70-101

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

- a) Madame J.-Donat Babineau, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;
- b) Monsieur Jules Cooke, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;
- c) Monsieur Gustave Roy, Prop. par le cons. Martin Bergeron;
- d) Monsieur Conrad Durocher, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;
- e) M. Elphège Mailhot, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne
- f) M. Jean-Charles Bergeron, Prop. par le cons. Marcel Gervais,

et profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan No.  
17489  
R. Gélinas,  
a.g.,  
accepté  
70-102

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 564 et 565, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement

de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 16 mars 1970, et portant le numéro 17489.

ADOPTE

Plan No. 17504  
Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

R. Gélinas,  
a.g.,  
accepté.

70-103

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot No. 565, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 23 mars 1970 et portant le numéro 17504.

ADOPTE

Loi  
Accidents  
du  
Travail  
de  
Québec  
70-104

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Commission des Accidents du Travail de Québec, de bien vouloir assujettir la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à la cédule UN (1) de la Loi des Accidents du Travail de Québec, dont les employés de ladite Corporation pourront bénéficier de ses avantages, en contribuant au moyen de cotisations ou primes de fonds d'accidents et ce, à compter du 1er mai 1970.

La présente annule la résolution No. 70-87 adoptée à la séance du 9 mars 1970.

ADOPTE

Terrain  
vendu  
pour  
taxes  
70-105

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est autorisé à signer le contrat de vente de terrain faite en vertu d'une adjudication pour taxes, le 1er Avril 1969.

Vendu sur Madame Zotique Delisle et adjudgé à Monsieur Dominique Drolet.

ADOPTE

Soumission  
RE:  
Travaux  
d'égout rue  
Dessureault  
70-106

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acceptent la soumission de M. Anatole Proulx, de Trois-Rivières - Ouest, en date du 23 mars 1970, au montant de \$ 18,736.70, pour l'exécution de travaux d'égout sur la rue Dessureault, en la Cité.

Le tout devant être exécuté conformément aux plans et devis de l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Soumission  
acceptée  
EN  
PRINCIPE  
70-107

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent EN PRINCIPE la soumission de M. Anatole Proulx, en date du 23 mars 1970, au montant de \$ 42,093.11, pour l'exécution de travaux d'égout et d'aqueduc sur les rues Dorion, Giguère, Guilbert et d'Ailleboust. Le tout devant être exécuté conformément aux plans et devis préparés par l'ingénieur de la Cité.

Cette acceptation prévaudra en autant que le Règlement No. 503, ~~prévoyant ces travaux~~ reçoive toutes les approbations requises par la Loi.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat après que ce Règlement No. 503 soit approuvé entièrement.

ADOPTE

Corrections  
lot 134-410  
et  
rue 134-408  
70-108

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la correction du lot 134 - 410 apparaissant comme rue sur le plan préparé par M. Ernest Duplessis, a.g., en date du 7 mars 1951, laquelle rue sera maintenant changée en lots résidentiels.

Aussi la correction de la rue 134 - 408 apparaissant au même plan en ce qui concerne les rayons de 20 pieds situés aux extrémités Nord-Ouest et Nord-Est de ladite rue, lesquels sont annulés.

ADOPTE

Résolution  
pour  
ouverture  
UNE RUE,  
Largeur :  
moins de  
66 pieds  
anglais  
70-109

CONSIDERANT que le plan préparé par monsieur Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 12ième jour de février 1970, montre UNE (1) rue de moins de soixante-six pieds de largeur;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante-cinq pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que elle n'apparaît pas comme une artère principale, il est

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

POUR CES MOTIFS, qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 179, S.R.Q. 1964, d'accorder à la corporation municipale du Cap-de-la-Madeleine la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir, sur une largeur de cinquante-cinq pieds, mesure anglaise, indiquée au plan de monsieur Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 12 février 1970 et décrite comme suite audit plan: cadastre 560 subdivision 244 et cadastre 561 subdivision 107.

ADOPTE à la Séance du 6 avril 1970

Club de  
Tir des  
Policiers  
70-110

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accordent aux soussignés d'une requête en date du 6 Avril 1970, l'autorisation en vertu du chapitre 298, des Statuts Refondus du Québec 1964, de se constituer en Association et de s'incorporer sous le nom de "CLUB DE TIR DES POLICIERS DU CAP-de-la-MADELEINE INC.", avec siège social au 350, rue Rochefort, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Règlement  
No. 503:  
Emprunt  
70-111

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le Règlement No. 503 intitulé Règlement pour autoriser un emprunt de \$ 72,000.00 pour travaux d'aqueduc, d'égout, d'ouverture et de mise en forme de rues, soit et est adopté.

En amendement, il est

Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT

Appuyé -----

QUE cedit Règlement soit remis à l'étude jusqu'à la prochaine séance, afin que l'on change le mode de taxation pour cesdits services.

Pas de secondeur à l'amendement. Motion principale ADOPTEE

Assemblée  
publique  
15 Avril  
1970  
70-112

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des propriétaires d'immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur pour MERCREDI, le 15 Avril 1970, entre 7 et 9 heures P.M., relativement à l'adoption du Règlement No. 503.

ADOPTE

Avis  
de  
Motion  
70-113

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6ième jour du mois d'Avril 1970.

(Signé)

MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

Avis  
de  
Motion  
70-114

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

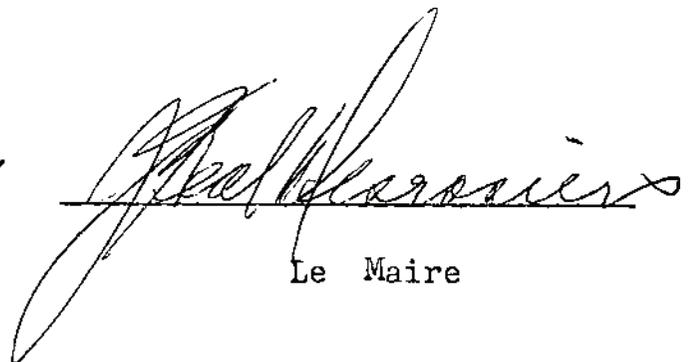
"REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6 ième jour du mois d'Avril 1970.

(Signé) RODRIGUE LEPAGE  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

ET LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13 avril 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers,

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption  
procès  
verbal  
70-115

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 6 avril 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

#### RAPPORT DE COMITE

Séance du 6 Avril 1970

PRESENTS: Le Maire-Suppléant, Monsieur Sylvio Hénaire  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais  
ainsi que le gérant M. Roland Desaulniers  
et l'ingénieur M. Ronald Marcoux

Soumissions pour cons- truction de conduites d'égout, rue Dessureault	10	Rapport d'ouverture de soumissions le 23 mars 1970, concernant	
	a)	des travaux d'égout, rue Dessureault:	
		SOUSSIONNAIRES	
		RUE DESSUREAULT	
		De l'Orme Construction	\$ 23,125.95
		Dollard Construction	\$ 22,726.25
		Massicotte & Fils Limitée	\$ 22,479.33
	Paillé, Gaston	\$ 19,141.77	
	Proulx, Anatole	\$ 18,736.70	
	Trois-Rivières Ready-Mix	\$ 20,286.11	

Les membres du Conseil ont accepté la plus basse soumission, soit celle de Monsieur Anatole Proulx, de Trois-Rivières - Ouest, au montant de \$18,736.70, par la résolution 70-106.

Soumissions b) Rapport d'ouverture de soumissions le 23 mars 1970, concernant  
pour construc- des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Dorion, Giguère,  
tion de con- Guilbert et D'Ailleboust:  
duites d'égout,

rues D'orion,	SOUSSIONNAIRES	DORION - GIGUERE
Giguère,		GUILBERT - D'AILLEBOUST
Guilbert	Dollard Construction	\$ 45,973.66
et	Massicotte & Fils Ltée	\$ 46,355.38
D'Aille-	Proulx, Anatole	\$ 42,093.11
boust	Trois-Rivières Ready-Mix	\$ 46,129.39

Les membres du Conseil ont accepté EN PRINCIPE la plus basse soumission, soit celle de Monsieur Anatole Proulx de Trois-Rivières - Ouest, au montant de \$ 42,093.11, par la résolution 70-107.

- Invitation RE: Barons, Jr. B. 20 Les membres du Conseil acceptent la suggestion de Monsieur le conseiller Martin Bergeron, d'inviter la direction et les joueurs du Club de hockey Jr. B. les Barons, à venir signer le Livre d'Or, à l'Hôtel de Ville.
- Congrès des O.M.A.: Trésorier et Greffier Cause: A.Genest -vs- Cité 30 Les membres du Conseil délèguent le Trésorier et le Greffier au Congrès des Officiers Municipaux, les 6, 7 et 8 mai 1970, lequel sera tenu à Montréal.
- 40 Les membres du Conseil autorisent Me Guy Lebrun, conseiller juridique de la Cité, à demander au tribunal le renvoi de l'action intentée par M. Adrien Genest -vs- Cité du Cap-de-la-Madeleine.
- Achat de 2 pompes 50 Prix soumis pour l'achat de deux (2) pompes pour puits artésiens:
- | SOUSSIONNAIRES  |  | PRIX                |
|-----------------|--|---------------------|
| Crane Canada    |  | \$ 3,939.00 l'unité |
| Robert Morse    |  | \$ 4,750.00 "       |
| Hydro Mécanique |  | \$ 4,850.00 "       |
- Les membres du Conseil acceptent la soumission de Crane Canada, étant la plus basse soumise.
- Achat élément filtre de piscine 60 Prix soumis pour l'achat d'un élément pour filtre de piscine:
- | SOUSSIONNAIRES          |  | PRIX      |
|-------------------------|--|-----------|
| St-Romuald Construction |  | \$ 971.00 |
| Val-Mar                 |  | \$ 730.00 |
- Les membres du Conseil acceptent la soumission de la maison Val-Mar, étant la plus basse soumise.
- Ligne 12 KV sur terrain de la Cité 70 Les membres du Conseil autorisent la compagnie Hydro-Québec à faire l'installation d'une ligne de 12 KV, sur le terrain de la Municipalité, à l'intérieur de la clôture Ouest du Centre Récréatif. Le tout conformément aux plan et à la lettre de M. Raoul Béliveau, en date du 16 mars 1970.
- Lampe sentinelle Usine de pompage 80 Les membres du Conseil recommandent l'installation d'une lampe sentinelle à l'usine de pompage. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat avec la compagnie Hydro-Québec.
- Délégation: G. Binette. 90 Les membres du Conseil autorisent M. Gérald Binette, assistant de l'Ingénieur, à se rendre à Amprior, pour le cours de radiologie et ce, du 24 au 31 mai 1970.

100 Les membres du Conseil acceptent le prix soumis par M. Emile

- Nettoyage puisards Roux, pour le nettoyage des puisards, soit \$1.20 l'unité; la maison "Sanitank" ne donnant plus ce service, n'a pas soumissionné.
- Tests pour puits artésiens 110 Les membres du Conseil autorisent la maison R.J. Levesque à faire des tests pour de futurs puits artésiens et ce, au prix de \$ 1.50 l'heure; le tout devant être fait conformément aux spécifications de l'ingénieur, M. Ronald Marcoux.
- Délégation: Congrès. 120 Les membres du Conseil autorisent Messieurs Ronald Marcoux, ingénieur, et Jean-Paul Lavergne, conseiller, à se rendre au Congrès de la Technique de l'Eau.
- Aussi M. le conseiller Rodrigue Lepage est autorisé à se rendre au Congrès des Entreprises de Loisirs.
- Engagement de personnel au Service des Loisirs 130 Les membres du Conseil acceptent la recommandation de Monsieur a) Guy Métivier, en date du 6 avril 1970, concernant l'engagement du personnel pour la saison estivale, à la piscine municipale. b) Aussi, les membres du Conseil acceptent de recevoir les invités et les bénévoles du Service des Loisirs pour la signature du Livre d'Or, le 2 mai 1970, à l'Hôtel de Ville, après quoi suivra un souper à l'Arena de la Cité.
- Vente: Instruments musique 140 Les membres du Conseil recommandent au Gérant d'accepter l'offre de Monsieur Paul Gendron, de Joliette, soit \$ 1,500.00 pour la vente des instruments de musique de l'ex-fanfare municipale.
- Location Arena 150 Les membres du Conseil recommandent à Monsieur Fernand St- a) Germain de louer l'Arena pour des fins politiques, au prix de \$ 200.00 minimum. b) Aussi, les membres du Conseil ne recommandent pas la location du Centre Culturel pour lesdites fins politiques.
- Chefs de partis politiques 160 Les membres du Conseil acceptent de recevoir les chefs de tous les partis politiques à signer le Livre d'Or de la Municipalité et ce, en autant que les organisateurs de cesdits partis en expriment le voeu.
- H. Boillet fleuriste, préposé aux parcs 170 Les membres du Conseil autorisent M. Henri Boillet, fleuriste, à faire l'arrangement floral des parcs municipaux et ce, aux mêmes conditions qu'en l'année 1969.

(Signé) JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité

- Adoption rapport Comité 70-116 Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 6 Avril 1970, soit et est adopté.

ADOPTE

- Adoption liste de comptes Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

70-117	211-C	comportant des dépenses de	\$ 481,632.46
	212-C	comportant des dépenses de	32,979.71
	213-C	comportant des dépenses de	18,419.63
	214-C	comportant des dépenses de	18,396.63
	215-C	comportant des dépenses de	14,388.25
	216-C	comportant des dépenses de	<u>5,035.57</u>

le tout formant un grand total de \$ 570,852.25  
soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de réclamation de Mme Avila Leblanc, 261, rue St-Laurent, Cité;
- b) Lettre de réclamation de M. Pierre Veillette, 570, rue Berlinguet, Cité;
- c) Lettre de M. Marcel Trottier, (Foyer Père Frédéric Inc.);
- e) Lettre de réclamation de M. Antonin J. Drolet, Mont-Carmel.

Sympathies

70- 118

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

- a) Monsieur Léon Pelletier, Prop. et adopté à l'unanimité;
  - b) Monsieur Albert Lefebvre, Prop. par le cons. Marcel Gervais;
  - c) Rév. Père Didier Plaisance, Prop. par le cons. Lionel Rheault;
- et profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Acquisition Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

de lots Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

par la  
Cité

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine acquière de son Greffier les lots de cadastre

70-119

- a) 423, subdivisions 44, 45, 48, 49, 52, 53, 54, 55, 58, 59, 60, 61, 63, 65, et 66, et les lots de cadastre
- b) 550, subdivisions 108 et 109, et le lot de cadastre
- c) "Un certain terrain situé le long et du côté nord-ouest du Chemin du Passage, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, mesurant cent (100) pieds anglais de largeur, par cent (100) pieds anglais de profondeur, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement du comté de Champlain, pour la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie non subdivisée du lot QUATRE CENT DIX (P. 410) borné comme suit:
  - EN FRONT: vers le sud-est, par le Chemin du Passage;
  - EN PROFONDEUR: vers le nord-ouest et du côté sud-ouest par le surplus du terrain du vendeur, et du
  - COTE NORD-EST: par le terrain appartenant à la Congrégation des Filles de Jésus".

A DISTRAIRE cependant dudit immeuble: la partie ci-après décrite, vendue à la CITE DU CAP-de-la-MADELEINE, par acte passé devant

Albéric Roy, notaire, le 13 septembre 1960, dont copie a été enregistrée sous le No. 179467, Vol. 324, savoir:

"Une lisière de terrain prise en bordure du Chemin du Passage, du côté nord, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro QUATRE CENT DIX (ptie 410), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine;

Bornée et décrite comme suit: bornée vers le

- NORD-OUEST: par le résidu de cette partie dudit lot 410 appartenant au vendeur; vers le
- NORD-EST: par partie du lot 409 du même cadastre; vers le
- SUD-EST : par le Chemin du Passage (ligne de rue actuelle) vers le
- SUD-OUEST: par une autre partie dudit lot 410.

Mesurant, mesure anglaise, trente pieds (30') de largeur à son extrémité sud-ouest; trente-cinq pieds (35') de largeur à son extrémité nord-est, sur une longueur de cent pieds (100') le long du Chemin du Passage, contenant en superficie, trois mille deux cent cinquante pieds carrés (3,250') (p.c.);

La lisière de terrain ci-dessus est plus amplement montrée et décrite sur un plan, en date du 18 décembre 1959, dont copie certifiée conforme demeure annexée aux présentes, après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les parties en présence du notaire soussigné, et signée également par ledit notaire".

Lesquels lots ont été adjugés à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par suite d'une vente pour adjudication et depuis, n'ont pas été retraits par les propriétaires respectifs, laquelle vente a été faite en date du 1er Avril 1969.

QUE cette acquisition soit faite en considération de la somme totale des taxes municipales et scolaires dues lors de l'adjudication.

QUE le Notaire Robert Carrier, soit autorisé à préparer le contrat, le Maire et le Gérant, autorisés à le signer.

ADOPTE

Soumission  
Vulcanisation Rapide  
Inc. acceptée.  
70-120

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte la soumission de la maison Vulcanisation Rapide Inc., au montant de \$ 277.34, pour l'achat de 14 pneus de marque "Kelley".

ADOPTE

Soumission  
Mercerie de  
Luxe,  
acceptée  
70-121

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte la soumission de la maison Mercerie de Luxe, au montant de \$ 3,809.65, pour l'achat d'uniformes de Policiers.

ADOPTE

Soumission Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Trois-Rivières Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
Chevrolet Ltée  
acceptée

70-122

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte la soumission de Trois-Rivières Chevrolet (1969) Ltée, en date du 13 Avril 1970, au montant de \$11,000.00 pour l'achat de six (6) nouvelles autos de Police, en échange de cinq (5) autos appartenant à la Cité.

Les autos devront être conformes aux normes du Bureau de Normalisation du Québec.

ADOPTE

Règlement Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
371-10 Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

adopté.  
70-123

ET RESOLU: Que le Règlement No. 371-10 concernant le zonage dans les limites de la Municipalité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est adopté.

ADOPTE

Assemblée Proposé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE  
des Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
électeurs

70-124

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs pour MARDI, le 21 Avril 1970, entre 7 et 8 heures P.M., relativement à l'adoption du Règlement 371-10, concernant le zonage dans les limites de la Municipalité.

ADOPTE

Règlement Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
No. 444-B Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

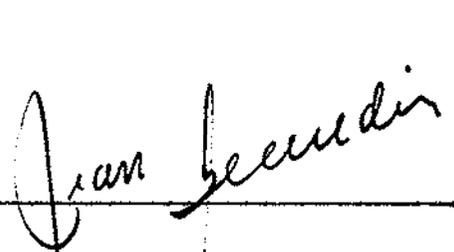
RE: Régime  
des Rentes,  
adopté.

70-125

ET RESOLU: Que le règlement No. 444-B amendant le règlement No. 444, concernant l'établissement d'un régime de rentes pour les officiers et employés permanents de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est adopté.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
\_\_\_\_\_  
Le Greffier

  
\_\_\_\_\_  
Le Maire

CANADA  
Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

PROCES VERBAL

PROCES VERBAL de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue MERCREDI, le 15 Avril 1970, entre sept (7) et neuf (9) heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal français "Le Nouvelliste" et dans le journal anglais "The St-Maurice Valley Chronicle", en date du 9 Avril 1970 et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, relativement au règlement No. 503, au montant de \$ 72,000.00

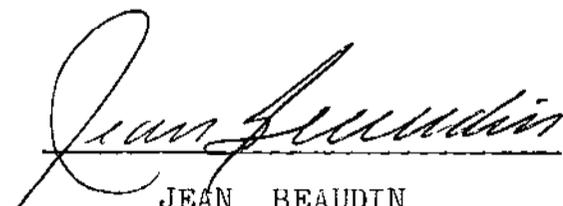
Présidée par Monsieur Sylvio Hénaire, Maire-Suppléant, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7 heures p.m. précises.

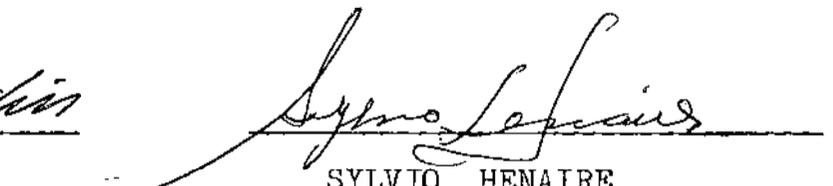
Outre Monsieur le Maire-Suppléant qui présidait, était aussi présent un contribuable électeur de la cité.

Lecture par le Greffier de la Cité agissant comme secrétaire de l'assemblée, de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et du règlement concerné.

A 9 heures précises, p.m., soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, personne n'ayant demandé que ledit règlement soit soumis aux électeurs pour approbation, le président de l'assemblée, en l'occurrence Monsieur Sylvio Hénaire, Maire-Suppléant, déclare donc que ledit règlement est réputé être approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16ième jour du mois d'Avril 1970.

  
JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité

  
SYLVIO HENAIRE  
Maire-Suppléant  
Président de l'Assemblée

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 20 avril 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption  
procès  
verbal  
70-126

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 13 Avril 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 13 Avril 1970

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur M. Ronald Marcoux

Achat  
ciment

10 Les membres du Conseil recommandent d'acheter le ciment pour les besoins de la Municipalité, à part égale, des firmes Laurentide Ready-Mix et Trois-Rivières Ready-Mix.

Achat  
et

20 Soumissions pour l'achat et l'échange d'autos Police  
SOUMISSIONNAIRES                      MARQUE                      PRIX

Echange  
Autos  
Police

1-Trois-Rivières Chrysler	Plymouth	\$ 13,315.08
2-Matte Automobile	N'a pas soumissionné	
3-Trois-Rivières Chevrolet	Chevrolet	\$ 11,000.00
4-Sirois Automobile	Pontiac	\$ 12,939.83
5-Larochelle Automobile	N'a pas soumissionné	
6-Richard Automobile	Ford	\$ 16,589.54

Par la résolution 70-122, les membres du Conseil ont accepté la plus basse soumission.

30 Soumissions pour l'achat de 14 pneus.

Achat de 14 Pneus	SOUSSIONNAIRES	MARQUE	PRIX
	1-Trois-Rivières Chevrolet	Universal	\$ 331.90
	2-Garage Turcotte & Fils	B.F. Goodrich	\$ 308.00
	3-Sirois Automobiles Ltée	B.F. Goodrich	\$ 355.32
	4-Vanasse Auto Tire	N'a pas soumissionné	
	5-Vulcanisation Rapide Inc.	Kelly	\$ 277.34
	6-Magasin Service Goodyear	Goodyear	\$ 387.94
	7-Buisson Station Texaco	N'a pas soumissionné	
	8-Service d'Auto & Pneu	N'a pas soumissionné	
	9-Service Pneu Royal Inc.	Seiberling	\$ 373.10
	10-Parent & Lachance Tire	Firestone	\$ 284.20

Par la résolution No. 70-120, les membres du Conseil ont accepté la plus basse soumission.

40 Soumissions pour l'achat de Terre Diatomée, de chlore granulé et de paletots reversibles (Dépt. Police)

Soumissions:  
Achat  
Terre,  
Chlore  
et  
Paletots  
reversibles,  
(Dépt.  
(Police))

SUJET: TERRE DIATOMEÉ - CHLORE GRANULE 70%

SOUSSIONNAIRES	QUANTITE	PRIX
Val-Mar Ltée, Piscine :	1000 lbs terre plus 600 lbs chlore	\$ 352.00
Lawranson Chemicals Co.:	1000 lbs terre plus 600 lbs chlore	\$ 283.70

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Lawranson Chemicals Co., étant la plus basse.

SUJET: CHLORE DE 12% (PISCINE)

Chlore  
12%  
PISCINE

SOUSSIONNAIRES	QUANTITE	PRIX
Loranger & Molesworth :	1500 gall. Erwin	\$ 768.75
Lawranson Chemicals Co.:	1500 gall. Erwin	\$ 626.25
Laboratoires Choisy :	N'ont pas soumissionné.	

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Lawranson Chemicals Co., étant la plus basse.

Paletots  
reversibles

SUJET: PALETOTS REVERSIBLES (4) (Dépt. Police)

SOUSSIONNAIRES	QUANTITE	PRIX
Mercerie de Luxe :	N'a pas soumissionné	
Poulin Distribution :	--	\$ 150.00
Maranda Inc. :	--	\$ 150.00

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la maison Poulin Distribution Enr.

Congrès  
1970 des  
Gérants

50 Les membres du Conseil autorisent le Gérant, M. Roland Desaulniers, à se rendre au Congrès 1970 des Gérants Municipaux, lequel sera tenu à Dorval.

Arrosage  
des  
Ormes

60 Les membres du Conseil autorisent la firme Yvon Fournier Ltée, à faire l'arrosage des 83 ormes de la Municipalité, et ce, au prix soumis en date du 10 Avril 1970, soit \$ 5.50 l'unité.

(Signé)

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

Adoption  
rapport  
de  
comité  
70-127

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 13 Avril 1970, soit et est adopté, en abrogeant à toutes fins que de droit le troisième (3e) paragraphe de l'article No. 1, du rapport de comité du 12 janvier 1970, adopté à la séance du 19 janvier 1970.

ADOPTE

Rôle  
d'évalua-  
tion RE:  
Règlement  
No. 503.  
70-128

Proposé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 15 Avril 1970, concernant l'adoption du Règlement No. 503, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption  
listes  
des  
comptes  
70-129

Proposé par M. le conseiller MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le conseiller MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

217-C	comportant des dépenses de	\$ 23,093.15
218-C	comportant des dépenses de	4,490.86
	le tout formant un grand total de	\$ <u>27,584.01</u>

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

## CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Demande de participation aux Commissions d'Assurances de la Cité par M. Guy Guindon pour Spénard, Milette & Cie Ltée;
- Lettre de remerciements de Mgr. Léon Pelletier pour message de sympathies RE: Décès de son père;
- Lettre Régie des Alcools du Québec concernant un permis de Salle à manger, Bar, par Lionel Boisclair (Le Gallion);
- Lettre de la Régie des Alcools du Québec concernant un permis d'Epicerie par M. Léon Côté (Epicerie Léon Côté Enr.);
- Lettre de réclamation pour sous-sol inondé, par M. Jacques Langevin, du 179 rue de Grandmont, Cité.

Sympathies  
70-130

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

- Mme Vve Stanislas Lemaire, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;
  - Monsieur Armand Charel, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;
- et profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller RODRIGUE LEPAGE

Homologation du rôle d'évaluation 1970

ET RESOLU: Que le rôle d'évaluation pour l'année 1970, devant servir de base à l'imposition de la taxe, soit et est homologué tel que préparé par l'estimateur permanent de la Cité et révisé par le bureau d'audition, avec les valeurs suivantes:

	Valeurs imposables :	\$ 76,213,450.00
70-131	Valeurs non imposables :	\$ 28,056,310.00
	Valeur de la taxe d'entretien pour les propriétés non imposables:	\$ 1,640,530.00
	Taxe d'entretien au pied linéaire :	446,602 pieds.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

*Jean Succidin*  
Le Greffier

*Paul Bevanier*  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

PROCES VERBAL de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles des zones concernées de la Cité, tenue "MARDI" le 21<sup>ème</sup> jour du mois d'Avril 1970, entre 7 et 8 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "Le Journal du Cap", en date du 15 Avril 1970, en vue de l'adoption du règlement numéro 371-10, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par le Maire-Suppléant, Monsieur Sylvio Hénair, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7 heures p.m. précises.

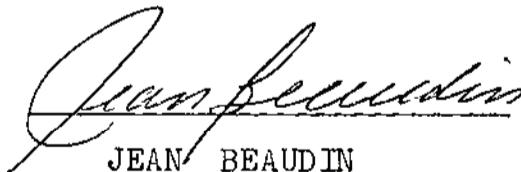
Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents:

Monsieur Jacques Bettez, inspecteur en bâtiment et le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

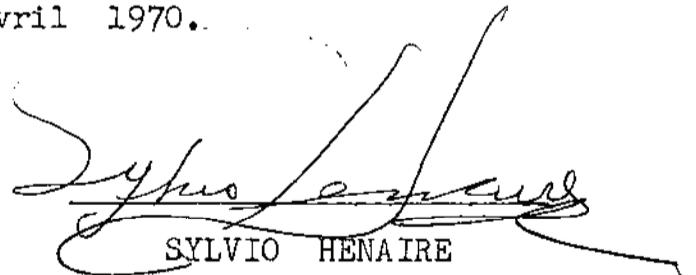
Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A huit (8) heures p.m. précises, soit exactement une (1) heure après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 371-10 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 371-10 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la Loi.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 22<sup>ème</sup> jour du mois d'Avril 1970.



JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité



SYLVIO HENAIRE  
Maire-Suppléant  
Président d'assemblée

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 4 mai 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénai

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption  
procès  
verbal  
70-132

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 20 avril 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adoption  
assemblée  
publique  
70-133

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique, tenue le 21 Avril 1970, concernant l'adoption du Règlement No. 371-10, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

#### RAPPORT DE COMITE

Séance du 20 Avril 1970

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Sylvio Hénai

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le Gérant M. Roland Desaulniers

Semaine de  
nettoyage

10 Les membres du Conseil recommandent la semaine du 11 mai au 16 mai 1970 pour la campagne de la "Semaine de Nettoyage".

Délégation  
Congrès  
d'Urbanisme

20 Les membres du Conseil autorisent l'Inspecteur des bâtiments, M. Jacques Bettez, ainsi que les Conseillers, à se rendre au Congrès d'Urbanisme du 3 au 6 juin 1970, lequel sera tenu à Chicoutimi.

Directeur  
de Police  
RE: Pétards,  
etc.

30 Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police de demander la collaboration des marchands afin qu'ils s'abstiennent de vendre des pétards ou pièces pyrotechniques et aussi d'aviser les contribuables concernant les feux de broussailles.

Lampes de rues; Avis à Hydro-Québec

40 Les membres du Conseil recommandent d'aviser la compagnie Hydro-Québec, que nous constatons avec regret, que les lampes de rues défectueuses ne sont pas changées assez rapidement, c'est-à-dire que le laps de temps est trop long entre le temps que la lampe brûle et qu'elle soit changée.

50 Les membres du Conseil recommandent l'installation de 9 nouvelles lampes de rues (4000 lumens) de la façon suivante:

ENDROIT	NOMBRE
Houssard	1
Giguère	2
Beaudry	5
Lorette	1

Le tout conformément aux plans soumis par l'assistant de l'Ingénieur.

Référence à Me G. Lebrun, RE: Lettre J. Langevin.

60 Les membres du Conseil recommandent de référer, si nécessaire, à Me Guy Lebrun, Conseiller Juridique, la lettre de Monsieur Jacques Langevin, du 179 de la rue De Grandmont, en cette Cité.

(Signé) JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 70-134

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 20 Avril 1970, soit et est adopté, en corrigeant l'article 2.

ADOPTE

Adoption listes des comptes 70-135

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

219-C	comportant des dépenses de	\$ 73,380.56
220-C	comportant des dépenses de	12,355.39
221-C	comportant des dépenses de	730.00

Le tout formant un grand total de \$ 86,465.95  
soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Lettre de A. Cormier & Fils Enr. RE: Service décoration florale; de St-Louis de France;
- Lettre de réclamation de Mme Alice Bellemare du 131 rue Beauchemin, pour chute;
- Lettre de réclamation RE: gazon endommagé à Ecole Polyvalente, par Clément Beaudoin, paysagiste, du 414-lère Rue;
- Lettre du Ministère de la Voirie RE: Expropriation partielle dans lot P-554, avec descriptions techniques et plan.

Sympathies: 70-136

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

- a) Monsieur Réal St-Arnaud, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne
- b) Monsieur Wellie Germain, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne
- c) Mlle Johanne Leblanc, Prop. par le cons. Lionel Rheault;
- d) Madame Honoré Robert, Prop. par le cons. Martin Bergeron;
- e) M. Jean-Baptiste Beaudoin, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;
- f) Monsieur Jean Roux, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;

et profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Lettre de  
félicitations  
aux  
candidats  
officiels  
élus et  
réélus

70-137

Proposé et Appuyé à l'unanimité

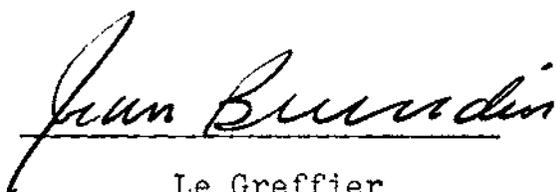
ET RESOLU: Que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sont heureux d'offrir leurs plus sincères félicitations à tous les candidats officiels élus et réélus, lors de l'élection provinciale du 29 Avril 1970, soit:

- a) M. Robert Bourassa, élu et nommé Premier Ministre; (L)
- b) M. Normand Toupin, élu député du Comté de Champlain; (L)
- c) M. Guy Bacon, élu député du Comté de Trois-Rivières; (L)
- d) M. Prudent Carpentier, élu député du Comté de Laviolette; (L)
- e) Me Bernard Pinard, réélu député du Comté de Drummond; (L)
- f) M. Gilles Massé, élu député du Comté de Arthabaska; (L)
- g) Dr. Robert Quenneville, élu député du Comté de Joliette; (L)
- h) M. Claude Simard, élu député du Comté de Richelieu; (L)
- i) Dr. Benjamin Foucher, élu député du Comté de Yamaska; (L)
- j) Me Rémi Paul, réélu député du Comté de Maskinongé; (U.N)
- k) Dr. Philippe Demers, réélu député du Comté de St-Maurice; (U.N)
- l) Dr. Guy Gauthier, réélu député du Comté de Berthier; (U.N)
- m) M. Clément Vincent, réélu député du Comté de Nicolet; (U.N)
- n) M. Jean-Louis Béland, élu député du Comté de Lotbinière; (R.C)
- o) M. Bernard Dumont, élu député du Comté de Mégantic; (R.C)
- p) M. Antoine Drolet, élu député du Comté de Portneuf; (R.C)

et qu'une lettre de félicitations et une copie de ladite résolution soient envoyées à chacun d'eux.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 11 mai 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaiere  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption  
procès  
verbal  
70-138

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 4 mai 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

#### RAPPORT DE COMITE

Séance du 4 Mai 1970

#### PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaiere  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Marcel Gervais  
ainsi que le Gérant M. Roland Desaulniers  
et l'Ingénieur M. Ronald Marcoux

Revêtement  
puits  
artésien

10	Soumissions pour maçonnerie d'un puits artésien	
	SOUSSIONNAIRES	COUT
	Trudel & Pellerin	\$ 698.00
	René Héon	\$ 530.40

Les membres du Conseil acceptent la soumission de René Héon et autorisent aussi le revêtement de cristalite pour un montant de \$ 214.50

Ministère  
de la Voirie  
Lot P-554

20 Les membres du Conseil recommandent d'attendre l'engagement du Ministère de la Voirie (construction d'un viaduc) avant d'accepter l'offre pour l'acquisition du lot P-554. (161,040 pieds carrés).

30 Soumission pour l'achat d'un classeur pour le département de la Police.

Achat	SOUSSIONNAIRES	MARQUE	PRIX
d'un	Jean Banville Inc.	Cole	\$ 92.70
classeur	Gaston Bédard Inc.	G.F.	\$ 120.00
	J.-R. Lemire	Gibraltar	\$ 95.50
	Librairie Morin Inc.	Série 7000	\$ 96.00
	Librairie Morin Inc.	Série Economique	\$ 75.00

Les membres du Conseil acceptent la soumission de la Maison Librairie Morin Inc., au montant de \$ 75.00

Achat	40	Soumissions pour l'achat de 4 tondeuses.	
de		SOUSSIONNAIRES	MARQUE
4		Gaston Béliveau Inc.	Jacobsen
tondeuses		" " "	Toro
		" " "	Davis

\$ 579.80

\$ 519.80

\$ 339.80

La Maison Morin & Frères ne peut remplir la condition d'échange imposée et les Maisons Ferronnerie J. Comeau, Nazaire Tremblay et P.H. Poliquin n'ont pas répondu à cette demande.

Les membres du Conseil recommandent l'achat de 4 tondeuses de marque Jacobsen de la Maison Gaston Béliveau & Fils Inc.

Congrès 50 Les membres du Conseil autorisent Monsieur Guy Blanchet à Directeurs de Police se rendre au Congrès des Directeurs de Police, lequel sera tenu à Rouyn, Noranda, les 28, 29, 30 juin et les 1er et 2<sup>e</sup> juillet 1970.

Schéma 60 Les membres du Conseil acceptent le schéma de promotion tel de que présenté par le Directeur de Police, en date du 28 Avril 1970. promotion

Cours: 70 Les membres du Conseil acceptent la recommandation du Direc- Investigat- teur de Police concernant les cours d'investigation et d'opé- tion et opé- rateur de pompes, à la condition que cesdits cours n'en- traînent pas de temps supplémentaire et que seulement les cours soient payés. pompes.

Exemption 80 Les membres du Conseil ne recommandent pas une exemption taxe de taxe d'amusement en faveur des Chevaliers de Colomb, du amusement Cap-de-la-Madeleine.

Publica- 90 Les membres du Conseil acceptent la publication d'un cahier tion: Jour- de 4 pages de publicité pour la saison estivale, dans le nal du Cap. Journal du Cap, au coût de \$ 500.00

Roulotte 100 Les membres du Conseil autorisent le Directeur des Loisirs au Club à prêter au Club Richelieu, Cap-de-la-Madeleine, la roulotte Richelieu des parcs et ce, pour les 28 et 29 mai prochain.

Rapport 110 Les membres du Conseil recommandent aux Associations d'Age Age d'Or d'Or, de faire rapport de leurs activités, avant que soit payé l'octroi 1970.

120 Soumissions pour la vente de trois (3) camionnettes.

Vente	SOUSSIONNAIRES	PRIX
trois (3)	Robert Hamel	\$ 300.00
camionnet-	Garage Buisson	\$ 365.00
tes	J.-Guy Hamel	\$ 325.00
	Godon Auto	\$ 610.00

Les membres du Conseil acceptent l'offre de \$ 610.00 de Godon Auto.

Associa- 130 Suite à une demande de l'Association Sportive "Châteaudun",  
tion les membres du Conseil acceptent que la ligue de balle len-  
Château- te n'utilise le sous-sol de la bâtisse sise au Terrain de la  
dun. Ferté, que les soirs où cette ligue tiendra ses activités.

Octroi 140 Considérant qu'il est impossible pour la municipalité de  
\$ 500.00 construire, cette année, une clôture au futur terrain de  
au Club "Baseball", ce qui empêche les dirigeants de percevoir un  
Senior droit d'entrée, les membres du Conseil acceptent donc de  
verser un octroi de \$ 500.00 au Club Senior de "baseball".

Demande 150 Les membres du Conseil n'acceptent pas d'offrir un trophée  
d'un à la ligue de hockey intérieur, ne voulant pas créer de  
trophée précédent.

(Signé) JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité

Adoption Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
rapport Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
de comité  
70-139 ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue  
le 4 mai 1970, soit et est adopté.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de demande de Me Bertrand Lamothe, procureur de M. Léo Chapdelaine, du 133 rue Normand, RE: Réclamation de taxes payées en surplus;
- b) Lettres de la Régie des Alcools du Québec, RE:
  - 1) Transfert du permis de Madame Jeannette Vivier à M. Jeannot Vivier, du Marché Vivier Enr;
  - 2) Transfert du permis de Monsieur Gilles Bellefeuille à M. Jean-Paul Vallée, "Le Marinier Inc."
- c) Demande d'approbation de UN (1) plan par M. Edouard Lair, a.g., plan No. 2492.
- d) Requête de tous les membres de la Plaza Fusey Inc. pour fermeture rue Fusey, mercredi 27 mai 1970 RE: Cap Estival.

Plan de Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
E. Lair, a.g., Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
No. 2492, ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une par-  
accepté. tie du lot 562, cadastre officiel de la Paroisse (mainte-  
nant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistre-  
ment de Champlain, soit et est accepté.

70-140

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 30 Avril 1970, et portant le numéro D-2492.

ADOPTE

Fermeture  
partie de  
la rue  
Fusey,  
RE: Cap-  
Estival  
(1970)  
70-141

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la fermeture d'une partie de la rue Fusey, entre les rues Thibeau et Rochefort, pour: MERCREDI, le 27 Mai 1970, à compter de 19 heures, afin de permettre l'organisation d'une soirée organisée dans le cadre de Cap-Estival, considérant que le Directeur de Police a donné son approbation.

Il est entendu que la présente n'engage en rien la décision future des membres du Conseil et que cette autorisation n'est accordée qu'en considération de l'événement Cap-Estival (1970).

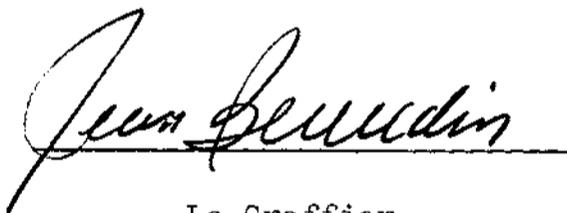
Monsieur Lionel Rheault demande le vote sur cette résolution.

POUR: Messieurs Jean-Paul Lavergne, Martin Bergeron, Rodrigue Lepage et Marcel Gervais.

CONTRE: Messieurs Lionel Rheault, et Sylvio Hénaire.

ADOpte SUR DIVISION

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE



Le Greffier



Le Maire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 25 mai 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption  
procès  
verbal  
70-142

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 11 mai 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 11 Mai 1970

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le Gérant M. Roland Desaulniers

et l'Ingénieur M. Ronald Marcoux

Me G. Lebrun:  
Résolution  
St-Louis-de-  
France

10 Les membres du Conseil autorisent Me Guy Lebrun à prendre connaissance de la résolution de la municipalité de Saint-Louis-de-France concernant la ligne de division des municipalités concernées.

Demande de  
M. Léo Chap-  
delaine,  
RE: Taxes

20 Les membres du Conseil recommandent à l'estimateur, M. Jacques Bettez, de présenter un rapport complet concernant la demande de remboursement de taxes de Monsieur Léo Chapdelaine; aussi faire savoir si ce montant avait été oublié d'être chargé à un autre contribuable et si c'est récupérable dans ce dernier cas.

Copies  
"Appel Déci-  
sion Bureau  
Revision".

30 Les membres du Conseil recommandent de faire parvenir aux membres du bureau de revision copie de "l'Appel d'une décision du bureau de revision"; aussi une copie à Me Guy Lebrun, conseiller juridique de la Cité, afin qu'il représente la Cité dans cette cause, si cela s'avère nécessaire.

- Achat d'uniformes pour le Club Senior 40 Suite à une rencontre avec M. Guy Métivier, Directeur des Loisirs, celui-ci informe son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers que le Club Senior de "baseball" du Cap est la propriété des Loisirs municipaux. Les membres du Conseil autorisent donc l'achat d'uniformes pour le Club, au prix de \$ 734.00, tel que prévu au budget des Loisirs et annulent l'item No. 14 du Rapport de Comité tenu le 4 mai 1970.
- Bulletin mensuel d'information 50 Les membres du Conseil autorisent l'impression d'un bulletin municipal d'information, lequel parviendra aux contribuables de la municipalité dans la même enveloppe que le compte de taxes.  
Le tout, tel que présenté aux membres du Conseil, par le Gérant, M. Roland Desaulniers.
- Procès verbal: Commission Circulation. 60 Les membres du Conseil acceptent les item UN (1) et DEUX (2) du procès verbal de la Commission de Circulation, de la séance tenue le 6 mai 1970.
- Arena RE: Restaurant 70 Les membres du Conseil recommandent au Directeur de l'Arena, M. Fernand St-Germain, de retourner la caisse enregistreuse actuelle au restaurant de l'Arena, et qu'un nouveau système soit étudié afin de permettre un meilleur service et contrôle.
- Régie des Transports: Cap.G.Bettez. 80 Les membres du Conseil autorisent le Capitaine Guy Bettez à se rendre à la Régie des Transports concernant le cas d'un déplacement de poteau, face au No. 444, de la rue Thibeau.
- Déchets: Bordure des rues et des routes. 90 Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police, M. Guy Blanchet, de faire faire une surveillance plus étroite concernant les personnes qui jettent des déchets en bordure des rues ou des routes de la municipalité et de faire montre d'une plus grande sévérité.
- Etude coin Dessureault & St-Laurent 100 Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police de faire faire une étude sur la circulation des automobiles au coin de Dessureault et St-Laurent, afin de déterminer si un système de lumières s'impose à cet endroit.
- Peinturer Monument Tricentenaire 110 Les membres du Conseil recommandent de faire peindre le monument commémorant le Tricentenaire de la Ville, sis à l'entrée du pont Duplessis.
- Reconstruction clôture à 50% 120 Les membres du Conseil acceptent de faire reconstruire la clôture au Parc "EST" de l'Hôtel de Ville, à la condition que les propriétaires riverains s'engagent à en payer 50% du coût.

(Signé)

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

Adoption  
rapport  
de Comité  
70-143

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 11 mai 1970, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption  
liste  
des  
comptes  
70-144

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

222-C	comportant des dépenses de	\$ 145,645.36
223-C	comportant des dépenses de	5,109.94
224-C	comportant des dépenses de	4,679.62
225-C	comportant des dépenses de	40,073.75
226-C	comportant des dépenses de	14,262.96
227-C	comportant des dépenses de	<u>5,027.17</u>

Le tout formant un grand total de \$ 214,798.80  
soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de remerciements de M. Gédéon Hamel, président des Brigadiers Scolaires;
- b) Avis de responsabilité de M. Paul Giroux, 85 rue St-Jean-Baptiste, Cité ;
- c) Demande d'approbation d'un plan par M. Roger Gélinas, a.g., (Plan 17505);
- d) Demande d'approbation d'un plan par M. Georges Gariépy, a.g. (Plan 70-50);
- e) Demande d'approbation de deux plans par M. Edouard Lair, a.g. (Plans Nos. D-2510 et D-2506).

Sympathies  
70-145

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

- a) Madame Armand Guilbeault, Prop. par le cons. Marcel Gervais;
- b) Monsieur Arméda Chabot, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne;
- c) Monsieur Armand Beaudoin, Prop. par le cons. Marcel Gervais;
- d) Madame Napoléon Loranger, Prop. par le cons. Lionel Rheault;
- e) Madame André Julien, Prop. par le cons. Martin Bergeron;
- f) Monsieur Roméo Jacques, Prop. par le Cons. Rodrigue Lepage;
- g) Monsieur Laurent Provencher, Prop. par le Cons. Lionel Rheault.

et profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan de

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

R.Gélinas, ag.

Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

No. 17505

accepté  
70-146

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 546, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 23 mars 1970 et portant le numéro 17505.

ADOPTE

Plan de

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

G.Gariépy, ag.

Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

No. 70-50

70-147

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 562-23, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Georges Gariépy, a.g., en date du 13 mai 1970, et portant le numéro 70-50.

ADOPTE

Plan de Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
E.Lair, a.g. Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
No.D-2510  
70-148

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 410, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 14 Mai 1970, et portant le numéro D-2510.

ADOPTE

Plan de Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
E.Lair, a.g. Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
No.D-2506  
70-149

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 544, 545 et 546, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 12 Mai 1970, et portant le numéro D-2506.

ADOPTE

Rue "De Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
la Fabri- Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
que".  
70-150

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros 547-141- 547-118-2- 546-174- 546-163-2, portera, à compter de ce jour, le nom de rue "De la Fabrique", considérant qu'elle est voisine de la nouvelle église Ste-Bernadette.

ADOPTE

Règlement Lecture par le Greffier du Règlement No. 504, concernant la cons-  
No. 504: truction de trottoirs et de chaines de rues.

RE: Trot- Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
toirs et Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Chaines  
de Rues.  
70-151

ET RESOLU: Que le règlement portant le No. 604, intitulé:  
"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$ 46,000.00 POUR LA CONS-  
TRUCTION DE TROTTOIRS ET DE CHAINES DE RUES, SOIT ET EST ADOPTE."

ADOPTE

Assemblée Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
publique Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

3 juin  
1970, RE: ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une  
Emprunt assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles impo-  
70-152 Cap-de-la-Madeleine, pour MERCREDI, le 3 ième jour de Juin 1970,  
entre 7 et 9 heures du soir, et ce, relativement au Règlement ci-

haut mentionné, pour un montant de \$ 46,000.00, pour la construction de trottoirs et de chaînes de rues.

Le tout conformément avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE

Avis  
de  
Motion  
70-153

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 25ième jour du mois de Mai 1970.

(Signé) SYLVIO HENAIRE  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

Avis  
de  
Motion  
70-153-A.

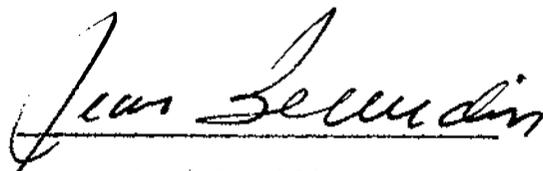
Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

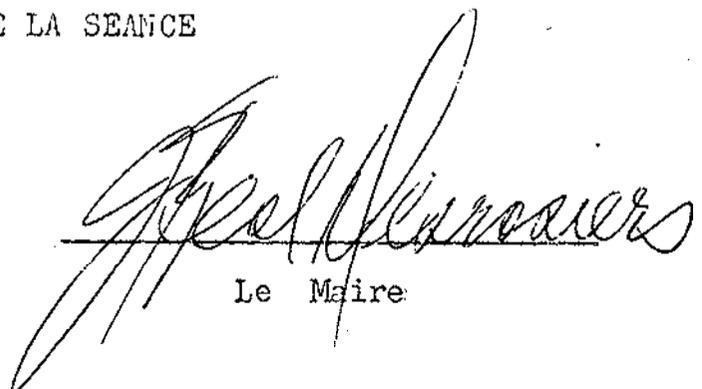
"REGLEMENT AUTORISANT L'EXECUTION DE CERTAINS TRAVAUX PUBLICS DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 25ième jour du mois de Mai 1970.

(Signé) RODRIGUE LEPAGE  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

PROCES VERBAL de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, (des RUES CONCERNEES au Règlement No. 504), tenue MERCREDI, le 3 Juin 1970, entre sept (7) et neuf (9) heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal, "Le Journal du Cap", en anglais et en français, en date du 27 Mai 1970 et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, relativement au Règlement No. 504, au montant de \$ 46,000.00

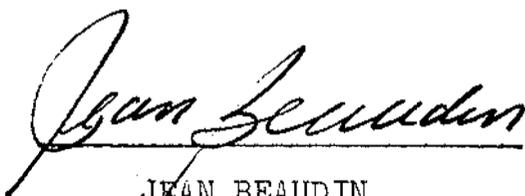
Présidée par Monsieur Sylvio Hénair, Maire-Suppléant, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7 heures p.m. précises.

Outre Monsieur le Maire-Suppléant qui présidait, était aussi présent un contribuable électeur de la Cité.

Lecture par le Greffier de la Cité, agissant comme secrétaire de l'assemblée, de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et du règlement concerné.

A 9 heures précises, p.m., soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, personne n'ayant demandé que ledit règlement soit soumis aux électeurs pour approbation, le président de l'assemblée, en l'occurrence, Monsieur Sylvio Hénair, Maire-Suppléant, déclare donc que ledit règlement est réputé être approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4ième jour du mois de Juin 1970.



JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité



SYLVIO HENAIRE  
Maire-Suppléant  
Président de l'Assemblée

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 8 juin 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès  
verbal  
70-154

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 25 mai 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adoption  
assemblée  
publique  
70-155

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique concernant le Règlement No. 504, tenue le 3 juin 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 25 Mai 1970

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais  
ainsi que le Gérant M. Roland Desaulniers  
et l' Ingénieur M. Ronald Marcoux

Procès  
verbal:  
Commission  
d'Urbanisme  
  
Terrains  
malpropres  
et  
Haies.

- 10 Les membres du Conseil acceptent les item 1 à 8 inclusive-ment du procès verbal de la séance de la Commission d'Urbanisme tenue le 12 mai 1970.
- 20 Les membres du Conseil recommandent à l'inspecteur en bâti-ments d'aviser les propriétaires de terrains vacants qui ne sont pas entretenus, de faire nettoyer leurs terrains; aussi de vérifier les "haies" sur les coins de rues, surtout celles dont la hauteur dépassent les normes de notre règlement, et d'en aviser les propriétaires.

- Construction restaurant au Quai du Cap 30 Les membres du Conseil ne recommandent pas l'émission d'un permis de construire un restaurant sur le "Quai" du Cap-de-la-Madeleine, considérant que le constructeur ne peut rencontrer les normes de nos règlements; aussi, M. Jacques Bettez est autorisé de faire la demande au Gouvernement Fédéral afin qu'il ne permette aucune construction à cet endroit.
- Remise de taxes. 40 Les membres du Conseil recommandent au trésorier de faire remise d'un montant de taxes de \$ 124.15 à Monsieur Léo Chapdelaine, lequel montant avait été payé en trop durant les années 1965, 1966, 1967, 1968 et 1969.  
Le tout tel que confirmé dans un rapport de Monsieur Jacques Bettez, estimateur, en date du 14 mai 1970.
- Demande d'exemption de taxe 50 Les membres du Conseil ne recommandent pas une exemption de taxes d'affaires pour la vente de petits calculateurs, tel que demandé par M. Benoit Daigle, en date du 18 mai 1970.
- Démolition d'un garage 60 Les membres du Conseil recommandent d'enlever du rôle d'évaluation le garage de M. Clément P. Lemire, sis au 271 boulevard Ste-Madeleine, et ce, à compter du 1er Juin 1970. L'estimateur de la Cité ayant constaté cette démolition.
- Autorisation Me Guy Lebrun 70 Les membres du Conseil autorisent Me Guy Lebrun, à procéder dans le cas de Robert Automobiles, si cela s'avère nécessaire.
- Soumissions: 80 Soumissions - Electricité - Puits artésiens.  
SOUSSIONNAIRES COUT  
Electricité - Centre Electrique Mauricien \$ 957.60  
Puits Maurice Baril \$ 975.00  
artésiens Charles Levesque \$ 1,200.00  
Les membres du Conseil acceptent la soumission de Maurice Baril, entrepreneur.
- Condition RE: Demande de soumissions 90 Les membres du Conseil recommandent, à l'avenir, de ne demander des soumissions pour travaux, qu'aux entrepreneurs qui auront payé leur licence au bureau de la trésorerie, au moment de la demande de soumissions.
- Congrès RE: Dir. Police et Guy Bettez 100 Les membres du Conseil ne recommandent pas de déléguer le Directeur de Police, M. Guy Blanchet, au congrès des Chefs des Incendies, mais l'autorisent plutôt, avec le capitaine Guy Bettez, à se rendre au congrès de la signalisation municipale du Québec.
- Laurentide Nickel & Alloys Ltd. RE: Lettre 110 Les membres du Conseil recommandent au Gérant, M. Roland Desaulniers, de remettre à l'aviseur légal, Me Guy Lebrun, copie de la lettre de M. Robert Pellerin, de la compagnie "Laurentide Nickel & Alloys Ltd".
- 120 Les membres du Conseil félicitent chaleureusement l'ingé-

Félicitations à l'ingénieur R. Marcoux, niieur municipal, M. Ronald Marcoux, d'avoir agi avec diligence concernant le gazonnement du parc "Ouest" de l'Hôtel de Ville, afin que le tout soit prêt pour la semaine de Cap-Estival, ainsi que pour lundi, le 25 mai 1970, lors de la "LEVEE DU DRAPEAU", commémorant la "SEMAINE DU CANADA".

(Signé) JEAN BEAUDIN,  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport  
comité  
70-156

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 25 Mai 1970, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption  
liste  
des  
comptes  
70-157

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

228-C	comportant des dépenses de	\$ 41,813.57
229-C	comportant des dépenses de	22,706.33
230-C	comportant des dépenses de	53,519.74
231-C	comportant des dépenses de	<u>143,247.24</u>

Le tout formant un grand total de \$ 261,286.88

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Avis de responsabilité de M. Fernand Côté, du 1046, rue Ste-Angèle, Trois-Rivières;
- Lettre de la Régie des Alcools du Québec RE: demande de permis par M. Fabien St-Arnaud (Marché Sanpri Inc.);
- Lettre de Me Jacques Lacoursière, procureur de M. Ls-Georges Rivard, RE: Réclamation de \$ 1,000.00;
- Avis de responsabilité de Me Gérald Gérald Grégoire, procureur de M. Bertrand Berthelet;
- Requête de félicitations (environ 300 étudiants(es) de l'école Ste-Bernadette, RE: Cap-Estival 1970;
- Demande d'approbation de deux plans par M. Roger Gélinas, a.g. et un plan par M. Edouard Lair, a.g.

Sympathies  
70-158

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

- Mlle Claudette Yergeau, Prop. par le cons. Martin Bergeron;
- Monsieur Alban Massicotte, Prop. par le cons. Lionel Rheault;
- Monsieur Lionel Lépine, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage,

et profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan de  
R. Gélinas,  
a.g.

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

70-159 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 545 et 546, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 5 juin 1970.

ADOPTE

Plan de R. Gélinas, a.g. No. 17606  
Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

70-160 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 544, 545 et 546, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 22 mai 1970, et portant le numéro 17606.

ADOPTE

Plan de E. Lair, a.g. No. D-2509  
Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

70-161 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 123 et 124, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 30 mai 1970 et portant le numéro D-2509.

ADOPTE

Voeux à M. Omer Gratton, réélu commissaire d'écoles. No. 70-162  
Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé .....: A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que Messieurs les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs voeux de sincères félicitations à M. Omer Gratton, réélu commissaire d'écoles, à la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine.

Son honneur le Maire, J.-Réal Desrosiers, et Messieurs les Conseillers de la Cité lui souhaitent un terme des plus fructueux, sachant que son expérience bénéficiera à la jeunesse de notre municipalité.

ADOPTE

Voeux à M. Paul Desmarais, réélu commissaire d'écoles, à Chavigny. No. 70-163  
Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé .....: A L'UNANIMITE

ET RESOLU: Que Messieurs les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, offrent leurs voeux de sincères félicitations à M. Paul Desmarais, réélu commissaire d'écoles, à la Commission Scolaire de Chavigny, à Trois-Rivières - Ouest.

Son honneur le Maire, J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité lui souhaitent un terme des plus fructueux.

ADOPTE

Félicitations Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
et Voeux au Appuyé .....: A L'UNANIMITE

Nouvelliste  
et M. Char-  
les D'Amours,  
RE: 50ième  
anniversaire  
fondation.

70-164

ET RESOLU: Que son honneur le Maire, J.-Réal Desrosiers et Mes-  
sieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, félici-  
tent bien sincèrement la direction du journal "Le Nouvelliste",  
concernant son 50ième anniversaire de fondation

Aussi Messieurs les membres du Conseil profitent de l'occasion  
pour témoigner leur appréciation à la nouvelle mise en page du  
journal, ainsi que l'importance que la direction accorde dans le  
domaine de l'information à la Municipalité du Cap.

Les membres du Conseil ont été enchantés de la visite faite aux  
locaux de votre journal et vous formulent des voeux de sincères  
remerciements; ils souhaitent à toute l'équipe et tout particu-  
lièrement à son président, Monsieur Charles D'Amours, bon succès  
pour l'avenir.

ADOPTE

Félicita-  
tions à la  
Chambre de  
Commerce

70-165

Proposé, Appuyé et RESOLU UNANIMEMENT

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine  
offrent leurs plus sincères félicitations à la Chambre de Com-  
merce du Cap-de-la-Madeleine, pour l'initiative démontrée lors  
de l'organisation d'une semaine de festivités, nommée " Cap-  
Estival".

ADOPTE

AVIS  
DE  
MOTION

70-166

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par  
la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumet-  
trai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT LA CONSTRUCTION DE SERVICE D'EGOUTS ET  
D'AQUEDUC DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 8ième jour du mois  
de Juin 1970.

(Signé) MARCEL GERVAIS  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

*Jean Beaudin*  
Le Greffier

*J. Real Desrosiers*  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 22 juin 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès  
verbal  
70-167

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 8 juin 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

#### RAPPORT DE COMITE

Séance du 8 Juin 1970

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le Gérant M. Roland Désaulniers

et l' Ingénieur M. Ronald Marcoux

Convention  
collective:  
Clause IX

10 Les membres du Conseil recommandent de répondre à la lettre de M. Jean-Guy Roberge concernant la clause IX de la convention collective, que le tout fut signé de bonne foi par les deux parties, mais que cette clause pourra être étudiée de nouveau lors des prochaines négociations.

Achat et  
réparation  
de  
tracteurs

20 Les membres du Conseil autorisent l'achat d'un tracteur de marque Bombardier, au prix de \$ 5,600.00, pour l'enlèvement de la neige sur les trottoirs; aussi, ils autorisent la réparation du tracteur de marque Oliver.

Monument  
tricente-  
naire et  
mât.

30 Les membres du Conseil recommandent la démolition du monument commémorant le tricentenaire de la municipalité, situé à l'entrée Ouest de la Ville et d'installer, à la place, un mât avec drapeau, ainsi qu'un arrangement de fleurs.

Engagement  
moniteurs &  
monitrices

40 Les membres du Conseil autorisent l'engagement des moniteurs et monitrices pour les parcs de la municipalité, pour la saison estivale, tel que suggéré par M. Guy Métivier, dans un

- Parcs 1970. rapport en date du 5 juin 1970.
- Signalisation et Plaques de rues. 50 Les membres du Conseil recommandent à M. Edouard Trahan, du service de la signalisation, de vérifier les indicateurs de rues, lesquels à plusieurs endroits, les plaques ont été tournées, ce qui donne une fausse indication.
- Site RE: Vidanges 60 Les membres du Conseil recommandent de soumettre au Ministère de la Santé du Québec l'offre faite par la "La Sablière du Cap Enr." pour fins d'approbation d'un site.
- Rapport chauffage arena 70 Les membres du Conseil recommandent au Directeur de l'arena, M. Fernand St-Germain, de faire rapport concernant le système de chauffage sous les estrades au Centre Récréatif.
- Estimateur -vs- Pères Oblats 80 Les membres du Conseil recommandent à l'estimateur, M. Jacques Bettez, d'étudier et de vérifier les demandes des Pères Oblats (Sanctuaire) concernant "l'Hôtel de la Madone et la bâtisse sise au 296, de la rue Loranger".
- Octroi 1970 RE: Fête du Travail 90 Les membres du Conseil recommandent de verser l'octroi prévu au budget 1970, concernant la demande du Conseil du Travail Trois-Rivières-Cap-de-la-Madeleine, pour publication dans le programme-souvenir commémorant la Fête du Travail.
- Permis de construction RE: Terrain Paul Gagnon 100 Les membres du Conseil ne recommandent pas l'achat du terrain appartenant à Monsieur Paul Gagnon et situé sur la rue Père Castonguay, mais autorisent Monsieur Jacques Bettez, Inspecteur en bâtiments, à émettre un permis de construction sur cedit terrain conformément à notre règlement municipal.
- Permis temporaire pour Arena, RE: Fête St-Jean-Baptiste. 110 Les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorisent Monsieur Fernand St-Germain, Directeur de l'Arena, à faire la demande d'un permis temporaire pour la vente de boisson alcoolique et ce, à ladite Arena du Cap-de-la-Madeleine, pour les festivités du 23 juin prochain, en regard avec la fête nationale de la Saint Jean Baptiste. Les profits de ces ventes seront versés au service municipal des Loisirs.

(Signé)

JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité

Adoption rapport comité 70-168  
Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 8 juin 1970, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption listes de Comptes 70-169

Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

232-C	comportant des dépenses de	\$ 85,119.78
233-C	comportant des dépenses de	21,899.19
234-C	comportant des dépenses de	14,088.18
235-C	comportant des dépenses de	57,522.56

Le tout formant un grand total de \$ 178,629.71  
soient et sont adoptées pour paiement

ADOPTE

## CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) demande d'approbation d'un plan par M. Edouard Lair, a.g.;
- b) demande d'approbation d'un plan par M. Paul Michaud, a.g.;
- c) lettre de réclamation de M. G. Adrien Roy, du 157 de la rue Brunelle, Cap;
- d) avis de responsabilité de M. René Cadieux, du 429 de la rue de Grandmont, Cap;
- e) lettre de réclamation de M. Guy Bolduc, du 169 de la rue Beauchemin, Cap;
- f) avis de responsabilité de M. Roméo Garceau, du 130 de la rue Vivier, Cap;
- g) lettre de Me Jean-Marc Robert, Avocat, procureur de la Cie Bell Canada, RE: Dommages à un câble;
- h) avis de responsabilité de J.-P. Tessier, Agent Régional de Réclamations, représentant la Cie Hydro-Québec, RE: Dommages à un instrument de mesurage, 234 rue St-Paul, Cap;
- i) lettre de M. Claude Lemay, c.s., Directeur du Conseil Régional de Bien-Etre de la Mauricie RE: "Alerte à la Drogue";
- j) lettre de M. Raymond Saulnier du Comité des Petits Chanteurs de la Basilique du Cap, demandant à la Cité de fournir un autobus RE: Voyage Camp Musical, à St-Côme de Joliette.

Sympathies

70-170

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

- a) Monsieur J.-Baptiste Thibodeau, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne;
- b) Monsieur Ulric Casault, Prop. par le cons. Martin Bergeron;
- c) Monsieur Richard Beaumier, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne;
- d) Monsieur Roger Larivière, Prop. par le cons. Lionel Rheault;
- e) Madame Lucien Boisvert, Prop. par le cons. Martin Bergeron;
- f) Mme Vve Philiat Lafrenière, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage

et profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan No.

D-2518

E.Lair, a.g.

70-171

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 562, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 6 juin 1970 et portant le numéro D-2518.

ADOPTE

Plan No.

70-74

Paul Michaud  
a.g.

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 548 et 549, cadastre officiel de la Paroisse (main-

70-172 tenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.  
Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 9 juin 1970, et portant le numéro 70-74.

ADOPTE

Jean-Paul Lavergne: Maire-Suppléant 70-173  
Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
ET RESOLU: Que M. Jean-Paul Lavergne, conseiller du quartier No. 3, soit et est par la présente, nommé "Maire-Suppléant" pour le prochain terme de quatre (4) mois, lequel terme débute le 1er Juillet courant pour se terminer le 31 octobre 1970.

ADOPTE

Acquisition par la Cité des lots Nos. 564 et 565 70-174  
Proposé par M. le conseiller: JEAN PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine acquière de Monsieur Gérard Lamy, demeurant en la municipalité, la subdivision officielle No. 75 du lot originaire CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE (564) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Les subdivisions officielles Nos. 7, 16 et 21 du lot originaire CINQ CENT SOIXANTE-CINQ (565) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

QUE cette acquisition soit faite par et pour et en considération de la somme de UN (\$1.00) DOLLAR.

QUE le contrat à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

QUE le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer tel contrat devant Me Réjean Giroux, Notaire, à Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Achat par la Cité du lot No. 334 70-175  
Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine achète de Dame Pauline Spénard, épouse du docteur Adelard Tétreault, ce qui suit: La totalité du lot No. TROIS CENT TRENTE-QUATRE (334) de la subdivision officielle du lot No. CENT VINGT-DEUX (122) du cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine. Cette acquisition est faite pour la somme de UN (\$1.00) DOLLAR. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat et le Notaire Robert Carrier, autorisé à le préparer.

ADOPTE

Echange accepté entre Cité et M. et Mme C.-N. de Grandmont. 70-176  
Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent l'échange suivant avec M. et Mme C.-N. de Grandmont, du Cap-de-la-Madeleine.  
M. ET MADAME C.-N. de GRANDMONT CEDE A LA CITE CE QUI SUIT:  
10-La totalité des lots Nos. CENT SEPT (107) et CENT HUIT (108) de la subdivision officielle du lot No. CENT SEIZE (116);

- La totalité des lots TROIS CENT TRENTE-DEUX et TROIS CENT TRENTE-CINQ (332 et 335) de la subdivision officielle du lot No. CENT VINGT-DEUX (122);
- La totalité du lot CENT QUATORZE (114) de la subdivision officielle du lot No. CENT DIX-HUIT (118).

LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE CEDE A M. ET MADAME de GRANDMONT  
CE QUI SUIT:

- 2o - La totalité du lot No. DEUX (2) de la subdivision officielle du lot No. QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (98) de la resubdivision du lot originaire No. CENT DIX-HUIT (118);
- Le lot No. DEUX (2) de la subdivision officielle du lot No. QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (97) de la resubdivision du lot originaire No. CENT DIX-HUIT (118);
- Le lot No. QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) de la subdivision officielle dudit lot No. CENT DIX-HUIT (118);
- Le lot No. TROIS CENT VINGT-HUIT (328) de la subdivision officielle du lot No. CENT VINGT-DEUX (122);
- Les lots Nos. DEUX et TROIS (2 et 3) de la subdivision officielle du lot No. TROIS CENT VINGT-NEUF (329) de la resubdivision du lot originaire No. CENT VINGT-DEUX (122).

Tous du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Les frais de Notaire et d'arpentage seront à la charge desdits M. et Madame C.-N. De Grandmont.

Le Maire et le Greffier sont, par les présentes, autorisés à signer le contrat.

La présente résolution annule à toutes fins que de droit la résolution No. 69-445, adoptée à la séance du 22 décembre 1969.

ADOPTE

AVIS  
DE  
MOTION  
70-177

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LES REGLEMENTS Nos. 423 et 423-B CONCERNANT LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN ET L'ADMINISTRATION DU SERVICE DE L'AQUEDUC".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 22ième jour du mois de Juin 1970.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

AVIS  
DE  
MOTION  
70-178

740

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 423 CONCERNANT LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN ET L'ADMINISTRATION DU SERVICE DE L'AQUEDUC".

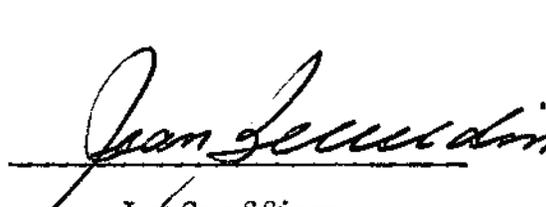
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 22ième jour du mois de Juin 1970.

(Signé)

SYLVIO HENAIRE

Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA  
Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 6 juillet 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption Procédé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
procès Appuyé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
verbal  
70-179 ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 22 juin 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE  
Séance du 22 Juin 1970

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais  
ainsi que le gérant M. Roland Desaulniers  
et l'ingénieur M. Ronald Marcoux

Avis de 10 Les membres du Conseil recommandent au Greffier de faire parve-  
Me G. Lebrun nir à M. Robert Pellerin, de la Compagnie Laurentide Nickels &  
-vs- Alloys, copie de la lettre de Me Guy Lebrun, datée du 11 juin  
R. Pellerin 1970, concernant l'expropriation de leur bâtisse.

Air clima- 20 Les membres du Conseil autorisent l'installation d'un système  
tisé: de climatisation au bureau de l'ingénieur municipal et ce, au  
Ingénieur prix de \$ 550.00 plus taxe.

Pompe 30 Les membres du Conseil autorisent l'achat d'une pompe de mar-  
Godfrey que "Godfrey" au prix de \$ 512.50 de la compagnie Stanley Mo-  
tor.

Promotions: ✓ 40 Les membres du Conseil acceptent les promotions au service de  
Service de la police, telles que recommandées par le Directeur, M. Guy  
la Police Blanchet, en date du 22 mai 1970, à l'exception du Policier-  
Educateur, cette nouvelle fonction est mise à l'étude.

*Annule  
par rés. int.  
70-331  
page 8.16  
11.12.*

Il est bien entendu que le remplaçant du Caporal Cormier ne peut être nommé immédiatement.

- Secrétariat permanent 50 50 Les membres du Conseil ne recommandent pas un aide-financier pour la formation d'un secrétariat permanent tel que demandé par M. St-Pierre, de la Sûreté Provinciale du Québec.
- Cueillette des ordures, saison estivale 60 Les membres du Conseil acceptent la proposition de M. Charles Brindle concernant la cueillette des ordures dans les poubelles mises à la disposition du public, durant la saison estivale, et ce, à l'aide de sacs de polytène, au prix de \$ 18.00 par semaine, incluant la fourniture des sacs.
- Engagement de Mlle M. Rheault 70 Les membres du Conseil recommandent l'engagement de Mlle Marcelle Rheault au poste de secrétaire au bureau du Directeur des Achats, le tout suivant les modalités de la Convention Collective existant.
- Heures de Bureau: Saison estivale 80 Suite à une demande formulée par l'Union des Employés de Bureau concernant les nouvelles heures de travail, de la St-Jean-Baptiste au 1er Octobre, les membres du Conseil recommandent pour l'année 1970 que les bureaux soient ouverts de 8.30 heures A.M. à 16.30 heures, moins 1 heure et 30 minutes pour la période du dîner et ce, de la St-Jean-Baptiste à la Fête du Travail.
- Les membres du Conseil ne recommandent pas de changer les congés de la St-Jean-Baptiste et de la Confédération.
- Mesureur à boisson 90 Les membres du Conseil recommandent l'achat d'un mesureur à boisson, format quatre (4) bouteilles.
- Mémoire: "Alerte à la Drogue" 100 Les membres du Conseil recommandent de soumettre au Directeur de Police le mémoire "Alerte à la Drogue" pour étude et recommandation.
- Classique de Canots 110 Les membres du Conseil recommandent le Statu-Quo concernant la participation financière à la classique de canots La Tuque - Trois-Rivières.
- Ouverture piscine 120 Les membres du Conseil recommandent l'ouverture de la piscine municipale que les jours où la température sera de 70o et plus, ce qui permettra une meilleure rentabilité.
- Les journées où la piscine sera fermée, les services des moniteurs ne seront pas retenus.
- Vente de Savon RE: Société des Infirmes 130 Les membres du Conseil ne recommandent pas une exemption de taxes concernant la vente de savon par la Société des Infirmes de Québec, mais autorisent le Directeur de Police à faire cesser immédiatement cette sollicitation de porte en porte, tant et aussi longtemps que la taxe ne sera pas payée.
- Paiements dus à date 140 Les membres du Conseil recommandent au Gérant, M. Roland Desaulniers, d'exiger les paiements dus à la municipalité concernant les Entreprises Mur-Ren Textiles et Carrosseries Laurentiennes Ltée.

Octrois RE: 150 Les membres du Conseil autorisent le paiement des octrois  
Associations prévus au budget, aux Associations "Age D'Or" de la munici-  
"Age D'Or" palité.

Règlement: 160 Les membres du Conseil recommandent la préparation d'un rè-  
Asphaltage glement d'asphaltage de rues, tel que discuté à la séance  
de rues du 22 juin dernier, et en y ajoutant la rue St-Léon.  
L'exécution des travaux devant être répartie sur deux (2)  
ans.

(Signé) JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

Adoption  
rapport  
comité  
70-180

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue  
le 22 juin 1970, soit et est adopté.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Demande d'approbation d'un plan par M. Roger Gélinas,  
a.g.;
- b) Lettre de Laurentide Ready-Mix & Equipment Inc. avisant  
la démolition de l'usine de béton et demandant de corri-  
ger le rôle d'évaluation en conséquence;
- c) Avis de responsabilité de la Cie Bell Canada RE: domma-  
ges à installation téléphonique souterraine.

Sympathies  
70-181

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-  
Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

- a) Monsieur Henri Gagnon, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;
- b) Madame Wilfrid Turcotte, Prop. par le cons. Martin Bergeron
- c) Monsieur Léopold Boisvert, Proposé et Appuyé à l'unanimité;
- d) Mlle Diane Goulet, Prop. par le cons. Marcel Gervais

et profondément touchés par ces deuils cruels, désirent of-  
frir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs  
plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan No.  
17613  
R. Gélinas,  
a.g.

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une par-  
tie des lots 564 et 565, cadastre officiel de la Paroisse  
(maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enre-  
gistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date  
du 1er Juin 1970 et portant le numéro 17613.

ADOPTE

Emprunt  
temporaire  
70-183

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil demande bien respectueusement à

la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement d'une institution bancaire, au besoin et par tranches, les montants suivants:

- 1) \$ 65,000.00 en vertu du règlement No. 503 (\$72,000.00) approuvé par les Affaires et la Commission municipales aux dates respectives des 13 et 14 Mai 1970;
- 2) \$ 40,000.00 en vertu du règlement No. 504 (\$46,000.00) approuvé par les Affaires et la Commission municipales aux dates respectives des 22 et 25 Juin 1970.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de CENT CINQ MILLE DOLLARS. (\$105,000.00)

ADOPTE

Projet RE: Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Futur développement Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

domiciliaire.

70-184

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorisent l'Ingénieur municipal, Monsieur Ronald Marcoux, à présenter à la Régie des Eaux du Québec, les plans montrant un projet pour desservir un futur Développement Domiciliaire sur les lots de cadastre 545 et 546, au Nord de la rue Dorion, situés dans les limites de la Municipalité.

ADOPTE

Remerciements au Club

Kiwanis,  
RE: Pee-Wee.

70-185

PROPOSE, APPUYE et UNANIMEMENT

RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine remercient bien sincèrement le Club Kiwanis local pour leur participation apportée aux Loisirs municipaux en fournissant à nos jeunes joueurs Pee-Wee 126 costumes de baseball.

Son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers ont grandement apprécié ce geste, lequel est tout à l'honneur des Kiwaniens.

ADOPTE

Félicitations à M. Roger Déry, Ing.

70-186

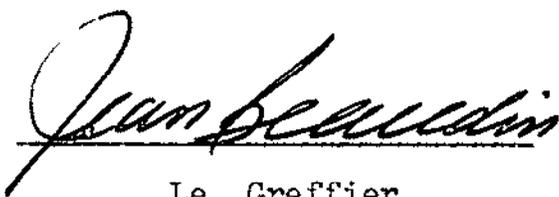
PROPOSE, APPUYE et RESOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement Monsieur Roger Déry, Ingénieur, pour sa nouvelle nomination au poste de Directeur général de la Commission d'Expansion Economique et Industrielle de Trois-Rivières.

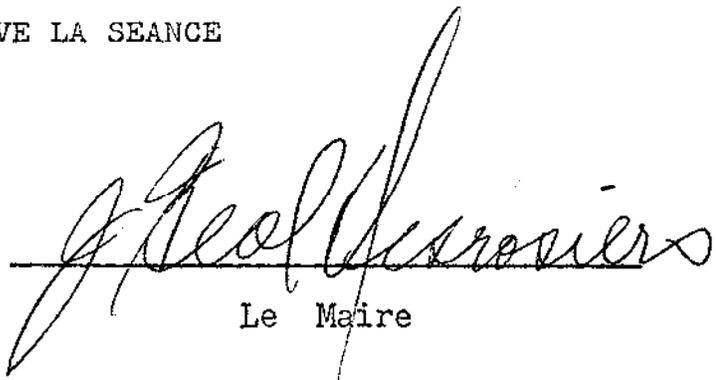
Son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers lui souhaitent beaucoup de succès dans cette nouvelle fonction.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 20 juillet 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès  
verbal  
70-187

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 6 juillet 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

#### RAPPORT DE COMITE

Séance du 6 juillet 1970

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

ainsi que le Gérant M. Roland Desaulniers

et l' Ingénieur M. Ronald Marcoux

Démolition  
RE:  
Laurentide  
Ready Mix

16 Les membres du Conseil recommandent d'attendre que le tout soit démolit dans le cas de Laurentide Ready Mix & Equipment Inc., avant d'enlever du rôle d'évaluation une partie de l'estimation de leur bâtisse sise sur la rue Fusey.

Egout et  
Aqueduc:  
Prolongement  
RE: Berlin-  
guet.

20 Les membres du Conseil ne recommandent pas le prolongement des services d'égout et d'aqueduc sur une longueur de 100 pieds, sur la rue Berlinguet, à l'Ouest de la ligne de transmission, tel que demandé par M. Rosaire Pépin, du 550 Aubuchon.

Mutations:  
Fabrique  
St-Odilon

30 Les membres du Conseil recommandent à l'estimateur, M. Jacques Bettez, de remettre mensuellement à la fabrique St-Odilon, photocopies des mutations que l'on reçoit du bureau d'enregistrement.

Programme  
"Les Diablos"

40 Les membres du Conseil ne recommandent pas de payer une page de publicité dans le programme-souvenir du Club de "football" les "Diablos".

- Agents sécurité: Parcs municipaux 50 Les membres du Conseil recommandent l'engagement temporaire de trois agents de sécurité pour les parcs municipaux durant la saison estivale, aux mêmes conditions que l'an dernier.
- Paiement RE: Taxes d'Affaires 60 Les membres du Conseil recommandent à notre conseiller juridique, Me Guy Lebrun, de prendre les procédures qui s'imposent concernant les sommes dues à la municipalité par la taxe d'Affaires; le tout suivant liste fournie par le trésorier municipal.
- Nomination: Directeur des Achats: Jean-Pierre Roof 70 Les membres du Conseil nomment au Poste de Directeur des Achats, M. Jean-Pierre Roof, au salaire de \$ 120.00 par semaine, pour les six (6) premiers mois de probation. Son salaire, après ces six (6) mois, sera le salaire de l'Ex-Directeur des Achats.
- Ouverture rue St-Paul 80 Les membres du Conseil recommandent à l'Ingénieur municipal de prendre option sur le terrain proposé, pour le projet d'ouverture de la rue St-Paul.
- Golf du Moulin 90 Les membres du Conseil recommandent de faire parvenir un compte acquitté à la direction du Club de Golf du Moulin, pour le service d'arrosage rendu par la municipalité.

(Signé) Jean Beaudin  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport  
comité  
70-188

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 6 juillet 1970, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption  
listes  
de  
Comptes  
70-189

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

236-C	comportant des dépenses de	\$ 460,102.57
237-C	comportant des dépenses de	14,755.82
238-C	comportant des dépenses de	14,713.62
239-C	comportant des dépenses de	34,084.87
240-C	comportant des dépenses de	<u>16,560.28</u>

Le tout formant un grand total de \$ 540,217.16  
soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Offre de vente par Edouard Barkoff des Plateaux de Laferté, Cité, pour \$ 1.00, des terrains situés sur le lot No. 561, tels que montrés sur Plan No. D-2533;
- Lettre de Robert Corbeil, assistant-greffier de Trois-Rivières, concernant rapport de l'Ingénieur Poirier et l'entente entre Trois-Rivières et Cap-Madeleine RE: utilisation site enfouissement sanitaire;
- Requête des propriétaires de la rue St-Laurent, Cité, demandant que la rue St-Laurent, SUR TOUTE SA LONGUEUR, soit desservie par la Compagnie de Transport St-Maurice;

- d) Lettre de remerciements de Madame Eugène Bertrand, présidente de l'Association Age d'Or de la paroisse St-Lazare du Cap, RE: chèque de \$ 300.00;
- e) Avis de responsabilité de Monsieur Adolphe Desbiens, du 421 Des Vétérans, au Cap.

Sympathies  
70-190

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

- a) Mlle Denise Goulet, Prop. par le cons. Marcel Gervais;
- b) Monsieur Réal Toupin, Prop. par le cons. Martin Bergeron;
- c) Monsieur Paul Hébert, Prop. et Appuyé à l'unanimité;
- d) Monsieur Théodore Langlois, Prop. par M. le cons. Lionel Rheault et profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan No.  
D-2537  
E. Lair,  
a.g.  
70-191

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 551, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 17 juillet 1970, et portant le numéro D-2537.

ADOPTE

Taux  
Egout:  
\$.80 ¢  
pied liné-  
aire.  
70-192

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le nouveau taux pour les services d'égout soit, à compter de ce jour, de \$ 0.80 sous le pied linéaire.

ADOPTE

Offre  
d'Achat:  
Manège  
Militaire  
du Cap.  
70-193

Résolution concernant l'achat par la Cité du Cap-de-la-Madeleine des terrains et bâtisse, propriétés de la Corporation de Disposition des Biens de la Couronne, communément appelées "LE MANEGE MILITAIRE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

CONSIDERANT que ladite Corporation a offert ledit immeuble à la Cité au prix de QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE (\$98,000.00) dollars qu'elle considère comme étant la valeur marchande actuelle; CONSIDERANT qu'après négociations ladite Corporation s'est dite prête à réduire son prix à QUATRE-VINGT MILLE (\$80,000.00) dollars payable en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs de SEIZE MILLE (\$16,000.00) dollars en considération des raisons qui lui ont été fournies et des objectifs poursuivis par la Cité; ATTENDU qu'il est d'intérêt public que la Cité acquiert cet immeuble comprenant environ vingt-cinq (25) arpents de terrains contigus au parc industriel municipal, à proximité de tous les services et entièrement entourés de terrains appartenant à la Cité dans la zone industrielle, plus, une bâtisse en parfait état d'une superficie de plancher de DIX MILLE PIEDS (10,000') carrés;

ATTENDU que cette acquisition de terrains constitue un facteur important dans le développement futur de notre parc industriel et l'aménagement général du territoire municipal et l'acquisition des bâtiments constitue un atout précieux pour le recrutement et l'implantation de nouvelles industries, de même que pour les besoins futurs de la Cité.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le cons. JEAN-PAUL LAVERGNE

secondé par M. le cons. LIONEL RHEAULT

ET RESOLU à l'unanimité,

qu'une offre d'achat soit faite à ladite Corporation aux termes et conditions exposés dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTE

Règlement  
No. 506:  
Emprunt.  
70-194

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le règlement No. 506, autorisant un emprunt de \$ 96,000.00, pour des travaux de construction d'égout et d'aqueduc, d'ouverture et de mise en forme de rues, soit et est adopté.

ADOPTE

Assemblée  
publique  
29 juillet  
1970, RE:  
Règlement  
No. 506.  
70-195

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des propriétaires d'immeubles imposables, inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, pour mercredi, le 29 juillet 1970, entre 7 et 9 heures P.M., relativement à l'adoption du règlement No. 506.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Jean Lucien J. Héroux  
Le Greffier

Jean Lucien J. Héroux  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

PROCES VERBAL de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue MERCREDI le 29 juillet 1970, entre sept (7) et neuf (9) heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal, "Le Nouvelliste", en anglais et en français, en date du 23 juillet 1970 et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, relativement au Règlement d'Emprunt No. 506, au montant de \$ 96,000.<sup>00</sup>

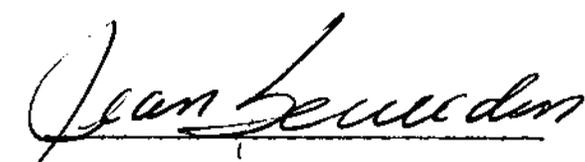
Présidée par le conseiller Marcel Gervais, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7 heures p.m. précises.

Outre Monsieur le conseiller Marcel Gervais qui présidait, était aussi présent un contribuable électeur de la Cité.

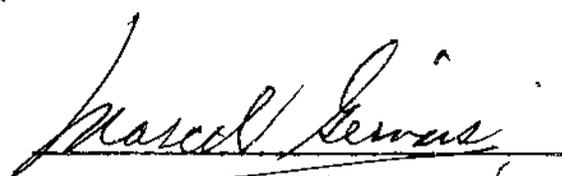
Lecture par le Greffier de la Cité, agissant comme secrétaire de l'assemblée, de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et du règlement concerné.

A 9 heures précises, p.m., soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, personne n'ayant demandé que ledit règlement soit soumis aux électeurs pour approbation, le président de l'assemblée, en l'occurrence, Monsieur le conseiller Marcel Gervais, déclare donc que ledit règlement est réputé être approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 30ième jour du mois de Juillet 1970.

  
JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

  
MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 août 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénai  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption  
procès  
verbal  
70-196

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 20 juillet 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

#### RAPPORT DE COMITE

Séance du 20 Juillet 1970

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

ainsi que le gérant M. Roland Desaulniers  
et l'ingénieur M. Ronald Marcoux

Vente: Ra-  
dios-mobiles

10 Les membres du Conseil autorisent la vente des huit (8) radios-mobiles au prix de \$ 30.00 chacun

Achat:

20 Les membres du Conseil de la Cité acquièrent de Madame Marie-Ange Vaillancourt ce qui suit:

Terrain

- 1) Subdivision 347 du lot de cadastre originaire 126;

126-347

- 2) Une partie de la subdivision du lot P-351 du lot de cadastre originaire 126, mesurant 40 pieds par 80 pieds et borné comme suit:

126-P-351

- En front, vers le sud-ouest, par la rue St-Paul;

- En profondeur, vers le nord-est, par la ligne de profondeur dudit lot 126-351 et

- Des côtés, par les terrains de Messieurs Léo Duhaime et R. Prince.

Cette acquisition est faite pour le prix de \$ 2,500.00 dollars. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer ce contrat et Me François St-Arnaud, est autorisé à le préparer.

Nouvelles lampes de rues	30	Les membres du Conseil autorisent l'installation de nouvelles lampes de rues de la façon suivante:
		RUES                      NOMBRE DE LAMPES
		D'Ailleboust                      2
		Guillet                              4
		Des Ormeaux                      2
		Guilbert                            3
		Dorion                               5
		Place Dorion                      2
		Patry                                12

Le tout conformément aux plans soumis par l'Ingénieur de la municipalité.

Annulation de comptes 40 Les membres du Conseil autorisent le trésorier à annuler les comptes 7388-1969 et 7486-1970, au nom de Monsieur Claude Lajoie, lesquels sont chargés en double au rôle de perception.

Acquisition terrain 50 Les membres du Conseil ne recommandent pas l'acquisition des lots offerts par Monsieur Edouard Barkoff, dans une lettre en date du 16 juillet 1970.

Requête RE: Autobus 60 Les membres du Conseil autorisent le gérant municipal, Monsieur Roland Desaulniers, à répondre à la requête des résidents de la rue St-Laurent, concernant le parcours des autobus.

Engagement six (6) nouveaux policiers 70 Les membres du Conseil autorisent l'engagement des six (6) prochains nouveaux policiers (trois) en 1970 et (trois) en 1971, selon le résultat des plus hautes notes des examens écrits, à la condition qu'ils aient une dixième (10ième) année de scolarité et qu'ils se qualifient, à leurs frais, à l'Institut de Police de Nicolet.

Reprise d'immeubles: Me. G. Lebrun 80 Les membres du Conseil autorisent Me Guy Lebrun, conseiller juridique, à procéder au nom de la Cité, conformément à la Loi, à la reprise des immeubles appartenant à Mur-Ren Textiles et Carrosseries Laurentiennes.

Cour Municipale RE: St-Louis de France 90 Les membres du Conseil recommandent un coût de \$ 0.40 sous "per capita" à la municipalité de St-Louis de France, pour soumettre son territoire à la juridiction de la Cour Municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Barons Jr. B. : Coût de location 100 Les membres du Conseil recommandent que le taux de location de l'Arena pour les Barons Jr. B., soit le suivant: la municipalité percevra 30% du coût des billets d'entrée et ce, pour les années 1969-70 et 1970-71; aussi il sera accordé 3 heures par semaine pour les pratiques de ce club.

Le tout, après entente avec le Directeur du Centre Récréatif, M. Fernand St-Germain.

(Signé)            Jean Beaudin,  
Greffier de la Cité

Adoption rapport comité 70-197  
 Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
 Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 20 juillet 1970, soit et est adopté. ADOPTE

Adoption assemblée publique 70-198  
 Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 29 juillet 1970, concernant l'adoption du Règlement No. 506, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. ADOPTE

Adoption listes de comptes 70-199  
 Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

241-C	comportant des dépenses de	\$ 99,868.85
242-C	comportant des dépenses de	69,837.42
243-C	comportant des dépenses de	<u>7,775.29</u>
Le tout formant un grand total de		\$ <u>177,481.56</u>

soient et sont adoptées pour paiement. ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de Me Gérald Grégoire, Procureur de Monsieur Léo Montambault, concernant blessure à Mlle Diane Montambault, fille mineure;
- b) Avis de responsabilité de Monsieur Lucien Roy, du 120 rue Loranger, Cap-Madeleine;
- c) Lettre de Madame Céline Asselin Marcotte, du 402 rue St-Laurent, Cap-Madeleine concernant une demande d'amendement au Zonage, RE: Salon de coiffure.

Sympathies 70-200  
ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

- a) Monsieur Lionel Desfossés, Prop. par le cons. Martin Bergeron;
- b) Monsieur Paul Doucet, Prop. par le cons. Lionel Rheault;
- c) Monsieur Maurice Gélinas, Prop. par le cons. Lionel Rheault;
- d) Monsieur Jeffrey Genest, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne;
- e) Monsieur Laurent Labonté, Prop. par le cons. Martin Bergeron;
- f) Monsieur Philippe Levasseur, Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne;
- g) Madame Joseph Migneault, Prop. par le cons. Marcel Gervais;
- h) Monsieur Michel Bouchard, Prop. par le cons. Lionel Rheault;
- i) Rév. Père Emile Allie, O.M.I. Prop. par le cons. Lionel Rheault;
- j) Monsieur Robert Guilbault, Prop. par le cons. Lionel Rheault

et profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Changer           Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

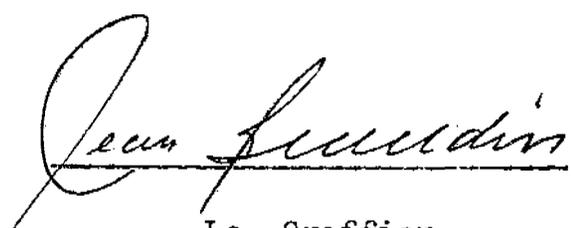
annonce ac-       Appuyé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
tuelle pour

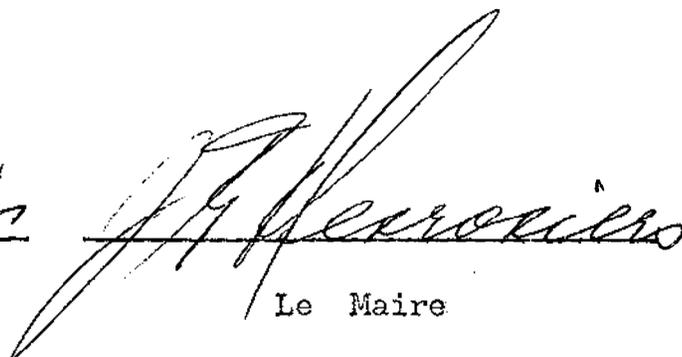
"Renseignements ET RESOLU: Que l'occupant de la bâtisse du bureau touristi-  
Touristiques       que soit avisé de changer l'annonce actuelle pour une inscrip-  
70-201             tion "RENSEIGNEMENTS TOURISTIQUES", laquelle devra être instal-  
                      lée conformément aux normes des règlements municipaux.

L'annonce actuelle devra être enlevée d'ici 24 heures, sinon  
la bâtisse sera immédiatement fermée.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17 août 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption  
procès  
verbal

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT

70-202

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 3 août 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

#### RAPPORT DE COMITE

Séance du 3 août 1970

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur M. Ronald Marcoux

Hockey  
Mineur:  
Ste-Marthe  
du Cap

1o Les membres du Conseil acceptent la participation des équipes de Hockey Mineur de Ste-Marthe du Cap, à la condition qu'il soit payé à la municipalité du Cap-de-la-Madeleine, par chaque joute, 50% du coût de la glace et des arbitres.

Engagement:  
M. Herman  
Deshaies

2. Les membres du Conseil retiennent les services de Monsieur Herman Deshaies comme assistant du Directeur de l'Arena, au salaire de \$ 115.00 par semaine. La date de son entrée en service est fixée, au plus tard, le 1er septembre. Les heures de travail seront déterminées par le Directeur, M. Fernand St-Germain.

Fermeture  
Parcs  
municipaux

3. Les membres du Conseil ne recommandent pas la fermeture des Parcs municipaux pour le 14 août courant, telle que suggérée par le Directeur des Loisirs.

- Octroi: 40 Les membres du Conseil octroient un montant de \$ 100.00 pour la course de canots, Hommes-Femmes, laquelle sera courue dimanche, le 9 août courant. Le tout, aux mêmes conditions que la précédente.
- \$ 100.00
- Course de canots
- Futurs 50 Les membres du Conseil retiennent les noms de Messieurs Johnny Bergeron, Réjean Toupin et Germain Gignac comme futurs Policiers de la municipalité, à la condition que ceux-ci se rendent, à leurs frais, suivre les cours à l'Institut de Police de Nicolet et obtiennent le diplôme nécessaire. Le vote est demandé sur cet item (Voir Résolution)
- Policiers
- Services 60 Les membres du Conseil retiennent les services de Monsieur M. Arthur Matteau concernant le grief de l'Association des Policiers-Pompiers de la municipalité.
- M. Arthur Matteau
- Location 70 Les membres du Conseil ratifient la décision du Directeur de Arena pour la location du Centre Récréatif au prix de \$ 300.00, à la Jeune Chambre du Cap Inc., pour la journée du 7 septembre prochain, de 20 heures à 2 heures.
- Arena
- Frais de 80 Les membres du Conseil autorisent le Trésorier à verser un représentation à 3-Rivières montant de \$ 15.00 aux conseillers qui représentent officiellement la municipalité dans la ville de Trois-Rivières.
- à 3-Rivières
- Identifica- 90 Les membres du Conseil recommandent à l'Ingénieur de faire tion: Parcs poser des panneaux afin que les parcs municipaux soient identifiés
- 100 Les membres du Conseil autorisent le Greffier de la municipalité à faire la demande de soumissions publiques pour des travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement No. 506.
- Demande: Soumissions
- 110 Les membres du Conseil réfèrent à la Commission Municipale d'Urbanisme la demande de Madame Céline Asselin Marcotte concernant l'établissement d'un salon de coiffure au 402 de la rue St-Laurent, au Cap.
- Salon de coiffure

(Signé) Jean Beaudin,  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport  
comité  
70-203

Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT

Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 3 août 1970, soit et est adopté.

En amendement il est

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

de biffer l'article 5 et reporter l'adoption de cet article dans (15) jours afin d'attendre le nouveau rapport sur ce sujet.

Vote sur amendement:

POUR : Messieurs Sylvio Hénair et Martin Bergeron;

CONTRE: Messieurs Lionel Rheault, Jean-Paul Layergne et Marcel Gervais.

Amendement rejeté. Proposition principale ADOPTÉE

Adoption  
listes  
de comptes  
70-204

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

244-C	comportant des dépenses de	\$ 290,583.80
245-C	comportant des dépenses de	11,186.92
246-C	comportant des dépenses de	42,358.09
247-C	comportant des dépenses de	24,901.71
248-C	comportant des dépenses de	<u>2,762.51</u>
Le tout formant un grand total de		\$ <u>371,793.03</u>

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

## CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de réclamation pour dommages à automobile par M. Paul Cloutier, 130-lère Avenue, Portneuf;
- b) Demande d'approbation d'un plan par Roger Gélinas, a.g., RE: Subdivision d'une partie des lots Nos.: 545 et 546;
- c) Lettre de remerciement de Madame Eveline Montambeault RE: Octroi Age d'Or, Paroisse Sainte-Famille du Cap;
- d) Approbation de la Régie des Eaux du Québec RE: Travaux d'aqueduc et d'égouts ;
- e) Approbation d'un plan;
- f) Résolution RE:Corporation Municipale; de Ste-Marthe du Cap;
- g) Résolution RE: Banque Canadienne Nationale;
- h) Acquisition de rues
- i) Rue à baptiser.

Sympathies  
70-205

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

- a) Mme Donat Bélanger, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne;
- b) M. Rosaire Brière, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;
- c) M. Ernest Bolduc, Prop. par le cons. Marcel Gervais;
- d) M. Grégoire Dubois, Prop. par le cons. Martin Bergeron;
- e) M. Clément Genest, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;
- f) M. Arthur Bergeron, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne.

ET profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan  
No. 17685

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Roger  
Gélinas, a.g.  
accepté  
70-206

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 545 et 546, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par Monsieur Roger Gélinas, a.g., en date du 24 juillet 1970, et portant le numéro 17685.

ADOPTE

Emprunt  
temporaire  
\$ 800,000.

70-207

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement d'une institution bancaire un montant de \$ 800,000.00, dont \$ 400,000 serviront à rembourser les billets dus à la Banque Canadienne Nationale pour fins d'administration et la balance, pour rencontrer les échéances d'intérêts et d'obligations d'ici la fin de l'année 1970.

Cet emprunt sera effectué par tranches suivant les besoins de la Municipalité.

ADOPTE

Demande  
d'un PRET  
à la  
Banque  
Canadienne  
Nationale

70-208

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir consentir à la Municipalité un PRET de \$ 800,000.00, pour rembourser les billets déjà dus à la Banque pour fins d'administration, et la balance dudit emprunt pour rencontrer les échéances d'intérêts et d'obligations d'ici la fin de l'année 1970.

Cet emprunt sera effectué par tranches suivant les besoins de la Municipalité.

Que le Maire et le Trésorier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer les documents requis.

ADOPTE

Achat  
de lots  
par la  
Cité

70-209

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acquièrent de Messieurs Claude Lajoie et Benoit Gagnon, ce qui suit:

1o	Les lots de cadastre numéros	544 - Subdivision	63
		545 - Subdivision	167
		546 - Subdivision	193

Cette acquisition est faite pour la somme de \$ 1.00

Aussi, les membres du Conseil acquièrent de Claude Lajoie Ltée:

2o	Les lots de cadastre numéros	545 - Subdivision	149
		545 - Subdivision	150
		546 - Subdivision	176

Cette acquisition est faite pour la somme de \$ 1.00

3o Ce contrat comprendra les clauses normales d'un contrat de ce genre.

4o Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le con-

*Annulé,  
voir  
résolution  
70-216  
mars 1971*

trat et le notaire François St-Arnaud, autorisé à le préparer.

ADOPTE

Rue à  
baptiser:  
"Château-  
dun"  
70-210

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 544-63, 545-167 et 546-193, portera à compter de ce jour, le nom de "CHATEAUDUN", en l'honneur de la ville du même nom, située en France et aussi, étant le lieu d'origine de l'Abbé Jacques de la Ferté, fondateur de notre municipalité.

ADOPTE

AVIS  
de  
MOTION  
70-211

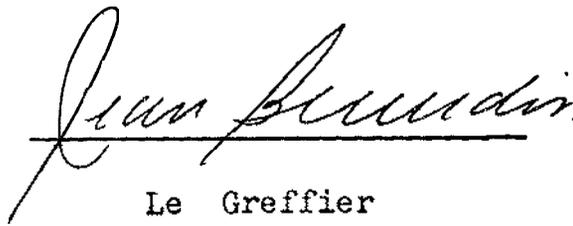
Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE SERVICES D'EGOUTS ET D'AQUEDUC, D'OUVERTURE ET DE MISE EN FORME DE RUES."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17ième jour du mois d'août 1970.

(Signé) MARCEL GERVAIS  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 31 août 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénai

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption  
procès  
verbal  
70-212

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 17 août 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

#### RAPPORT DE COMITE

Séance du 17 août 1970.

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénai

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Marcel Gervais

ainsi que le gérant M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur M. Ronald Marcoux

- Officiers RE: Congrès 10 Les membres du Conseil recommandent que soient chargés à la municipalité le compte d'inscription à un congrès et les frais de séjour pour la location d'une chambre, lorsqu'un employé est délégué à un congrès. En plus, que lui soient versés une allocation de \$ 25.00 par jour plus les frais de transport.
- Camion RE: Incendie 20 Les membres du Conseil ne recommandent pas la réparation du vieux camion-pompe contre les incendies et ne recommandent pas, pour le moment, l'achat d'un nouveau camion.
- Voeux RE: Fête Travail 30 Les membres du Conseil autorisent la même publication que l'an dernier, concernant les voeux de la Fête du Travail.
- Employés demeurant 40 Les membres du Conseil recommandent que tous les employés travaillant au service de la municipalité, demeurent dans

- à l'exté-  
rieur de  
la Cité
- les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine; aussi le gérant est autorisé à aviser ceux qui demeurent actuellement en dehors de cette dite limite.
- Rapport du  
Gérant RE:  
Examens de  
R. Giguère &  
J.-P. Roof
- 50 Suite au rapport fourni par le gérant, au sujet des résultats des examens des cours suivis par Messieurs Réjean Giguère et Jean-Pierre Roof, les membres du Conseil leur offrent leurs plus sincères félicitations et apprécient grandement leurs efforts, tout en les encourageant à poursuivre leurs études.
- Nouvelles  
lampes de  
rues
- 60 Les membres du Conseil autorisent l'installation de cinq (5) lampes sur la rue Dessureault et de trois (3) lampes sur la rue projetée, située entre les rues Alice et Montcalm, sur les terrains appartenant à la Canadian Titanium.
- Correction  
de taxes  
RE: Jacques  
Lafontaine
- 70 Les membres du Conseil autorisent le Trésorier de la Cité à corriger le compte de taxes de M. Jacques Lafontaine, considérant que la bâtisse a été démolie en partie par le feu. Le tout conformément au rapport de l'estimateur, M. Jacques Bettez.
- Délai: RE:  
Carrosseries  
Laurentiennes  
Ltée
- 80 Les membres du Conseil ne recommandent pas d'accorder de délai dans le cas de Carrosseries Laurentiennes Ltée, considérant que la Loi ne le permet pas, et que le tout est entre les mains de notre conseiller juridique, Me Guy Lebrun.
- Directeur  
Police RE:  
Rencontre  
avec Conseil
- 90 Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police, M. Guy Blanchet, de s'adresser au Gérant, M. Roland Desaulniers, lorsqu'il désirera une rencontre avec le Conseil.
- Directeur  
de Police  
RE: Congrès
- 100 Les membres du Conseil autorisent un montant de \$ 300.00 au Directeur de Police pour défrayer le coût du dernier congrès des Chefs de Police, lequel fut tenu dans la ville de Rouyn-Noranda, en Abitibi.
- Achat de  
12 pneus  
RE:  
Directeur  
des  
Achats
- 110 Suite à l'ouverture de soumissions pour l'achat de douze (12) pneus d'été, les membres du Conseil recommandent au Directeur des Achats, M. Jean-Pierre Roof, de s'informer auprès des soumissionnaires si le "Gross Vehicule Weight" est inscrit sur les pneus et, à l'avenir, de le faire préciser dans les demandes de soumissions.

Aussi, faire rapport au Conseil sur ce sujet.

(Signé) Jean Beaudin  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport  
comité  
70-213

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 17 août 1970, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption  
listes de

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT

comptes	<u>ET RESOLU:</u> Que les listes de comptes portant les numéros		
70-214	249-C	comportant des dépenses de	\$ 58,919.27
	250-C	comportant des dépenses de	14,055.72
	251-C	comportant des dépenses de	20,066.15
	252-C	comportant des dépenses de	<u>209.09</u>
	Le tout formant un grand total de		\$ 93,250.23
	soient et sont adoptées pour paiement.		

ADOPTE

## CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Transfert d'intérêts RE: Transvision (Cantons de l'Est) Limitée;
- b) Lettre de Mlle Germaine Boisclair RE: Trottoir en face du No. 282, de la rue Notre-Dame;
- c) Demande d'approbation de deux plans par Roger Gélinas, a.g.;
- d) Lettre de réclamation pour dommages par M. Jean-Paul Carle, du 210, rue Thibeau, Cité.

## AFFAIRES NOUVELLES:

Sympathies ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

70-215

- a) Monsieur Arthur Brousseau, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne;
- b) Monsieur Jules Milette, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;
- c) Monsieur Alphonse Michaud, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;
- d) Mons. Jean-Louis Morris, Prop. par le cons. Marcel Gervais;
- e) Mlle Claude Moreau, Prop. par le cons. Marcel Gervais;
- f) Mme Antonio Biron, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire.

ET profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Achat  
de lots  
par la  
Cité

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

70-216

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acquièrent de Claude Lajoie Ltée & Monsieur Benoit Gagnon, ce qui suit:

1o Le lot de cadastre numéro 545 - Subdivision 167

Cette acquisition est faite pour la somme de \$ 1.00

- Aussi les membres du Conseil acquièrent de Claude Lajoie Ltée:

2o Les lots de cadastre numéros 544 - Subdivision 63  
545 - Subdivision 149  
545 - Subdivision 150  
546 - Subdivision 176

Cette acquisition est faite pour la somme de \$ 1.00

- Aussi les membres du Conseil acquièrent de Monsieur Benoit Gagnon:

- 3o Le lot de cadastre numéro 546 - Subdivision 193  
Cette acquisition est faite pour la somme de \$ 1.00
- 4o Ce contrat comprendra les clauses normales d'un contrat de ce genre.
- 5o Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat et le notaire François-St-Arnaud, autorisé à le préparer.
- 6o La présente annule à toutes fins que de droit la résolution No. 70-209, adoptée à la séance du 17 août 1970.

ADOPTE

Plan  
No. 17698  
Roger  
Gélinas  
a.g.  
Accepté  
70-217

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 418-657 et 418-658, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 19 août 1970, et portant le numéro 17698.

ADOPTE

Plan  
No. 17697  
Roger  
Gélinas  
a.g.  
Accepté  
70-218

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 544 et 545, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 14 août 1970 et portant le numéro 17697.

ADOPTE

Achat  
de lots  
par la  
Cité  
70-219

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acquièrent de M. Prudent St-Arneault, demeurant au No. 642 de la rue Thibeau, en la Cité, ce qui suit:

- Les lots de cadastre numéros 550 - Subdivision 11;
- 550 - Subdivision 46;

Cette acquisition est faite pour la somme de \$ 1.00  
Ce contrat comprendra les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tel contrat et le notaire Réjean Giroux, autorisé à le préparer.

ADOPTE

Achat  
de 12  
pneus  
noirs  
70-220

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission de la maison Parent & Lachance, en date du 7 août 1970, au montant de \$ 284.04, pour l'achat de 12 pneus noirs G-78 x 15 x 4 plis Belted.

Le tout à la condition que le "Gross Vehicule Weight" soit inscrit sur lesdits pneus. 1620 lbs - 32 lbs d'air.

ADOPTE

Soumission de De L'Orme Construction Ltée acceptée. 70-221

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission de De L'Orme Construction Ltée, en date du 31 août 1970, au montant de \$ 53,091.28, pour la construction de travaux d'égout et d'aqueduc sur les rues Guilbert, de la Fabrique, Frontenac et Châteaudun (546-193).

Le tout devant être exécuté conformément aux plan et devis de l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat.

ADOPTE

Avis de Motion 70-222

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 31ième jour du mois d'août 1970.

(Signé)

SYLVIO HENAIRE  
Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Avis de Motion 70-223

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 326 CONCERNANT LE CODE DE CONSTRUCTION".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 31ième jour du mois d'août 1970.

(Signé)

MARTIN BERGERON  
Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 8 septembre 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption  
procès  
verbal  
70-224

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 31 août 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 31 août 1970

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur M. Ronald Marcoux

Installation de nouvelles lampes de rues

10 Les membres du Conseil autorisent l'installation de 3 nouvelles lampes sur la rue Mgr. Pelletier et d'une (1) nouvelle lampe sur la rue Cardinal Villeneuve.

Le tout conformément aux plans préparés par le bureau de l'Ingénieur municipal.

Cours de Gestion

20 Les membres du Conseil autorisent le Directeur de Police à suivre le cours de "Gestion", lequel sera donné à l'Institut de Police de Nicolet, du 4 au 22 janvier 1971.

Ouverture soumissions

30 Rapport d'ouverture de soumissions du 31 août 1970, à 4 heures p.m. :

SOUSSIONNAIRES

RIX

Massicotte & Fils Ltée

\$ 61,973.29

Dollard Construction Co. Ltée	61,938.80
M. Anatole Proulx	65,018.75
Gaston Bourassa Ltée	64,576.65
De L'Orme Construction Ltée	53,091.28

Par la résolution No. 70-221, les membres du Conseil ont accepté la soumission de De L'Orme Construction Ltée., étant la plus basse soumission.

(Signé) Jean Beaudin  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport  
comité  
70-225

Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 31 août 1970, soit et est adopté.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

Lettre de la Régie des Alcools du Québec RE: Taverne Châteaudun Inc.

AFFAIRES NOUVELLES:

Sympathies  
70-226

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

- a) Mons. Roméo Bourget, Prop. par le cons. Lionel Rheault;
- b) Mme Louise Fournier, Prop., secondé et app. à l'unanimité
- c) Mons. Marcel Robert, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage.

ET profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

ATTENDU qu'un très grand nombre de municipalités du Québec éprouvent des difficultés financières et son incapables de répondre à tous les besoins urgents de l'heure;

ATTENDU que les réformes fiscales réclamées par l'U.M.Q. depuis plusieurs années et recommandées dans le rapport Bélanger, tardent à être mises en application; il est

Immeubles  
gouvernementaux et para-gouvernementaux, etc.  
imposables.

Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Et unanimement résolu:

QUE le Conseil recommande, avec insistance, au gouvernement de la province et au Ministère des Affaires municipales en particulier, d'amender la loi des cités et villes pour faire, en sorte, que les immeubles gouvernementaux ou para-gouvernementaux, tels que les hôpitaux, cliniques, etc., ainsi que les immeubles servant à l'enseignement au niveau secondaire, collégial et technique, soient portés au rôle des valeurs foncières imposables dans toutes les municipalités du Québec.

70-227

QUE cette résolution soit présentée au prochain congrès de l'U.M.Q. et que copie soit adressée à l'hon. Premier Ministre, à l'hon. Ministre des Affaires municipales ainsi qu'à l'hon. Ministre de l'Agriculture, le député de Champlain.

ADOPTE

Requête au  
Conseil  
municipal  
St-Louis de  
France RE:  
Enfouisse-  
ment sani-  
taire

70-228

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que conformément à la recommandation contenue dans le rapport de Monsieur Germain Laberge, ing., Division du Génie Sanitaire, une requête est adressée au Conseil municipal de la paroisse de St-Louis-de-France, demandant l'autorisation d'opérer un enfouissement sanitaire dans les limites de leur territoire selon les normes et conditions scientifiques déterminées par le Ministère de Santé et décrites dans le document ci-joint.

Il est aussi convenu que l'entrepreneur responsable dudit plan d'enfouissement acceptera de recevoir et d'enfouir gratuitement les ordures ménagères provenant de la municipalité de la paroisse de St-Louis-de-France, pendant toute la durée de son contrat d'enfouissement avec la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Félicita-  
tions aux  
canotiers  
Beaumier et  
Corbin.

70-229

Proposé, Appuyé et Résolu unanimement:

QUE les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sont heureux de féliciter les canotiers Jean-Guy Beaumier et Claude Corbin, domiciliés en notre municipalité, pour le succès remporté lors de la dernière classique de canots La Tuque - Trois-Rivières, en se classant bons premiers.

Son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers leur souhaitent beaucoup de succès dans les prochaines compétitions.

ADOPTE

Transfert  
intérêts  
T.V. Supervi-  
sion à  
MacLean-  
Hunter  
Cable T.V.  
Ltd.

70-230

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ne s'objectent aucunement au transfert d'intérêts de la compagnie Transvision (Cantons de l'Est) Ltée, exploitant le réseau communautaire (T.V. Supervision) dans les limites de notre municipalité, au bénéfice de la compagnie MacLean-Hunter Cable T.V. Ltd.

Le tout dans le but de se conformer à la nouvelle législation du gouvernement fédéral.

Les membres du Conseil offrent leurs meilleurs voeux de succès à la nouvelle compagnie.

ADOPTE

CONSIDERANT que la Municipalité du Cap-de-la-Madeleine est une des 52 municipalités membre du comité d'action des villes et municipalités défavorisées par la redistribution de la taxe de vente;

CONSIDERANT que le 10 avril 1970, l'honorable Robert Bourassa,

actuel premier ministre du Québec, communiquait au comité d'action "que le parti libéral du Québec propose une revision prioritaire du partage de la taxe de vente entre municipalités";  
CONSIDERANT qu'au Québec, il existe un écart dans les municipalités de 5,000 âmes et plus de \$ 45.50 per capita pour la redistribution de la taxe de vente, soit \$ 46.50 pour la plus haute et \$ 1.00 pour la plus basse;

POUR CES MOTIFS, il est

Meilleure redistribution de la taxe de vente entre municipalités du Québec

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

Et unanimement résolu: Que le gouvernement du Québec redistribue immédiatement AU PRORATA de la population le produit de la taxe de vente.

QUE cette résolution soit présentée au prochain congrès de l'U. M.Q. et que copie de la présente soit adressée à l'hon. Premier Ministre de la province de Québec, à l'hon. Ministre du Revenu, ainsi qu'à l'hon. Ministre de l'Agriculture, le député de Champlain.

ADOPTE

70-231

Règlement 371-11 adopté

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le règlement No. 371-11 concernant le zonage dans les limites de la municipalité, soit et est adopté.

ADOPTE

70-232

Assemblée publique RE: Règlement 371-11 zonage

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, pour VENDREDI, le 18 septembre 1970, entre 7 et 8 heures p.m., relativement à l'adoption du règlement No. 371-11 concernant le zonage dans les limites de la municipalité.

ADOPTE

70-233

Avis de Motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

70-234

"REGLEMENT AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 8ième jour du mois de septembre 1970.

(Signé)

SYLVIO HENAIRE

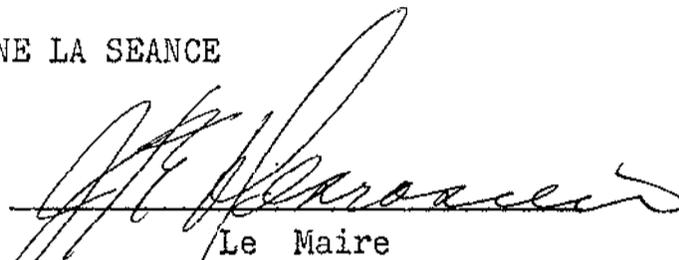
Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Séance Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
 ajournée  
 70-235 ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 9 heures p.m.,  
 mercredi, le 9 septembre 1970, et ce, sur toutes choses ina-  
 chevées.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE

  
 Le Greffier

  
 Le Maire

\*\*\*\*\*

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité  
 du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu  
 et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mercredi,  
 le 9 septembre 1970, à 9 heures p.m., et à laquelle étaient pré-  
 sents:

PRESENTS: Son honneur le maire, J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les conseillers : Lionel Rheault  
 Sylvio Hénaiere  
 Jean-Paul Lavergne  
 Martin Bergeron  
 Rodrigue Lepage  
 Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Règlement Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
 No. 507 Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
 RE: Emprunt ET RESOLU: Que le règlement No. 507 autorisant un emprunt de  
 Aqueduc et \$ 170,000.00 pour travaux d'aqueduc et d'égout, d'ouverture et  
 Egout, rues. de mise en forme de rues, soit et est adopté.  
 70-236 Le vote est demandé par M. le conseiller Lionel Rheault.

POUR LA MOTION: Messieurs les conseillers Sylvio Hénaiere, Jean-  
 Paul Lavergne, Rodrigue Lepage et Marcel Gervais.

CONTRE LA MOTION: Messieurs les conseillers Lionel Rheault et  
 Martin Bergeron.

Motion ADOPTEE sur division

Convoca- Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
 tion Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
 assemblée ET RESOLU: Que le Greffier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
 publique soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des élec-  
 70-237 teurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, pour Jeudi,  
 le 17 septembre 1970, entre 7 et 9 heures p.m., relativement à  
 l'adoption du règlement No. 507, au montant de \$ 170,000.00  
 Le tout conformément à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
 Le Greffier

  
 Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 14 septembre 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénai

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption  
procès  
verbaux  
70-238

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les procès verbaux de l'assemblée du Conseil, tenue le 8 septembre 1970 et de l'assemblée d'ajournement tenue le 9 septembre 1970, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 8 septembre 1970

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénai

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur M. Ronald Marcoux

Commission  
municipale  
d'Urbanisme

1o Les membres du Conseil acceptent les item du procès verbal de la Commission municipale d'Urbanisme de la séance tenue le 18 août 1970, en changeant à l'article 1 les mots "zone R-A" par les mots "zone R-B" et, en portant à l'étude l'article 6-A; aussi les membres acceptent les item 1 à 6 inclusevement de la séance de la Commission tenue le 31 août 1970.

Ristourne:  
Assurances  
générales

2o Les membres du Conseil acceptent la liste des courtiers ayant droit au partage des commissions générales, telle que présentée par le secrétaire de l'Association, en date du 31 juillet 1970. Ce dit partage sera fait en neuf (9) parts égales, soit 1/9 supplémentaire pour le courtier nommé responsable, en l'occurrence pour les deux prochaines années, le bureau de Donat Beaumier & Fils Ltée.

Il est bien entendu que la demande de soumissions pour de l'assurance-groupe sera confiée aux agents d'assurances et non aux courtiers ayant droit à la ristourne des assurances générales.

Ministère de la Santé RE: Dette 30 Les membres du Conseil recommandent de soumettre au Ministre de la Santé du Québec la possibilité de régler le montant dû par la municipalité vis-à-vis ce dit Ministère, payable sur une période de vingt (20) ans.

Colloque: Gérants municipaux 40 Les membres du Conseil autorisent le gérant, M. Roland Desaulniers, à se rendre au colloque de deux jours des gérants municipaux, lequel sera tenu à Lévis, au cours du mois de novembre 1970.

Engagement: Brigadiers scolaires 50 Les membres du Conseil recommandent au gérant, M. Roland Desaulniers, de demander des applications dans le journal "Le journal du Cap" concernant l'engagement de brigadiers scolaires, et que cette demande s'adresse aussi à la gente féminine.

Engagement d'un policier 60 Les membres du Conseil retiennent les services de M. Denis Marchand comme policier de la municipalité, à la condition que ce dernier se qualifie, à ses frais, par le cours donné par l'Institut de Police de Nicolet.

M. Marchand remplace, à ce poste, la recrue Germain Gignac, lequel n'a pas été accepté à l'examen médical.

Frais RE: Congrès Directeur de Police 70 Les membres du Conseil maintiennent la décision prise à la séance de Comité du 17 août dernier, item No. 11, concernant les frais de dépenses de congrès du Directeur de Police, M. Guy Blanchet.

(Signé) Jean Beaudin Greffier de la Cité

Adoption rapport comité 70-239 Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 8 septembre 1970, soit et est adopté, en corrigeant l'item No. 6.

ADOPTE

Adoption liste de comptes 70-240 Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros 253-C comportant des dépenses de \$ 201,780.27 254-C comportant des dépenses de 36,859.82 255-C comportant des dépenses de 1,214.19 Le tout formant un grand total de \$ 239,854.59 soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de Les Entreprises Futura Inc.;
- b) Lettre de réclamation de M. Germain Poirier, du 15 rue Turmel, Cap.

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
 Autorisation Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
 d'emprunter ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-  
 au fonds Madeleine demandent à la Commission Municipale de Québec, l'auto-  
 de risation d'emprunter au fonds de roulement de la municipalité,  
 roulement les montants suivants:  
 de la \$ 118,027.03 pour payer le coût de la rénovation de l'Hôtel de  
 municipalité Ville;  
 70-241 \$ 90,752.97 pour payer le coût d'achat de camions pour le ser-  
 vice des travaux publics.

Le remboursement de ces emprunts sera échelonné sur une période de cinq (5) années.

ADOPTE

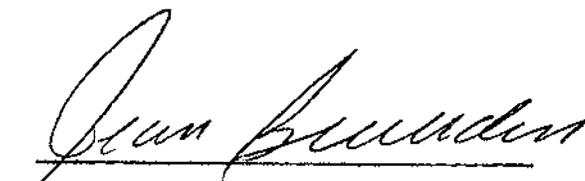
Avis Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
 de donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par  
 Motion la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumet-  
 70-242 trai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LE FORAGE ET LA CONSTRUCTION DE PUIITS ARTESIENS ET RESERVOIR DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 14ième jour du mois de septembre 1970.

JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Conseiller de la Cité du  
 Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
 Le Greffier

  
 Le Maire R. P. Lavergne

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

PROCES VERBAL de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue JEUDI, le 17 septembre 1970, entre sept (7) et neuf (9) heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "Le Nouvelliste", en anglais et en français, en date du 11 septembre 1970 et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, relativement au Règlement d'Emprunt No. 507, au montant de \$ 170,000.00

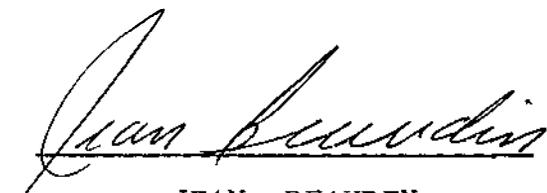
Présidée par le conseiller Marcel Gervais, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7 heures p.m. précises.

Outre Monsieur le conseiller Marcel Gervais qui présidait, était aussi présent un contribuable électeur de la Cité.

Lecture par le Greffier de la Cité, agissant comme secrétaire de l'assemblée, du règlement concerné.

A 9 heures précises, p.m., soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, personne n'ayant demandé que ledit règlement soit soumis aux électeurs pour approbation, le président de l'assemblée, en l'occurrence, Monsieur le conseiller Marcel Gervais, déclare donc que ledit règlement est réputé être approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18ième jour du mois de septembre 1970.



JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité



MARCEL GERVAIS  
Conseiller de la Cité

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

PROCES VERBAL de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles des zones concernées de la Cité, tenue vendredi, le 18ième jour du mois de septembre 1970, entre 7 et 8 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "Le Nouvelliste", en date du 11 septembre 1970, suite à l'adoption du règlement numéro 371-11, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par M. le conseiller, MARCEL GERVAIS, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7 heures p.m. précises.

Outre le président de l'assemblée, était aussi présent:

Monsieur JEAN BEAUDIN, Greffier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

A huit (8) heures p.m. précises, soit exactement une (1) heure après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 371-11 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 371-11 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour du mois de septembre 1970.

*Jean Beaudin*

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

*Marcel Gervais*

MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 21 septembre 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Le Maire-Suppléant: Monsieur Jean-Paul Lavergne  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaiere  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT

Adoption  
procès  
verbal  
70-243

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 14 septembre 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 14 septembre 1970

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaiere  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais  
ainsi que le gérant M. Roland Desaulniers  
et l'ingénieur M. Ronald Marcoux

Démolition:  
bâtisse  
"Lave-Auto"

1o Les membres du Conseil recommandent au trésorier municipal de faire le rajustement nécessaire dans le cas de la bâtisse de "Lave-Auto", rue Thibeau, considérant que celle-ci est démolie, suivant rapport de l'estimateur de la Cité, M. Jacques Bettez.

Taxe  
d'affaires:  
Cie de Bois  
St-Laurent

2o Les membres du Conseil ne recommandent pas une remise d'une partie de la taxe d'affaires payée par la compagnie "Cie de Bois St-Laurent", considérant que cette dite taxe est payée pour l'année entière.

Fosse RE:  
Egout  
pluvial  
chez "Sam"

3o Les membres du Conseil acceptent de payer un montant de 50% du coût de la construction d'une fosse pour égout pluvial sur le terrain du magasin Sam, afin de permettre l'égoutement du stationnement.  
Ce montant de 50% ne devra pas excéder \$ 450.00 et sera déduit sur le compte de taxes courant.  
(Cet item No. 3 est porté à l'étude) Voir résolution 70-244.

- Surveillance RE: Budgets 1970 40 Les membres du Conseil autorisent le président du Comité des Finances, M. Sylvio Hénaire, ainsi que le gérant municipal, M. Roland Desaulniers, à faire une surveillance étroite des budgets 1970 des officiers des départements municipaux.
- Puits artésiens: Régie Eaux du Québec 50 Les membres du Conseil autorisent l'Ingénieur municipal, M. Roland Marcoux, à présenter à la Régie des Eaux du Québec, les plans montrant le forage et la construction de nouveaux puits artésiens.
- Enfouissement Cables: Bell Canada 60 Les membres du Conseil autorisent la compagnie Bell Canada, à faire l'enfouissement de câbles sous le trottoir du côté Sud de la rue Fusey, entre les rues Thibeau et St-Laurent, à la condition que la reconstruction du trottoir se fasse entièrement à leurs frais.
- Achat appareil à décapage AIR PLACO 70 Les membres du Conseil autorisent l'achat d'un appareil à décapage au jet de sable, de marque AIR PLACO, modèle B-6-B, de la compagnie Laurion Equipement Ltée et ce, au prix de \$ 1,197.00

Le tout devant être facturé au budget de l'année 1971.

(Signé) Jean Beaudin  
Greffier de la Cité

- Adoption rapport comité 70-244  
Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 14 septembre 1970, soit et est adopté; en amendement, il est  
Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
QUE l'item No. 3 soit reporté à l'étude afin de rencontrer les propriétaires concernés de cet immeuble.  
Vote sur cet amendement:  
POUR : Messieurs les conseillers Lionel Rheault, Martin Bergeron et Marcel Gervais;  
CONTRE: Messieurs les conseillers Sylvio Hénaire et Rodrigue Lepage.

AMENDEMENT ADOPTE

- Règlement d'Emprunt No. 507 70-245  
Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue le 17 septembre 1970, concernant le règlement d'Emprunt No. 507, au montant de \$ 170,000.00, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

- Règlement zonage No. 371-11 70-246  
Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles des zones concernées de la Cité, tenue le 18 septembre 1970, concernant le règlement No.

371-11, en rapport avec le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de réclamation de taxes RE: Benoit Lefebvre du 43, rue du Parc, Cité;
- b) Lettre de la Régie des Alcools du Québec pour demande de permis RE: Epicerie Lapointe;
- c) Lettre de remerciements de Madame Agathe Corriveau, présidente de l'Association Age D'Or, paroisse St-Odilon, Cité, RE: Octroi;
- d) Lettre de la Municipalité de St-Louis-de-France RE: Résolution 70-141 refusant requête de la Cité du Cap-de-la-Madeleine RE: enfouissement sanitaire

AFFAIRES NOUVELLES:

Sympathies

70-247

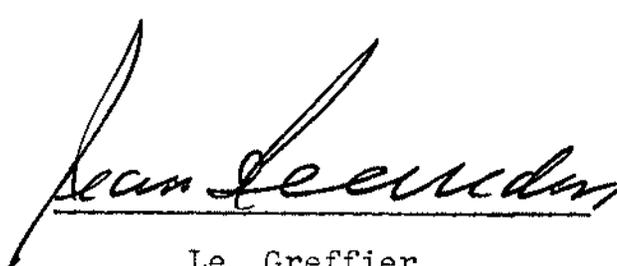
ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

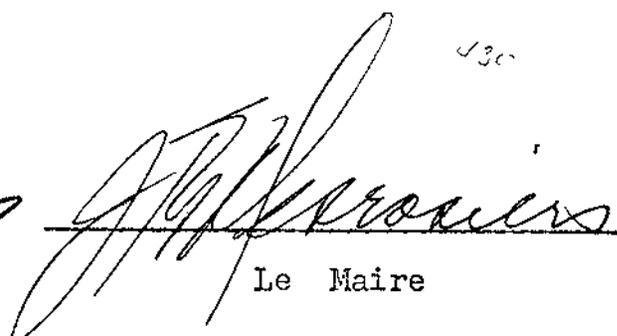
- a) Monsieur Henri Lemire, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;
- b) Monsieur Conrad Grenier, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

ET LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 5 octobre 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénai

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption  
procès  
verbal

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

70-248

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 21 septembre 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 21 septembre 1970

PRESENTS:

Monsieur le Maire-Suppléant: Jean-Paul Lavergne

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénai

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur M. Ronald Marcoux

Loisirs  
RE:  
Budget  
&  
Gourets  
(hockey)

10 Les membres du Conseil recommandent au gérant, M. Roland Desaulniers, de rencontrer M. Guy Métivier, directeur du Service des Loisirs et de l'informer de la position du Conseil concernant son budget, ainsi que de l'achat de hockeys (gouret) pour les clubs de calibre mineur.  
Monsieur le conseiller Martin Bergeron suggère plutôt que les membres du Conseil rencontrent le chef de service concerné.

Congrès:  
Ingénieurs-  
Estimateurs  
municipaux

20 Les membres du Conseil autorisent l'Ingénieur, M. Roland Marcoux, à assister au congrès des Ingénieurs Municipaux.  
Aussi, autorisent l'Estimateur, M. Jacques Bettez, à assister au congrès des Estimateurs Municipaux.

Enlever  
policiers:  
trafic  
dimanche  
matin

30 Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police d'enlever les policiers qui font le trafic le dimanche matin, aux endroits suivants: coin du Sanctuaire et Notre-Dame, Notre-Dame face au terrain de stationnement, ainsi que coin Ste-Madeleine et du Sanctuaire, lesquels sont payés à temps supplémentaire.

(Signé) JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité

Adoption           Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
 rapport           Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
 comité  
 70-249           ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 21  
                   septembre 1970, soit et est adopté.

ADOPTE

## RAPPORT DE COMITE

Séance du 28 septembre 1970

PRESENTS:       Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
                   Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
                                   Sylvio Hénaiere  
                                   Jean-Paul Lavergne  
                                   Martin Bergeron  
                                   Rodrigue Lepage  
                                   Marcel Gervais  
                   ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

ABSENTS:       Messieurs l'ingénieur, M. Ronald Marcoux et Jean Beaudin,  
                   Greffier.

- 
- Achat           1o Les membres du Conseil annulent l'item UN (1) du Rapport de  
 de               Comité du 21 septembre dernier et recommandent plutôt l'achat  
 gourets       de hockeys (gourets), tel que recommandé par le directeur du  
 (hockey)       Service des Loisirs, M. Guy Métivier, pour les clubs de cali-  
 recommandé   bre mineur. Il devra être chargé un montant de \$ 5.00 par  
                   participant.
- Location       2o Les membres du Conseil recommandent la location pour CINQ  
 machine       (5) ans d'une machine comptabilité et gestion NCR, No. 400,  
 comptabilité   au coût de \$ 761.77 par mois, selon la soumission du 17 sep-  
 & gestion     tembre 1970.
- Echange       3o Les membres du Conseil acceptent de céder à la compagnie Si-  
 de partie      gama Ltée une partie de la subdivision 104 du cadastre 166,  
 de lot         mesurant 50 pieds de largeur par 660 pieds de profondeur,  
 entre         pour une superficie de 33,000 pieds carrés.  
 la             Aussi les membres du Conseil acceptent de la compagnie Siga-  
 municipalité   ma Ltée partie du lot 166 pour une superficie de 940 pieds  
 du Cap        carrés et partie du lot 164 pour une superficie de 1,610  
 et la         pieds carrés, totalisant 2,550 pieds carrés.  
 compagnie     La compagnie Sigama Ltée s'engage à payer le prix de CINQ  
 Sigama Ltée   SOUS (\$0.05) le pied carré pour la différence de superficie,  
                   soit 30,450 pieds carrés.  
                   La compagnie Sigama Ltée devra créer en faveur de la munici-  
                   palité une servitude d'aqueduc perpétuelle.  
                   Le tout tel que montré sur les plans préparés par le bureau  
                   de l'Ingénieur municipal.  
                   Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tel contrat.
- Assermenter   4o Les membres du Conseil recommandent au Greffier d'assermenter  
 matrone       la matrone au service de la Sûreté, à temps partiel.

Le Gérant municipal

(Signé) ROLAND DESAULNIERS, cga.,oma.

Adoption  
rapport  
comité  
70-250

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 28 septembre 1970, soit et est adopté en ajoutant les mots suivants à la fin de l'item UN (1): "Il devra être chargé un montant de \$ 5.00 par participant.

ADOPTE

Adoption  
liste  
de  
comptes  
70-251

Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros  
256-C comportant des dépenses de \$ 56,569.33  
257-C comportant des dépenses de 8,741.09  
258-C comportant des dépenses de 8,353.11  
Le tout formant un grand total de \$ 73,663.53  
soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Bref d'Assignment de Mlle Rita Héon, demanderesse, -vs- Cité du Cap-de-la-Madeleine, défenderesse;
- b) Requête: Chauffeurs de Taxis, Cité;
- c) Demande d'approbation d'un plan par Edouard Lair, a.g.;
- d) Lettre de Plaza Fusey Inc. RE: Bureau touristique
- e) Lettre de réclamation de Montambault Radio Taxi Enr., du 218 rue St-Philippe, Cap.;
- f) Lettre de remerciements des Jeunes Chambres de la Mauricie par son président régional, M. René Lepage, RE: Ouverture officielle de la semaine Jeune Chambre à Hôtel de Ville du Cap.;
- g) Lettre Régie des Alcools du Québec RE: Transfert permis Emilien St-Arnaud, "Marché Fusey Inc."

AFFAIRES NOUVELLES:

Sympathies  
70-252

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

- a) Mme Délipha Auclair, Prop. par le cons. Lionel Rheault;
- b) Mme Alphonse Beaumier, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;
- c) Mons. Gaston Brousseau, Prop. par le cons. Lionel Rheault;
- d) Mme Ls.-Philippe Gagnon, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne;
- e) Mme Edouard Loranger, Prop. par le cons. Lionel Rheault;
- f) Mons. Antonio Bisson, Prop. par le cons. Lionel Rheault;
- g) Mons. Clément Roberge, Prop. par le cons. Lionel Rheault;
- h) Mons. Diascoride St-Pierre, Prop. par le cons. Lionel Rheault.

ET profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan  
No. D-2555  
Edouard

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du

Lair, a.g. lot 561, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du  
 accepté. Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain,  
 soit et est accepté.

70-253

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 12  
 septembre 1970 et portant le numéro D-2555.

ADOPTE

Appui du  
 Conseil

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

RE: "Alerte  
 à la Drogue"

ET RESOLU: Que les membres du Conseil appuient fortement le  
 mémoire du comité conjoint "Alerte à la Drogue", lequel sera  
 présenté à la Commission Fédérale d'Enquête sur l'utilisation  
 non-médicale des drogues.

70-254

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Vente  
 à  
 Roland  
 Gélinas,  
 du Cap;  
 Terrain  
 en front  
 rue

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de ven-  
 dre à Monsieur Roland Gélinas, du 645, rue Barkoff, en la Cité  
 du Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour le prix de HUIT SOUS  
 (\$ 0.08) le pied carré, un terrain ou emplacement situé en front  
 de la rue Dessureault, en la Cité, de forme rectangulaire,  
 mesurant mesure anglaise, cent (100) pieds de front par environ  
 trois cents (300) pieds de profondeur, connu et désigné comme  
 faisant partie du lot numéro suivant:

Dessureault,  
 par la  
 Cité

- 1) Une partie du lot numéro quatre cent vingt-quatre-A (P-424-  
 A) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du  
 Cap-de-la-Madeleine, comté Champlain, et borné comme suit:
- En front, vers le nord-ouest, sur une largeur de cent  
 (100) pieds par le lot de cadastre quatre cent vingt-  
 quatre-A-1, (424-A-1) étant la rue Dessureault;
  - En profondeur, vers le sud-est, sur la même largeur,  
 par la balance du terrain portant le numéro partie qua-  
 tre cent vingt-quatre-A (P-424-A), appartenant à la Cité;
  - D'un côté, vers le nord-est, par une partie du lot quatre  
 cent vingt-quatre-A (P-424-A) appartenant à la Cité, et  
 de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le lot portant  
 le numéro de subdivision A-trois (A-3) du cadastre qua-  
 tre cent vingt-quatre (424).

70-255

Le tout formant une superficie d'environ 30,000 pieds carrés

- 2) Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le  
 contrat à intervenir devra comporter les conditions spécia-  
 les suivantes, savoir:

- a) Que le terrain vendu ne serve que pour des fins indus-  
 trielles seulement;
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout,  
 c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu,  
 en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité;
- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à  
 construire dans un délai d'une année de la date de la  
 vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il  
 poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construi-

rait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité, en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice, aux frais de l'acquéreur si nécessaire;

- d) La venderesse déclare être propriétaire du susdit immeuble, et ne fournira pas copies de ses titres, non plus que de certificat de recherches.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage ou de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur.

- 3) Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, et à en recevoir le prix.

ADOPTE

Achat par  
la Cité  
de lots  
appartenant  
à Claude  
G. Lajoie  
Ltée  
et à  
Benoit  
Gagnon.

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acquièrent de Claude G. Lajoie Ltée ce qui suit:

Le lot de cadastre 545, subdivision 195

Le lot de cadastre 544, subdivision 59

Le lot de cadastre 544, subdivision .72

Cette acquisition est faite pour la somme de \$ 1.00

- QUE les membres du Conseil acquièrent de Monsieur Benoit Gagnon

Le lot de cadastre 545, subdivision 151

Le lot de cadastre 545, subdivision 155

Cette acquisition est faite pour la somme de \$ 1.00

- AUSSI les membres du Conseil acquièrent de M. Benoit Gagnon et Claude G. Lajoie Ltée:

Le lot de cadastre 545, subdivision 167

Le lot de cadastre 546, subdivision 191

Le lot de cadastre 546, subdivision 192

Le lot de cadastre 546, subdivision 196

- AINSI que la partie de terrain suivante:

Une partie du lot de cadastre 546, borné de la façon suivante:

- Au Nord, par le lot 546-191;
- Au Sud-Est, par les lots 546-180 et 546-181;
- Au Nord-Ouest, par le lot 546-163-1, appartenant à la fabrique Ste-Bernadette, et
- Au Sud-Ouest, par le lot 546-151, appartenant à la Cité.

Cette acquisition est faite pour la somme de \$ 1.00

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tel contrat et le notaire François St-Arnaud, autorisé à la préparer.

ADOPTE

Terrain  
vendu par  
Cité pour  
taxes, à  
Jérôme  
Jacob.

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soient et sont autorisés à signer le contrat de vente de terrain faite en vertu d'une adjudication pour taxes, le 14ième jour du mois de mars 1962.

Vendu sur Monsieur Gérald Gagnon et adjudgé à Monsieur Jérôme Jacob.

ADOPTE

70-256

*Adopté par 70-268*

70-257

Achat par la Cité d'un lot appartenant à M. Jourdain Bergeron, du Cap.  
70-258

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte de Monsieur Jourdain Bergeron de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le lot désigné comme étant:

Une partie de la subdivision du lot 38 cadastre originaire 143, mesurant 50 pieds de largeur par une profondeur de 79 pieds, le tout tel que montré par un liséré jaune sur un plan préparé par Monsieur Ronald Marcoux, Ingénieur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en date du 28 mai 1969.

- Borné au Sud-Ouest, sur une largeur de 50 pieds par une partie de la subdivision 37 du lot de cadastre 143, appartenant à la Cité;
- Borné au Nord-Est par le lot de la subdivision 403 cadastre 134, appartenant à la Cité et étant la rue Père Richard;
- Borné au Sud-Est sur une profondeur de 79 pieds par une partie du lot 143, subdivision 38, appartenant au vendeur; et
- De l'autre côté, sur la même profondeur, par la balance du Lot P-143 subdivision 38, appartenant aussi au vendeur.

Le tout formant une superficie d'environ 3,950 pieds carrés.

Cette acquisition est faite en considération de la somme de UN DOLLAR (\$ 1.00).

Ce contrat devra comprendre les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tel contrat et le notaire Réjean Giroux, autorisé à le préparer.

ADOPTE

Noms de rues:  
GOUIN,  
PARENT  
et  
FRONTENAC.  
70-259

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 545-196, 545-195 et 544-93, portera à compter de ce jour le nom de GOUIN, en l'honneur de l'ex-Premier Ministre de la Province de Québec, sire Lomer Gouin, (1905-1920).

- QUE la rue portant le numéro de cadastre 545-250, portera à compter de ce jour le nom de PARENT, en l'honneur de l'ex-Premier Ministre de la Province de Québec, l'honorable S.N. Parent, (1900-1905).
- QUE la rue portant les numéros de cadastre 545-183 et 546-197, portera à compter de ce jour le nom de FRONTENAC, en l'honneur du Comte Louis de Frontenac, gouverneur français, (1672-1682) et (1689-1698).

ADOPTE

Achat par la Cité de la propriété

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: unanimement: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acquiert de la Corporation de Disposition des Biens de la Couronne, la propriété décrite au dossier L.B. 24941, aux termes et

décrite  
au dossier

conditions définis audit dossier, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie.

L.B.  
24941.

Que le Maire et le Greffier soient, par la présente, autorisés à signer conjointement tous les documents nécessaires à ladite transaction, dès que la Commission municipale de Québec aura autorisé l'engagement de crédit à cette fin.

70-260

ADOPTE

Proposé, Appuyé et unanimement

Félicitations au  
Maire  
J.-Réal  
Desrosiers.

RESOLU: Que Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sont heureux d'offrir leurs plus sincères félicitations à son honneur le maire J.-Réal Desrosiers, nouvellement élu au poste de Président de l'Union des Municipalités du Québec.

70-261

Messieurs les conseillers lui souhaitent, en leur nom et au nom de la population qu'ils représentent, un règne des plus fructueux qui bénéficiera aux municipalités du Québec, et tout particulièrement à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Jean Beaudin J. Desrosiers  
Le Greffier Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 19 octobre 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption  
procès  
verbal  
70-262

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 5 octobre 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 5 octobre 1970

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Soumissions: 1o Ouverture de soumissions pour l'achat d'un camion P.V.B.27,500 lbs (spécifications C-70-1) ainsi qu'un épandeur de marque La-rochelle, 5.5. verges cubes, monté sur le camion.

<u>SOUMISSIONNAIRES</u>		<u>PRIX F.A.B.</u>
&	Matte Automobile Inc.	\$ 8,875.00
épandeur	Garage Charest Inc.	8,550.00
	Trois-Rivières Chrysler Ltée	8,468.27

Les membres du Conseil recommandent l'achat du camion et de l'épandeur de la maison Trois-Rivières Chrysler Ltée.

Soumissions: 2o Les membres du Conseil acceptent la soumission de la compagnie Egout et Massicotte & Fils Ltée, en date du 24 septembre 1970, concernant les taux pour l'outillage et la main-d'oeuvre pour des travaux de construction de conduites d'égout et d'aqueduc, sur la rue Sauvageau, pour un montant n'excédant pas les pré-

visions du règlement concerné.

Engagement: 30 Les membres du Conseil ratifient l'engagement à temps partiel  
C. Baribeau, de Messieurs Clément Baribeau, \$ 25.00 par semaine, et Arthur  
A. St-Louis St-Louis, \$ 1.75 l'heure, pour le service des Loisirs.

Réclamation: 40 Les membres du Conseil ne recommandent pas un remboursement  
Albert de taxes dans le cas de M. Albert Rousseau (requête 29 sep-  
Rousseau tembre 1970), considérant que la municipalité n'a pas spéci-  
fiquement de taxe de vidanges.

Salaire: 50 Les membres du Conseil ne recommandent pas de changement de  
J.-P. Ringuet salaires dans le cas du sergent-détective Jean-Paul Ringuet.

Soumissions: 60 Ouverture de soumissions pour l'achat d'environ 170 gallons  
Achat d'Antigel.

Antigel

SOUSSIONNAIRES	PRIX	PRIX au GALLON
	au GALLON	ACHAT au BARIL
Sirois Auto	\$ 2.12	\$ 1.87
3-Rivières Auto Acc.	\$ 2.05	\$ 1.80
Delisle Ltée	\$ 2.38	\$ 1.95
Cap Auto Electric	\$ 2.23	\$ 1.95
Jacques Auto Enr.	\$ 2.24	\$ 1.85

Les maisons Battery Electric Ltée et Lynn MacLeod Auto ont répondu qu'elles ne pouvaient pas soumissionner.

Les membres du Conseil recommandent l'achat de l'Antigel de la maison Jacques Auto Enr.

Voeux RE: 70 Les membres du Conseil autorisent la publication de voeux  
50 ans du (un quart de page) dans le journal Le Nouvelliste, à l'occa-  
Nouvelliste sion de leur cinquantième (50e) anniversaire de fondation.

C.Culturel: 80 Les membres du Conseil recommandent de prêter le Centre Cul-  
Fête Travail turel au Conseil du Travail de Trois-Rivières et Cap-de-la-  
1971 Madeleine, pour la journée de la Fête du Travail 1971.

Rue St-Paul 90 Les membres du Conseil ne recommandent pas l'ouverture de la  
rue St-Paul à la rue Père Castonguay.

(Signé)

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

Adoption  
rapport  
comité  
70-263

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 5 octobre 1970, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption  
listes  
de  
comptes  
70-264

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

259-C comportant des dépenses de \$ 184,184.27

260-C comportant des dépenses de 22,128.54

261-C comportant des dépenses de 23,992.35

262-C comportant des dépenses de 5,796.57

Le tout formant un grand total de \$ 236,101.73

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

## CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de la Municipalité de St-Louis de France RE: Boulevard Mauricien;
- b) Avis de responsabilité de M. Lucien Provencher, du 40 rue D'Ailleboust;
- c) Avis de responsabilité de M. Raymond Kean, du 104 rue Massicotte;
- d) Demande d'approbation d'un plan par M. Edouard Lair, a.g.

## AFFAIRES NOUVELLES:

Sympathies  
70-265

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

M. Napoléon Duhaime,	Prop. par le cons.	Martin Bergeron;
M. J.-Emile Thériault,	Prop. par le cons.	Sylvio Hénaire;
M. Joseph Mongrain,	Prop. par le cons.	Sylvio Hénaire;
Mlle Marie Hamelin,	Prop. par le cons.	Sylvio Hénaire;
Mme Adelard Dumas,	Prop. par les cons.	Martin Bergeron et Lionel Rheault
Mme L.-O. Trottier,	Prop., appuyé et résolu à l'unanimité	

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan  
No. D-2628  
Edouard  
Lair, a.g.  
accepté  
70-266

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 424-A, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 9 octobre 1970 et portant le numéro D-2628.

ADOPTE

Emprunt  
au fonds  
roulement  
RE: Achat  
Camion  
et  
Epandeur  
70-267

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Commission municipale de Québec l'autorisation d'emprunter au fonds de roulement municipal, un montant de \$ 9,145.74 pour l'achat d'un camion de 27,500 lbs avec épandeur 5.5 verges cubes, lequel montant sera remboursé sur une période de cinq (5) ans, à compter de l'année 1971.

ADOPTE

Achat  
par Cité  
de lots  
de  
Claude  
G. Lajoie  
Ltée

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acquièrent de Claude G. Lajoie Ltée ce qui suit:

Le lot de cadastre 545, subdivision 195

Le lot de cadastre 544, subdivision 72

Cette acquisition est faite pour la somme de \$ 1.00

et de QUE les membres du Conseil acquièrent de Monsieur Benoit Gagnon:  
 Benoit Le lot de cadastre 546, subdivision 197  
 Gagnon Le lot de cadastre 546, subdivision 204  
 Le lot de cadastre 545, subdivision 196  
 70-268 Le lot de cadastre 545, subdivision 183

Cette acquisition est faite pour la somme de \$ 1.00

AUSSI les membres du Conseil acquièrent de M. Benoit Gagnon et Claude Lajoie:

Le lot de cadastre 546, subdivision 191  
 Le lot de cadastre 546, subdivision 192  
 Le lot de cadastre 546, subdivision 196

ainsi que la partie de terrain suivant:

Une partie du lot de cadastre 546, borné de la façon suivante:

- Au Nord par le lot 546-191;
- Au Sud-Est par le lot 546-151;
- Au Sud-Ouest par le lot 546-163-1 appartenant à la fabrique Ste-Bernadette;
- Au Nord-Est par le lot 546-181.

Cette acquisition est faite pour la somme de \$ 1.00

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tel contrat et le notaire François St-Arnaud, autorisé à le préparer.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution No. 70-256.

ADOPTE

Décès du Proposé, Appuyé et Résolu unanimement  
 Dr. Ls.-P. Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine  
 Lacoursière ont appris, avec regret, le décès de M. Louis-Philippe Lacour-  
 re, Maire sière, premier magistrat de la municipalité de Shawinigan Sud.  
 Shawinigan Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseil-  
 Sud. lers offrent aux membres du Conseil de Shawinigan Sud et tout  
 70-269 particulièrement aux enfants de M. Lacoursière, leurs plus sin-  
 cères condoléances.

ADOPTE

Décès du Proposé, Appuyé et Résolu unanimement  
 Ministre Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine  
 Pierre ont appris, avec regret, le décès tragique de M. Pierre Laporte,  
 Laporte Ministre du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration.  
 70-270 Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseil-  
 lers expriment leurs vives sympathies à l'honorable Premier Mi-  
 nistre, ainsi qu'à son Conseil des Ministres et aux membres de  
 l'Assemblée Nationale, et tout particulièrement à Madame Pierre  
 Laporte et à ses enfants, leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

M. Martin Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Bergeron: Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
 Maire- ET RESOLU: Que M. le conseiller Martin Bergeron soit et est  
 Suppléant nommé "Maire-Suppléant" pour le prochain terme de 4 mois.  
 70-271 La présente résolution prendra effet à compter du 1er novembre  
 1970.

Fonds           Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
roulement   Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
à  
\$ 500,000.  
adopté

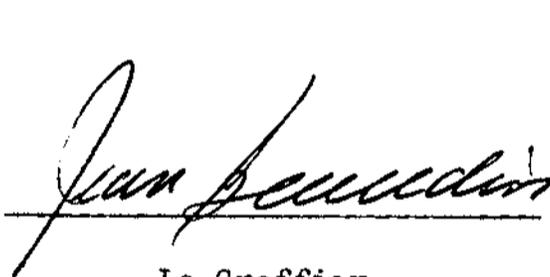
ET RESOLU: Que le règlement portant le numéro 464-A  
intitulé:

70-272       "REGLEMENT PORTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICI-  
              PALITE A \$ 500,000.00"

soit et est adopté.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
\_\_\_\_\_  
Le Greffier

  
\_\_\_\_\_  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 26 octobre 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption  
procès  
verbal  
70-273

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 19 octobre 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

#### RAPPORT DE COMITE

Séance du 19 octobre 1970

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Soumissions  
publiques

1o Les membres du Conseil recommandent au Greffier de faire la demande de soumissions publiques pour la construction de conduites d'égout et d'aqueduc, tel que prévu au règlement No. 507.

Entretien  
RE: Boul.  
Mauricien

2o Les membres du Conseil ne recommandent pas l'entretien du chemin conduisant au boulevard Mauricien de St-Louis de France, considérant que ce chemin n'est pas la propriété de la Municipalité.

3o Rapport d'ouverture de soumissions pour l'achat de

Diverses

a) BUNKER No. 4

soumissions:

SOUSSIONNAIRES

PRIX

REMARQUE

Charbonnerie Champlain Ltée \$ 0.1295

plus \$ 0.25¢

Messieurs J.-Guy Cossette, Jules Milette, Claude Lamoureux, H.-Paul Hébert, Gilbert Biron, Gérard Daviau, Jules Landry, J.-Marie Mathieu et Florent Roof n'ont pas répondu à cette demande.

Les membres du Conseil accordent la soumission à Charbonnerie Champlain Ltée.

c) HUILE A CHAUFFAGE No. 2

SOUMISSIONNAIRES	PRIX	REMARQUE
Charbonnerie Champlain Ltée	\$ 0.1369¢	-
Benoit Hélie	0.145 ¢	-
Arthur Thomas	Nil	-
Les Pétroles Irving Ltd.	0.1260¢	-
Jules Milette	0.155 ¢	-

La soumission de Robert Custeau a été déposée au bureau du Greffier 5 jours en retard.

Messieurs Gérard Daviau, Jules Landry, J.-Louis Gagnon, Gilbert Biron, Florent Roof, J.-Marie Mathieu, H.-Paul Hébert et J.-Guy Cossette n'ont pas répondu à cette demande.

Les membres du Conseil accordent la soumission à Les Pétroles Irving Ltd.

d) GAZ PROPANE

SOUMISSIONNAIRES	PRIX	REMARQUE
Superior Propane Ltd.	\$ 0.1675¢	-
City Gas Propane	0.1700¢	-

Gaz Propane de Marieville n'a pas répondu à cette demande.

Les membres du Conseil accordent la soumission à Superior Propane Ltd.

e) GROS SEL de VOIRIE

SOUMISSIONNAIRES	PRIX	REMARQUE
Sel Iroquois Ltée	\$ 17.30	la tonne
Canadian Salt Co.	13.25	la tonne
Domtar Chemicals Ltd.	13.40	la tonne

Les membres du Conseil accordent la soumission à Canadian Salt Co.

Maire et 40 Les membres du Conseil autorisent son honneur le Maire à s'informer auprès de la direction de la Protection Civile avant d'accepter l'offre de leurs matériels.

Canadian 50 Les membres du Conseil recommandent au Trésorier municipal de communiquer avec la compagnie Canadian Converters Ltd. (Tooke) concernant le contrat avec la Municipalité.

Circuit 60 Les membres du Conseil acceptent le nouveau circuit d'autobus tel que montré sur un plan préparé par la compagnie de Transport St-Maurice et soumis par le Gérant Municipal aux Membres du Conseil.

(Signé) JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité

Adoption rapport comité 70-274  
 Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
 Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
 ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 19 octobre 1970, soit et est adopté, en suspendant le paragraphe "b" de l'article 3, jusqu'à la prochaine séance, et en apportant une correction à l'article 4.

ADOPTE

Adoption listes de comptes 70-275  
 Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
 Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
 ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

263-C	comportant des dépenses de	\$ 56,686.73
264-C	comportant des dépenses de	22,615.69
265-C	comportant des dépenses de	<u>9,665.86</u>

Le tout formant un grand total de \$ 88,968.28  
 soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de Monsieur Paul Michaud, a.g., RE: Projet de subdivision lot 410;

AFFAIRES NOUVELLES:

Sympathies 70-276  
 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

Mme Rodolphe Leclerc, Prop. par le cons. Martin Bergeron;  
 Mme Richard Beaumier, Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;  
 Mme Edouard Charpentier, Prop. par le cons. Marcel Gervais;  
 Mme Lorenzo Bourque, Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;  
 Mme Arsène Frenette, Prop. par le cons. Lionel Rheault;  
 M. Anthony Villemure, Prop. par le cons. Martin Bergeron.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan No. 70-234  
 Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
 Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

Paul Michaud, a.g. 70-277  
 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot No. 410, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 21 octobre 1970, et portant le numéro 70-234.

ADOPTE

Services Techniques en Eau Souterraine. Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les services de la firme "Services Techniques en Eau Souterraine Inc." soient retenus pour une étude hydrogéologique.

70-278 Les clauses du contrat devant être approuvées par l'office de Planification du Québec et par le Ministère de l'Expansion Economique Régionale.

Les paiements seront conformément subordonnés aux conditions stipulées au projet No. 64,413, du Ministère de l'Expansion Economique Régionale.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tel contrat.  
ADOPTE

Tronçon de voie publique à compléter. 70-279  
ATTENDU QU' il existe un tronçon de voie publique à compléter sur une longueur d'environ 4,000 pieds pour réunir la route dite du Rang St-Malo au Rang des Grandes Prairies à Ste-Marthe;  
ATTENDU QUE ce tronçon est situé à l'extrémité EST, mais à l'intérieur des limites du Cap-de-la-Madeleine et constituera une fois complété, une route de ceinture et de dégagement via la route 2 et les routes 19-A et 19-B;

ATTENDU QU' une école polyvalente régionale et un centre d'apprentissage érigés à proximité de cette voie sont actuellement en opération, et son parachèvement faciliterait grandement la circulation des nombreux autobus scolaires en provenance des paroisses situées au Nord et à l'Est du Cap-de-la-Madeleine; il est

Proposé et Appuyé unanimement que:

CONSIDERANT QU' il devient d'intérêt public que ce tronçon à caractère régional soit complété dans le plus bref délai possible, nous prions l'honorable Ministre de la Voirie du Québec d'en autoriser le parachèvement, soit en faisant exécuter les travaux ou en subventionnant la Cité du Cap-de-la-Madeleine qui les exécutera sans délai.

ADOPTE à l'unanimité

Voeux de félicitations à M. Jean Drapeau, 70-280  
Proposé, Appuyé et Résolu à l'unanimité  
QUE les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sont heureux d'offrir leurs plus chaleureuses félicitations à Monsieur Jean Drapeau, réélu Premier Magistrat de la Ville de Montréal, par une éclatante victoire, ainsi qu'à tous les membres du Parti Citivique.

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers leur souhaitent un règne des plus fructueux pour toute la durée de leur prochain terme.  
ADOPTE

Règlement 326-H RE: Code de Construction 70-281  
Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
ET RESOLU: Que le règlement No. 326-H amendant le règlement 326, concernant le Code de Construction, soit et est adopté.

En amendement, il est

Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
QUE les montants soient changés audit règlement par les suivants:

Paragraphe A: \$ 1.00 du 1,000 pieds cubes;  
 : 0.50¢ du 1,000 pieds cubes additionnels;  
 : 5.00 par logement.

Paragraphe B: \$ 5.00 par 10,000 pieds cubes ou moins;  
 : 0.50¢ par 1,000 pieds cubes additionnels;  
 : 0.25¢ par 1,000 pieds cubes additionnels.  
 (Industrie)

Pas de secondeur à l'amendement.

Proposition principale ADOPTEE.

Règlement No. 505  
 RE: Emprunt  
 70-282

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
 ET RESOLU: Que le règlement No. 505 autorisant un emprunt de \$ 117,000.00, pour des travaux de forage et de construction de cinq (5) puits artésiens, soit et est adopté.

ADOPTE

Assemblée publique  
 RE: Règlement No. 505: Emprunt.  
 70-283

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
 ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, pour MERCREDI, le 4 novembre 1970, entre SEPT (7) et NEUF (9) heures P.M., relativement à l'adoption du règlement No. 505, au montant de \$ 117,000.00, pour le forage et la construction de cinq (5) puits artésiens.

Le tout conformément à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE

Avis de Motion  
 70-284

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

" REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE POUR AMENDER LA ZONE R-C, SECTEUR 16, AFIN DE CREER UNE ZONE R-A, ET AUSSI POUR AMENDER LA ZONE A- SECTEUR 9, ET AFIN DE CREER UNE ZONE COMMERCIALE, ET POUR TOUTES AUTRES CONSIDERATIONS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 26 ième jour du mois d'octobre 1970.

(Signé)

MARCEL GERVAIS

Conseiller de la Cité du  
 Cap-de-la-Madeleine.

Avis de Motion  
 70-285

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

" REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 309, CONCERNANT LES TAXIS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 26ième jour du mois d'octobre 1970.

(Signé)

JEAN-PAUL LAVERGNE  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

PROCLAMATION

par son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

de

LA SEMAINE DE LA CAISSE POPULAIRE

au

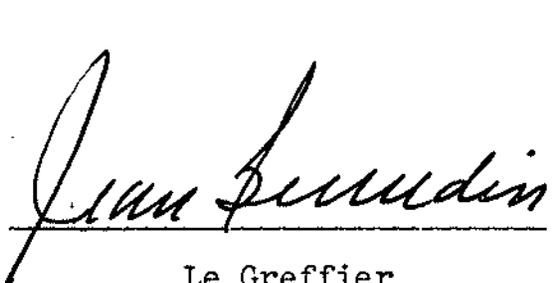
CAP-DE-LA-MADELEINE

SEMAINE DU 27 au 31 OCTOBRE 1970

---

---

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 2 novembre 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Adoption:  
procès  
verbal  
70-286

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 26 octobre 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 26 octobre 1970

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais  
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers  
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

- Engagement: 1o Les membres du Conseil recommandent l'engagement de M. François Fortier comme mécanicien au garage municipal, aux conditions stipulées à la Convention Collective de Travail.
- Confection 2o Les membres du Conseil recommandent à l'estimateur permanent de prévoir, pour l'année 1971, la confection de rôles supplémentaires tous les trois (3) mois.
- Taxe d'eau 3o Les membres du Conseil recommandent au Trésorier municipal de percevoir la taxe d'eau pour les loyers érigés dans les sous-sols. Le tout conformément à l'avis légal de Me Guy Lebrun, en date du 23 octobre 1970.
- et
- Problème: Aussi, les membres du Conseil autorisent Me Guy Lebrun et logements dans l'Inspecteur en Bâtiment à faire de nouvelles tentatives à caves. la Cour Municipale concernant le problème des occupations illégales pour les logements dans les caves.

- Colloque  
RE: Terrains  
de jeux
- 40 Les membres du Conseil autorisent le directeur du Service des Loisirs à se rendre à un colloque québécois sur l'orientation des terrains de jeux, lequel sera tenu à Victoria-ville.
- Tarif  
RE: cours  
céramique:
- 50 Les membres du Conseil recommandent au directeur du Service des Loisirs de hausser les prix de participation en ce qui concerne les cours de céramique, ou bien, que le professeur accepte le montant de \$ 115.00 pour donner cesdits cours.
- Achat de  
gants pour  
Polices
- 60 Les membres du Conseil acceptent le prix soumis par la Maison Croteau pour l'achat de 37 paires de gants pour le département de la Police, au prix de \$ 3.56 la paire.  
La Maison Brunelle ayant soumissionné pour un prix de \$ 4.60 la paire.
- Règlement:  
Salles de  
danse.
- 70 Les membres du Conseil recommandent de s'informer dans les autres Municipalités concernant le règlement des salles de danse.
- Lettre RE:  
Directeur  
Police
- 80 Les membres du Conseil recommandent de porter à l'étude la lettre du Directeur de Police, Monsieur Guy Blanchet, concernant l'achat d'équipement pour le contrôle des foules.

(Signé)

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

Adoption  
rapport  
comité  
70-287

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 26 octobre 1970, soit et est adopté.

ADOPTÉ

## CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

Lettre de réclamation de Mlle Rita Gosselin, du 46, rue Ste-Madeleine, Cité.

## AFFAIRES NOUVELLES:

Sympathies  
70-288

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

Mme Napoléon Tétreault, Prop. par le cons. Sylvio Hénairé,  
Mme Henri Rocheleau, Prop. par le cons. Martin Bergeron et  
M. Ferdinand Laroche, Appuyé par le cons. Marcel Gervais  
Prop. par le cons. Martin Bergeron

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTÉ

Contrat  
notarié  
RE:  
Vente  
immeuble

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

Il a été unanimement RESOLU:-

1- QUE conformément à l'acte de bail et option consenti par la Cité du Cap-de-la-Madeleine à Laurentide Nickel and Alloys

par  
Cité  
à  
Laurentide  
Nickel  
and  
Alloys  
Company  
Ltd.

70-289

Company Ltd. par acte devant Me Albéric Roy, notaire, le 10 juin 1960 et dont copie a été enregistrée à Ste-Geneviève de Batiscan le 6 juillet 1960, sous le numéro 178526 et à l'acte de bail et promesse de vente consenti par la Cité du Cap-de-la-Madeleine à Laurentide Nickel and Alloys Company Ltd. par acte devant Me Albéric Roy, notaire, le 11 décembre 1962 et dont copie a été enregistrée à Ste-Geneviève de Batiscan le 14 décembre 1962 sous le numéro 189564, la Cité du Cap-de-la-Madeleine vend, cède et transporte avec garantie de droit, franc et quitte de tous privilèges, charges ou hypothèques quelconques à:- Laurentide Nickel and Alloys Company Ltd., l'immeuble ci-après décrit et désigné, savoir:-

DESIGNATION

Un immeuble situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (Maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE QUATRE (P. 554), ledit immeuble étant de figure irrégulière et borné vers l'Ouest par la rue Boucher (ligne cf du plan annexé à l'acte de vente), au Nord par le lot 553 dudit cadastre du Cap-de-la-Madeleine (ligne ef), à l'Est par la voie ferrée du Chemin du Canadien Pacifique (ligne Ed) et au Sud par une autre partie du lot originaire numéro 554 demeurant la propriété de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et réservé comme emplacement d'une rue future le long de la rivière St-Maurice, mesurant, mesures anglaises, quatre cent soixante-dix pieds (470') en sa ligne cd du plan annexé aux présentes, environ sept cent douze pieds (712') à l'ouest le long de la rue Boucher (ligne cf), environ sept cent vingt-cinq pieds (725') au nord (ligne ef) et environ huit cent soixante-quinze pieds (875') à l'Est (ligne ed). Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2- QUE cette vente soit consentie pour et en considération de la somme de CINQUANTE DEUX MILLE HUIT CENTS dollars (\$ 52,800.00) dont partie a été payée comptant avant ce jour et dont le solde devra être payé comptant lors de la signature de l'acte de vente à intervenir, y compris les intérêts courus.

3- QUE cette vente est consentie à la condition que la Banque d'Expansion Industrielle consente, par le contrat de vente à intervenir ou par tout autre contrat, à donner une main-levée de tous droits ou privilèges qu'elle peut posséder sur l'immeuble ci-dessus désigné.

4- QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine libère l'acquéreur de l'obligation de se servir de ces terrains que pour des fins industrielles seulement. Que cette libération n'ait effet que contre la partie expropriée par le Ministère de la Voirie de la Province de Québec.

5- QUE son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et que le Gref-

fier, Monsieur Jean Beaudin, soient par les présentes, autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

6- QUE dans tel contrat, son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et le Greffier Jean Beaudin, soient autorisés à recevoir les sommes pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et à donner bonne et valable quittance finale.

7- QUE par les présentes, la Cité du Cap-de-la-Madeleine ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits J.-Réal Desrosiers et Jean Beaudin pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

ADOPTE

Soumission Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
Cie de Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Construction ET RESOLU: Que la soumission de la compagnie Dollard Construc-  
Dollard Ltée. tion Ltée, en date du 2 novembre 1970, au montant de \$ 27,895.54  
acceptée. soit et est acceptée.

70-290 Les travaux devant être exécutés conformément aux devis et cahiers des charges préparés par l'ingénieur de la Municipalité.

ADOPTE

Plan Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
D-2634 Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Edouard ET RESOLU: Que le plan montrant la resubdivision d'une partie  
Lair, a.g. du lot 143-37, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant  
accepté Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Cham-  
plain, soit et est accepté.

70-291

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 30 octobre 1970, et portant le numéro D-2634.

ADOPTE

Quittance Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE.  
et Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
main-levée ET RESOLU: Qu'une quittance et main-levée soient données à la  
à Mur-Ren compagnie "Mur-Ren Textiles" pour un montant de \$ 3,495.29 pour  
Textiles. les sommes dues à la Municipalité du Cap-de-la-Madeleine, en da-  
70-292 te du 31 octobre 1970.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer quittance et main-levée.

Les frais du notaire seront entièrement à la charge de la compagnie Mur-Ren Textiles.

ADOPTE

Ministère Considérant que la Municipalité du Cap-de-la-Madeleine n'a pas  
de la de revenus suffisants pour prévoir à son budget un montant de  
Santé \$ 20,000.00 annuel devant être remboursé au Ministère de la San-  
du té du Québec, pour payer une dette antérieure à l'année 1960, il  
Québec est

70-293

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que ce Conseil s'engage à rembourser, sans intérêt, au Gouvernement du Québec, un montant de \$ 10,000.00 par année pour les dix-neuf (19) premières années et \$ 7,759.37 pour la vingtième (20) année, pour payer la somme de \$ 197,759.37 due au Ministère de la Santé du Québec, représentant les arrérages sur les allocations sociales versées, dans le passé, sous forme d'aide aux nécessiteux, et ce, à compter de 1971. ADOPTE

Félicitations aux nouveaux Maires et leur équipe

Proposé, Appuyé et Résolu à l'unanimité  
QUE les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sont heureux d'offrir leurs plus sincères félicitations à Messieurs Gilles Beaudoin, de Trois-Rivières, Me Robert-Louis Gouin, Trois-Rivières Ouest, Dominique Grenier, Shawinigan, Jean-Marie Lafontaine, Grand'Mère et Henri Girard, Chicoutimi, nouvellement élus premiers Magistrats de leur Municipalité respective.

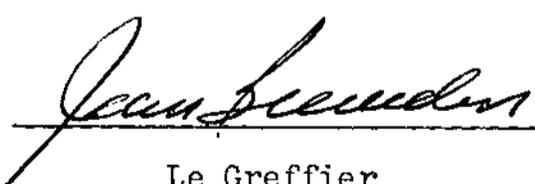
70-294

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers souhaitent aux nouveaux Maires et à toute leur équipe, un règne des plus fructueux. ADOPTE

Règlement 309-J RE:Taxis adopté 70-295

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
ET RESOLU: Que le règlement No. 309-J amendant le règlement No. 309 concernant les taxis, soit et est adopté. ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

PROCES VERBAL de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue MERCREDI, le 4 novembre 1970, entre SEPT (7) et NEUF (9) heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal, " Le Nouvelliste ", en anglais et en français, en date du 29 octobre 1970 et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, relativement au Règlement d'Emprunt No. 505, au montant de \$ 117,000.00 dollars, autorisant le forage et la construction de cinq (5) puits artésiens.

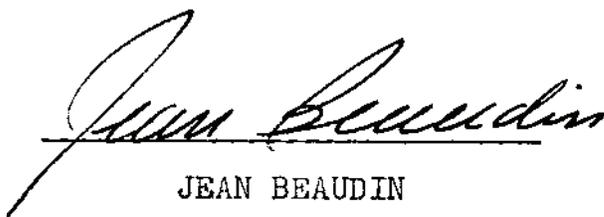
Présidée par Monsieur le conseiller Jean-Paul Lavergne, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7 heures p.m. précises.

Outre Monsieur le conseiller Jean-Paul Lavergne qui présidait, étaient aussi présents Monsieur le Maire J.-Réal Desrosiers et Monsieur le conseiller Sylvio Hénaire, ainsi que cinq (5) contribuables électeurs de la Cité.

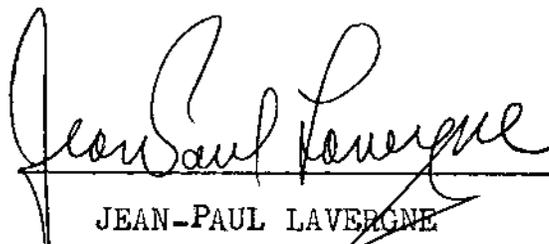
Lecture par le Greffier de la Cité, M. Jean Beaudin, agissant comme secrétaire de l'assemblée, de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et du règlement concerné.

A 9 heures précises, p.m., soit exactement deux (2) heures après l'ouverture de l'assemblée, personne n'ayant demandé que ledit règlement soit soumis aux électeurs pour approbation, le président de l'assemblée, en l'occurrence, Monsieur le conseiller Jean-Paul Lavergne, déclare donc que ledit règlement est réputé être approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5ième jour du mois de novembre 1970



JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine



JEAN-PAUL LAVERGNE  
Président de l'assemblée,  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 9 novembre 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Sylvio Hénai

Martin Bergeron

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

Résolution

No. 70-296

ET RESOLU: Que la séance régulière qui devait avoir lieu ce lundi, 9 novembre 1970, à 8 heures p.m., est ajournée à mardi, le 10 novembre 1970, à 8 heures p.m.

ADOPTE

*Jean Desrosiers*  
Le Greffier

*J. Desrosiers*  
Le Maire

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 10 novembre 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénai

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption

procès

verbal

70-297

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 2 novembre 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 2 novembre 1970

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénai

JEAN-PAUL LAVERGNE

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers  
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

- Règlementa-  
tion RE:  
Déménagement  
propriétés: 10 Les membres du Conseil recommandent à l'Inspecteur en Bâti-  
ment, M. Jacques Bettez, d'étudier la possibilité d'une cer-  
taine réglementation concernant le déménagement de proprié-  
tés, soit par un dépôt obligatoire ou tout autre suggestion  
valable, afin d'avoir un certain contrôle sur le transport  
de vieilles propriétés.
- Surveillance 20 Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police,  
Autobus M. Guy Blanchet, de faire porter une attention aux autobus  
scolaires qui klaxonnent et ce, à très bonne heure le matin,  
RE: Klaxon devant les propriétés où des étudiants doivent prendre place  
dans lesdits autobus.
- Patinoires 30 Les membres du Conseil acceptent la recommandation de M.  
extérieures: Guy Métivier concernant les patinoires extérieures pour la  
Saison saison 1970-71, en ajoutant trois (3) patinoires avec bandes  
1970-1971 basses aux endroits suivants: Une (1) au Parc des Oblats,  
une (1) à l'Académie Pierre Boucher et une (1) au Parc Des  
Chenaux.
- Barres jau- 40 Les membres du Conseil recommandent au Directeur de Police,  
nes Boul. M. Guy Blanchet, de faire peindre des barres jaunes sur le  
Des Prairies boulevard Des Prairies, à l'intersection de la rue Guilbert,  
RE: Traverse afin de permettre aux jeunes de traverser en toute sécurité.  
écoliers et Aussi de faire installer deux (2) enseignes conformes aux  
Enseignes normes de signalisation, identifiant cette dite traverse  
d'écoliers.
- R. Lepage & 50 Les membres du Conseil nomment, par les présentes, Mes-  
M. Gervais sieurs les Conseillers Rodrigue Lepage et Marcel Gervais,  
nommés au représentants de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au sein  
C.E.R.M. du Conseil Economique Régional de la Mauricie.

(Signé)

JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

Adoption  
rapport  
comité  
70-298

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le  
2 novembre 1970, soit et est adopté .

ADOPTE

Règlement  
d'Emprunt  
No. 505  
70-299

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique  
tenue le 4 novembre 1970 concernant l'adoption du règlement  
No. 505, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre  
des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption  
listes  
de  
comptes  
70-300

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

266-C	comportant des dépenses de	\$ 53,893.08
267-C	comportant des dépenses de	9,110.80
268-C	comportant des dépenses de	<u>143.66</u>

Le tout formant un grand total de \$ 63,147.54  
soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Demande d'approbation de 3 plans par M. Edouard Lair, a.g.;
- b) Lettre de la Régie des Alcools du Québec RE: Taverne Réginald Migneault;
- c) Lettre de M. Nestor Morissette, RE: Abri temporaire;
- d) Avis de responsabilité de M. Jacques Limoges, 1154 rue Thibeau
- e) Lettre de A.-L. Distribution Enr., 113 Vaillancourt, Cité, RE: permis aux livreurs de circulaires.

Sympathies  
70-301

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

M. Marcel Lepage,	Prop. par le Maire J.-Réal Desrosiers;
M. Emile Filteau,	Prop. par le cons. Martin Bergeron;
M. Gustave Catellier, Jr.	Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;
Mme Henri St-Ours,	Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;
M. Armand Beaumier,	Prop. par le cons. Martin Bergeron.

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan No.  
D-2663

Proposé par M, le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Edouard  
Lair, a.g.  
accepté.  
70-302

ET RESOLU: Que le plan montrant la resubdivision d'une partie du lot 551-153 à 551-157 inclusivement, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 9 novembre 1970, et portant le numéro D-2663.

Le tout, à la condition que cedit plan soit approuvé par l'ingénieur municipal.

ADOPTE

Plan No.  
D-2569

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Edouard  
Lair, a.g.  
accepté.  
70-303

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 556 et 557, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 26

octobre 1970, et portant le numéro D-2569.

Le tout, à la condition que cedit plan soit approuvé par l'ingénieur municipal.

ADOPTE

Plan No.  
D-2652  
Edouard  
Lair, a.g.  
accepté  
70-304

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 544, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 4 novembre 1970, et portant le numéro D-2652.

Le tout, à la condition que cedit plan soit approuvé par l'ingénieur municipal.

ADOPTE

Autorisation du  
Gérant  
nécessaire  
avant  
consulter  
conseiller  
juridique  
ou autre.

70-305

Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que les membres du Conseil demandent à tous les officiers municipaux d'obtenir l'autorisation du Gérant de la Cité avant de consulter, aux frais de la municipalité, le conseiller juridique ou tout autre spécialiste.

En amendement, il est

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

de changer les mots "officiers municipaux" par les mots "Directeur de Police".

Vote sur l'amendement:

POUR: Messieurs Sylvio Hénaire, Jean-Paul Lavergne, Martin Bergeron et M. Rodrigue Lepage.

CONTRE: Messieurs Lionel Rheault et Marcel Gervais.

Amendement ADOPTE sur division.

Location  
Gymnase  
et  
Centre  
Culturel  
70-306

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité autorisent la location du Gymnase et Centre Culturel municipaux pour des réunions familiales au coût suivant:

Gymnase municipal: \$ 25.00 par jour pour la durée de l'événement;  
Centre culturel : \$ 35.00 par jour pour la durée de l'événement.

ADOPTE

Emission  
obligations.  
70-307

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acceptent la soumission qui sera recommandée par le Ministère des Affaires Municipales de Québec, concernant l'émission d'obligations au montant de \$ 603,000.00

ADOPTE

Avis  
de  
motion

70-308

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

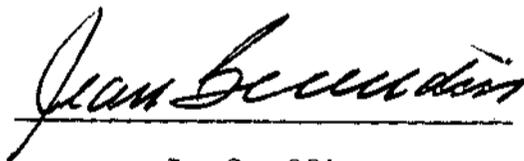
"REGLEMENT AMENDANT L'ARTICLE 11-12, PREMIER PARAGRAPHE DU REGLEMENT No. 495, CONCERNANT LA CIRCULATION".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 10ième jour du mois de novembre 1970.

(signé)

JEAN-PAUL LAVERGNE  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16 novembre 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès  
verbaux

70-309

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les procès verbaux des assemblées du Conseil, tenues les 9 et 10 novembre 1970, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 10 novembre 1970

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

1o

SOUSSIONS

Achat  
de  
8  
pneus

OUVERTURE DE SOUSSIONS PAR LE GREFFIER,

CE 10ième JOUR de NOVEMBRE 1970

en présence de, et: (Signé) Roland Desaulniers, Gérant

en présence de, et: (Signé) Jean-Pierre Roof, Acheteur

ACHAT de 8 PNEUS 7.35 x 14 x 6 plis - COMMERCIAL - NOIR  
PREMIERE QUALITE - NYLON - TUBELESS

SOUSSIONNAIRES	GROSS VEHICULE WEIGHT	MARQUE	PRIX CHACUN
Centre du Pneu Trot- tier Enr.	1450 lbs - 36	General Mo- tor	\$ 20.38
Magasin de Service Goodyear	1300 lbs - 45	Goodyear	\$ 31.05
Charles Turcotte & Fils Ltée	1580 lbs - -	B.F. Good- rich	\$ 23.69

Le Garage Charles Turcotte mentionne que c'est du 8 plis.

Parent & Lachance 1225 lbs - - Firestone \$ 38.00  
Tire Service Inc.

Le Garage Parent & Lachance mentionne que ce sont des pneus  
700 x 14 x 8 plis

Trois-Rivières Che- - - - Super Win- \$ 21.36  
vrolet Ltée vrolet Ltée terise

Trois-Rivières Che- - - - Uniroyal \$ 37.24  
vrolet Ltée vrolet Ltée

Trois-Rivières Chevrolet mentionne que ce sont des pneus  
700 x 14 x 6 plis.

Les membres du Conseil acceptent la soumission du Garage  
Charles Turcotte & Fils Ltée, considérant le "Gross Vehicule  
Weight."

- Partage RE: 20 Les membres du Conseil acceptent la liste des courtiers ayant  
Commissions droit au partage des commissions sur les primes d'assurances  
assurances générales, tel que présenté par le préposé, M. Philippe La-  
générales rivière, en date du 10 novembre 1970 et suggéré par le se-  
crétaire de l'association en date du 31 juillet 1970.  
La prime sera partagée pour l'année 1970 à part égale,  
soit 1/8 chacun.
- Demande RE: 30 Les membres du Conseil portent à l'étude la demande de A.-L.  
circulaires Distribution Enr.
- Abris 40 Les membres du Conseil recommandent à l'Inspecteur en Bâti-  
d'autos ments de faire respecter le règlement concernant les abris  
temporaires d'autos temporaires.
- 50 Les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine  
Achat acceptent d'acquérir de "Les Plateaux de la Ferté Inc.":  
terrain: Le lot de cadastre 559 - subdivision 142, pour une super-  
lot 559 superficie d'environ 20,000 pieds carrés. Le prix payé sera de  
RE: \$0.125¢ le pied carré.  
puits Le notaire Réjean Giroux est autorisé à préparer tel contrat.  
artésiens Le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer pour et  
au nom de la municipalité.
- Cadastre: 60 Les membres du Conseil autorisent M. Edouard Lair, a.g., à  
terrain procéder à la subdivision d'une partie du lot No. 559, sur  
lequel terrain il devra se construire un puits artésien.
- Construc- 70 Les membres du Conseil acceptent la soumission de la maison  
tion 5 puits R.J. Levesque, au montant de \$ 9,700.00 dollars chacun, pour  
artésiens la construction de cinq (5) puits artésiens.
- 80 Les membres du Conseil ne recommandent pas l'achat du réservoir  
Achat appartenant à la Charbonnerie Champlain pour un montant  
réservoir de \$ 200.00, mais recommandent au nouveau distributeur de  
respecter les clauses de la soumission.
- Spectacle 90 Les membres du Conseil ratifient la demande du Directeur de  
STAROVAN l'Arena, en date du 7 novembre 1970, au sujet du spectacle  
STAROVAN, présenté au Centre Récréatif, dans la semaine du  
29 janvier 1971.

(Signé)

JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport  
comité  
70-310

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 10 novembre 1970, soit et est adopté.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Demande service d'égout et d'aqueduc par M. et Mme C.-N. De Grandmont, et offre de cession d'une partie de rue;
- b) Lettre de M. Georges Gariépy, a.g., concernant un Projet de Subdivision;
- c) Lettre de M. Jacques Loiselle, président Association des Résidents de Châteaudun RE: Résolution demandant jumelage de notre Cité à la ville de Châteaudun, France;
- d) Lettre de M. Jacques Bettez, e.a. concernant construction abris d'autos en toile,temporaires.

ATTENDU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de \$ 603,000. en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
497	\$ 85,000.
498	60,000.
499	74,000.
503	72,000.
504	46,000.
506	96,000.
507	170,000.

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent

Emission PROPOSE PAR: SYLVIO HENAIRE

obligations APPUYE PAR: MARCEL GERVAIS

\$ 603,000. ET RESOLU UNANIMEMENT:

70-311

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements et compris dans l'émission de \$ 603,000. :

- 1.- Les obligations seront datées du 1er décembre 1970;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales dans la Province de Québec de la Banque Canadienne Nationale, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 9½% l'an sera payé semi-annuellement le 1er juin et le 1er décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés

à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

- 4.- Les obligations seront émises partie en séries et partie à terme 20 ans; dans l'émission globale, les obligations en séries se totalisent à \$ 503,000., et celles à terme 20 ans se totalisent à \$ 100,000.;
- 5.- Les obligations comprises dans les amortissements prévus pour les années de un à dix-huit (1 à 18) inclusivement seront émises en séries et elles écherront du 1er décembre 1971 au 1er décembre 1988 inclusivement, conformément au tableau (combiné) ci-après:

1er décembre 1971	\$ 13,000.	1er décembre 1980	\$ 28,000.
1er décembre 1972	14,000.	1er décembre 1981	30,000.
1er décembre 1973	15,000.	1er décembre 1982	32,000.
1er décembre 1974	16,000.	1er décembre 1983	36,000.
1er décembre 1975	19,000.	1er décembre 1984	38,000.
1er décembre 1976	20,000.	1er décembre 1985	41,000.
1er décembre 1977	22,000.	1er décembre 1986	40,000.
1er décembre 1978	24,000.	1er décembre 1987	43,000.
1er décembre 1979	26,000.	1er décembre 1988	46,000.

(Avec la permission du ministre des Affaires municipales, les obligations comprises dans les amortissements prévus pour les années de onze à dix-huit (11 à 18) pourront être émises à court terme dix ans, pour former une échéance globale de \$ 334,000. le 1er décembre 1980.)

- 6.- Les obligations comprises dans les amortissements prévus pour les années dix-neuf et vingt (19 et 20) seront émises à terme 20 ans et elles écherront le 1er décembre 1990;
- 7.- L'amortissement des obligations à terme 20 ans échéant le 1er décembre 1990 s'effectuera, au cours du terme autorisé (par chacune des procédures d'emprunt respectives concernées ci-haut mentionnées), au moyen de versements en capital s'établissant d'après le tableau (combiné) suivant:
- |                   |            |
|-------------------|------------|
| 1er décembre 1989 | \$ 50,000. |
| 1er décembre 1990 | 50,000.    |
- 8.- Les obligations émises en séries ne seront pas rachetables par anticipation;
- 9.- Les obligations émises à terme 20 ans échéant le 1er décembre 1990 seront rachetables par anticipation mais seulement pour le montant du versement annuel requis pour les fins de l'amortissement desdites obligations conformément au tableau ci-haut;
- 10.- Les rachats par anticipation de ces dernières obligations s'effectueront au moyen d'un tirage au sort, à leur valeur nominale. Les rachats s'effectueront annuellement à compter du 1er décembre 1989 pour le remboursement desdites obligations le 1er décembre de chaque année. Un avis de tel rachat sera publié une fois dans la Gazette officielle du Québec, pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat et sera affiché ou publié en la

manière prescrite pour les avis publics de ladite cité. Le même avis sera, dans le même délai, déposé à la poste, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné. Au cas de tel rachat, et si le montant requis est disponible aux lieux de paiement susdits, toute obligation ainsi rachetée cessera de porter intérêt à compter de la date mentionnée à l'avis prévu ci-dessus;

11.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier de la cité; un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts. La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

QUE, de plus, le règlement numéro 507, soit et est amendé en remplaçant le tableau d'amortissement, mentionné à l'article 6 du règlement, par le tableau suivant:

1.-\$ 3,000.	11.-\$ 7,500.
2.- 3,000.	12.- 8,500.
3.- 3,500.	13.- 10,000.
4.- 3,500.	14.- 10,500.
5.- 5,000.	15.- 11,000.
6.- 5,000.	16.- 12,500.
7.- 5,500.	17.- 13,000.
8.- 6,000.	18.- 14,500.
9.- 7,000.	19.- 16,000.
10.- 7,500.	20.- 17,500.

ADOPTE

Termes Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
plus Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
courts ET RESOLU: UNANIMEMENT: QUE pour l'emprunt par obligations au montant  
RE: total de \$ 603,000., fait en vertu des règlements suivants:  
Emission Règlements numéros: 497, 498, 499, 503, 504, 506, 507,  
obliga- demande est faite par la présente pour obtenir l'aurotisation d'émet-  
tions. tre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans  
70-312 les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

(a) - dix ans en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 à 18 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements numéros 497, 498, 499, 503, 506, 507, et pour un terme de

(b) - dix ans en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 à 15 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par le règlement numéro 504,

chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Plan D-2669 Edouard Lair, a.g. ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 559, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

70-313 accepté. Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 16 novembre 1970 et portant le numéro D-2669.

ADOPTE

Plan 70-298 Georges Gariépy accepté 70-314 Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 552 - 553 - 554, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Georges Gariépy, a.g., en date du 12 novembre 1970, et portant le numéro 70-298.

ADOPTE

CONSIDERANT que le plan préparé par Monsieur Georges Gariépy, a.g. en date du 12ième jour de novembre 1970, montre une rue de moins de soixante-six (66) pieds de largeur:

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50) pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que c'est une rue secondaire; il est

Ouverture rue 50' Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

70-315 POUR CES MOTIFS, qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7, chapitre 179, S.R.Q. 1964, d'accorder à la Corporation municipale du Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir la rue sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, indiquée au plan de monsieur Georges Gariépy, arpenteur-géomètre, en date du 12 novembre 1970, et décrite audit plan numéro 70-298.

ADOPTE

Achat de terrains par Cité Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acquièrent de "Les Plateaux de la Ferté Inc." et ce, pour le prix de \$ 1.00, les lots suivants:

70-316	CADASTRE	SUBDIVISION
	559	143
	552	5
	552	7
	553	5
	553	6
	554	22

Le notaire Robert Carrier est autorisé à préparer tel contrat.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer pour et au nom de la municipalité.

ADOPTE

Responsa-  
bilité  
par la  
Cité  
RE:  
Matériel  
Protection  
Civile

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU UNANIMEMENT:

70-317

- a) Que la municipalité du Cap-de-la-Madeleine prenne l'entière responsabilité du matériel de la Protection Civile, stationné dans notre municipalité à la condition expresse que ledit matériel devienne la propriété de la Cité après complète dépréciation, soit après dix (10) ans de la date d'achat.
- b) Que le Gouvernement du Québec assure ces pièces d'équipement pour dommages à autrui jusqu'au jour où cet équipement deviendra la propriété de la cité, et fournisse à la cité la preuve d'assurance.
- c) Que la Cité soit autorisée à désigner la ou les personnes responsables de la garde dudit matériel et qu'elle s'engage à défrayer le coût de fonctionnement, d'entretien et de réparation dudit matériel si nécessaire.
- d) Ledit matériel demeurera à la disponibilité de la Protection Civile du Québec, et de chacune des municipalités avoisinantes, à condition qu'elles en fassent la demande écrite à la Cité du Cap-de-la-Madeleine et qu'elles s'engagent à dédommager la Cité, au prix coûtant pour les frais d'opération ou de réparation en cas de bris, et sur une base horaire pour le personnel nécessaire au bon fonctionnement dudit équipement.
- e) S'il devait survenir une résiliation de ce prêt-cession de la part de la Protection Civile du Québec, cette résiliation devra se faire dans les trois ans de la date de la présente résolution.
- f) Ledit équipement est accepté par la Cité dans les conditions constatées par deux personnes responsables désignées par la Cité et telles qu'inscrites à la formule ci-jointe et la Protection Civile du Québec est autorisée à y faire périodiquement les vérifications qu'elle jugera nécessaires.
- g) Cet équipement sera entretenu en bon ordre, compte tenu de son usage normal pour fins d'entraînement, d'exercices ou d'opérations relatives aux mesures d'urgence municipales et toute pièce d'équipement perdue, endommagée ou détruite sera remplacée sans délai, si telle pièce est jugée nécessaire au bon fonctionnement du service des mesures d'urgence municipales.
- h) Il est convenu que ledit matériel demeurera à la disposition de la Protection Civile du Québec pour les opérations relatives aux mesures d'urgence municipales, même après que la Cité en sera devenue propriétaire mais la municipalité ne sera plus tenue de remplacer lesdites pièces d'équipement devenues désuètes ou périmées.

ADOPTE

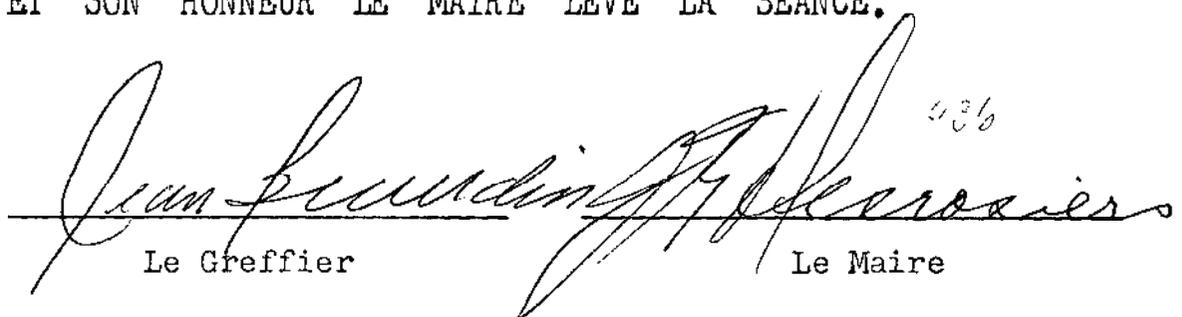
- Abris d'autos temporaires 70-318  
 Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
 Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
 ET RESOLU: Que des procédures soient prises contre tous ceux qui sont dérogatoires au règlement de construction, concernant les abris d'autos temporaires.  
 ADOPTE
- Règlement 495-A adopté 70-319  
 Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
 Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
 ET RESOLU: Que le règlement No. 495-A, concernant la circulation dans les limites de la municipalité soit et est adopté.  
 ADOPTE
- Règlement 371-12 zonage 70-320  
 Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
 ET RESOLU : Que le règlement No. 371-12, concernant le zonage dans les limites de la municipalité, soit et est adopté.  
 ADOPTE
- Assemblée publique RE: zonage 70-321  
 Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
 ET RESOLU: Que le Greffier soit et est autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs pour MARDI, le 24 novembre 1970, entre 7 et 8 heures p.m., relativement à l'adoption du règlement No. 371-12, concernant le zonage de la municipalité.  
 ADOPTE
- Avis de motion 70-322  
 Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:  
 "REGLEMENT AMENDANT LE CODE DE CONSTRUCTION - REGLEMENT No. 326".

Fait et signé au Cap-de-la-Madéleine,  
 ce 16ième jour du mois de novembre 1970

(Signé)

MARCEL GERVAIS  
 Conseiller de la Cité du  
 Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

 43/6  
 Le Greffier Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 23 novembre 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès  
verbal  
70-323

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 16 novembre 1970, soit et est adopté, tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 16 novembre 1970

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur M. Ronald Marcoux

Commission  
d'Urbanisme

10 Les membres du Conseil recommandent de transmettre à la Commission municipale d'Urbanisme, la demande de Monsieur Eddy Defoy

Plaza Fusey;  
RE:  
Décorations

20 Les membres du Conseil autorisent l'Ingénieur municipal à fournir un camion à la Plaza Fusey pour l'installation des décorations de Noël et ce, aux mêmes conditions que l'année passée (1969).

Contrat  
RE:  
Sirène

30 Les membres du Conseil autorisent son honneur le Maire et le Greffier à signer pour et au nom de la municipalité le renouvellement du contrat concernant la sirène installée par le Ministère de la Défense Nationale, au Sud de la rue Vaillancourt, sur les lots 549-13 et 550-91.

Nouvelles  
lampes  
de rues

40 Les membres du Conseil autorisent l'installation, par l'Hydro-Québec, de nouvelles lampes de rues, de la façon suivante:  
a) Une (1) lampe pour la 1ère Rue, entre les rues Giguère et Dessureaux;

- b) Une (1) lampe, rue Des Chenaux;
- c) Trois (3) lampes, rue Rousseau.

Le tout, tel que montré sur les plans préparés par le bureau de l'Ingénieur municipal.

Patinoire 50 Les membres du Conseil autorisent l'installation d'une patinoire à bande basse, au Parc Ste-Madeleine

(Signé) JEAN BEAUDIN

Greffier de la Cité

Adoption  
rapport  
comité  
70-324

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 16 novembre 1970, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption  
listes  
de  
comptes  
70-325

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

269-C comportant des dépenses de \$ 54,161.36

270-C comportant des dépenses de 57,235.93

271-C comportant des dépenses de 18,739.51

Le tout formant un grand total de \$ 130,136.80

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettres de la Régie des Alcools du Québec RE: demandes de permis;
- b) Bref d'Assignment : Bertrand Berthelet -vs- Cité du Cap-de-la-Madeleine;
- c) Bref d'Assignment : Léo Montambeault -vs- Cité du Cap-de-la-Madeleine;
- d) Lettre de réclamation RE: Armand Brouillette, St-Stanislas, comté Champlain;
- e) Avis de responsabilité RE: Yvon Turcotte, 2960 rue Notre-Dame Cité.

Remerciements

Club  
Kiwans,  
du Cap,  
RE:

Ligue  
ATOME

70-326

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU UNANIMEMENT: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, remercient bien sincèrement le Club Kiwanis-Cap-de-la-Madeleine, pour le don au montant de \$ 600.00 présenté au service municipal des Loisirs afin de défrayer le coût d'achat de costumes et d'équipement pour deux équipes de hockey de la ligue ATOME.

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers acceptent avec joie cette participation, laquelle bénéficiera à la jeunesse de notre Cité.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

- Vente  
Manège  
militaire  
au  
Ministère  
Travaux  
Publics  
70-327
- ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent de vendre au Gouvernement du Québec, (Ministère des Travaux Publics) un terrain d'environ 400,000 pieds carrés avec bâtisses dessus construites (manège militaire), et ce, à l'une des conditions suivantes:
- Proposition A: \$ 70,000.00 comptant, plus les intérêts encourus à date;
- Proposition B: \$ 6,000.00 comptant, et le Ministère des Travaux Publics du Québec assume la responsabilité de la dette due à la Corporation de Disposition des Biens de la Couronne, soit \$ 64,000.00, plus les intérêts encourus au taux de 9 3/4%, tel qu'il apparaît au contrat intervenu entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ladite Corporation.
- Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer l'une des propositions ci-haut mentionnée.
- ADOPTE
- Soumission  
Samson &  
Frères  
Inc.  
acceptée  
70-328
- Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE
- ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, recommandent à la firme Services Techniques en Eau Souterraine Inc., d'accepter la plus basse soumission, soit celle de Samson & Frères Inc., pour les sondages stratigraphiques à être transformés en Puits d'Essai et Puits d'Observation et ce, au prix de \$ 28,367.45
- ADOPTE
- Plan  
D-2669  
Edouard  
Lair, a.g.  
accepté  
70-329
- Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE
- ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 559, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
- Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 16 novembre 1970, et portant le numéro D-2669.
- ADOPTE
- Vente  
pour  
taxes  
foncières  
et eau,  
1968.  
70-330
- Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS
- ET RESOLU: Que le trésorier et le greffier de la Cité soient et sont, par les présentes, autorisés à commencer les procédures en vue de la vente pour taxes dues des immeubles, pour les propriétaires qui doivent des taxes de l'année 1968 et antérieurement; de plus, que la date limite pour le paiement desdites taxes foncières et taxes d'eau de 1968 et des années antérieures, soit et est par les présentes fixée au 18 décembre 1970.
- ADOPTE
- Article 4  
RE: Promo-  
tions Poli-  
ce: Annulé.  
70-331
- Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON
- ET RESOLU: Que l'article 4 du rapport de Comité du 22 juin 1970, adopté à la séance du 6 juillet de la même année, soit et est annulé à toutes fins que de droit, lequel concernait les promo-

tions au service de la police.

ADOPTE

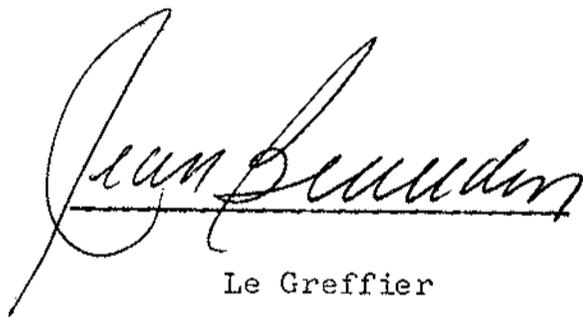
Adoption  
règlement  
No. 326-I  
70-332.

Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le règlement No. 326-I amendant le règlement  
No. 326, concernant la construction, soit et est adopté.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

PROCES VERBAL de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles des zones concernées de la Cité, tenue MARDI, le 24<sup>ième</sup> jour du mois de novembre 1970, entre 7 et 8 heures du soir, laquelle assemblée avait été convoquée par avis public dans le journal "Le Journal du Cap", en date du 18 novembre 1970, en vue de l'adoption du règlement numéro 371-12, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Présidée par Monsieur le conseiller Jean-Paul Lavergne, l'assemblée fut déclarée ouverte à 7 heures p.m. précises.

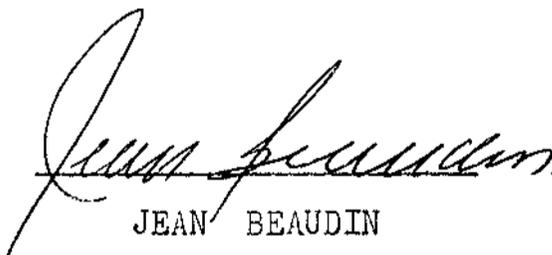
Outre le président de l'assemblée, étaient aussi présents:

Monsieur Jacques Bettez, inspecteur en bâtiment et le Greffier agissant comme secrétaire de l'assemblée, ainsi qu'un contribuable de la municipalité.

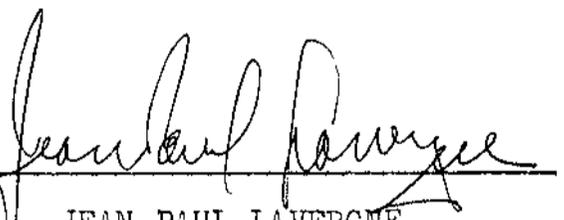
Lecture par le secrétaire, en l'occurrence le Greffier de la Cité, du règlement concerné.

À huit (8) heures p.m. précises, soit exactement une (1) heure après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur contribuable n'ayant exigé que ledit règlement numéro 371-12 soit soumis pour approbation aux propriétaires d'immeubles concernés de la Cité, le président de l'assemblée déclare donc que ledit règlement numéro 371-12 est approuvé par les électeurs contribuables suivant la LOI.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 25<sup>ième</sup> jour du mois de novembre 1970.



JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité



JEAN-PAUL LAVERGNE  
Conseiller de la Cité  
Président d'assemblée

## CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7 décembre 1970, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès  
verbal  
70-333

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 23 novembre 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, comme propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 24 novembre 1970, concernant l'adoption du Règlement No. 371-12, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE.

Séance du 23 novembre 1970

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Sondages  
stratigra-  
phiques  
par  
Samson &  
Frères Inc.

1o RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS POUR  
SONDAGES STRATIGRAPHIQUES

SOUMISSIONNAIRES	PRIX	REMARQUES
1- Caron & Fils Enr.	\$ 45,375.00	-
2- Jean-Marie Massé	\$ 37,650.00	-
3- Samson & Frères Inc.	\$ 28,587.45	(\$ 28,367.45)

Pour la résolution No. 70-328, les membres du Conseil ont accepté la soumission de la maison Samson & Frères Inc.

20 OUVERTURE DE SOUMISSIONS PAR LE GREFFIER  
CE 23ième JOUR de NOVEMBRE 1970

en présence de, et: (signé) Ronald Marcoux, Ingénieur C.  
en présence de, et: (signé) Jean-Pierre Roof, Acheteur

Achat  
de  
(12)  
pneus  
d'été

ACHAT DE (12) PNEUS D'ETE

SOUMISSIONNAIRES	GROSS WEIGHT	VEHICULE	MARQUE	PRIX TOTAL
Trois-Rivières Che- vrolet Ltée	1,620		Uniroyal	\$ 324.80
Charles Turcotte & Fils Ltée	1,620		B.F. Goodrich	\$ 241.08
Sirois Automobiles Ltée	1,620		B.F. Goodrich	\$ 222.48
Vanasse Auto Tire Inc.	1,610		All-Can	\$ 270.00
Centre du Pneu Trottier Enr.	1,620		Kelly Seiberling	\$ 283.20 \$ 310.80
Magasin Service Goodyear	1,620		Goodyear	\$ 223.68
Buisson Station Texaco	nil		nil	nil
Service d'Auto & Pneu CM	nil		nil	nil
Parent & Lachance Tire Service Inc.	1,620		Firestone	\$ 321.60
Fortin Bandag Ltée	nil		nil	nil

Les membres du Conseil acceptent la soumission présentée par le garage Sirois Automobiles Ltée.

Souscrip-  
tion RE:  
Prêt  
d'Honneur

30 Les membres du Conseil recommandent de verser un montant de \$ 50.00 à la Société St-Jean-Baptiste pour leur campagne de souscription (Prêt d'Honneur)

Nouvelles  
lampes  
de  
rues

40 Les membres du Conseil autorisent l'installation par la compagnie Hydro-Québec de nouvelles lampes de rues aux endroits suivants:  
a) 8 sur les rues de La Fabrique et Guilbert;  
b) 5 sur la rue Châteaudun.

Le tout tel que montré aux plans préparés par le bureau de l'Ingénieur municipal.

Estimateur  
RE: Cie  
Demorigny  
Inc.

50 Les membres du Conseil recommandent à l'Estimateur de la Cité de rendre non-imposables la bâtisse et le terrain appartenant à la compagnie Demorigny Inc., dans laquelle bâtisse la Protection Civile du Québec est locataire.

Prix RE:  
Cours de  
Judo et  
20%  
sur autres  
recettes

60 Les membres du Conseil recommandent au Gérant, M. Roland Desaulniers, de s'informer auprès du Directeur des Loisirs, du montant chargé pour les cours de Judo, afin que ces cours s'autofinancent avant d'acheter de nouveaux matelas pour la pratique de ce sport.

Aussi, en ce qui concerne le jamboree d'orchestre ou autres choses semblables, les membres du Conseil recommandent au Directeur des Loisirs d'exiger 20% des recettes.

Me G. Lebrun  
RE: Tooke Bros.

70 Les membres du Conseil recommandent de référer à Me Guy Lebrun la lettre de la Compagnie Tooke Bros. Ltd.

Taxes  
d'affaires  
RE: Kelldor

80 Les membres du Conseil recommandent de référer à M. Jacques Bettez, Estimateur, la lettre de Kelldor Corporation, au sujet de la taxe d'affaires et de faire rapport au Conseil sur ce sujet.

- Nouveau brigadier scolaire 90 Les membres du Conseil portent à l'étude la recommandation d'un nouveau brigadier scolaire, coin des rues Gilles et La Treille.
- Circulation: St-Laurent & Dessureault 100 Les membres du Conseil autorisent une demande au Service de la Circulation Provinciale (Ministère de la Voirie) d'une étude sur la circulation à l'intersection des rues St-Laurent et Dessureault.
- Stationnement: Rue Hôtel de Ville 110 Les membres du Conseil acceptent la recommandation soumise par le Capitaine Guy Bettez, en date du 9 novembre 1970, concernant le stationnement sur la rue de l'Hôtel de Ville, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

(Signé) JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité

- Adoption rapport comité 70-335 Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 23 novembre 1970, soit et est adopté.

ADOPTE

- Adoption listes de comptes 70-336 Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON  
ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros
- |                                       |                         |    |                          |
|---------------------------------------|-------------------------|----|--------------------------|
| 272-C                                 | comportant des dépenses | de | \$ 92,656.17             |
| 273-C                                 | comportant des dépenses | de | 23,916.98                |
| 274-C                                 | comportant des dépenses | de | 22,464.52                |
| 275-C                                 | comportant des dépenses | de | <u>11,690.77</u>         |
| Le tout formant un grand total de     |                         |    | \$ 150,728.44            |
| soient et sont adoptées pour paiement |                         |    | <u><u>150,728.44</u></u> |

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Réclamation de Mme Alphonse Leblanc, 22 rue Rochefort, Cité;
- Demande d'approbation d'un plan par M. Edouard Lair, a.g.,  
RE: terrain rue Père Castonguay;
- Avis de responsabilité de la Compagnie Bell Canada RE: Réclamation de M. Jean-Marc Beaudet;
- Avis de réclamation RE: Agent de l'Est Ltée.

- Sympathies 70-337 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| M. Henri Martel,          | Prop. par le cons. Marcel Gervais;     |
| M. Chas.-Edouard Després, | Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;    |
| M. Roméo Lacourse,        | Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;    |
| M. Roger Beaudry,         | Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;    |
| M. Adelard Bordeleau,     | Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;     |
| Mme Marcel Blanchette,    | Prop. par le cons. Rodrigue Lepage;    |
| Mme Albert Lepage,        | Prop. par le cons. Marcel Gervais;     |
| Mme Siméon Lacroix,       | Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;     |
| Mme Joseph L. Dumoulin,   | Prop. par le cons. Sylvio Hénaire;     |
| Mme Ernest Lafontaine,    | Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne; |
| M. François Roy           | Prop. et appuyé à l'unanimité.         |

ET profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Immeuble  
sur  
lots  
157 &  
149  
vendu  
par  
The Canadian  
Converters  
Co. Ltd.  
à  
Alexander  
Building  
Corp.  
70-338

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

ET RESOLU: Que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine permet et accepte la vente par "The Canadian Converters Co. Ltd." à Alexander Building Corporation;

L'immeuble faisant partie des lots 157 et 149 aux Plan et Livre de Renvoi de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, avec bâtisses y érigées et tous biens meubles devenus immeubles par destination, à condition que la venderesse et l'acquéreur demeurent tous les deux (2) conjointement et solidairement responsables avec la Cie Tooke Bros. Ltd., pour le remboursement de la balance demeurant impayée de la créance hypothécaire, soit la somme de \$ 309,500.00 et des intérêts, frais et accessoires, aussi d'un montant de \$ 19,500.00 dû au 1er octobre 1970, plus les intérêts, ainsi que pour l'accomplissement et l'exécution de toutes les autres obligations stipulées au contrat de prêt consenti par la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à la Cie Tooke Bros. Ltd., reçu par Me Albéric Roy, notaire, ce 31 ième jour du mois d'août 1961 et enregistré au bureau d'enregistrement de Ste-Geneviève de Batiscan, le 19 octobre 1961, sous le numéro 184,272.

ADOPTE

Plan  
D-2690  
Edouard  
Lair, a.g.  
accepté  
70-339

Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT  
Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 125, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 30 novembre 1970 et portant le numéro D-2690.

ADOPTE

Soumission  
de Crane  
Canada Ltd.  
pour  
pompes,  
acceptée.  
70-340

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acceptent la soumission de la compagnie "CRANE CANADA LTD." au montant de \$ 22,285.00 dollars, taxe fédérale incluse, pour l'achat de cinq (5) pompes verticales et accessoires tels que leur proposition 70-M-249JO.

ADOPTE

Demande  
d'emprunt  
à la  
Commission  
Municipale  
de Québec  
70-341

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale et ce, à même les revenus de l'année 1971, un montant de UN MILLION (\$ 1,000,000.00) de DOLLARS, mon-

tant devant servir au financement du service de la dette des premiers mois de l'année 1971 et des dépenses les plus urgentes.

Cet emprunt sera remboursé lors de la perception des taxes de l'année 1971.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer des billets jusqu'à concurrence du montant de UN MILLION (\$ 1,000,000.00) de DOLLARS.

ADOPTÉ

Demande  
d'avancer  
emprunt  
par  
Banque  
Canadienne  
Nationale

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Banque Canadienne Nationale d'avancer la somme de UN MILLION (\$ 1,000,000.00) de DOLLARS, montant devant servir au financement du service de la dette des premiers mois de l'année 1971 et des dépenses les plus urgentes.

70-342

Cet emprunt sera remboursé lors de la perception des taxes de l'année 1971.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer des billets jusqu'à concurrence du montant ci-haut mentionné.

ADOPTÉ

Résolution  
No. 70-318  
amendée

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
Appuyé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS

70-343

ET RESOLU: Que la résolution No. 70-318 adoptée à la séance du 16 novembre 1970, concernant les procédures contre la construction d'abris d'autos temporaires, est amendée pour ajouter: "les abris d'autos temporaires non conformes au règlement No. 326-I.

ADOPTÉ

Agrandis-  
sement  
Hôpital  
Cloutier

CONSIDERANT QUE l'agrandissement de l'Hôpital Cloutier, (Cap-de-la-Madeleine), est une urgence afin de répondre aux besoins de la population de tout le comté de Champlain;

70-344

CONSIDERANT QUE cet agrandissement procurerait de l'ouvrage à certaines gens de notre Cité et de notre région, il est:

Proposé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

ET RESOLU: Que demande soit faite au Ministère de la Santé du Québec, de reviser leurs décisions concernant l'Hôpital Cloutier (Cap-de-la-Madeleine), en autorisant l'agrandissement tel que prévu de cedit Hôpital.

QUE copie de la présente soit envoyée à l'honorable Premier Ministre de la province, à l'honorable Ministre de la Santé, ainsi qu'à l'honorable Ministre de l'Agriculture et député du Comté de Champlain.

En amendement, il est

Proposé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT

Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

QUE cette résolution soit portée à l'étude.

VOTE sur amendement:

POUR : Messieurs les conseillers Lionel Rheault, Sylvio Hénair, Jean-Paul Lavergne, Rodrigue Lepage, et Marcel Gervais.

CONTRE: Monsieur le conseiller Martin Bergeron.

Amendement ADOPTE

Motion principale rejetée.

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Matériel ET RESOLU UNANIMEMENT:

- Protection Civile sous entière responsabilité de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
- 70-345
- a) Que la municipalité du Cap-de-la-Madeleine prenne l'entière responsabilité du matériel de la Protection Civile, stationné dans notre municipalité.
  - b) Que le Gouvernement du Québec assure ces pièces d'équipement pour dommages à autrui, et fournisse à la Cité la preuve d'assurance.
  - c) Que la Cité soit autorisée à désigner la ou les personnes responsables de la garde dudit matériel et qu'elle s'engage à défrayer le coût de fonctionnement, d'entretien et de réparation dudit matériel si nécessaire.
  - d) Ledit matériel demeurera la propriété et à la disposition de la Protection Civile du Québec, et de chacune des municipalités avoisinantes, à condition qu'elles en fassent la demande écrite à la Cité du Cap-de-la-Madeleine et qu'elles s'engagent à dédommager la Cité, au prix coûtant pour les frais d'opération ou de réparation en cas de bris, et sur une base horaire pour le personnel nécessaire au bon fonctionnement dudit équipement.
  - e) Ledit équipement est accepté par la Cité dans les conditions constatées par deux personnes responsables, désignées par la Cité et telles qu'inscrites à la formule ci-jointe et la Protection Civile du Québec est autorisée à y faire périodiquement les vérifications qu'elle jugera nécessaires.
  - f) Cet équipement sera entretenu en bon ordre, compte tenu de son usage normal pour fins d'entraînement, d'exercices ou d'opérations relatives aux mesures d'urgence municipales et toute pièce d'équipement perdue, endommagée ou détruite sera remplacée sans délai, si telle pièce est jugée nécessaire au bon fonctionnement du service des mesures d'urgence municipales.

La présente résolution annule et abroge à toutes fins que de droit la résolution No. 70-317.

ADOPTE

Avis de motion  
70-346

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

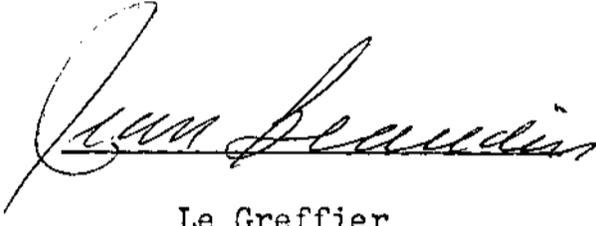
"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE, POUR L'ANNEE 1971."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7 ième jour du mois de décembre 1970.

(signé)

SYLVIO HENAIRE  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 14 décembre 1970, à 7.30hres p.m., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès  
verbal  
70-347

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 7 décembre 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 7 décembre 1970

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault  
Sylvio Hénaire  
Jean-Paul Lavergne  
Martin Bergeron  
Rodrigue Lepage  
Marcel Gervais  
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers  
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Soumission  
Crane-  
Deming  
Canada Ltd.  
acceptée.  
RE: Pompes

1o Soumissions pour l'achat de cinq (5) pompes pour puits artésiens.

SOUSSIONNAIRES

PRIX

1) Entreprise Industrial Products Ltd.	\$ 26,000.00
2) Robert Morse	\$ 25,275.00
3) Crane-Deming Canada Ltd.	\$ 22,285.00

Par la résolution No. 70-340, les membres du Conseil ont accepté la soumission de Crane-Deming Canada Ltd.

La Firme International Water Supply a fait parvenir sa soumission avec trois (3) jours de retard et Hydro-Mécanique n'a pas présenté de soumission.

2o Soumissions pour l'achat de dix (10) pneus à neige.

SOUSSIONNAIRES	GROSS VEHICULE WEIGHT	MARQUE	PRIX CHACUN
----------------	--------------------------	--------	----------------

Achat de dix (10) pneus à neige	1-Trois-Rivières Chevrollet	1,620	Uni-Royal	\$ 196.50
	2-Charles Turcotte & Fils Ltée	1,620	B.F.Goodrich	\$ 196.40
	3-Sirois Automobile Ltée	1,620	B.F.Goodrich	\$ 185.40
	4-Centre du Pneu Trottier Enr.	1,620	Kelly General	\$ 203.50
	5-Magasin Service Goodyear	1,680	Goodyear	\$ 185.30
	6-Parent & Lachance Tire Service	1,620	Firestone	\$ 200.00

Les Garages Vanasse Auto Tire Inc., Buisson Station Texaco Inc., Service d'Auto & Pneu C.M. Inc. et Fortin Bandag Ltée n'ont pas soumissionné.

Les membres du Conseil acceptent la soumission présentée par le magasin de Service Goodyear.

Achat de 30 licences Soumissions pour l'achat de 3,300 licences de bicycles, 50 de commerces, 40 de camions, 50 de taxis et 900 de chiens.

SOUSSIONNAIRES	PRIX TOTAL
1-Markrite of Canada Inc.	\$ 376.00
2-S.O. Riverin (1969) Ltée	\$ 476.00
3-Poulin Distribution Enr.	\$ 507.73
4-Larex Stamp Reg'd.	\$ 416.00
5-Montreal Stencil Works Ltd.	\$ 795.00

Les maisons Spectralite Inc. et Entreprises Blouin Inc. furent dans l'impossibilité de soumissionner.

Les membres du Conseil acceptent la soumission présentée par la compagnie Markrite of Canada Ltd.

40 Soumissions pour travaux de couverture et solins aux puits artésiens Nos. 19-20-21-22 et 23.

SOUSSIONNAIRES	PRIX POUR CINQ (5) PUITTS
1- Benoit Hélie Inc.	\$ 900.00
2- Delphis L'Heureux	\$ 1,120.00

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Benoit Hélie Inc.

50 Soumissions pour travaux de maçonnerie aux puits artésiens Nos. 19-20-21-22 et 23.

SOUSSIONNAIRES	PRIX POUR CINQ (5) PUITTS
1- Trudel & Pellerin Ltée	\$ 3,490.00
2- Gaston Héon	\$ 3,125.00

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Gaston Héon.

Offre d'achat: 60 Lots 547-103 et 545-104 Les membres du Conseil demandent d'offrir à M. Claude Lajoie UN (\$1.00) DOLLAR pour les numéros de cadastre 547-103 et 545-104, à la condition que ce dernier paie les frais du notaire qui préparera le contrat en conséquence.

70 Les membres du Conseil recommandent qu'un avis soit envoyé à

Avis à Monsieur Martin Magny, lui donnant 90 jours pour débiter les travaux sur le terrain acquis de la Cité, sinon la clause de rétrocession devra être respectée.

80 Les membres du Conseil autorisent l'installation de nouvelles lampes de rues de la façon suivante:

7 lampes,	rue Sauvageau;
2 lampes,	rue Frontenac;
4 lampes,	rue Gouin.

Le tout conformément aux plans préparés par le bureau de l'Ingénieur municipal.

Piquetage 90 Les membres du Conseil autorisent M. Edouard Lair, a.g., à faire le piquetage du lot 558-98 appartenant à la Cité et sur lequel un (1) puits artésien sera construit.

Location 100 Les membres du Conseil recommandent la location de la partie partie du sous-sol non occupée, de la bibliothèque municipale, au Service du Bien-Etre Social de la Mauricie et ce, au même tarif bibliothèque que la partie déjà occupée par eux.

(signé)

JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité

Adoption rapport comité 70-348  
Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 7 décembre 1970, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption listes des comptes 70-349  
Proposé par M. le conseiller: MARCEL GERVAIS.  
Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
ET RESOLU: Que les listes de comptes portant les numéros

276-C	comportant des dépenses de	\$ 142,417.91
277-C	comportant des dépenses de	<u>17,385.27</u>
	Le tout formant un grand total de	<u>\$ 159,803.18</u>

soient et sont adoptées pour paiement

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Lettre de remerciements de M. René Lepage, président général des Jeunes Chambres, pour la chaude hospitalité de la Cité lors de leur Pop-colloque au Cap-de-la-Madeleine;
- Avis de responsabilité de Cantine Mobile Ltée, du 151 de Sienne, Trois-Rivières-Ouest;
- Lettre de l'Association des Policiers et Pompiers demandant à la Cité d'effectuer les promotions suivant sentence arbitrale de M. Camille Beaulieu.

Sympathies. 70-350  
ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

M. l'abbé Roland Lemire, curé de Sainte-Bernadette,	Prop. par le cons. Marcel Gervais,
M. Augustin Hubert,	Prop. par le cons. Sylvio Hénaire,
M. Herménégilde Lefebvre,	Prop. par le cons. Marcel Gervais.

ET profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Achat Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

d'une Appuyé par M. le conseiller: LIONEL RHEAULT

caisse ET RESOLU: Que les membres du Conseil achètent une caisse enregistreuse de marque "ANKER", modèle 739-A, de la compagnie E.B.M., telle que soumission en date du 9 novembre 1970 et rapport du gérant, en date du 10 novembre 1970.

70-351 En amendement, il est

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

QUE les membres du Conseil achètent une caisse enregistreuse de marque N.C.R., modèle 24-321-P.A., de la compagnie National Cash Register Co. of Canada Ltd., telle que soumission et rapport du gérant, en date du 10 novembre 1970.

Vote sur amendement:

POUR : Messieurs les conseillers Sylvio Hénaire, Martin Bergeron et Rodrigue Lepage;

CONTRE : Messieurs les conseillers Lionel Rheault, Jean-Paul Lavergne et Marcel Gervais.

Son honneur le Maire refuse de voter et suggère que la proposition et l'amendement soient portés à l'étude.

NON ADOPTE

Annulation à toutes fins que de droit des examens de nomination

CONSIDERANT QUE le jugement rendu en date du 13 novembre 1970, dans le grief concernant la nomination de certains officiers, annule à toutes fins que de droit les examens appelés en vue de combler les vacances créées par la mutation des officiers en titre à ces divers postes; ATTENDU QUE ce Conseil ne désire pas procéder à d'autres examens de nomination à ces divers postes avant qu'une étude sérieuse de la question et de la gestion future du département ne soit faite par des personnes compétentes;

Il est dûment

RE: Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Policiers Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

& ET RESOLU: Que les officiers en titre, avant le début des procédures, devant donner ouvertures à des nominations de remplacement pour leur poste respectif devenu vacant, soient réinstallés dans leur fonction respective, avec le même titre qu'ils portaient avant leur mutation.

70-352

La présente résolution annule à toutes fins que de droit la résolution No. 70-99 - 6, sans toutefois modifier le traitement qui a été accordé à ces officiers lors de leur transfert, ni d'empêcher ces mêmes officiers, soit de cumuler ou d'accéder à d'autres fonctions, selon les besoins du département.

ADOPTE

Voeux  
de  
félicita-  
tions  
au Dr.  
Maurice  
Campbell

Proposé, Appuyé et Résolu à l'unanimité

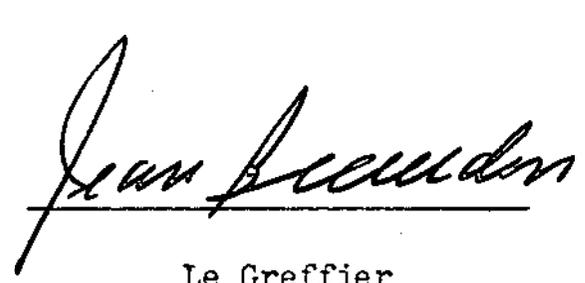
QUE les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, félicitent chaleureusement Monsieur Maurice Campbell, pour sa nomination au poste de Président National de l'Association Canadienne de Curling, et membre honoraire du Club du Gouverneur Général à Ottawa, et aussi d'avoir été choisi "Monsieur Cur-ler 1970".

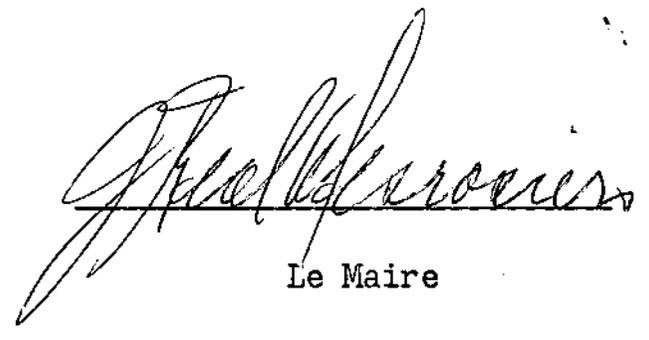
70-353

Son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers lui souhaitent un règne des plus fructueux comme Président de cette Association.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

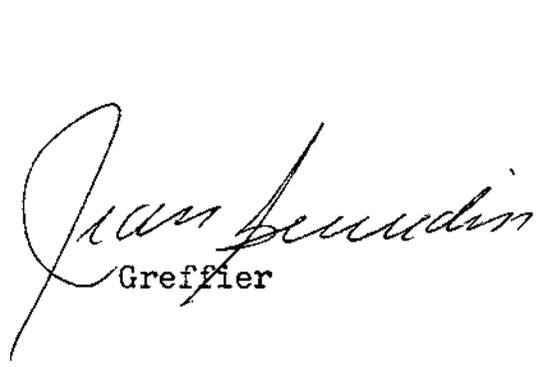
  
Le Greffier

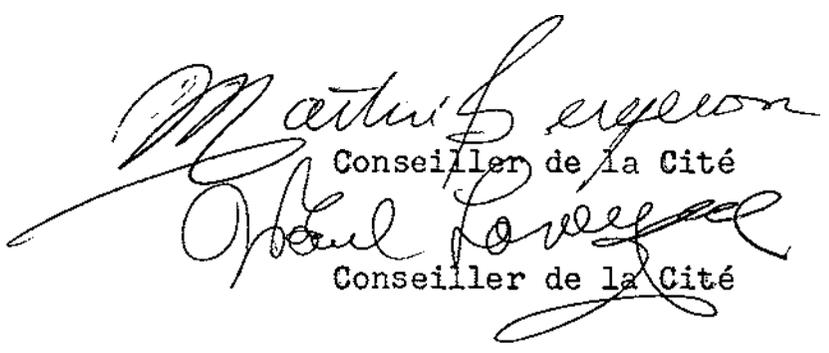
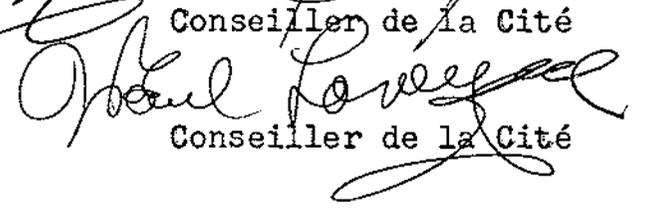
  
Le Maire

La présente séance devant avoir lieu à 8 heures p.m., ce 21ième jour de décembre 1970, est ajournée à ce même jour à 9.30 heures p.m. par Messieurs les Conseillers Martin Bergeron et Jean-Paul Lavergne.

Le Maire et les autres Membres du Conseil siégeant en Comité, ont approuvé cet ajournement.

Il est 8.30 heures p.m. et la présente séance est ajournée.

  
Greffier

  
Conseiller de la Cité  
  
Conseiller de la Cité

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement en Comité du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 21 décembre 1970, à 9.30 heures P.M., et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès  
verbal  
70-354

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée spéciale du Conseil, tenue le 14 décembre 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 14 décembre 1970

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Lionel Rheault

Sylvio Hénaire

Jean-Paul Lavergne

Martin Bergeron

Rodrigue Lepage

Marcel Gervais

ainsi que l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Voeux  
nouvelle  
année

1o Les membres du Conseil recommandent la publication dans le journal "Chronicle" de voeux de la nouvelle année et ce, aux mêmes conditions que l'an passé.

2o Soumissions pour l'achat de 750 morceaux de bois 2" x 4" x 14'; de 10 morceaux de 2" x 8" x 14'; de 15 morceaux de 2" x 8" x 12' et de 25 morceaux de 2" x 10" x 14'.

SOUSSIONNAIRES

PRIX TOTAL

Soumissions  
pour  
achat  
de  
morceaux  
de  
bois.

Alex MacRae Co. Ltd.

\$ 964.30

Geo. Gauvin & Fils

\$ 862.97

Tessier Lumber Limited

\$ 963.10

Eastern Softwoods Limited

\$ 947.75

Loranger & Molesworth Inc. a été dans l'impossibilité de soumissionner.

Les membres du Conseil acceptent la soumission de Geo. Gauvin & Fils.

- 30 Des soumissions ont été demandées pour l'achat de 80,000 balles de calibre 22 Long Rifle.

Achat de balles de calibre 22 Long Rifle	SOUSSIONNAIRES	MARQUE	PRIX
	Morin & Frères Inc.	Javelot	\$ 1,452.00
	P.-A. Gouin Ltée	Imperial	\$ 1,480.00
	Réal Lamothe Sports Inc.	Canuck	\$ 1,515.00
	Roger Lemyre Inc.	C.I.L.	\$ 1,382.40
	Ferronnerie Comeau	C.I.L.	\$ 1,638.40

Les membres du Conseil autorisent l'achat de 40,000 balles seulement, pour l'année 1971, du plus bas soumissionnaire et recommandent au Directeur des Achats de s'informer si le même prix prévaut pour ce lot de 40,000 balles.

(Signé)

JEAN BEAUDIN  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport  
comité  
70-355

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller: MARTIN BERGERON

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 14 décembre 1970, soit et est adopté.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Demande d'approbation de deux (2) plans préparés par M. Paul Michaud, a.g.;
- b) Lettre du Conseil Economique Régional de la Mauricie RE: Transformation des C.E.R. en C.R.D.;
- c) Lettre de remerciements de Mme Sylvio Hénaire RE: Séjour à l'hôpital.

Sympathies  
70-356

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris les décès de:

M. Rosaire Boisvert, Prop. par le cons. Marcel Gervais;  
M. Arthur Sylvain, Prop. par le cons. Marcel Gervais;  
Mme Walter Dionne, Prop. par le cons. Jean-Paul Lavergne.

ET profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances. Appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

Plan  
No. 70-63  
Paul  
Michaud,  
a.g.  
accepté

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 550-118 et 550-119, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

70-357

Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 25 novembre 1970, et portant le numéro 70-63.

ADOPTE

CONSIDERANT QUE le plan préparé par monsieur Edouard Lair, a.g., en date du 4ième jour de novembre 1970, montre une rue de moins de soixante-six (66) pieds de largeur; (544-76)

CONSIDERANT QUE ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT QUE la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante (50) pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT QUE le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que c'est une rue secondaire et le prolongement d'une rue de cinquante (50) pieds déjà existante; (544-72)

70-358

Il est

Demande

Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

permission

Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

ouvrir

POUR CES MOTIFS, qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7, chapitre 179, S.R.Q. 1964, d'accorder à la Corporation municipale du Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir la rue sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, indiquée au plan de monsieur Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 4 novembre 1970, et décrite audit plan numéro D-2652.

et

maintenir

rue

sur

largeur

50 pieds.

ADOPTE

Résolution

Proposé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

67-168: 9o

Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE.

annulée

ET RESOLU: Que la résolution portant le numéro 67-168 - 9o, Adoptée à la séance du 15 mai 1967, concernant le prêt d'un local à la Régie des Loyers (Gouvernement Provincial) soit et est annulée à toutes fins que de droit.

70-359

ADOPTE

Soumission

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

"Les Entre-

Appuyé par M. le conseiller: RODRIGUE LEPAGE

prises

Moly

Electri-

ques

Inc."

acceptée

ET RESOLU: Que la soumission de "Les Entreprises Moly Electriques Inc.", datée du 14 décembre 1970, et au montant de \$4,695.00 pour l'exécution des travaux électriques aux puits artésiens Nos. 19-20-21-22 et 23, soit et est acceptée.

Le tout devant être exécuté conformément aux plan et devis préparés par le bureau de l'Ingénieur municipal.

70-360

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE

Polices

Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE

Assurances

Générales

70-361

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission de la compagnie Commercial Union présentée en date du 19 novembre 1970, pour le renouvellement des Polices d'Assurances Générales de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

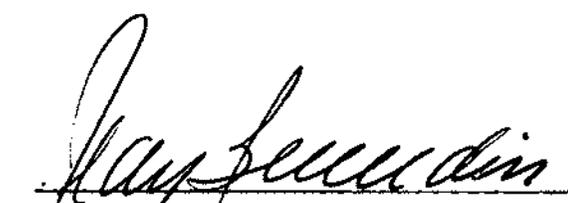
Ce renouvellement prendra effet à compter du 31 décembre 1970, à minuit et une minute.

Le partage des primes devra se faire conformément à la résolution No. 70-239 - 2o.

ADOPTE

- Police           Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Assurance       Appuyé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE
- "La  
Prévoyance"  
cancellée  
70-362           ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donnent, par la présente, avis à la compagnie La Prévoyance, qu'à compter du 31 décembre 1970, à minuit et une minute, les services de cette dite compagnie ne seront plus requis.  
ADOPTE
- Demande  
un  
délai  
de  
30 jours.  
70-363           CONSIDERANT QUE le rôle d'évaluation 1971 de la municipalité du Cap-de-la-Madeleine n'est pas encore homologué, il est  
Proposé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
Appuyé .....: A L'UNANIMITE  
ET RESOLU: que les membres du Conseil demandent à l'honorable Ministre des Affaires municipales un délai de 30 jours pour l'adoption du budget municipal (1971).  
Néanmoins notre budget sera soumis au cours de janvier 1971.  
Cette demande est faite conformément à l'Article 479 de la Loi des Cités et Villes.  
ADOPTE
- Location  
sous-sol  
bibliothèque  
au  
Service  
Social  
70-364           Proposé par M. le conseiller: JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller: SYLVIO HENAIRE  
ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acceptent de louer en entier le sous-sol de la bibliothèque municipale au Service Social de la Mauricie, au montant de \$ 2.00 le pied carré, pour une période de cinq (5) ans, renouvelable.  
Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tel contrat.  
ADOPTE
- Félicitations  
au  
nouveau  
Maire  
70-365           Proposé, Appuyé et Résolu Unanimement  
QUE les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sont heureux d'offrir leurs plus sincères félicitations à Monsieur Albert Landry, nouvellement élu premier Magistrat de la municipalité de Shawinigan Sud.  
Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers souhaitent au nouveau Maire, un règne des plus fructueux.  
ADOPTE.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire